



DOCUMENT DE REFERENCE
RAPPORT FINANCIER ANNUEL



2012



Document de référence Rapport financier annuel

Exercice clos le 31 décembre 2012



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2013, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'Emetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 sur les prospectus, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- les comptes annuels de la Société NATUREX S.A ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société NATUREX S.A pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels que présentés aux pages 195 à 222 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2012 sous n°D.12-0424 ;
- les comptes consolidés du Groupe ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels que présentés aux pages 143 à 194 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2012 sous n°D.12-0424.
- les comptes annuels de la Société NATUREX S.A ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société NATUREX S.A pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels que présentés aux pages 181 à 201 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2011 sous n°D.11-0389 ;
- les comptes consolidés du Groupe ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels que présentés aux pages 131 à 180 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2011 sous n°D.11-0389.

Ces deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles :

- sur le site Internet de la société, www.naturex.com
- ou sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais auprès de :
NATUREX SA, Site d'Agroparc – BP 1218 – 84911 Avignon Cedex 9

Sommaire

Chapitre 1	NATUREX ET SON ENVIRONNEMENT	2
	Historique	2
	Organigramme juridique	4
	Chiffres Clés 2012	5
I-	NATUREX : Leader mondial des ingrédients de spécialité d'origine végétale	7
II-	Un positionnement solide sur des marchés à forte croissance	21
Chapitre 2	DEVELOPPEMENT DURABLE	35
I-	Informations sociales	35
II-	Données environnementales	46
III-	Informations sociétales	53
IV-	Identification et gestion des principaux facteurs de risque	57
Chapitre 3	ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE	65
I-	Renseignements de caractère général	65
II-	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne mises en place	71
	Rapport des commissaires aux comptes sur le Rapport du Président	99
III-	Gouvernement de l'entreprise	100
Chapitre 4	EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT	117
I-	Evolution du capital	117
II-	Evolution et répartition de l'actionnariat	124
III-	Capital potentiel	130
IV-	Carnet de l'actionnaire	134
Chapitre 5	ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2012	137
I-	Commentaires sur les comptes consolidés 2012	137
II-	Commentaires sur les comptes annuels 2012 de NATUREX S.A	157
III-	Activité en matière de recherche et développement	162
IV-	Dépenses à caractère somptuaire	162
V-	Proposition d'affectation du résultat et distribution de dividende	163
VI-	Dividendes versés au titre des trois exercices précédents	163
Chapitre 6	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2012	165
	Bilan consolidé	166
	Compte de résultat consolidé	167
	Tableau des flux de trésorerie consolidés	169
	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	170
	Notes annexes aux états financiers consolidés	172
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	226
Chapitre 7	ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2012	229
	Bilan	230
	Compte de résultat	231
	Notes annexes aux états financiers annuels	232
	Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	252
	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	254
Chapitre 8	EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES	263
I-	Un très bon début d'année 2013	263
II-	Enjeux et perspectives 2013	265
Chapitre 9	RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES	267
I-	Responsable du document de référence	267
II-	Responsable du contrôle des comptes	268
III-	Politique d'information	269
Chapitre 10	TABLES DE CONCORDANCE	270
	Table de concordance avec le schéma du règlement communautaire N°809/2004	270
	Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel et le rapport de gestion	274
Chapitre 11	ANNEXES	276
	Honoraires des Commissaires aux Comptes	277
	Document d'information annuel	278

HISTORIQUE

20 ans de croissance organique et de conquête de marchés

2013 Nouvelle étape de développement pour le Groupe

La structure du capital se stabilise avec deux actionnaires de long terme : SGD, détenu par FINASUCRE (famille LIPPENS) et CARAVELLE, détenu par Madame MARTEL MASSIGNAC.

Sur le plan opérationnel, Le Groupe a optimisé son organisation et son fonctionnement afin de faire face à son rapide développement ces dernières années, en renforçant ses effectifs et en créant un Comité de direction pour la mise en œuvre de sa stratégie.

Enfin, NATUREX a renforcé ses moyens financiers par le biais d'une émission d'OCEANE (obligations convertibles) d'un montant de 18 millions d'euros avec la souscription du FSI (Fonds Stratégique d'Investissement) à hauteur de 12 millions d'euros et de SALVEPAR (Tikehau Capital) pour 6 millions d'euros, afin de bénéficier de moyens financiers supplémentaires dans le cadre de ses futurs développements.



Extension du Siège Social / Avignon

2012 Acquisition de PEKTOWIN en Pologne, VALENTINE en Inde et DBS aux Etats-Unis

L'année 2012 est tristement marquée par la disparition soudaine de Jacques DIKANSKY. La Fondation NATUREX est renommée « Fondation NATUREX-Jacques DIKANSKY » en sa mémoire.

NATUREX finalise sur l'exercice 2012 le programme d'acquisition initié en octobre 2011, en réalisant trois nouvelles acquisitions : PEKTOWIN en Pologne, spécialisée dans la production de pectines et de jus concentrés de fruits et légumes, VALENTINE en Inde, spécialisée dans la production de poudres de fruits et légumes et de couleurs naturelles et la dernière acquisition DBS aux Etats-Unis, spécialisée dans les extraits de cranberry.

Grâce à ces acquisitions, NATUREX s'implante industriellement dans deux pays émergents à fort potentiel de croissance et bénéficie d'un portefeuille de produits de haute valeur ajoutée avec l'acquisition de DBS.

2011 Acquisition de BURGUNDY (France et Espagne)

NATUREX a lancé en octobre 2011, une augmentation de capital qui lui a permis de lever 48,8 millions d'euros afin de financer un nouveau cycle de croissance externe. L'acquisition de BURGUNDY, spécialisée dans la production et la commercialisation d'extraits végétaux pour les industries nutraceutiques, pharmaceutiques et cosmétiques, en est la première concrétisation. Avec cette acquisition, NATUREX dispose de deux sites industriels pharmaceutiques de qualité et de grande capacité et bénéficie d'une offre enrichie pour la nutraceutique, la pharmacie et la cosmétique.

2010 Intégration réussie de la division Ingrédients du groupe espagnol Natraceutical et poursuite du développement commercial mondial

NATUREX a multiplié sa taille par deux en un an et affiche une croissance organique record sur l'année, tout en poursuivant le développement de son réseau commercial.

2009 Acquisition de la division Ingrédients du groupe espagnol Natraceutical

Avec cette acquisition, NATUREX devient le leader mondial des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale grâce à une présence géographique mondiale équilibrée, des sites de production performants et complémentaires, et une offre de produits élargie.

Chapitre 1

NATUREX et son environnement

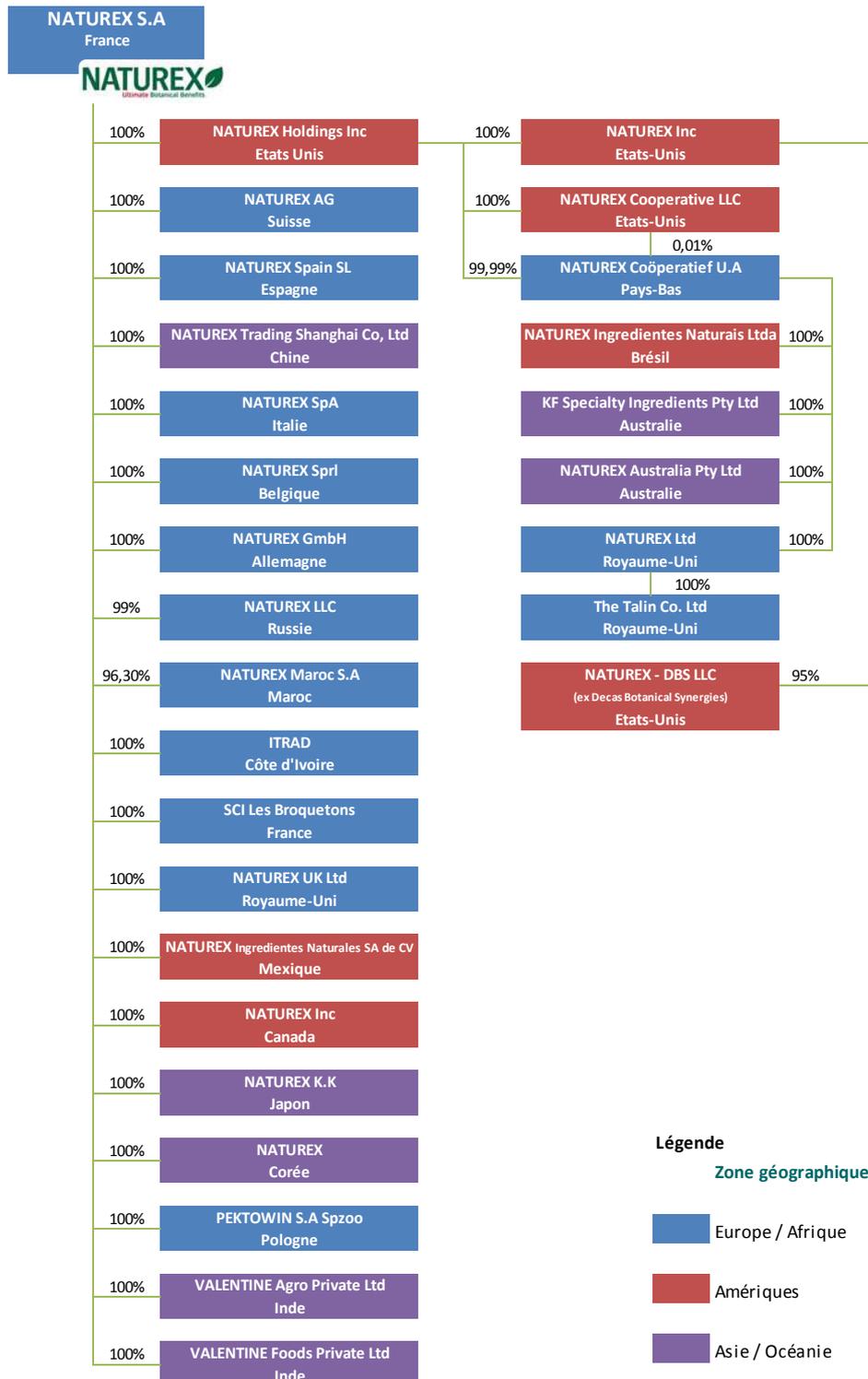
HISTORIQUE

20 ans de croissance organique et de conquête de marchés

- 2008** **Acquisition de la Division Actifs Innovants de la société française Berkem**
NATUREX bénéficie d'une gamme d'extraits végétaux innovants à l'efficacité prouvée par des études cliniques. NATUREX crée une filiale chinoise basée à Shanghai comprenant un laboratoire Contrôle Qualité dédié au sourcing de matières premières.
- Création de la Fondation NATUREX**, dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés dans les pays où NATUREX source ses matières premières. La Fondation soutient des missions au Maroc, au Pérou et en Inde et a vocation à étendre son programme à de nouveaux projets dans d'autres pays.
- 2007** **Acquisition d'Hammer Pharma et HP Botanicals**, sociétés italiennes basées à Milan.
Grâce à Hammer Pharma, NATUREX se dote d'un véritable site pharmaceutique.
- Acquisition de la société américaine Chart Corporation**
Cette opération enrichit l'offre de NATUREX pour l'industrie aromatique et le marché des boissons.
- 2005** **Acquisition de Pure World Inc.**, société américaine spécialisée dans la production d'extraits de plantes pour les industries agro-alimentaires, nutraceutiques, pharmaceutiques et cosmétiques. NATUREX dispose désormais d'une réelle identité sur le marché américain et d'un outil industriel lui permettant de compléter et d'élargir son offre.
- 2004** **Acquisition d'une activité d'extraits de romarin détenue par deux sociétés américaines RFI Ingrédients et Hauser**
NATUREX devient un acteur majeur sur le marché des antioxydants naturels avec à son actif deux marques de renom et trois brevets sur les extraits de romarin.
- 2002** **Acquisition de la société américaine Brucia Plant Extracts Inc.**
NATUREX complète ainsi son offre sur le marché nutraceutique et renforce ses positions sur le marché américain.
- 1997** **NATUREX étend ses activités au marché nutraceutique**
NATUREX ouvre une filiale aux Etats-Unis (Mamaroneck, New York).
L'unité de production au Maroc déménage à Casablanca et s'agrandit.
- 1996** **Introduction à la Bourse de Paris**
(NYSE Euronext Paris – Compartiment B)
- 1992** **Création de NATUREX à Avignon par Jacques DIKANSKY et Thierry LAMBERT**
La société ouvre deux usines, à Avignon en France et à Kenitra au Maroc, et se lance dans la production d'extraits végétaux aux propriétés aromatisantes, colorantes et anti-oxydantes à destination de l'agro-alimentaire.

ORGANIGRAMME JURIDIQUE (Avril 2013)

Une structure multinationale intégrée



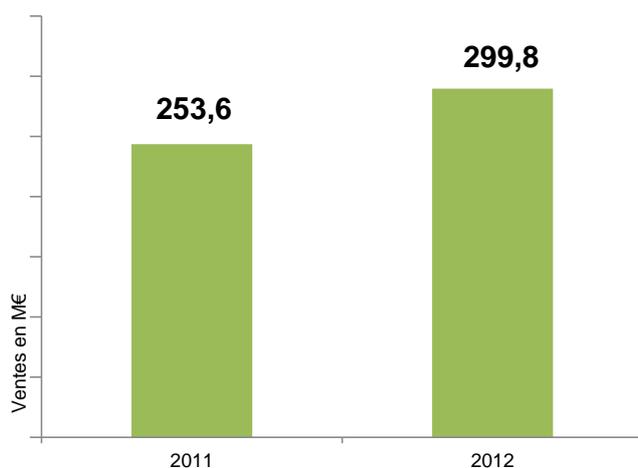
Chapitre 1

NATUREX et son environnement

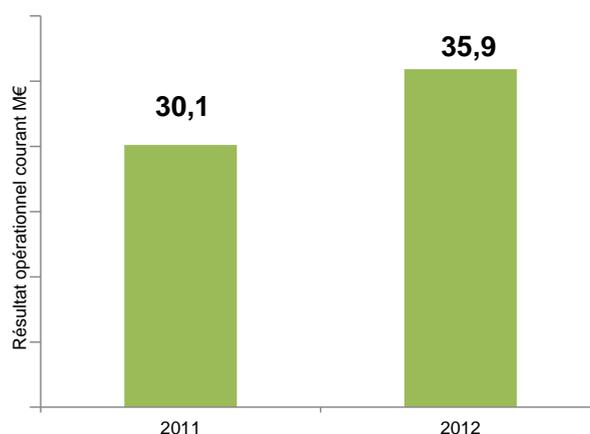
CHIFFRES CLES 2012

Une excellente année de croissance

- ▶ **Forte croissance des ventes : +18,2%**
+13,9% à devises constantes



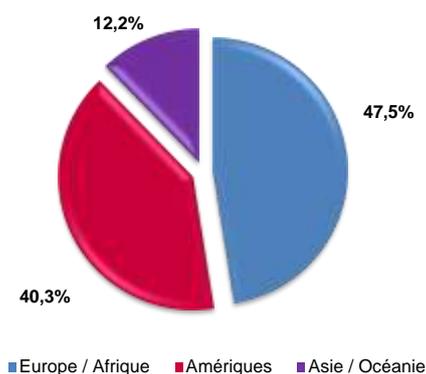
- ▶ **Bon niveau du résultat opérationnel courant**



2011 : Charges non courantes de 1,6 M€

2012 : Charges non courantes de 4,4 M€ et Produits non courants de 6,1 M€

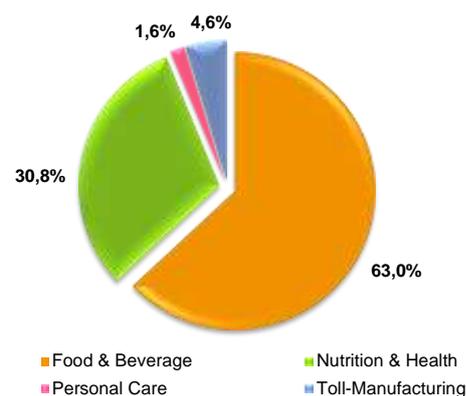
- ▶ **Chiffre d'affaires par zone géographique**



	Europe/ Afrique	Amériques	Asie / Océanie	Total
Ventes en M€	142,3	120,9	36,6	299,8
	+11,1%	+30,4%	+11,6%	+18,2%

△ 2012 vs 2011
Devises courantes

- ▶ **Chiffre d'affaires par marché**



	F&B	N&H	Personal Care	Toll- Manufacturing	Total
Ventes en M€	188,8	92,3	4,8	13,9	299,8
	+12,2%	+29,7%	+48,1%	+28,2%	+18,2%

△ 2012 vs 2011
Devises courantes

► Informations financières sélectionnées

En M€ IFRS	Exercice 2012	Exercice 2011*	Exercice 2010
Compte de résultat consolidé			
Chiffre d'affaires	299,8	253,6	226,3
Marge brute	175,5	148,6	132,1
Résultat opérationnel courant	35,9	30,1	27,3
Résultat opérationnel	37,6	28,5	27,3
<i>% marge opérationnelle</i>	<i>12,5%</i>	<i>11,2%</i>	<i>12,1%</i>
Résultat net, part du Groupe	22,9	15,6	14,8
Résultat de base par action	2,97	2,31	2,32
Bilan consolidé			
	31 décembre 2012	31 décembre 2011*	31 décembre 2010*
Actif non courant	251,3	209,8	189,4
- dont goodwill	114,9	93,5	83,9
- dont Immobilisations corporelles	117,0	103,2	92,3
Actif courant	220,4	216,3	169,3
- dont stocks	137,2	115,2	98,2
- dont clients et autres débiteurs	71,1	61,6	49,6
- dont Trésorerie	10,6	37,7	17,5
Total actif	471,6	426,1	358,0
Capitaux propres	258,6	236,6	168,3
Passif non courant	86,1	103,3	123,8
- dont dettes financières non courantes	69,3	87,3	108,4
Passif courant	126,9	86,2	65,0
- dont dettes financières courantes	51,0	17,6	9,9
- dont fournisseurs et autres créditeurs	64,5	65,2	51,2
- dont concours bancaires	7,2	0,9	1,3
Total passif	471,6	426,1	358,0
Endettement financier net du Groupe	116,9	68,2	102,1
Flux de trésorerie			
	31 décembre 2012	31 décembre 2011*	31 décembre 2010
Capacité d'autofinancement	51,3	42,1	33,4
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	14,6	25,6	17,1
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(56,6)	(25,9)	(15,7)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	8,5	20,9	4,2
Variation de la trésorerie	(33,6)	20,6	5,6

* Application anticipée de la norme IAS 19, cf. Etats financiers consolidés et annexes: Note 4.1 « Changement de méthodes comptables » et Note 13 « Avantages au personnel »

Chapitre 1

NATUREX et son environnement

I. NATUREX : Leader mondial des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale¹

NATUREX produit et commercialise des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale à destination des industries agroalimentaire, nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique.

La force de NATUREX est d'avoir su développer une véritable expertise sur des produits spécifiques qui constituent des niches de marché.

NATUREX mène une stratégie autour de deux axes, une croissance organique soutenue et une croissance externe continue, se positionnant ainsi comme le leader mondial du marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale.

Cette stratégie a permis à NATUREX d'accroître considérablement sa taille en multipliant son chiffre d'affaires par vingt ces dix dernières années, lui conférant ainsi un savoir-faire et une légitimité reconnus dans l'intégration de sociétés ou branches d'activité, porteuses de synergies et créatrices de valeur.

Le succès de cette stratégie s'appuie sur un modèle économique éprouvé, dont les principaux moteurs sont :

- Des ressources industrielles performantes et certifiées qualité, complétées par une grande expertise dans le sourcing des matières premières et un programme de Recherche & Développement soutenu ;
- Une offre de produits à forte valeur ajoutée, segmentée autour de trois marchés complémentaires ;
- Un réseau commercial mondial dynamique.

I.1 Une expertise unique dans la production d'ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale

NATUREX contrôle toutes les étapes du processus de production, de la sélection des matières premières au produit fini, à travers une démarche qualité des plus rigoureuses.

Au cœur de ce processus, la Recherche et Développement constitue une source majeure d'innovations dans l'élaboration d'ingrédients naturels à forte valeur ajoutée, en vue de satisfaire au mieux les besoins spécifiques de la clientèle.



¹ Selon l'appréciation de NATUREX au regard de son positionnement sur ses marchés

Un sourcing de qualité et responsable

Fort de son positionnement de leader mondial des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, NATUREX dispose d'importantes capacités d'approvisionnement lui permettant d'avoir accès à un large choix de plantes et de sélectionner les meilleures espèces dans le monde.

Cette recherche de la qualité s'accompagne d'une politique d'achat très rigoureuse auprès de fournisseurs dans plus de cinquante pays dans le monde, à travers 8 bureaux d'achat dans le monde et centralisée au niveau du siège social du Groupe, afin de répondre au mieux aux critères de qualité, prix et délais attendus par la clientèle :

- NATUREX a développé, au fil des années, des relations étroites avec ses partenaires et s'approvisionne :
 - directement auprès des producteurs locaux (coopératives, récoltants indépendants...) pour une qualité irréprochable et une traçabilité parfaite des matières premières ;
 - à proximité des sites de production qui représentent des sources d'approvisionnement stratégiques (Romarin, noyaux d'abricots au Maroc...);
 - auprès d'intermédiaires industriels lorsqu'il s'agit d'achats d'extraits bruts (paprika, curcuma, ginseng, thé vert...) ou de concentrés (concentré de tomates...).
- NATUREX identifie ses principaux fournisseurs dans le but d'améliorer les performances du processus d'approvisionnement et de collecte, et s'oriente vers la création de filières dans le domaine de suivi des cultures ou de collecte de plantes définies et contrôlées dans le cadre de partenariats avec des acteurs locaux.
- NATUREX apporte une attention particulière à la sélection de transporteurs et transitaires pour un acheminement en toute fiabilité des matières premières ou produits semi-finis jusqu'aux sites de production.



Le Groupe partage également avec ses partenaires locaux les règles éthiques essentielles à une collaboration responsable et durable :

- NATUREX est membre du Pacte Mondial des Nations Unies et veille au respect des principes en termes de droits de l'homme, règles du travail, lutte anti-corruption, protection de l'environnement ;
- NATUREX a créé en mars 2008 la Fondation NATUREX, entité indépendante sans intérêt économique, dont le but est d'améliorer les conditions de vie des communautés installées dans les régions où le Groupe source ses matières premières. Depuis sa création, la Fondation NATUREX soutient des missions au Maroc, au Pérou, en Inde, en Amazonie...

Préserver la biodiversité

NATUREX est depuis sa création très sensible aux problématiques de développement durable et à la préservation de la biodiversité. Avec l'aide d'un ethnobotaniste, les équipes de NATUREX mènent des campagnes de sourcing mondiales très ciblées afin de nouer des relations étroites avec les agriculteurs locaux et d'assurer une traçabilité parfaite des matières premières, de la sélection à la collecte.



Chapitre 1

NATUREX et son environnement

- ▶ Des bureaux d'achat implantés à proximité des sources de matières premières pour une meilleure maîtrise de la chaîne de développement (Sélection – Culture – Collecte)



Des ressources industrielles performantes

Au fil des années NATUREX a constitué un outil industriel très performant, en majeure partie par le biais des acquisitions réalisées. En effet, seuls les sites d'Avignon en France et de Casablanca au Maroc ont fait l'objet de création.

Ses 15 sites de production implantés en Europe (France (2), Italie, Espagne, Royaume-Uni et Suisse (2), Pologne), au Maroc, aux Etats-Unis (2), au Brésil, en Australie et en Inde, permettent à NATUREX, non seulement d'accroître ses capacités de production mais également d'acquies un avantage concurrentiel non négligeable tant en termes de produits ou de marchés, que de savoir-faire et de potentiel d'innovation (sites pharmaceutiques homologués en France, en Espagne et en Italie, plus haute tour de séchage au monde en Suisse...). Il est par ailleurs important pour NATUREX de cultiver une image de producteur local afin de renforcer le lien de proximité avec la clientèle.

Les équipements industriels de chaque site répondent à des standards de qualité élevés et font appel à des moyens technologiques très avancés ; même si la durée de vie de ces équipements est relativement longue, une maintenance régulière, une veille technologique ainsi que des investissements ciblés contribuent à pérenniser l'outil industriel et dynamiser le savoir-faire de NATUREX.

Grâce à la flexibilité et la qualité de ses ressources industrielles, NATUREX a développé une véritable expertise, permettant de proposer des solutions sur-mesure à ses clients, en accord avec les exigences réglementaires. Les différents types de processus de production sont les suivants :

- **L'extraction**, qui consiste à transformer le végétal en extrait.
Le savoir-faire d'extraction relève de la chimie du naturel. Il s'agit d'identifier et d'extraire les principes actifs aromatiques, colorants, santé... contenus dans les végétaux.
- **Le séchage**, qui consiste à faire évaporer toute l'humidité contenue dans l'extrait jusqu'à l'obtention d'un produit sec, ou déshydrater un produit liquide et le transformer en poudre, par le biais d'une technique d'atomisation ou de séchage sous vide.
C'est une étape intermédiaire importante du processus, qui demande un outil industriel puissant et lourd et qui permet d'obtenir des ingrédients de qualité premium (poudres de tomates, ingrédients pour bébé...). NATUREX possède la plus haute tour au monde d'atomisation basse température à Burgdorf en Suisse.
- **La formulation**, qui consiste à transformer l'extrait brut en extrait mis en forme.
La formulation permet de modifier les propriétés chimiques et physiques des extraits afin de les adapter selon les applications finales.

A ce jour, NATUREX bénéficie de l'une des plus grandes capacités d'extraction et de séchage au monde sur son métier, se traduisant par une production annuelle de plusieurs milliers de tonnes d'extraits de plantes.

Chapitre 1

NATUREX et son environnement

► 15 sites industriels dans le monde

France		Espagne			
 <p>Création 1992 Avignon 3 700m² sur 1,6 Ha + Extension</p>	 <p>Acquisition 2011 Reysouze -</p>	 <p>Acquisition 2010 Valence 11 200m² sur 11 Ha</p>	 <p>Acquisition 2011 Palafolls -</p>		
Royaume-Uni		Suisse		Italie	
 <p>Acquisition 2010 Birmingham 5 600m² sur 1,1 Ha</p>	 <p>Acquisition 2010 Burgdorf 8 700 m² sur 1,7ha</p>	 <p>Acquisition 2010 Bischofszell 9 843 m² sur 16 Ha</p>	 <p>Acquisition 2007 Milan 7 300m² sur 2,3 Ha</p>		
Etats-Unis		Brésil		Australie	
 <p>Acquisition 2002 Shingle Springs-Californie 2 460m² sur 1,4 Ha</p>	 <p>Acquisition 2005 South Hackensack-New Jersey 9 000m² sur 2,0 Ha</p>	 <p>Acquisition 2010 Manaus 9 843m² sur 1,6 Ha</p>	 <p>Acquisition 2010 Sydney 2000m² sur 0,4 Ha</p>		
Maroc		Pologne		Inde	
 <p>Création 1998 Casablanca 3 600m² sur 1,4 Ha</p>	 <p>Acquisition 2012 Jaslo -</p>	 <p>Acquisition 2012 Roha -</p>			

Un contrôle qualité strict pour une traçabilité parfaite

NATUREX doit son expertise non seulement à son outil industriel sans cesse optimisé, mais également à une équipe d'hommes et de femmes animés d'un même esprit de créativité et de réactivité, soucieux d'accompagner les clients dans le développement de leurs projets, et de leur offrir une prestation soignée et personnalisée, dans le respect des exigences réglementaires nationales et internationales.

NATUREX s'est engagé dans une démarche qualité basée sur le principe de l'amélioration continue, qui s'articule autour de trois axes majeurs :

- L'amélioration de la compétitivité ;
- Le maintien de la dynamique de croissance ;
- La fiabilisation des systèmes existants.

Cette politique Qualité vise, d'une part à affirmer le dynamisme de NATUREX vis-à-vis de ses concurrents et confirmer ainsi sa position de leader sur le marché mondial, et d'autre part à optimiser son organisation en améliorant au quotidien le processus qualité, en adéquation avec les impératifs de ses clients.

NATUREX a mis en place des étapes de contrôle qualité à toutes les phases du processus de fabrication.

- Les matières premières réceptionnées sont échantillonnées et analysées de façon complète ;
- Chaque lot de plantes subit ainsi une série de tests pour vérifier leur identité et leur qualité avant l'entrée dans le cycle de production ;
- Les produits finis (extraits de plantes), sont contrôlés afin de répondre aux normes analytiques les plus strictes et de garantir la sécurité du consommateur (pathogènes, pesticides, métaux lourds...).

Ce travail s'appuie sur le développement et la validation de nouvelles méthodes d'analyse pour les nouveaux produits, en lien avec les attentes des clients.

Enfin, chaque nouveau produit développé fait l'objet d'une revue complète afin de s'assurer de sa conformité avec les exigences réglementaires applicables, les exigences spécifiées par les clients, et les critères qualité internes.

Tous les sites de production du Groupe disposent d'un laboratoire de Contrôle Qualité autonome et d'équipements analytiques performants (HPLC-MS, HPLC, PPSL, NMR, GC-MS, ICP, ICP-MS, HPTLC, TLC).

Sur chaque site, un Responsable Management de la Qualité coordonne l'application du Système de Management de la Qualité et veille à son amélioration continue auprès des différents services de l'entreprise par le biais de supports documentaires régulièrement mis à jour, d'indicateurs de suivi et d'audits planifiés, afin de mener toute action corrective et préventive dans le but d'assurer la conformité des objectifs préalablement définis dans le cadre de la politique Qualité.



Chapitre 1

NATUREX et son environnement

► 15 sites industriels flexibles et performants implantés sur trois zones géographiques dans le monde



Une Recherche et Développement soutenue

Au cœur de l'ensemble de ce processus (approvisionnement - production - contrôle qualité), la Recherche et Développement constitue un enjeu stratégique majeur pour développer des solutions innovantes, personnalisées et à forte valeur ajoutée.

15% des effectifs dans le Groupe travaillent au sein de la Direction Scientifique qui regroupe la R&D, l'assurance Qualité et les affaires réglementaires, le contrôle Qualité et les laboratoires support.

Pilotés depuis le siège social d'Avignon, le Groupe dispose de laboratoires R&D dans six pays (France, Royaume-Uni, Suisse, Pologne, Inde, Etats-Unis, Australie) et a implanté des laboratoires d'application (Front Lab) en France (Avignon), en Russie (Moscou), aux Etats-Unis (South Hackensack dans le New Jersey et Gainesville en Floride), au Brésil (Sao Paulo), en Chine (Shanghai) et en Australie (Sydney) afin de créer plateformes régionales partout dans le monde, à proximité de la clientèle.

Au sein de laboratoires à la pointe de la technologie, les équipes scientifiques de NATUREX ont su développer un savoir-faire unique dans l'identification botanique, l'extraction et la formulation des extraits.

Ce travail au fil des années, a permis de faire des découvertes innovantes (propriétés spécifiques d'un ingrédient naturel, actifs inconnus...) et de mettre au point de nouveaux procédés de fabrication.

Cette forte implication dans la Recherche et Développement et cette capacité d'innovation confèrent à NATUREX un avantage concurrentiel certain. Les équipes de recherche de NATUREX publient régulièrement des articles dans des revues scientifiques internationales.

NATUREX travaille également en étroite collaboration avec les départements R&D de ses clients pour davantage de proximité et d'anticipation de leurs exigences techniques, ainsi qu'avec des centres de recherches internationaux, des universités dans le but d'être toujours informé des avancées technologiques et créer des passerelles collaboratives afin de développer des projets innovants.

► **Dossiers ASMF**

NATUREX a constitué depuis des années, des dossiers ASMF pour de nombreux extraits végétaux, autorisant ainsi leur utilisation pour n'importe quelle application, y compris pour des produits pharmaceutiques.

L'ASMF (Active Substance Master File) est un dossier qui comprend toutes les informations sur le mode de préparation et la qualité d'une substance active pharmaceutique. Il est utilisé lors d'une demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) d'un médicament. Il sert de base pour l'évaluation de la substance active et permet aux experts de vérifier la qualité de cette substance avant sa mise sur le marché. Pour ce qui concerne NATUREX, les extraits de plantes entrent dans la composition des médicaments traditionnels à base de plantes.

► **SENIFOOD, une initiative commune avec les industriels de l'agro-alimentaire en Espagne**

Senifood est un projet initié par le Ministère des Sciences et de l'Innovation espagnol dans le cadre du Programme Stratégique National de Recherche Technique (CENIT-E).



Le programme a pour but de définir une ligne de plats élaborés pour les personnes âgées afin de leur permettre d'avoir une alimentation plus équilibrée.

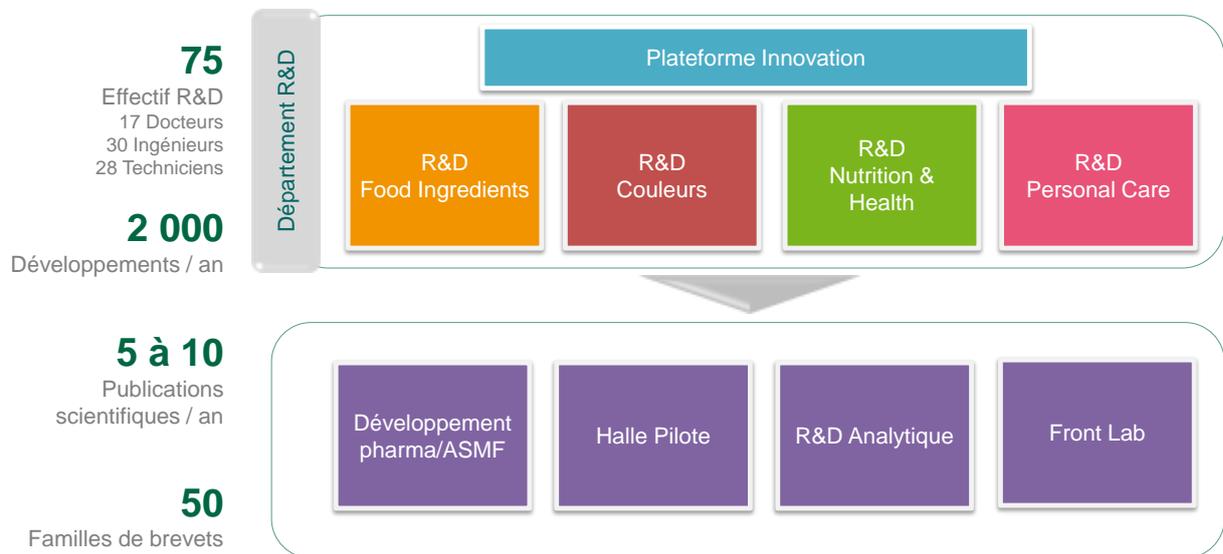
NATUREX est chef de file du projet qui a débuté en 2009, autour d'un consortium d'entreprises spécialisées en Recherche et Développement (Biopolis), mais aussi de professionnels du secteur alimentaire (Biobiotica, Ordesa Group, Corporacion Alimentaria Penasanta – Capsa, Campofrio, Fundacion Matia et Mugaritz...) et des centres de recherches ainsi que les principaux centres universitaires d'Espagne spécialisés dans la nutrition.

Par cette initiative, NATUREX entend mettre à profit son expertise dans la Recherche et Développement en proposant des solutions innovantes en matière d'ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale en faveur de la santé et du bien-être à destination des seniors, plus exposés à la malnutrition et aux carences alimentaires ainsi qu'à des pathologies issues d'une mauvaise alimentation.

Chapitre 1

NATUREX et son environnement

► Une organisation qui favorise la création interne : « In-house innovation »



► Des plateformes R&D dans le monde



I.2 Trois marchés stratégiques et complémentaires

Depuis sa création et grâce aux différentes opérations de croissance externe réalisées ces dernières années, le savoir-faire de NATUREX dans la conception, la production et la commercialisation d'ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale n'a cessé de s'affirmer.

La gamme d'ingrédients naturels développée par NATUREX s'est considérablement élargie au fil du temps, notamment grâce aux acquisitions réalisées dans le cadre de sa stratégie de développement, et s'est de plus en plus segmentée compte tenu des propriétés spécifiques offertes par chaque extrait de plantes et des applications possibles :

- propriétés aromatisantes, colorantes, conservatrices, texturantes pour le marché agro-alimentaire d'une part ;
- et d'autre part, effets santé et bien-être étendus aux marchés nutraceutiques, pharmaceutiques et cosmétiques.

De plus, NATUREX jouit d'une tendance de fond très favorable liée à une demande mondiale croissante, y compris dans les pays émergents, pour les produits d'origine naturelle et santé, soutenue par une réglementation de plus en plus stricte.

Afin de valoriser son expertise métier auprès de sa clientèle et bénéficier d'une meilleure visibilité de son offre, NATUREX s'est organisé autour de trois marchés stratégiques et complémentaires :

Food & Beverage



Nutrition & Health



Personal Care



- **Food & Beverage**, à destination des industries agro-alimentaires, des aromaticiens mondiaux. Cœur de métier du Groupe, cette activité a représenté 63% du chiffre d'affaires 2012.
- **Nutrition & Health**, à destination des marchés nutraceutique et pharmaceutique. Cette activité, très dynamique aux Etats-Unis ainsi qu'en Asie du Sud Est, et dont la réglementation s'intensifie en Europe, a représenté 31% du chiffre d'affaires 2012.
- **Personal Care**, à destination de l'industrie cosmétique et des marques de soins et beauté. Cette activité, dont le potentiel de croissance est important, a représenté près de 2% du chiffre d'affaires 2012.

Cette segmentation permet de concevoir, par le biais d'une offre globale, des gammes d'ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale parfaitement ciblées et adaptées aux besoins précis de chaque type de clientèle.

Chaque gamme de produits est pilotée par un responsable de marché qui assure la liaison entre les différents services supports (R&D, marketing, commercial...) et les clients, afin de pouvoir apporter toute l'assistance et le conseil propres à leurs attentes dans le respect de leurs contraintes et spécificités.

NATUREX réalise également **une activité d'extraction à façon** pour le compte de certains de ses clients. Cette activité, à forte valeur ajoutée, consiste à mettre à disposition des clients, pour leurs besoins spécifiques, les outils et le savoir-faire de NATUREX en matière d'extraction. Cette activité (5,0% du chiffre d'affaires 2012) repose sur

Chapitre 1

NATUREX et son environnement

des partenariats industriels de longue date et durables, impliquant une étroite collaboration compte tenu des processus industriels assez longs et nécessitant un savoir-faire technologique et scientifique très pointu.

Cette activité devrait se développer davantage dans les prochaines années compte tenu de la création d'une joint-venture dédiée à l'extraction de Krill, avec AKER BioMarine, groupe norvégien leader mondial de la pêche de krill, spécialisé dans le développement, la production et la commercialisation de produits à base d'huile de Krill, riche en oméga-3. La joint-venture, dont l'usine de production sera implantée aux Etats-Unis, permettra de combiner le savoir-faire de AKER BioMarine avec l'expertise de NATUREX dans l'extraction, et garantira un niveau d'approvisionnement supérieur en huile de krill, en complément de la production actuelle du site de NATUREX Espagne (Valencia).

► Une gamme de produits large et évolutive pour une offre différentiant à forte valeur ajoutée

Les acquisitions réalisées par NATUREX dans le cadre de sa stratégie de développement lui ont permis d'une part d'enrichir ses gammes de produits mais également d'acquérir une connaissance spécifique, un savoir-faire additionnel sur une plante, un extrait, un procédé de production...

La gamme de produits de NATUREX est par conséquent très large, permettant de multiples combinaisons afin d'apporter des solutions sur-mesure à notre clientèle.

Food & Beverage, cœur métier du Groupe



Ce marché est spécialisé dans la conception et le développement d'ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale aux propriétés aromatiques, colorantes, conservatrices, texturantes, édulcorantes ou apportant un bénéfice sur la santé. NATUREX s'adresse aux aromaticiens mondiaux ainsi qu'aux industriels de l'agro-alimentaire (multinationales, filiales de grands groupes ou PME locales).

L'offre Food & Beverage est composée de 7 gammes qui répondent à une demande pour les applications alimentaires et les boissons et qui permettent de satisfaire à la fois les attentes des industriels pour des ingrédients performants et innovants, et la demande des consommateurs pour des produits entièrement naturels :

- **NAT stabil®** est une gamme d'extraits végétaux (romarin, grenade...) qui améliorent la conservation des aliments et des boissons grâce à leur propriété anti-oxydante.
- **NAT arom®** propose une riche palette d'extraits aromatiques (hydro-alcooliques, oléorésines et huiles essentielles) pour les aromaticiens, les fabricants de boissons et les industriels de l'agro-alimentaire. Des procédés industriels d'élaboration exclusifs permettent de protéger les composés aromatiques contre la perte et la dégradation naturelle des arômes.
- **NAT color®** regroupe deux segments :
 - **E-Color™** désigne une gamme d'additifs colorants naturels. Extraits à partir de matières premières naturelles, ces additifs sont conformes à la réglementation européenne et couvrent un large spectre de couleurs précises et intenses. Ils sont formulés afin d'apporter une solution stable à tous les types d'applications agro-alimentaires.
 - **VegeBrite™** regroupe une gamme de concentrés de fruits et légumes dotés de pouvoirs colorants obtenus sans aucun solvant d'extraction, ni additifs de formulation, ni conservateurs. Ces « Colouring Foodstuffs » répondent aux critères les plus exigeants du « clean label », très prisés par les industriels.

- **NAT healthy™** est une ligne d'extraits végétaux reconnus pour leurs bénéfices santé. Elle regroupe des ingrédients naturels aux bienfaits physiologiques (antioxydants, propriétés digestives, énergisantes, anti-stress...) à destination des aliments fonctionnels.
- **NAT F&V™** désigne une gamme de poudres de fruits et légumes grâce à un procédé de séchage à la pointe de la technologie. Ces poudres sont élaborées à partir de jus et de concentrés de fruits et légumes et sont destinées à des applications de type aliments pour bébé, soupes, sauces, assaisonnement, céréales...
- **NAT textur™** est une gamme de pectine de pomme et d'agrumes proposée pour des applications sur mesure dans la confiserie, les confitures, les préparations pour yaourt, autres desserts...La pectine est connue pour ses propriétés gélifiantes et épaississantes mais c'est également une source de fibres solubles qui présente des intérêts nutritionnels et de santé indéniables.
- **NAT taste™** est une gamme qui propose des ingrédients permettant d'améliorer le goût des produits alimentaires :
 - **Talin®** (*Thaumatococcus daniellii*), est une protéine naturelle extraite du fruit Katemfe, récolté dans les forêts tropicales d'Afrique Occidentale. Talin® est un ingrédient « multifonctions » qui peut notamment agir en tant qu'exhausteur de goût ou comme masqueur d'amertume. Il peut être utilisé dans les boissons, les pâtisseries, les confiseries... **Talin®** a reçu le prix "**Best innovative Stevia Product 2010**" à la Conférence 2010 de Malte sur la Stevia (édulcorant naturel), organisée par l'ISANH (International Society of Antioxidant in Nutrition and Health).
 - **Kemfe™** est un ingrédient naturel, également extrait du fruit Katemfe, à la saveur sucrée capable d'améliorer la perception globale du goût.

Nutrition & Health, une expertise scientifique reconnue

Nutrition & Health

Extraits végétaux et actifs innovants pour les applications nutraceutiques et les produits pharmaceutiques



Ce marché est spécialisé dans la conception et le développement d'extraits végétaux et de concepts d'ingrédients pour les applications nutraceutiques, et d'extraits de plantes à destination des produits pharmaceutiques.

Les tendances de consommation du marché pharmaceutique / nutraceutique (produits vendus en parapharmacies, compléments alimentaires...), sont principalement liées aux préoccupations d'une population plus âgée, plus urbaine, plus attentive à son bien-être et à l'orientation favorable des pouvoirs publics d'une grande majorité de pays dans le monde vers des programmes nutritionnels en faveur de la santé, avec en toile de fond, un cadre réglementaire relatif aux bénéfices et allégations santé particulièrement contraignant.

L'innovation est un axe de développement essentiel pour répondre aux exigences des professionnels du marché et être en conformité avec les autorités réglementaires.

L'offre Nutrition & Health est composée de 3 gammes qui répondent non seulement à des exigences réglementaires strictes (Directives Européennes, procédures ASMF – *Active Substance Master Files*...) mais aussi à des contrôles drastiques de la part des partenaires de NATUREX (audits réguliers des usines NATUREX par les laboratoires pharmaceutiques internationaux).

NATUREX compte parmi ses équipes, des scientifiques chevronnés qui apportent leur expertise dans l'identification des caractéristiques précises des matières premières, une assistance dans des recherches bibliographiques approfondies, et la conduite d'études in vitro, in vivo ou cliniques.

Chapitre 1

NATUREX et son environnement

Un support réglementaire et marketing est également mis à disposition des clients pour la création de concepts et la commercialisation des produits sous leur propre marque (constitution de dossiers réglementaires, dépôt de brevets, marque déposée, étude de positionnement, site internet d'information consommateurs...).

- **NAT life™** est une gamme d'ingrédients naturels brevetés, dont les effets sont cliniquement prouvés, qui est commercialisée sous des marques déposées pour les compléments alimentaires et les aliments fonctionnels. Parmi ces extraits innovants, on peut citer des ingrédients naturels favorisant la performance cognitive (Cereboost®), des ingrédients minceur (Svetol®), des antistress (Cyracos®), des ingrédients améliorant la performance et l'énergie (Powergrape®), des extraits reconnus pour leur action sur les inconforts associés à la ménopause (Lifenol®), et dernièrement, un extrait de fleur d'hibiscus pour la réduction de l'incidence des infections urinaires (Utirose™) et dernièrement un extrait de cranberry contre les infections urinaires (Pacran™)...
- **NAT activ®** est une large gamme d'extraits de plantes purs, reconnus pour leurs effets bénéfiques sur la santé, formulés pour le marché nutraceutique.
- **NAT pharma™** est une gamme d'extraits de plantes destinés aux laboratoires pharmaceutiques. Cette gamme bénéficie de dossiers ASMF (Active Substance Master Files) constitués par les équipes de NATUREX pour de nombreux extraits végétaux, afin d'autoriser leur usage dans des produits pharmaceutiques comme les médicaments traditionnels à base de plantes.

Personal Care, un marché à fort potentiel

Personal Care

Actifs innovants naturels,
extraits végétaux et matières
premières fonctionnelles

NATselect

NATbeauty

effineo aurealis macaderma
seveov dragon's blood

Ce marché est spécialisé dans le développement d'actifs, d'ingrédients naturels et d'extraits végétaux pour les applications cosmétiques.

Le marché des cosmétiques naturels bénéficie d'excellentes perspectives de croissance en Asie, en Europe et aux Etats-Unis pour les années à venir (Etude Kline Group).

Ces tendances confirment en premier lieu la prise de conscience des consommateurs, essentiellement des femmes, sur la toxicité des produits de beauté ordinaires qui se tournent alors vers des produits naturels à base de plantes, et d'autre part le nombre accru de sociétés de cosmétiques d'envergure internationale qui se lancent dans les produits naturels. La qualité des produits naturels sélectionnés pour les applications cosmétiques et les divers modèles de certification sont des facteurs essentiels qui guident les choix des consommateurs très exigeants dans ce domaine.

L'offre Personal Care est composée de 2 gammes qui répondent aux besoins spécifiques et aux exigences de l'industrie cosmétique. Les équipes scientifiques de NATUREX mettent à profit leur expertise pour l'identification de matières premières parfaitement adaptées aux applications cosmétiques, la sélection d'extraits très ciblés et standardisés et la conduite d'études in vitro pour la formulation d'extraits uniques.

- **NAT beauty™** propose des actifs innovants. Cette gamme se concentre sur des extraits uniques dont le mécanisme d'action et l'activité ont été démontrés par des études in vitro :
 - Macaderm™ est un actif anti-âge issu du Maca péruvien ;
 - Effineo™ est un actif minceur sans caféine à base de café vert ;
 - Seveov™ est un actif capillaire stimulant la pousse des cheveux ;
 - Aurealis™ est un actif hydratant extrait de la fleur d'oranger ;
 - Dragon's blood (extrait de dragon's blood – Croton lechleri) est un actif revitalisant qui répare et régénère les tissus cutanés pour une peau rajeunie.
- **NAT select™** est une gamme d'extraits végétaux spécialement formulés pour les applications cosmétiques.



NATUREX a dévoilé lors du Salon InCosmetics à Paris en avril 2013, sa nouvelle collection « Magic of Africa », une sélection de plantes africaines réputées pour leur force légendaire. Cette collection puise ses racines dans la biodiversité africaine de la Côte d'Ivoire (café vert, cacao, kola) à l'Afrique du Sud (rooibos) en passant par le Burkina Faso (fleurs d'hibiscus) et le Togo (Kigela). Chacune de ces matières naturelles est proposée sous forme d'extrait standardisé mais peut aussi être modulée à façon pour répondre à toutes les exigences de formulation.



Café vert



Hibiscus

I.3 Un réseau commercial mondial intégré

NATUREX s'appuie sur une présence commerciale mondiale à travers un réseau parfaitement intégré dans 20 pays (France, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Belgique, Allemagne, Suisse, Russie, Pologne, Maroc, Inde, E.A.U, Thaïlande, Japon, Chine, Australie, Etats-Unis, Canada, Mexique, Brésil).

Cette implantation locale sur les 5 continents conduit à un maillage géographique dense qui contribue à accroître la visibilité de NATUREX dans le monde, à la fois dans les pays développés, matures, et les pays émergents à fort potentiel de croissance, et permet de répondre aux demandes spécifiques des multinationales de l'agro-alimentaires, de l'industrie pharmaceutique / nutraceutique et du secteur des cosmétiques.

En effet, l'implantation des bureaux commerciaux a plusieurs avantages :

- Proximité avec les principaux sites de production et les sources de matières premières ;
- Renforcement des relations avec les PME locales ou les filiales des grands groupes internationaux qui ont des problématiques propres à leur site et leur processus de fabrication ;
- Meilleure visibilité et renommée sur le plan local qui peut constituer un point d'entrée sur certains marchés et des prises de position, notamment en Asie.

Ce réseau mondial assure ainsi une réponse flexible, efficace et rapide aux clients.

NATUREX conjugue cette implantation commerciale avec une implantation industrielle lorsque les opportunités se présentent dans le cadre de sa stratégie de développement afin de renforcer sa présence au niveau local pour davantage de proximité avec ses clients.

Chapitre 1

NATUREX et son environnement

II. Un positionnement solide sur des marchés en croissance

II.1 Nouveaux défis dans la perception du naturel et de la santé

Une problématique sociétale mondiale

Selon les estimations de l'ONU, les prévisions de croissance démographique mondiale sont impressionnantes : en 2012, la population mondiale a atteint 7 milliards d'habitants et il est prévu d'atteindre les 8 milliards en 2025 et pas moins de 9 milliards vers 2050.

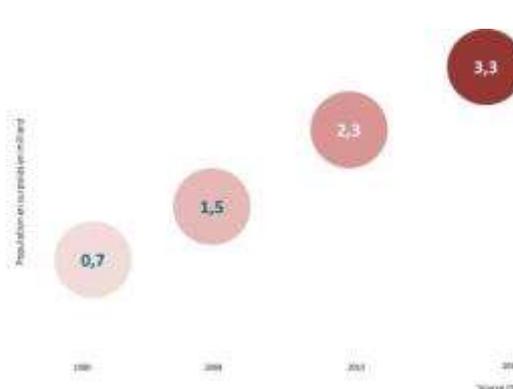
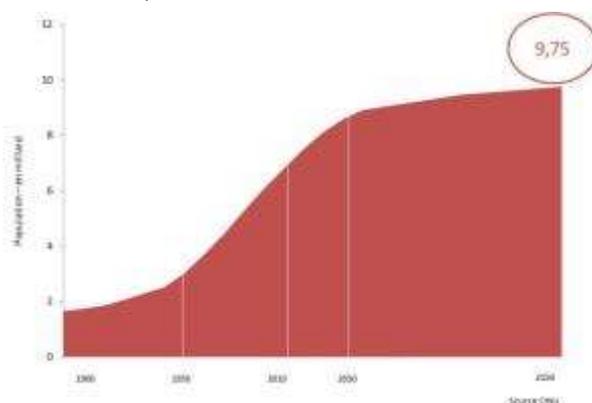
Par ailleurs, les différentes étapes de la transition démographique, surtout dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle, à la fois dans les pays dits développés (20% de la population mondiale) et les pays intermédiaires (70% de la population mondiale), ont conduit à un vieillissement accéléré de la population.

Par conséquent, les phénomènes de croissance démographique et de vieillissement de la population ont eu des incidences et des répercussions majeures sur l'alimentation et la santé.

Ainsi, d'après les estimations mondiales de l'OMS, l'obésité dans le monde a presque doublé depuis 1980. En 2008 :

- Environ 1,5 milliard d'adultes avaient un surpoids ;
- Plus de 300 millions de femmes et près de 200 millions d'hommes étaient obèses.

L'OMS prévoit en outre que d'ici 2015, quelque 2,3 milliards d'adultes auront un surpoids et plus de 700 millions seront obèses. Le surpoids et l'obésité entraînent de graves conséquences pour la santé, notamment les maladies cardiovasculaires, le diabète et certains cancers.



► Croissance et vieillissement de la population

- 9 milliards de personnes dans le monde en 2050 (9,75 milliards en 2150)
- 2 milliards de personnes au-dessus de 60 ans en 2050 (x3 vs 2000)

► Surpoids et obésité

- 3 milliards d'adultes en surpoids ou obèses en 2030 (vs 1,5 milliard en 2008)
- Accroissement des risques de maladies chroniques

La fréquence de plus en plus grande du surpoids et de l'obésité dans le monde est due à plusieurs facteurs, dont :

- un changement d'alimentation observé à l'échelle mondiale : une plus grande consommation d'aliments élaborés industriellement, très caloriques, riches en graisses et en sucres mais pauvres en vitamines, en minéraux et autres micronutriments ;
- et la tendance à faire moins d'exercice physique en raison de la nature de plus en plus sédentaire du mode de vie (travail, transport, urbanisation...).

Autrefois considérés comme des problèmes propres aux pays à haut revenu, le surpoids et l'obésité augmentent également de façon spectaculaire dans les pays à faible ou moyen revenu, surtout en milieu urbain, confirmant ainsi la préoccupation mondiale.

Une prise de conscience des pouvoirs publics, des consommateurs et des industriels

La santé et la nutrition se sont imposées ces dernières années comme des enjeux mondiaux majeurs, y compris dans les pays émergents, suscitant une prise de conscience :

- des pouvoirs publics et des autorités sanitaires et sociales, qui ont multiplié les initiatives dans le but de maîtriser les comportements alimentaires par le biais de mesures préventives, campagnes d'information et de mise en place de politiques nutritionnelles (en Europe – FoodRisC (Food Risk Communication), en France - Programme National Nutrition Santé (PNNS), en Espagne - SENIFOOD...);
- des consommateurs, qui portent un intérêt de plus en plus marqué pour les produits respectueux de leur santé, et sont à la recherche d'aliments de qualité au profil nutritionnel adapté à leurs besoins ;
- des industriels, qui multiplient les innovations en modifiant la composition des aliments transformés afin de proposer aux consommateurs, des produits aux effets spécifiques et ciblés dans le but de construire le capital santé, optimiser les fonctions de l'organisme ou améliorer la qualité de vie.

Par ailleurs, la création d'un environnement permettant de mettre en pratique le choix d'un mode de vie sain est fortement soutenue par une réglementation stricte en faveur d'une meilleure communication sur les risques et les bienfaits alimentaires et nutraceutiques.

Des leviers de croissance induits par une évolution des besoins et des réglementations

Dans ce contexte, les consommateurs sont constamment confrontés à de nouvelles informations sur la santé et ne cessent de se préoccuper de la sécurité alimentaire et des promesses annoncées par les fabricants de compléments alimentaires et nutritionnels.

L'évolution des modes de vie (70% de la population mondiale sera urbaine en 2050 contre 46% aujourd'hui) et la part croissante d'une population vieillissante et par conséquent plus aisée, ont modifié les comportements des consommateurs vis-à-vis de leurs besoins :

- Les besoins physiologiques (faim, soif...) décrits par Maslow sont surpassés par les besoins de sécurité (corps, santé...), d'appartenance (tranche d'âge, groupe...), d'estime et d'accomplissement, se traduisant par la recherche du bien-être qui s'illustre par une forte tendance à la prévention, à l'automédication, et conduit à une demande accrue de produits avec un effet santé instantané pour un épanouissement total ;
- Un nouveau besoin a fait son apparition au sein de nos sociétés (y compris dans les pays émergents), non décrit dans la pyramide des besoins de Maslow, il s'agit du besoin d'éternité, d'immortalité. Il se traduit par une attirance envers des produits qui promettent le rajeunissement ou ayant une action sur le temps, comportement symptomatique d'une population de plus en plus hédoniste.

Ces comportements ont par conséquent des répercussions immédiates sur les marchés sur lesquels NATUREX évolue, et sont porteurs de facteurs de croissance pour les années à venir.

La réglementation mise en place sur les différents segments de marché constitue également un levier de croissance favorable aux ingrédients naturels :

- Lorsque la réglementation vise à renforcer les dispositifs d'informations à l'égard des consommateurs (étiquetage, liste d'ingrédients interdits, alertes sur les risques encourus...), elle peut alors favoriser la substitution des ingrédients de synthèse et autres additifs chimiques par des ingrédients naturels et notamment d'origine végétale ;
- Lorsque la réglementation vise à renforcer les dispositifs de contrôle et de qualité sur la composition d'un ingrédient ou les normes de fabrication (études cliniques, dossiers ASMF, bonnes pratiques de fabrication...), celle-ci peut alors favoriser l'adoption d'ingrédients dont la traçabilité aura été parfaitement vérifiée.

Chapitre 1

NATUREX et son environnement

Marché agro-alimentaire

► Une demande spontanée pour les ingrédients naturels et santé

Une tendance de fond autour du naturel et du bien-être s'est installée durablement depuis quelques années, favorisée par une demande croissante de la part des consommateurs, non seulement soucieux des effets néfastes des produits de synthèse et autres additifs chimiques contenus dans les aliments qu'ils consomment, mais aussi désireux de bénéficier de l'effet santé de certains produits alimentaires.

Cette tendance est d'ailleurs soutenue par une offre élargie de la part des industriels de l'agro-alimentaire qui se positionnent sur les segments des ingrédients naturels et de la nutrition préventive afin de se différencier de leurs concurrents, dans le respect des recommandations réglementaires.

Il existe des ingrédients naturels dans pratiquement tous les segments de produits alimentaires, et même si la substitution d'une catégorie à l'autre est théoriquement possible, celle-ci n'est cependant pas systématique (toutes les fonctionnalités des ingrédients synthétiques ne peuvent pas être remplacées ou restituées par des ingrédients naturels), ni immédiate car elle implique souvent des contraintes techniques et économiques importantes, de la production à la commercialisation.

Les perspectives de croissance du marché des ingrédients naturels et biologiques dans l'agro-alimentaire sont d'ailleurs très favorables sur les différents segments :

Le marché des ingrédients naturels (de commodités et de spécialités) dans le monde serait estimé à 155 milliards d'euros¹ en 2012 et le marché des produits biologiques 24 milliards d'euros, avec un taux de croissance d'environ 10%.

Ces deux catégories continueront d'afficher des taux de croissance significatifs d'ici 2017, +13% en moyenne pour les ingrédients naturels et +7% en moyenne pour les ingrédients biologiques sur le marché américain.

- **Les extraits antioxydants de romarin** font également partie des ingrédients naturels dont les perspectives de croissance seront importantes dans les années à venir compte tenu de l'inscription des extraits de romarin sur la liste des additifs alimentaires autorisés par la réglementation de l'Union Européenne, pour ses propriétés antioxydantes. En effet, les directives 2010/67/EU et 2010/69/EU ont établis les critères de pureté des extraits de romarin antioxydants et les doses maximales d'utilisation dans les applications où leur usage est autorisé. Cette reconnaissance va d'une part encourager les industriels de l'agro-alimentaire qui attendait cette classification pour employer les extraits antioxydants de romarin dans leurs produits, et d'autre part contribuera à satisfaire une demande croissante des consommateurs du monde entier pour des produits naturels de spécialité d'origine végétale, exempts d'additifs d'origine chimique.

NATUREX a lancé le processus d'enregistrement des extraits de romarin en tant qu'antioxydant alimentaire auprès de l'Union Européenne en 1996 et a investi dans des études toxicologiques aux côtés de deux autres producteurs en constituant l'EREMG (European Rosemary Extracts Manufacturers Group).

L'activité antioxydante des extraits de romarin est directement liée à leur teneur en acide carnosique et en carnosol qui sont les principaux composés antioxydants liposolubles issus du romarin. Selon la Directive 2010/69/EU, c'est l'apport total d'acide carnosique et de carnosol qui doit être considéré et non pas la dose globale d'extrait ; cela implique par conséquent de maîtriser l'identification et l'isolation des principes actifs du romarin.

NATUREX, leader sur ce marché, dispose de toute l'expertise et des moyens nécessaires afin de proposer aux industriels de l'agro-alimentaire, une alternative sûre, efficace et naturelle aux antioxydants synthétiques.

¹ Euromonitor 2009-2010

- **Le segment des extraits aromatiques naturels** devrait poursuivre sa percée en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, principaux contributeurs des ventes mondiales d'arômes dans l'industrie agro-alimentaire, tirée par le fort engouement des consommateurs pour les produits naturels dans les aliments et les boissons. La croissance de ce segment dans les pays émergents comme l'Europe de l'Est, la Russie, la Chine, l'Inde et l'Amérique du Sud, devrait être plus rapide compte tenu d'un changement de comportement de la part des consommateurs.
- **Le marché mondial des couleurs dans l'industrie agro-alimentaire était estimé à environ 1,55 milliard de dollars** en 2011 dont 600 millions de dollars¹ pour les couleurs naturelles, y compris les « Colouring Foodstuffs² » pour 50-100 millions d'euros, contre 570 millions de dollars pour les couleurs de synthèse, 263 millions de dollars pour les couleurs « Nature Identical³ », et 117 millions de dollars pour le caramel. Compte tenu du potentiel de substitution important sur ce segment et de la volonté des industriels de l'agro-alimentaire d'apporter, en accord avec la réglementation, de réelles innovations dans les applications telles que la catégorie des boissons, confiseries, pâtisseries ..., les effets sur la consommation vont se faire sentir dans les prochaines années, dynamisant les ventes de ce segment dont les taux de pénétration sont encore faibles dans l'ensemble des pays du monde, et notamment dans les pays émergents d'Europe de l'Est, d'Asie et d'Amérique du Sud.

Aujourd'hui, les consommateurs sont plus que jamais conscients que l'alimentation joue un rôle primordial pour favoriser leur bien-être et leur santé ; ils adoptent donc un comportement alimentaire en phase avec cet objectif. Ainsi, dans la **catégorie des aliments fonctionnels**, les ventes mondiales devraient se situer à 175 milliards de dollars⁴ en 2012, soit une croissance de 22%, compte tenu d'une demande accrue des consommateurs pour des produits nutritionnels avec action préventive sur la santé, relayée par une offre innovante des professionnels de l'agro-alimentaire. La part de cette catégorie devrait atteindre 23% du marché alimentaire américain en 2017, pionnier dans ce domaine, et la tendance devrait se propager en Europe de l'Ouest et dans les pays émergents, s'agissant de la préoccupation première des consommateurs en matière de nutrition. La frontière entre cette catégorie d'aliments avec « allégation » santé et la nutraceutique est d'ailleurs très mince, et certains spécialistes de l'agro-alimentaire jouent de plus en plus sur un positionnement mixte alors que la réglementation se durcit sur les allégations nutritionnelles et santé d'une part, et les effets bénéfiques sur la santé scientifiquement prouvés d'autre part.

► Une réglementation qui accélère l'adoption du naturel

Les consommateurs sont de plus en plus exigeants à la fois sur les fonctionnalités des produits qu'ils consomment mais surtout sur les caractéristiques qu'ils présentent : la couleur, le goût, la texture...

Les nombreux problèmes de santé publique liés aux ingrédients alimentaires les ont conduits à être plus vigilants vis-à-vis des ingrédients de synthèse qu'ils consomment et des effets potentiellement nuisibles sur leur santé.

Communiquer de manière ciblée sur les risques alimentaires est un défi important pour l'Union Européenne ; les multiples sources d'information peuvent accroître la confusion ou les risques d'interprétation erronée.

La réglementation européenne s'est organisée en conséquence, pointant du doigt les effets néfastes sur la santé de certains additifs et colorants alimentaires ou veillant à la conformité des allégations nutritionnelles ou santé figurant sur les étiquettes de certains produits :

- Un nombre croissant d'aliments vendus au sein de l'Union Européenne fait l'objet d'allégations nutritionnelles et de santé. Une allégation nutritionnelle communique ou suggère qu'une denrée alimentaire possède des propriétés nutritionnelles bénéfiques. Par allégation de santé, on entend toute mention utilisée sur les étiquettes, à des fins de publicité ou marketing, selon laquelle la consommation d'un aliment donné peut avoir des bienfaits pour la santé. En 2006, l'Union Européenne a adopté un règlement concernant l'utilisation des allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires, basées sur des profils nutritionnels dont l'un des

¹ Leatherhead Food Research – Novembre 2010

² Ingrédients naturels ayant des propriétés colorantes, sans additif, exemple : jus de fruits

³ Produit de synthèse chimique dont les propriétés colorantes se rapprochent de celles trouvées dans la nature

⁴ Euromonitor 2009/2010

Chapitre 1

NATUREX et son environnement

objectifs clés est de garantir que toute allégation figurant sur l'étiquette d'un aliment vendu au sein de l'Union Européenne soit claire et justifiée par des preuves scientifiques.

Depuis novembre 2010, l'EFSA, l'agence européenne de la sécurité alimentaire, a lancé un vaste programme d'évaluation scientifique sur les produits alimentaires afin de garantir la conformité entre les allégations nutritionnelles et santé figurant sur l'étiquette de ces produits, la publicité dont ils font l'objet et le bénéfice réel pour le consommateur.

- L'agence britannique de sécurité des aliments a financé une étude réalisée par des chercheurs de l'université de Southampton en 2007. Cette étude a démontré qu'un mélange de colorants et d'un conservateur pouvait avoir un effet sur l'hyperactivité des enfants. La plupart de ces colorants (E102-tartrazine, E104-jaune de quinoléine, E110-jaune orangé, E122-carmoisine, E124-Ponceau 4R et E129-rouge allura) et le conservateur (E211-benzoate de sodium) sont surtout présents dans les sucreries et les boissons dont les premières cibles sont les enfants.

En juillet 2008, le parlement européen a décidé d'obliger les fabricants à adapter les étiquettes des produits qui contiennent ces substances en apposant une mention obligatoire (« peut avoir des effets indésirables sur l'activité et l'attention chez les enfants »), obligeant ainsi les industriels de l'agro-alimentaire à retirer ces produits de leur processus de fabrication et à favoriser l'usage de couleurs naturelles.

Marché de la Nutraceutique

► Une demande de plus en plus ciblée « santé »

Probiotiques, prébiotiques, phytostérols, fibres alimentaires, extraits de plantes, oméga-3, protéines de laits, vitamines et minéraux...le marché mondial des ingrédients santé a connu ces dernières années, une croissance supérieure à l'ensemble du marché des ingrédients alimentaires compte tenu des préoccupations de santé grandissantes de la part des consommateurs et une tendance forte à l'automédication, ainsi que la volonté des industriels du secteur de développer des ingrédients positionnés sur des pathologies porteuses, notamment celles liées au vieillissement et à l'obésité.

Dans ce contexte, le marché mondial des ingrédients nutraceutiques devrait croître de 6,2% par an et atteindre 21,8 milliards de dollars dans le monde d'ici 2013¹. Les Etats-Unis devraient continuer à être les leaders sur ce marché compte tenu d'une gamme extrêmement riche de compléments alimentaires et de préparations nutraceutiques, mais les marchés chinois et indien devraient se développer rapidement du fait de leur croissance économique et de l'évolution de leur savoir-faire de longue date dans l'utilisation de plantes traditionnelles à usage médicinal. Les marchés européens, encore peu matures, devraient se développer à un rythme soutenu compte tenu des leviers d'optimisation du marché des ingrédients santé pour les industriels du secteur :

Innovation dans le processus de fabrication afin de stabiliser et protéger les ingrédients pour qu'ils puissent garantir leurs promesses santé une fois incorporés dans les applications ;

Diversification et montée en gamme de l'offre produits, via une caution scientifique sur les fonctionnalités et les effets santé annoncés.

Par ailleurs, la demande mondiale en vitamines naturelles devrait également augmenter de 5,9% par an pour atteindre 7,1 milliards de dollars d'ici 2013.

Enfin, la popularité grandissante auprès des consommateurs et la reconnaissance progressive des professionnels médicaux, pour les extraits végétaux et leurs effets bénéfiques sur la santé (ail-cœur, thé vert-cancer, chou palmiste-prostate...) devraient conduire ce segment à croître de 6,2% par an pour atteindre 2,2 milliards de dollars en 2013.

► Une réglementation proche des standards pharmaceutiques

Cependant, l'insuffisance de fondements scientifiques des ingrédients santé et la surexploitation de l'argument santé/bien-être dans l'offre produits des acteurs du marché nutraceutique, sèment le doute et génèrent la méfiance des consommateurs.

¹ World Nutraceutical study – Freedonia Group – Novembre 2009

La réglementation sur les produits fonctionnels, nutraceutiques ou les médicaments à base de plantes (Traditional Herbals Remedies) tend à se renforcer, notamment en Europe, en adoptant des standards proches de ceux appliqués pour les produits pharmaceutiques. Ces mesures visent d'une part à lever les craintes des consommateurs, et d'autre part à assainir le marché en s'appuyant sur des études scientifiques poussées et des procédures d'enregistrement strictes, afin d'apporter la preuve du bénéfice réel du principe actif qui compose le produit et d'établir des normes de fabrication universelles.

En Amérique du Nord, tout nouvel ingrédient fonctionnel doit faire l'objet d'une demande d'approbation de la FDA (Food & Drug Administration), qui réunit un comité d'experts afin de statuer sur le produit. Par ailleurs, le fabricant du produit doit respecter les « bonnes pratiques de fabrication » dès qu'il s'agit de suppléments diététiques. Ces deux processus sont autant de barrières à l'entrée pour la fabrication et la commercialisation des ingrédients fonctionnels. Les études cliniques ne sont pas obligatoires mais elles sont un atout non négligeable en termes d'argument de vente du produit sur les différents circuits de distribution spécialisés, notamment les pharmacies.



En Europe, le règlement européen n°1924/2006 et les différents processus d'autorisations mis en place, pour les allégations nutritionnelles (source de, riche en,...) et les allégations de santé (bénéfice) des produits sont très contraignants :

- Les allégations «fonctionnelles génériques» relevant de l'article 13.1, du règlement européen, portent sur le rôle d'un nutriment ou d'une autre substance dans la croissance, le développement et les fonctions de l'organisme, les fonctions psychologiques et comportementales, l'amaigrissement et le contrôle du poids, la satiété ou la réduction de la valeur énergétique du régime alimentaire. L'évaluation scientifique de l'EFSA contribue à garantir le sérieux et la précision des allégations concernant l'étiquetage des denrées alimentaires et la publicité sur la nutrition et la santé.
- Pour les produits aux allégations spécifiques (activité sur la performance cognitive, amélioration de la circulation sanguine...), relevant des articles 13.5 et 14 du règlement européen, il est nécessaire de déposer un dossier ASMF (Active Substance Master File, anciennement EDMF – European Drug Master File), document renfermant des informations sur le mode de préparation d'une substance active médicamenteuse et sur la qualité de celle-ci, en support d'une demande d'autorisation de mise sur le marché.

Très peu d'acteurs du marché ont la capacité de supporter le montage d'un tel document et cela constitue un réel frein à la commercialisation des produits si le fabricant ne peut prouver la qualité de la substance active utilisée.

NATUREX a constitué depuis des années, des dossiers ASMF pour de nombreux extraits végétaux, autorisant ainsi leur utilisation pour n'importe quelle application, y compris pour des produits pharmaceutiques.

- Selon la directive européenne 2004/24/EC entrée en vigueur le 30 avril 2011, les allégations qui concernent les substances végétales (médicaments à base de plantes entrant dans le cadre des « Traditional Herbals Remedies ») doivent également être adossées à des études cliniques afin d'obtenir une autorisation de mise sur le marché. Les médicaments à base de plantes doivent être fabriqués selon les « Bonnes Pratiques Industrielles » (Good Manufacturing Practice - GMP) afin de démontrer leur effet bénéfique et confirmer la qualité du produit fini. Seules les substances végétales figurant dans les pharmacopées au cours des 30 dernières années échappent à cette directive ; concernant les extraits végétaux dont les effets bénéfiques ont été consignés dans les pharmacopées il y a plus de 30 ans mais qui sont tombés en désuétude depuis, aucune autorisation de mise sur le marché ne sera accordée sans étude clinique préalable.

Cette directive constitue de véritables barrières à l'entrée pour les intervenants du marché qui n'auraient pas anticipé le durcissement de cette réglementation et qui n'auraient par conséquent ni les infrastructures nécessaires, ni les moyens techniques adéquats pour y répondre.

NATUREX dispose de trois sites industriels pharmaceutiques, en France, en Espagne et en Italie, permettant de mener des études cliniques sur les extraits végétaux et de les produire conformément aux normes pharmaceutiques en vigueur, ce qui lui confère un avantage compétitif certain pour répondre à une demande très ciblée des principaux laboratoires pharmaceutiques mondiaux en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur.

Chapitre 1

NATUREX et son environnement

Marché des Cosmétiques

► Les cosmétiques naturels, créateurs de tendance dans le monde entier

Selon une enquête menée par Datamonitor¹, plus de la moitié des consommateurs (52%) dans le monde considère que les produits cosmétiques formulés avec des ingrédients naturels sont meilleurs que les produits de synthèse.

Ce simple constat explique en partie la forte croissance de ce secteur depuis quelques années, peu affecté par les conséquences de la crise financière compte tenu d'un positionnement majoritairement haut de gamme des produits finis.

Selon une étude du cabinet Kline, le marché mondial des cosmétiques à base de produits naturels sera en croissance d'environ 10% par an jusqu'en 2016 contre 4 à 5% pour le marché dans son ensemble.

Alors qu'en Europe, les cosmétiques naturels représentent environ 3% du marché des cosmétiques ; dans certains pays du monde comme les Etats-Unis, l'Allemagne et la Suisse, leur part de marché approche les 10%.

Selon Organic Monitor, les cosmétiques bio et naturels représenteront d'ici 5 ans, 30% du marché total des cosmétiques.

Les perspectives de croissance pour les cosmétiques naturels d'ici 2014 sont prometteuses en Asie, en Europe et aux Etats-Unis :

- Les marchés asiatiques (notamment Japon et Corée) pourraient enregistrer des taux de croissance à deux chiffres (environ 14%), atteignant des ventes de près de 14,8 milliards de dollars, grâce notamment au savoir-faire traditionnel de la population asiatique dans les produits à base d'herbes, notamment en Indonésie, en Chine et en Inde, et à une tendance de consommation positionnée haut de gamme, proche de celle des marchés occidentaux, compte tenu d'une population de plus en plus urbaine.
- En Europe, les spécialistes des études de marché s'attendent pour les cinq prochaines années à un chiffre d'affaires de plus de 6,3 milliards de dollars, avec des croissances très soutenues en Allemagne, en France et au Royaume-Uni.
- Aux Etats-Unis, les ventes sur le segment des cosmétiques naturels pourraient atteindre 5,8 milliards de dollars avec une orientation très marquée vers des produits 100% naturels compte tenu des efforts des industriels dans la formulation des produits.
- Le marché brésilien affiche également un excellent dynamisme avec un taux de croissance annuel moyen de 20% entre 2005 et 2010 grâce à la richesse de la biodiversité du pays, et particulièrement la flore de la région d'Amazonie, dont de nombreux extraits sont déjà connus pour leurs propriétés cosmétiques.

Les principaux facteurs de cette croissance mondiale sont :

- La hausse des investissements R&D de la part des géants mondiaux de la cosmétique, résolument tournés vers l'innovation et la recherche de matières premières performantes sur ce segment de marché fortement concurrentiel ;
- La hausse des investissements marketing associés aux produits naturels, permettant d'élargir l'offre des marques internationales ;
- Le fort engouement des pays émergents pour ce type de produits, rendu possible par l'ouverture de sites de production délocalisés, permettant de répondre à une demande spécifique à des prix plus accessibles ;
- La montée en puissance des réseaux de distribution (GMS et réseaux sélectifs) et la multiplication de la distribution de détail (boutiques exclusives, spas, sites internet...).

¹ Datamonitor juillet/août 2010 – Enquête de consommation 2010

► Une réglementation longue à se structurer

Face à la multiplication croissante d'une offre cosmétique dite « naturelle » ou « biologique », la problématique de la réglementation s'est imposée d'elle-même.

Cependant, si le nombre de standards de cosmétiques biologiques et naturels prolifère, les perspectives concernant un standard mondial et unifié apparaissent réduites et l'émergence récente de nouveaux labels et logos ainsi que les procédures de certification n'ont pas contribué à faciliter le choix des professionnels ni des consommateurs :

- C'est en Europe que les standards sont le plus largement utilisés, où presque deux tiers des produits font l'objet d'une certification. **Ecocert** et **BDIH** sont les principaux standards, partiellement du fait de taux élevés d'adoption en France et en Allemagne, respectivement. La popularité d'Ecocert est également due au fait qu'il s'agit à la fois d'un standard pour produits naturels et pour produits biologiques, là où la plupart des autres organismes de certification ne proposent que l'un ou l'autre.
- Bien que différents standards aient été introduits en Amérique du Nord au cours des deux dernières années, très peu de produits ont été certifiés. Organic Monitor estime que moins de 5% des produits naturels ou biologiques sont certifiés dans la région.
Soutenu par les principaux fabricants de cosmétiques naturels, le standard de la **Natural Products Association** (NPA) fait la course en tête mais s'agissant d'une norme privée, il n'est pas reconnu par l'ANSI (American International Standards Institute), représentant officiel de l'ISO aux Etats-Unis. Le standard **NSF ANSI 305 'made with organic'** devrait gagner en popularité dès que le processus de certification aura débuté. L'absence de standard applicable pour les cosmétiques biologiques conduit plusieurs sociétés américaines à adopter le standard NOP de l'USDA. Bien que celui-ci soit conçu pour les produits alimentaires, il est assez populaire parmi les sociétés qui utilisent des ingrédients cosmétiques.
- Des standards de cosmétiques naturels et biologiques sont également créés dans d'autres régions, telles que l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine. Les taux d'adoption sont toutefois particulièrement faibles. De nombreuses sociétés cosmétiques de ces régions se focalisent sur l'export et préfèrent utiliser les standards européens. Le référentiel Ecocert est ainsi devenu le plus populaire dans des pays tels que le Japon, la Malaisie et le Brésil.

Bien que les standards gagnent en popularité, leur adoption se fait principalement sur une base nationale. Très peu de standards ont construit une présence régionale, et encore moins une présence internationale.

Deux initiatives récentes en France pourraient cependant faire évoluer la situation et harmoniser la certification de ce segment de marché :

- Le référentiel **Cosmos-Standard AISBL**, officiellement lancé lors des salons Biofach-Vivaness à Nuremberg en février 2011, a été développé après plus de sept années de négociations entre les principales agences de certification en Europe, également membres fondateurs du label (BDIH en Allemagne, Cosmebio et Ecocert en France, ICEA en Italie et Soil Association au Royaume-Uni).

Le lancement de ce label représente une étape marquante pour l'industrie des cosmétiques naturels et biologiques en Europe et le Cosmos-Standard sera également ouvert à d'autres organismes de certification. Les membres fondateurs du Cosmos-Standard représentent ensemble plus de 1 400 marques de cosmétiques certifiées et plus de 24 000 produits vendus dans plus de 40 pays.

Les produits certifiés conformes au nouveau référentiel seront étiquetés avec la mention « COSMOS ORGANIC » ou « COSMOS NATURAL » selon leur niveau de certification, en conjonction avec le label de l'organisme de certification impliqué.



Chapitre 1

NATUREX et son environnement

- Toutefois, son objectif de devenir un standard européen se heurte à la concurrence de **NaTrue**, un groupement d'intérêt international de fabricants de cosmétiques naturels et biologiques, créé en 2007 dans le but de promouvoir les vertus des ingrédients utilisés dans la cosmétique naturelle et biologique, tant pour la santé des consommateurs que pour l'environnement, et qui a également lancé en 2010 son propre label européen du même nom, NaTrue.

NaTrue a défini les critères de son label en établissant trois niveaux de certification, qui répondent à une définition rigoureuse de la cosmétique naturelle et biologique afin de préserver le niveau d'exigences le plus élevé possible pour cette catégorie de produits :

- niveau 1 : « Cosmétiques Naturels » ;
- niveau 2 : « Cosmétiques naturels avec une part biologique » ;
- et niveau 3 « Cosmétiques biologiques ».



NaTrue a annoncé en février 2011 lors des salons Biofach-Vivaness à Nuremberg, un partenariat avec NSF International, un organisme de certification accrédité par l'ANSI (American Standards Institute) pour développer la première norme américaine officielle en matière de cosmétiques naturels.

En parallèle, un accord de reconnaissance mutuelle a été conclu entre NaTrue et NSF International concernant le label NaTrue – niveau 2 (Cosmétiques naturels avec une part biologique) et le NSF 305.

L'harmonisation des différents labels et certifications sur ces segments nécessite des critères de transparence plus stricts au niveau international auxquels les consommateurs pourront faire confiance et auxquels les fabricants pourront adhérer dans un souci de qualité et de réduction des coûts de certification.

II.2 Preferred Partner, à l'écoute du client

Pour s'assurer la confiance et la satisfaction de ses clients, NATUREX s'est engagé à fournir des matières premières d'une qualité irréprochable et des services en amélioration permanente, avec des règles d'hygiène et de sécurité très strictes.

L'écoute du client est l'un des axes forts de la stratégie mise en œuvre par NATUREX et constitue le fil conducteur de la relation privilégiée qu'entretient NATUREX avec chacun de ses clients.

Ainsi, les besoins et attentes du client sont identifiés par les ingénieurs commerciaux de NATUREX qui assurent le lien avec les différents services du Groupe, et notamment les équipes Recherche et Développement.

Une clientèle internationale et diversifiée

NATUREX entretient des relations très étroites et de longue date avec une clientèle très diversifiée, aromaticiens mondiaux, PME locales indépendantes, filiales de grands groupes internationaux de renom sur les marchés de l'agroalimentaire et des boissons, dans l'industrie pharmaceutique et nutraceutique et sur les marchés cosmétiques.

Ces partenariats accélèrent le développement de NATUREX et renforce son positionnement sur les différents marchés.

Fournisseur de solutions personnalisées

L'offre de NATUREX ne se limite pas à proposer un portefeuille de produits standardisés ; la valeur ajoutée réside dans la capacité du Groupe à créer des solutions techniques personnalisées sur la base d'un cahier des charges très précis, défini préalablement avec les laboratoires des clients et le département Recherche et Développement de NATUREX.

En effet, la relation client s'initie très en amont de la phase de production du produit, soit dans le cadre d'une demande de substitution d'un ingrédient de synthèse par un ingrédient naturel de spécialité d'origine végétale, mais surtout au travers de partenariats de long terme conclus dans le cadre de projets stratégiques concernant le lancement de nouveaux produits.

La gestation d'un projet peut être longue (deux à trois ans) et peut parfois ne pas aboutir ou faire l'objet de nombreuses simulations afin de pouvoir trouver un compromis entre les exigences du client, les spécificités de leur produit final et les propriétés de l'extrait naturel.

Fort de son expertise et grâce à la créativité de ses équipes, NATUREX a su développer un portefeuille très varié de formules et solutions sur mesure, en adéquation avec les exigences des clients et en accord avec les pratiques réglementaires en vigueur.

Un lien permanent pour fidéliser durablement les clients

La relation client perdure tout au long du cycle de vie du produit afin de détecter les améliorations à apporter dans la composition des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale et anticiper les besoins futurs du client en fonction des tendances et des évolutions du marché.

NATUREX a mis en place une véritable plate-forme informatique centralisée permettant de réunir une base de données régulièrement mise à jour par les services Recherche & Développement et Assurance Qualité, réunissant tous les extraits créés figurant dans le portefeuille produits du Groupe. En cas de demandes d'information de la part des clients sur leur produit, les équipes commerciales internationales de NATUREX ont accès à l'ensemble des certificats et des fiches techniques afin de pouvoir les renseigner.

De leurs côtés, les clients diligentent également des audits qualité sur les sites de production du Groupe afin de s'assurer de la qualité de notre processus de production.

Cette relation d'échanges et de confiance est essentielle pour continuer à innover en parfaite collaboration avec les clients.

Chapitre 1

NATUREX et son environnement

► Une présence systématique sur les salons professionnels internationaux

NATUREX est également présent sur de nombreux salons professionnels dans le monde afin de faire connaître l'étendue de son savoir-faire en matière d'innovation et de qualité.

Ces manifestations représentent une source essentielle de contacts commerciaux afin de présenter les différentes gammes de produits à l'ensemble des professionnels des marchés sur lesquels NATUREX évolue et initier de nouveaux partenariats.

Les responsables de marché du Groupe interviennent également lors de ces salons dans le cadre de conférences sur des thèmes ciblés afin d'informer les professionnels sur les dernières avancées techniques et scientifiques d'un produit ou dresser un panorama des tendances.



II.3 Une concurrence encore fragmentée sur un marché qui tend à se consolider

Le marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, sur lequel évolue NATUREX est un marché encore fragmenté malgré une tendance lourde à la consolidation sur ces dix dernières années.

Un marché compartimenté

Parmi les intervenants qui évoluent sur le marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, on distingue deux catégories :

- **Une multitude d'acteurs de taille petite ou moyenne**, qui représentent près de la moitié du marché. Il s'agit le plus souvent d'entreprises familiales, bénéficiant d'un savoir-faire historique sur le marché et d'un outil de production presque artisanal. De structures légères, ces PME ont un profil similaire. Elles sont pour la grande majorité, profitables car elles disposent d'une base fidélisée de clients, même si elles voient leur développement entravé par des moyens de plus en plus restreints et des contraintes de plus en plus lourdes (réglementation, contrôle qualité, concentration des fournisseurs...).

Il est possible de répartir ces acteurs sous trois catégories :

- ▶ Entreprises de taille moyenne positionnées sur des niches de marché avec des gammes de produits ou des cibles de clients spécifiques.
- ▶ Petites entreprises ou coopératives implantées à proximité des matières premières qu'elles exploitent. Pour la plupart, elles sont mono-clients.
- ▶ Des entreprises, dont le cœur métier est différent mais qui exercent une activité accessoire de transformation de matières premières.

- **Environ une quinzaine d'acteurs** de taille moyenne

Il s'agit de PME indépendantes ou filiales de grands groupes de l'industrie agro-alimentaire, pharmaceutique ou cosmétique.

Peu nombreuses, ces entreprises disposent de capitaux importants provenant soit des marchés financiers, de financements privés de grands groupes ou de banques d'affaires, et bénéficient d'une rentabilité positive sur leur marché.

Ces sociétés ont acquis au fil des années, une très forte notoriété sur leur segment, liée à leur expertise métier, la renommée de leur clientèle ou encore la performance de leur outil industriel et leur forte capacité d'innovation.

C'est dans ce groupe que se trouvent les acteurs les plus dynamiques, concurrents directs ou indirects de NATUREX, à l'origine de la concentration du marché des ingrédients naturels.

Chapitre 1

NATUREX et son environnement

Un positionnement de leader sur le marché des ingrédients naturel de spécialité d'origine végétale

NATUREX est positionné sur des marchés de niche (produits de spécialité) et couvre les marchés agro-alimentaire, nutraceutique, cosmétique :

- Chaque marché possède son propre écosystème et ses propres intervenants ;
- NATUREX est amené à être en concurrence avec plusieurs intervenants dans le monde sur chacun de ses marchés, et ces mêmes intervenants peuvent représenter parfois une cible de clientèle ;
- Enfin, NATUREX n'intervient pas sur les produits traditionnels dits de commodité, mais commercialise des spécialités dont la production initiale nécessite un savoir-faire particulier ou dont la mise en forme répond à des exigences spécifiques. Les concurrents pour chaque produit ou gamme de produits sont alors peu nombreux, d'autant plus que chaque acteur cherche à différencier son propre produit (matières premières, propriétés nouvelles, formulation...).

NATUREX figure parmi les principaux consolideurs du marché avec à son actif douze acquisitions réussies ces douze dernières années, et le Groupe estime être le leader sur l'ensemble de ses marchés en termes de chiffre d'affaires.

En effet, la stratégie de NATUREX a toujours consisté à acquérir des sociétés ou branches de sociétés dans son cœur de métier, qui ont la capacité d'offrir une gamme de produits complémentaires, un savoir-faire technique et industriel additionnel et qui complètent la présence géographique du Groupe non seulement sur le plan commercial mais également sur le plan industriel.

L'avantage concurrentiel de NATUREX est d'être une société indépendante bénéficiant d'un outil industriel performant, d'une recherche et Développement très soutenue, d'un accès privilégié à un large choix de matières premières et d'une large gamme de solutions sur mesure à forte valeur ajoutée, à destination du marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, lui permettant d'être le Partenaire Privilégié d'une clientèle de renom international.

► Principaux concurrents par gamme de produit

NATUREX est un « pure player » sur le marché des ingrédients naturels de spécialités d'origine végétale, qui collecte un ensemble de savoir-faire dans différents extraits qui constituent des niches.

NATUREX n'a pas identifié de concurrents ni sur l'ensemble de ses marchés (Food&Beverage, Nutrition&Health, Personal care), ni sur l'ensemble de ses gammes : son offre globale est unique.

Le tableau ci-dessous recense les concurrents identifiés selon les gammes de produits de NATUREX sur ses deux marchés principaux Food & Beverage et Nutrition & Health. Le marché Personal Care est très fragmenté et constitué de nombreux petits acteurs ; la taille de ce marché est peu significative à ce jour.

	Food & Beverage					Nutrition & Health
	Couleurs naturelles	Extraits aromatiques	Extraits antioxydants de romarin	Poudres et concentrés de fruits et légumes	Pectines de fruits	Extraits santé
Chris Hansen (Denmark)	✓					
CPKelco (USA)					✓	
Cargill (USA)					✓	
Danisco (Denmark)			✓		✓	
D.D Williamson (USA)	✓					
Diana Naturals (France)				✓		
Euromed (Spain)						✓
Finzelberg-Plantextrakt (Germany)						✓
Frutarom (Israel)		✓				
GNT (Germany)	✓					
Indena (Italy)						✓
Kalsec (USA)		✓	✓			
Kerry (Ireland)				✓		
Sensient (USA)	✓					
Vitiva (Slovenia)			✓			

De solides barrières à l'entrée

Le risque de l'arrivée de nouveaux entrants est limité compte tenu des fortes barrières à l'entrée du marché des ingrédients naturels, qui sont étroitement liées entre elles :

- Les normes réglementaires sur les différents marchés sont de plus en plus contraignantes et nécessitent une véritable organisation interne en termes d'assurance qualité et d'anticipation grâce à une démarche de Recherche et Développement très active ;
- Les contraintes technologiques sont importantes tant en termes de savoir-faire métier (approvisionnement matières premières, procédés industriel...) qu'en termes de capacité d'innovation et nécessitent de mobiliser des niveaux élevés de capitaux ;
- L'effet de taille est un enjeu stratégique à la fois en termes de pouvoir d'achat pour l'approvisionnement de matières premières spécifiques, mais aussi dans le cadre du référencement auprès de multinationales et des procédures d'audits menées par celles-ci tout au long de l'année ;
- Les produits naturels de spécialité d'origine végétale répondent à un cahier des charges très spécifique réalisé en collaboration étroite avec les clients dans des délais souvent très longs, qui ne peuvent donc être substitués par le portefeuille produits d'un concurrent.

Chapitre 2

Développement Durable

DEVELOPPEMENT DURABLE

Concilier développement et responsabilités



NATUREX s'est engagée depuis l'origine auprès de ses collaborateurs, de ses partenaires, de ses clients et de ses actionnaires, dans une démarche de responsabilité sociale, sociétale et environnementale.

Pour NATUREX, le développement durable consiste à concilier le développement économique, l'équité sociale et le respect de l'environnement dans une logique d'amélioration continue et de la gestion et de la prévention des risques.

Cette démarche RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) s'inscrit sur la durée afin d'être pleinement intégrée dans les prises de décision au sein de NATUREX et ses filiales, et d'être partagée, en tenant compte des spécificités propres à chaque pays.

Le respect de ces engagements constitue le socle du développement à long terme du Groupe qui entend ainsi affirmer sa volonté d'être une entreprise citoyenne.

Les efforts du Groupe en termes de transparence et de marges de progrès dans le cadre de sa stratégie RSE, ont été récompensés par la présence de NATUREX parmi les entreprises retenues dans le Gaia Index. Cet indice RSE, mis en place en 2008 par Ethifinance et IDMidCaps, regroupe 70 valeurs moyennes cotées sur NYSE Euronext Paris, tous secteurs confondus, sur une base de données de plus de 200 sociétés interrogées. La sélection des sociétés est réalisée uniquement sur des critères extra-financiers (gouvernance, gestion des ressources humaines, impact environnemental, relations avec les parties prenantes externes). En 2012, NATUREX se classe à la 45^{ème} place sur 111 sociétés du secteur Industriel, au rang 44 parmi les sociétés du Compartiment B de NYSE Euronext Paris (capitalisation boursière comprise entre 150 millions et 1 milliard d'euros), et à la 22^{ème} place sur 74 sociétés du segment 150-500 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Référentiel RSE

Le Groupe a choisi de présenter son information RSE selon le référentiel réglementaire : décret d'application de la loi NRE, article L.225-102-1 du Code de commerce, loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » complétée par le décret d'application du 24 avril 2012 d'une part, et s'est inspiré pour la partie environnementale, de quelques indicateurs de performances selon « les lignes directrices pour un reporting développement durable » du cadre GRI (Global Reporting Initiative), sans toutefois en appliquer l'ensemble des protocoles méthodologiques globaux compte tenu de la structure de NATUREX et de son degré d'avancement en matière de RSE.

L'information requise par l'article 225 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 24 avril 2012 visant à informer le public sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité des sociétés et sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable, est présentée ci-après en trois volets : social, environnemental et sociétal.

Périmètre du reporting RSE et méthodologie

Le périmètre de reporting social, environnemental et sociétal regroupe l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation financière. Les données publiées couvrent l'exercice 2012 en comparaison avec l'exercice 2011.

Les informations sont collectées au sein d'un Reporting Social et d'un Reporting Environnemental complétés respectivement par la Direction des Ressources Humaines et par la Direction Qualité Sécurité Environnement qui assurent la collecte d'information auprès des services opérationnels concernés au sein des différentes entités juridiques du Groupe.

Les obligations de vérification de ces informations par un tiers indépendant ne sont pas applicables à cet exercice du fait de l'absence de publication de l'arrêté fixant le cadre de référence de la vérification.

I. Informations sociales

Le développement de NATUREX et sa capacité à satisfaire les exigences de ses clients reposent en grande partie sur l'expertise et l'implication de ses collaborateurs.

Le Groupe NATUREX s'appuie sur le partage d'une culture d'entreprise forte et de valeurs communes pour mener à bien sa stratégie de développement.

La priorité de la Direction des Ressources Humaines est d'accompagner à la fois la forte croissance organique générée par le Groupe et la stratégie de croissance externe initiée ces douze dernières années au travers d'acquisitions internationales majeures. Les quatre dernières acquisitions réalisées entre le 4^{ème} trimestre de l'exercice 2011 et le 3^{ème} trimestre de l'exercice 2012 (BURGUNDY en France et en Espagne, PEKTOWIN en Pologne, VALENTINE en Inde, DBS aux Etats-Unis), a de nouveau engendré une hausse des effectifs du Groupe.

I.1 Une politique sociale dynamique et centralisée

Le processus de gestion des ressources humaines comprend :

- la gestion des recrutements ;
- la gestion des formations et des compétences du personnel.

La Direction Générale fixe les grands principes directeurs de la politique sociale du Groupe, dans le but d'anticiper les besoins en ressources humaines et d'identifier les compétences nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe pour faire face à son développement et répondre aux futurs enjeux économiques.

La Direction des Ressources Humaines veille à faire appliquer ces orientations auprès de chaque filiale du Groupe, dans le respect des spécificités culturelles et réglementaires locales, en accord avec les valeurs de l'entreprise : réactivité et motivation pour le métier, mobilité, créativité et sens de l'innovation, esprit d'équipe et d'entreprise.

Anticiper les besoins en ressources humaines

► Une politique de recrutement proactive

NATUREX mène une politique de recrutement proactive tout au long de l'année, non seulement auprès des cabinets de recrutement internationaux mais également auprès des établissements d'enseignement supérieur spécialisés, notamment dans la chimie et l'agroalimentaire, après identification des besoins par les différents départements du Groupe et la Direction Générale.

Chapitre 2

Développement Durable

► Une gestion internationale des carrières

NATUREX conjugue à la fois une politique de mobilité internationale équilibrée et un développement conjoint de talents locaux, favorisant ainsi la diversité culturelle et le partage de savoir-faire dans chacun des métiers du Groupe.

Compte tenu de sa croissance continue et de sa forte expansion à l'international, NATUREX a adopté une gestion internationale des carrières afin :

- de favoriser la mobilité géographique et fonctionnelle des cadres au sein des différentes entités du Groupe ;
- de détecter les jeunes talents ;
- d'anticiper sur les orientations du Groupe en fonction des opportunités de marché.

Favoriser l'engagement de l'ensemble de nos collaborateurs

NATUREX a pour ambition d'offrir à ses collaborateurs des conditions de travail propices à leur épanouissement professionnel et à la réalisation de leurs missions.

La politique sociale de NATUREX vise à consolider, valoriser et accroître les compétences du personnel afin de favoriser son évolution.

NATUREX a mis en place une démarche active d'intégration et de formation dans le but de faciliter l'adaptation de chaque salarié à son métier et son environnement de marché.

► Un accompagnement individualisé

La Direction des Ressources Humaines remet à chaque nouveau salarié, le jour de son arrivée, un Livret d'Accueil, le Règlement Intérieur ainsi que le Plan de Gestion et Prévention des Risques de la société qu'il intègre.

Une Charte Informatique, visant à préciser les dispositions relatives à la bonne utilisation des ressources informatiques et des services Internet est également remise aux collaborateurs du Groupe.

L'ensemble du personnel est sensibilisé sur l'importance de ses activités et de sa contribution à l'atteinte des objectifs Qualité du Groupe dans le cadre du Système de Management de la Qualité.

► Un développement de compétences ciblé

Le développement des savoir-faire et de l'innovation est prioritaire dans la politique de gestion des compétences de NATUREX, compte tenu de son évolution rapide sur des marchés en croissance.

Ainsi, NATUREX a mis en place un processus de développement de compétences qui s'articule autour de deux maillons essentiels : l'organisation d'entretiens annuels d'évaluation et la gestion des formations.

- Les entretiens d'évaluation sont organisés dans l'ensemble du Groupe une fois par an entre le collaborateur et son manager à partir d'un formulaire élaboré par la Direction des Ressources Humaines, afin de mesurer la performance individuelle sur l'année écoulée et de fixer les objectifs de l'année suivante. Ces entretiens sont l'occasion d'évaluer les actions de développement des compétences menées au cours de l'année, et de déterminer les actions à engager ou à poursuivre pour progresser dans la fonction, ou dans la perspective d'une évolution ultérieure (mobilité fonctionnelle ou géographique).
- La gestion des formations représente non seulement un atout pour le Groupe, mais constitue surtout un outil de promotion sociale au service des collaborateurs.
Chaque manager procède au moins annuellement et chaque fois que nécessaire à l'identification des besoins en formation au sein de son service en accord avec la Direction Générale.
Ces besoins sont identifiés par le biais :
 - de l'analyse de la grille de compétences qui permet de définir les besoins de chaque département en termes de polyvalence et d'identifier les opportunités d'évolution et les nouvelles compétences à acquérir pour le collaborateur ;

- des besoins exprimés par le personnel auprès des managers lors des réunions de service, réunions Hygiène et Sécurité et réunions Bonnes Pratiques de Fabrication...

Egalement, toute personne amenée à travailler au sein de la Direction Industrielle ou de la Direction Scientifique est formée aux règles d'hygiène, de sécurité ainsi qu'aux bonnes pratiques environnementales applicables à chaque site de production.

Cette formation a pour objectif de fournir au personnel effectuant un travail ayant une incidence sur la qualité du produit, les compétences requises pour leur poste. Cette formation est conduite par le responsable HSE.

Enfin, NATUREX a mis en place au travers du Système de Management de la Qualité, une démarche d'amélioration de ses performances en matière de santé et de sécurité au travail dans le but de prévenir et maîtriser les risques existants sur ses sites, pour ses propres collaborateurs comme pour tous les sous-traitants y intervenant.

► Une véritable cohésion de Groupe

NATUREX maintient un lien permanent avec l'ensemble des salariés du Groupe quelle que soit leur implantation géographique, à travers des supports de communication interne mais également à travers des contacts fréquents.

Ces outils contribuent à renforcer la notion d'appartenance à un Groupe autour de valeurs communes, et par conséquent à stimuler la motivation et l'implication des collaborateurs :

- Un journal interne, édité en sept langues, est distribué à l'ensemble du personnel. Ce format permet à la fois de faire un point non seulement sur l'évolution des activités du Groupe mais également de mettre en lumière un collaborateur qui apporte un témoignage sur son métier, ses expériences... ;
- Les principaux cadres des différentes directions opérationnelles sont fréquemment présents sur les différents sites, contribuant ainsi à diffuser la culture du Groupe ;
- Des réunions de travail ciblées sont régulièrement organisées au siège social du Groupe ou sur l'un des sites principaux, favorisant ainsi les moments de partage d'expérience et de progrès.

Chapitre 2

Développement Durable

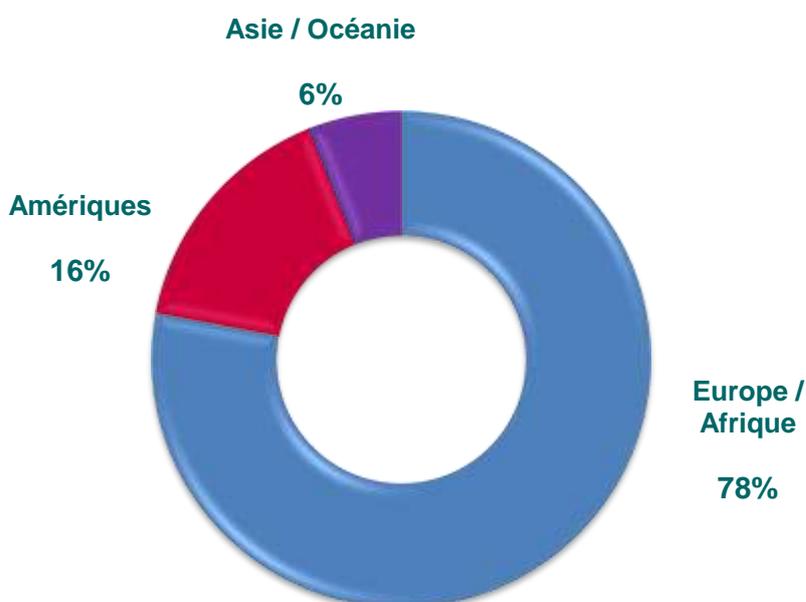
1.2 La diversité des équipes, source de richesses et de créativité

Un Groupe international

La proximité avec les clients est un axe majeur de la stratégie de NATUREX dont le dispositif industriel et commercial est largement déployé à l'international. Soucieux de cultiver cette relation et de confirmer sa dimension internationale, NATUREX favorise le développement local de ses effectifs.

Au 31 décembre 2012, le Groupe est implanté sur tous les continents et emploie 1 455 personnes dont 23% en France et 77% à l'international. En 2011, l'effectif du Groupe représentait 1 055 personnes dont 28% en France et 72% à l'international.

► Répartition de l'effectif Groupe par zone géographique



Compte tenu de sa dimension internationale, NATUREX est signataire du Pacte mondial (Global Compact) initié par les Nations Unies pour promouvoir la responsabilité sociale des entreprises.

NATUREX s'engage ainsi à respecter et promouvoir les principes des droits de l'homme, les règles du travail, la lutte anti-corruption et la protection de l'environnement.

Cultiver la diversité et l'égalité des chances

La valeur de NATUREX réside dans la diversité de ses collaborateurs.

Cultiver la diversité c'est tirer profit des compétences de chacun et favoriser le partage des meilleures pratiques.

La diversité de l'effectif de NATUREX permet une réelle réactivité vis-à-vis des clients et représente une véritable source d'innovation pour favoriser la croissance du Groupe.

NATUREX est aujourd'hui implanté dans 21 pays sur les 5 continents.

NATUREX mène une politique d'égalité professionnelle en organisant le recrutement, la gestion des carrières et le développement personnel des collaborateurs équitablement, sans discrimination.

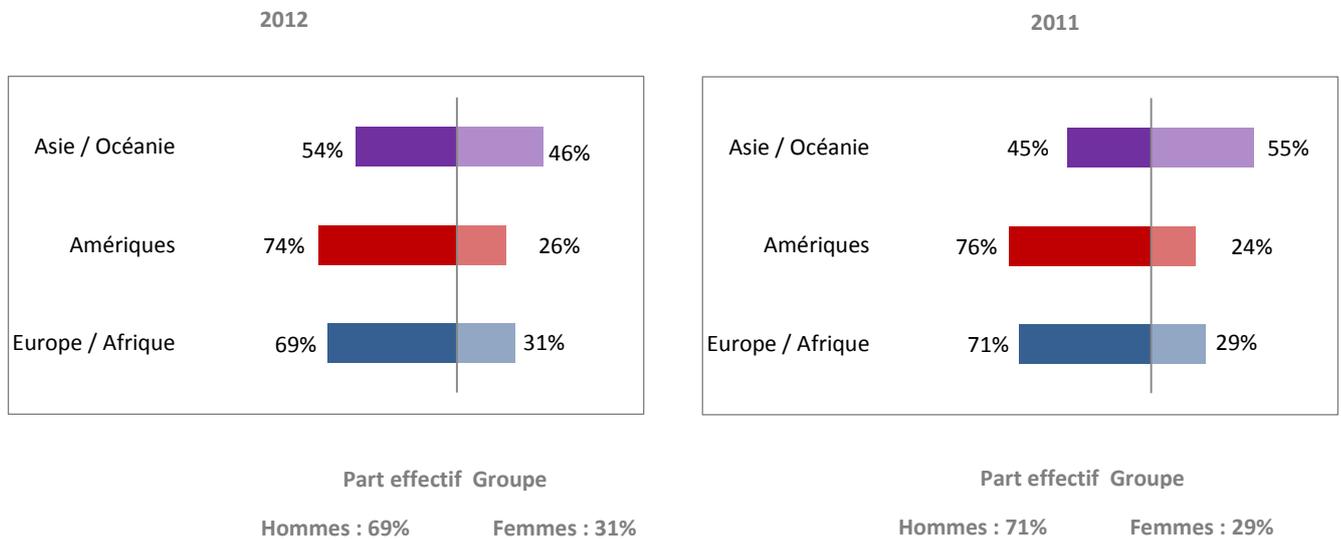
L'égalité des chances, l'égalité dans l'accès à l'emploi entre personnes valides et handicapées, l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, sont ainsi des champs d'actions prioritaires de NATUREX dans sa gestion quotidienne des Ressources Humaines.

► Répartition hommes-femmes de l'effectif Groupe par zone géographique

Au 31 décembre 2012, les femmes représentent 31% de l'effectif total contre 29% au 31 décembre 2011.

En France, les femmes représentent 37% de l'effectif au 31 décembre 2012, cela n'a pas évolué en comparaison avec le 31 décembre 2011.

La répartition hommes-femmes par zone géographique se présente comme suit :



Chapitre 2 Développement Durable

► Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Le Groupe emploie au 31 décembre 2012, 20 travailleurs handicapés, en France (2), en Pologne (11), en Italie (5), au Maroc (1) et en Inde (1).

Une politique de rémunération équitable

La politique du Groupe est d'accorder, dans chaque pays, une rémunération proportionnelle au niveau de compétences, de formation, de responsabilités et de performances de chacun et d'assurer un niveau de vie conforme à la législation locale en termes de droit du travail.

NATUREX s'attache à respecter la législation locale dans chacun de ses pays d'implantation. Tous les effectifs sont situés dans des pays ayant ratifié les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et qui disposent d'une législation protectrice en matière sociale, dans tous les domaines couverts par ces conventions.

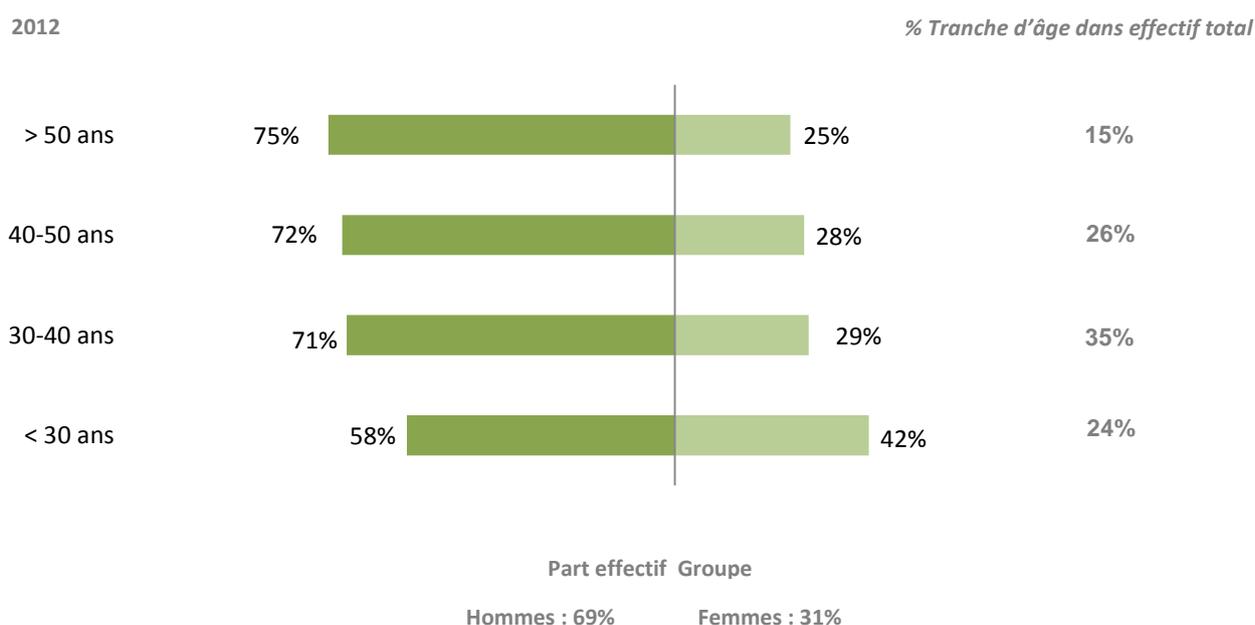
Sur l'exercice 2012, la masse salariale du Groupe a représenté 57,5 millions d'euros contre 49,1 millions d'euros sur l'exercice précédent.

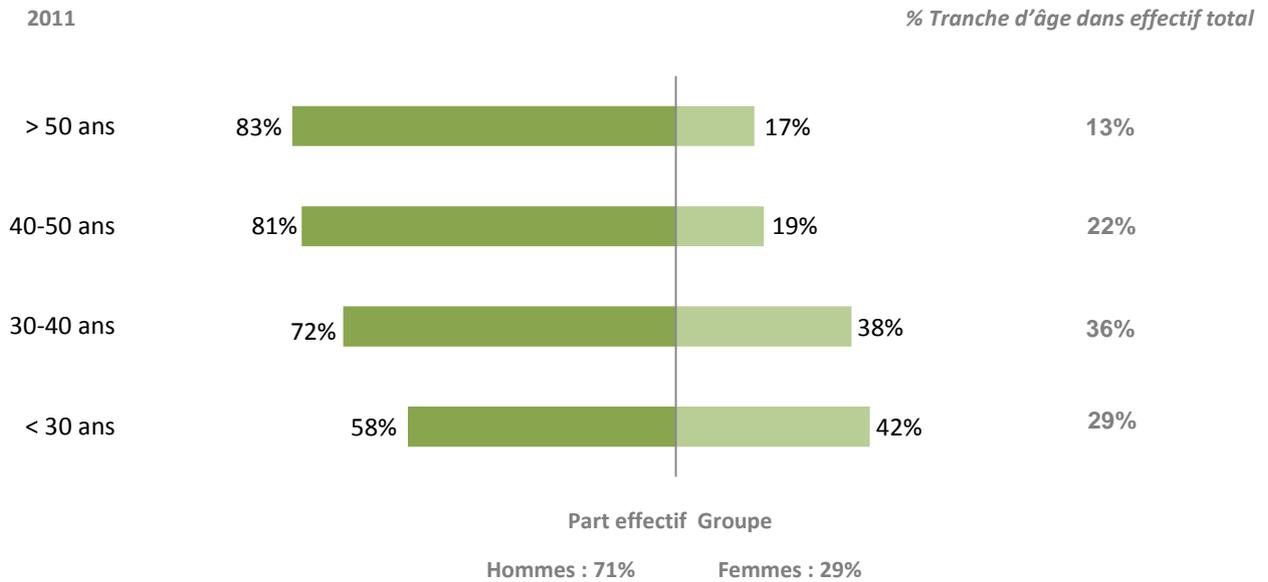
La masse salariale de NATUREX S.A France est passée de 13,5 millions d'euros au 31 décembre 2011 à 17,6 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Un effectif jeune et multiculturel

L'effectif du Groupe est un effectif jeune dont 60% se situent dans les tranches d'âge « inférieur à 30 ans » et « entre 30 et 40 ans ». En France, l'âge moyen constaté est de 32 ans.

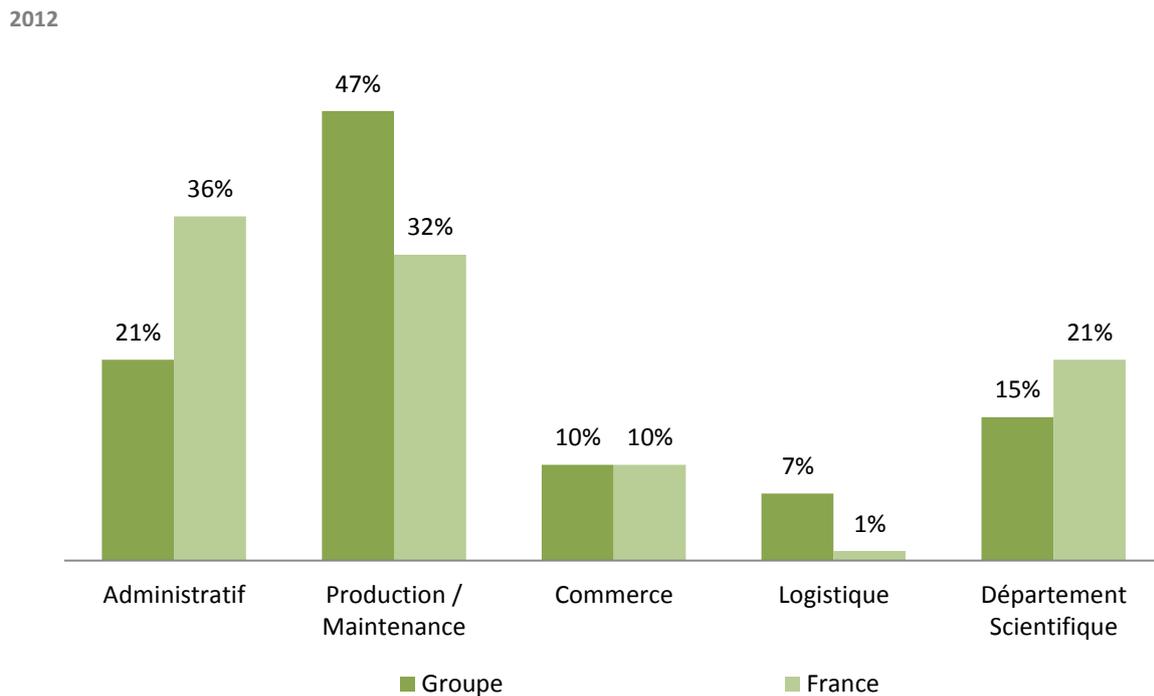
► Répartition hommes-femmes de l'effectif Groupe par tranche d'âge





Une grande diversité de métiers et de savoir-faire

► Répartition de l'effectif Groupe et France par département



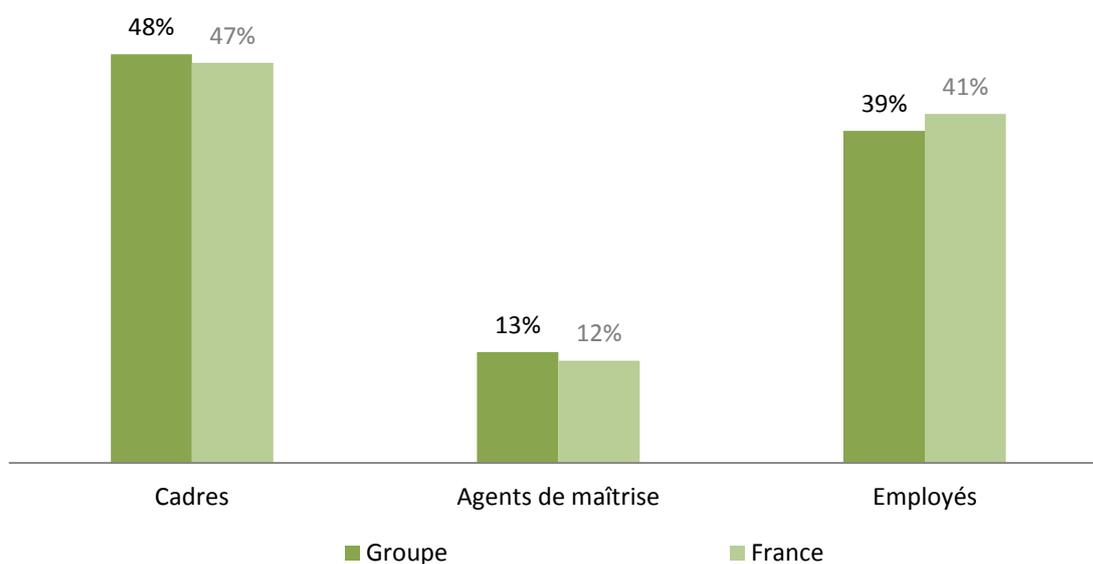
Chapitre 2

Développement Durable

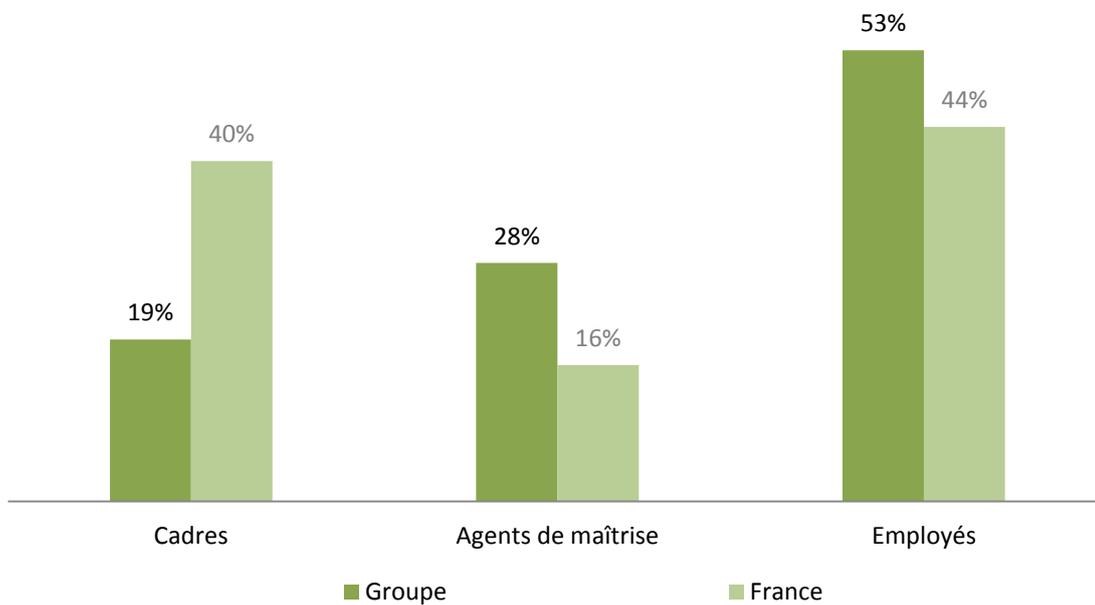
Des responsabilités partagées

► Répartition de l'effectif Groupe et France par catégorie

2012



2011



I.3 Informations relatives à NATUREX S.A (France)

Effectif

L'effectif de NATUREX S.A au 31 décembre 2012 est de 339 personnes dont 305 personnes sur le site d'Avignon, le siège social du Groupe qui regroupe l'usine de production et les différentes directions opérationnelles, et 34 personnes situées sur le site de Reyssouze, site de production issu de l'acquisition de BURGUNDY en octobre 2011. Il est précisé que BURGUNDY a fait l'objet d'une TUP avec NATUREX S.A au 1^{er} janvier 2012.

L'effectif global de la France au 31 décembre 2011 était de 291 personnes.

L'évolution de cet effectif reflète les embauches réalisées par la Société au cours de l'exercice 2012 dans le cadre de la structuration du Groupe, afin d'une part de renforcer les fonctions support en France suite au développement rapide de NATUREX ces dernières années et d'autre part, afin d'accompagner la nouvelle organisation des directions opérationnelles suite à la disparition de Monsieur Jacques DIKANSKY.

La part du personnel féminin dans l'effectif de NATUREX S.A au 31 décembre 2012 n'a pas évolué par rapport au 31 décembre 2011, celle-ci représente 37% de l'effectif total en France, étant précisé que parmi l'effectif masculin, la moitié est affectée au département Production/Maintenance.

L'âge moyen de l'effectif de NATUREX S.A au 31 décembre 2012 est de 32 ans et l'ancienneté moyenne est de 3,4 ans.

Représentation du personnel

Par accord collectif signé avec les délégués syndicaux, la durée des mandats des représentants du personnel a été fixée à quatre ans.

De nouvelles élections professionnelles seront organisées afin de renouveler les instances représentatives au plus tard en juin 2013.

Représentation syndicale

En application de la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale, quatre organisations syndicales (CGT, CFTC, CFDT, FO) sont représentées au sein de NATUREX S.A.

Accord d'aménagement du temps de travail

Un accord de réduction sur l'aménagement du temps de travail a été signé le 20 avril 2000, formalisant le passage aux 35 heures sur la base de l'accord de branche de la Chimie dont dépend la Société.

Dans un souci de qualité de service à la clientèle, des amplitudes horaires suffisantes et des aménagements du temps de travail sont mis en place dans certains départements de NATUREX S.A.

Un accord d'entreprise pour les salariés cadres et agents de maîtrise autonomes a été signé le 2 janvier 2007 dans le cadre de l'annualisation du temps de travail.

Durée du temps de travail

Sur l'exercice 2012, la durée moyenne hebdomadaire de travail des salariés de la Société est de 35 heures pour les salariés à temps plein.

Les salariés à temps partiel représentent environ 3% de l'effectif global.

Chapitre 2

Développement Durable

Intéressement aux résultats de l'entreprise et du Groupe

Aucun dispositif d'intéressement n'est mis en place au sein de NATUREX S.A.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Des réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT) ont lieu régulièrement afin de prévenir tout risque dans l'entreprise pour la santé et la sécurité du personnel.

Des formations liées à la prévention des risques ont été organisées tout au long de l'année.

Œuvres sociales

La Société a versé sur l'année 2012, 19,0 milliers d'euros aux œuvres sociales du Comité d'Entreprise et 58,5 milliers d'euros à des fondations.

Formation

Les dépenses engagées par NATUREX S.A pour le plan de formation représentent environ 0,4% de la masse salariale pour des formations relatives aux langues, la sécurité et les référentiels Qualité (normes ISO...).

Le nombre d'heures de formation réalisées sur l'exercice 2012 s'élève à 1580 heures et a concerné environ 90 personnes.

Importance de la sous-traitance

La Société fait appel à la sous-traitance pour certaines activités (entretien des espaces verts, des bureaux, maintenance usines, marketing, communication, informatique...). Sur l'exercice 2012, le montant de ces prestations s'est élevé à 3,0 millions d'euros contre 2,5 millions d'euros sur l'exercice précédent, hors personnel intérimaire et refacturations intra-groupes.

II. Données environnementales

II.1 Une politique environnementale responsable et mondiale

Economiser les ressources naturelles et respecter l'environnement

La nature est l'unique source de matières premières pour NATUREX. Depuis sa création, NATUREX a placé le respect de l'environnement et la préservation des ressources naturelles au cœur de sa stratégie.

Ainsi, NATUREX est un groupe engagé auprès des communautés au sein desquelles il opère et sa Fondation contribue à intégrer ces communautés dans un but de développement économique, social et environnemental durable ;

Les activités industrielles du Groupe sont menées et développées suivant le principe du développement durable.

NATUREX s'engage à respecter la réglementation en vigueur dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté.

Enfin, NATUREX entend partager ses préoccupations en matière de développement durable avec l'ensemble des parties prenantes :

- En sensibilisant l'ensemble de ses collaborateurs aux enjeux environnementaux dans le cadre d'une information et de formations régulières en la matière ; et
- En partageant son éthique avec ses fournisseurs et sous-traitants afin d'appliquer les principes de développement durable.

Appliquer un Système de Management de l'Environnement

NATUREX considère le développement durable comme une dimension incontournable de ses activités. Cette préoccupation s'est traduite par la rédaction d'un « engagement développement durable », partie intégrante du Système de Management de l'Environnement, dont les objectifs sont les suivants :

- Naturex encourage la mise en place de systèmes de management environnemental sur ses sites industriels ;
- Naturex s'engage à respecter la réglementation en vigueur dans l'ensemble des pays où le groupe est implanté ;
- Naturex s'engage à ne pas utiliser d'OGM ;
- Naturex s'engage à adopter une attitude constructive de transparence et de dialogue vis-à-vis des tiers et des parties intéressées.

Ces objectifs sont déclinés en Politique Environnementale sur chaque site du Groupe NATUREX qui a vocation à mettre en œuvre un système de Management de l'Environnement.

Le Système de Management mis en place sur certains sites du Groupe permet d'améliorer ses performances industrielles tout en réduisant les impacts de ses activités sur l'homme et l'environnement dans le respect de la réglementation.

Les dispositions adoptées par NATUREX pour établir et maintenir son Système de Management de l'Environnement reposent sur le principe de l'amélioration continue :

Planifier > Mettre en œuvre > Contrôler > Revoir et améliorer

Le but étant d'atteindre un niveau de performance toujours plus élevé.

Chapitre 2

Développement Durable

A partir d'une démarche Groupe harmonisée, cohérente, et adaptée à chaque site disposant d'un Système de Management de l'Environnement, une analyse environnementale détaillée ainsi qu'une veille réglementaire personnalisée permettent de définir les objectifs environnementaux.

Les objectifs peuvent concerner des thèmes très variés :

- Consommations (énergie, eau) ;
- Rejets aqueux, rejets atmosphériques ;
- Déchets ;
- Reporting et auto surveillance ;
- Prévention des pollutions ;
- Implication des fournisseurs et sous-traitants.

La Direction Générale de NATUREX s'est engagée à mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

A ce jour les sites d'Avignon et de Birmingham disposent d'un Système de Management de l'Environnement certifié ISO 14001 (Avignon certifié depuis 2007 et Birmingham depuis 2008).

Sur d'autres sites, des Systèmes de Management de l'Environnement sont en cours de mise en place (Suisse, Espagne, Maroc) et il est prévu de planifier leur application sur les sites des nouvelles sociétés acquises.

Une structure adaptée

La mise en place d'une politique HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) au sein du Groupe est notamment rendue possible par la présence de correspondants HSE, de niveau ingénieur, dédiés intégralement sur les principaux sites (France, Espagne, New Jersey, Italie, Maroc, Suisse), ou partiellement sur les sites de taille plus modeste sur le plan industriel (Royaume-Uni), appuyés par un Coordinateur HSE Groupe chargé d'harmoniser et diffuser les bonnes pratiques.

Les nouveaux sites acquis depuis octobre 2011 (BURGUNDY en France et en Espagne, VALENTINE en Inde, PEKTOWIN en Pologne et DBS aux Etats-Unis) bénéficieront également de cette organisation.

De plus, le Groupe peut s'appuyer sur un personnel sensibilisé aux questions environnementales et impliqué dans la démarche d'amélioration continue.

II.2 Un suivi strict des indicateurs environnementaux

Un vaste programme de certifications

NATUREX a engagé un programme de certifications de ses sites industriels selon des normes internationales reconnues, et notamment les normes ISO 9001 (Management de la Qualité), ISO 14001 (Management de l'Environnement) et OHSAS 18001 (Sécurité et Santé au travail) :

- En France, sur le site d'Avignon : ISO 9001, ISO 14001, et OHSAS 18001 ;
- Au Royaume-Uni, sur le site de Birmingham : ISO 9001, ISO 14001 ;
- En Espagne, sur le site de Valence : ISO 9001 ;
- En Suisse, sur les sites de Burgdorf et Bischofszell : ISO 9001 ;
- Au Brésil, le site de Manaus : ISO 9001 ;
- En Australie, sur le site de Sydney : ISO 9001.

Chaque site industriel est sensibilisé aux problématiques liées à l'environnement afin de s'assurer que les procédés de fabrication n'affectent pas l'environnement, pour réduire les déchets et prévenir les pollutions de l'eau et de l'air.

En dehors de ces certifications, les sites d'Avignon, de Casablanca, de Burgdorf et Bischofszell ont reçu la certification biologique européenne et la certification américaine « National Organic Program (N.O.P.) ».

Enfin, les sites d'Avignon et de Birmingham, ont obtenu le référentiel BRC (British Retail Consortium) qui atteste la maîtrise de la qualité et la sécurité alimentaire. Les consommateurs et les autorités exigent de plus en plus que notre alimentation présente des garanties de qualité et de sécurité sanitaire. Pour l'ensemble des acteurs de l'agro-alimentaire, la sécurité sanitaire des denrées alimentaires est devenue un enjeu clé pour pérenniser leur activité et obtenir de nouveaux marchés, notamment dans leurs échanges avec les distributeurs. Ce référentiel prouve non seulement l'engagement et l'efficacité des équipes de NATUREX en matière de référentiel Qualité, et représente également un avantage concurrentiel non négligeable pour NATUREX.

Un tableau de bord qui favorise la mise en place de solutions en faveur de l'environnement

Afin de suivre son engagement en faveur de l'environnement et s'inscrire dans une démarche de progrès continue, NATUREX a mis en place un tableau de bord pour l'ensemble de ses sites industriels comprenant quelques indicateurs de performances comprenant quelques indicateurs de performance issus du cadre GRI (Global Reporting Initiative) et en conformité avec les informations extra-financières en matière de données environnementales requises par l'article 225 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 24 avril 2012.

Dans le cadre de la politique Santé Sécurité Environnement et le système de Management de l'Environnement, les principaux axes d'amélioration relatifs à l'environnement sont les suivants :

- Poursuivre et améliorer la surveillance de nos impacts environnementaux ;
- Pérenniser le fonctionnement des systèmes de traitement des émissions atmosphériques et de rejets liquides et l'adapter aux évolutions des sites de production ;
- Poursuivre la généralisation des filières de recyclage et de valorisation des déchets industriels.

Chapitre 2

Développement Durable

Les principaux indicateurs qui font l'objet d'un suivi particulier pour une utilisation durable des ressources et dans l'objectif principal de limiter notre impact sur l'environnement, sont détaillés ci-après par site de production et zone géographique d'implantation :

► Consommation énergétique

En KWh		2012	2011
Zone Europe / Afrique			
Avignon, France	▪ Principale source d'énergie	Electricité	Electricité
	▪ Consommation	5 159 517	5 160 043
	▪ Autre source d'énergie utilisée	Gaz naturel	Gaz naturel
	▪ Consommation	3 424 531	3 104 111
Reyssouze, France	▪ Principale source d'énergie	Gaz naturel	Gaz naturel
	▪ Consommation	7 144 501	6 451 189
	▪ Autre source d'énergie utilisée	Electricité	Electricité
	▪ Consommation	3 128 490	1 669 956
Valence, Espagne	▪ Principale source d'énergie	Gaz naturel	Gaz naturel
	▪ Consommation	10 461 105	7 520 349
	▪ Autre source d'énergie utilisée	Electricité	Electricité
	▪ Consommation	4 676 145	3 448 999
Palafolls, Espagne	▪ Principale source d'énergie	Gaz naturel	Gaz naturel
	▪ Consommation	4 523 880	4 991 583
	▪ Autre source d'énergie utilisée	Electricité	Electricité
	▪ Consommation	2 088 202	2 293 948
Milan, Italie	▪ Principale source d'énergie	Gaz naturel	Gaz naturel
	▪ Consommation	17 330 905	19 407 437
	▪ Autre source d'énergie utilisée	Electricité	Electricité
	▪ Consommation	3 378 952	3 420 439
Birmingham, Royaume-Uni	▪ Principale source d'énergie	Gasoil	Gasoil
	▪ Consommation	1 723 190	1 829 716
	▪ Autre source d'énergie utilisée	Electricité	Electricité
	▪ Consommation	1 577 916	1 498 457
Bischofszell, Suisse	▪ Principale source d'énergie	Gaz naturel	Gaz naturel
	▪ Consommation	31 484 146	30 516 930
	▪ Autre source d'énergie utilisée	Electricité	Electricité
	▪ Consommation	6 696 109	6 858 474
Burgdorf, Suisse	▪ Principale source d'énergie	Gaz naturel	Gaz naturel
	▪ Consommation	25 196 347	29 696 567
	▪ Autre source d'énergie utilisée	Electricité	Electricité
	▪ Consommation	6 452 600	7 058 200
Casablanca, Maroc	▪ Principale source d'énergie	Fioul	Fioul
	▪ Consommation	19 859 400	24 664 356
	▪ Autre source d'énergie utilisée	Electricité	Electricité
	▪ Consommation	5 269 950	5 501 531
Jaslo, Pologne	▪ Principale source d'énergie	Charbon	Charbon
	▪ Consommation	60 761 904	47 673 942
	▪ Autre source d'énergie utilisée	Electricité	Electricité
	▪ Consommation	6 008 950	5 279 111

En KWh		2012	2011
Zone Amériques			
South Hackensack, New Jersey Etats-Unis	▪ Principale source d'énergie	Gaz naturel	Gaz naturel
	▪ Consommation	6 925 249	9 527 301
	▪ Autre source d'énergie utilisée	Electricité	Electricité
Shingle Springs, Californie Etats-Unis	▪ Consommation	6 394 440	6 784 388
	▪ Principale source d'énergie	Electricité	Electricité
	▪ Consommation	498 107	498 107
Manaus, Brésil	▪ Autre source d'énergie utilisée	-	-
	▪ Consommation	-	-
	▪ Principale source d'énergie	Gasoil	Gasoil
	▪ Consommation	4 628 400	3 691 601
	▪ Autre source d'énergie utilisée	Electricité	Electricité
	▪ Consommation	1 703 940	1 411 860

En KWh		2012	2011
Zone Asie/Océanie			
Sydney, Australie	▪ Principale source d'énergie	Electricité	Electricité
	▪ Consommation	187 212	304 295
	▪ Autre source d'énergie utilisée	Gaz naturel	Gaz naturel
Roha, Inde	▪ Consommation	136 920	138 354
	▪ Principale source d'énergie	Electricité	-
	▪ Consommation	618 491	-
	▪ Autre source d'énergie utilisée	-	-
	▪ Consommation	-	-

► Consommation d'eau

En m ³		2012	2011
Zone Europe / Afrique			
Avignon, France	▪ Quantités utilisées	58 286	56 134
	▪ Quantités rejetées	43 609	42 314
Reyssouze, France	▪ Quantités utilisées	41 721	35 439
	▪ Quantités rejetées	Non mesurées	Non mesurées
Valence, Espagne	▪ Quantités utilisées	150 810	73 650
	▪ Quantités rejetées	29 280	26 839
Palafolls, Espagne	▪ Quantités utilisées	15 034	9 684
	▪ Quantités rejetées	5 736	Non mesurées
Milan, Italie	▪ Quantités utilisées	151 378	164 845
	▪ Quantités rejetées	110 847	95 000
Birmingham, Royaume-Uni	▪ Quantités utilisées	18 935	16 945
	▪ Quantités rejetées	Non mesurées	Non mesurées
Bischofszell, Suisse	▪ Quantités utilisées	212 196	306 614
	▪ Quantités rejetées	Non mesurées	Non mesurées
Burgdorf, Suisse	▪ Quantités utilisées	106 222	116 437
	▪ Quantités rejetées	Non mesurées	Non mesurées
Casablanca, Maroc	▪ Quantités utilisées	27 896	34 382
	▪ Quantités rejetées	Non mesurées	Non mesurées
Jaslo, Pologne	▪ Quantités utilisées	198 275	114 277
	▪ Quantités rejetées	278 756	244 729

Chapitre 2

Développement Durable

En KWh		2012	2011
Zone Amériques			
South Hackensack, New Jersey Etats-Unis	▪ Quantités utilisées	79 719	111 742
	▪ Quantités rejetées	Non mesurées	Non mesurées
Shingle Springs, Californie Etats-Unis	▪ Quantités utilisées	6 043	5 244
	▪ Quantités rejetées	Non mesurées	Non mesurées
Manaus, Brésil	▪ Quantités utilisées	Non renseigné	8 000
	▪ Quantités rejetées	Non mesurées	Non mesurées

En KWh		2012	2011
Zone Asie/Océanie			
Sydney, Australie	▪ Quantités utilisées	1 280	1 045
	▪ Quantités rejetées	Non mesurées	Non mesurées
Roha, Inde	▪ Quantités utilisées	15 875	-
	▪ Quantités rejetées	Non mesurées	-

► Emissions de CO2

En tonnes		2012	2011
Zone Europe / Afrique			
Avignon, France	▪ Facteur d'émission pour l'électricité (tCO2/MWh)	0,056	0,056
	▪ Emission CO2 de l'électricité	288,93	288,96
	▪ Emission CO2 autre source d'énergie	678,06	614,61
Reyssouze, France	▪ Facteur d'émission pour l'électricité (tCO2/MWh)	0,056	0,056
	▪ Emission CO2 de l'électricité	175,20	93,52
	▪ Emission CO2 autre source d'énergie	1 414,61	1 277,34
Valence, Espagne	▪ Facteur d'émission pour l'électricité (tCO2/MWh)	0,440	0,440
	▪ Emission CO2 de l'électricité	2 057,50	1 517,56
	▪ Emission CO2 autre source d'énergie	2 071,30	1 489,03
Palafolls, Espagne	▪ Facteur d'émission pour l'électricité (tCO2/MWh)	0,440	0,440
	▪ Emission CO2 de l'électricité	918,81	1 009,34
	▪ Emission CO2 autre source d'énergie	895,73	988,33
Milan, Italie	▪ Facteur d'émission pour l'électricité (tCO2/MWh)	0,483	0,440
	▪ Emission CO2 de l'électricité	1 632,03	1 652,07
	▪ Emission CO2 autre source d'énergie	2 905,80	2 905,80
Birmingham, Royaume-Uni	▪ Facteur d'émission pour l'électricité (tCO2/MWh)	0,543	0,543
	▪ Emission CO2 de l'électricité	856,81	813,66
	▪ Emission CO2 autre source d'énergie	540,42	540,42
Bischofszell, Suisse	▪ Facteur d'émission pour l'électricité (tCO2/MWh)	0,142	0,142
	▪ Emission CO2 de l'électricité	950,85	973,90
	▪ Emission CO2 autre source d'énergie	6 233,86	6 042,35
Burgdorf, Suisse	▪ Facteur d'émission pour l'électricité (tCO2/MWh)	0,142	0,142
	▪ Emission CO2 de l'électricité	916,27	1 002,26
	▪ Emission CO2 autre source d'énergie	4 988,88	5 879,92
Casablanca, Maroc	▪ Facteur d'émission pour l'électricité (tCO2/MWh)	0,809	0,809
	▪ Emission CO2 de l'électricité	4 263,39	4 450,74
	▪ Emission CO2 autre source d'énergie	5 371,15	5 371,15
Jaslo, Pologne	▪ Facteur d'émission pour l'électricité (tCO2/MWh)	1,191	1,191
	▪ Emission CO2 de l'électricité	7 156,66	6 287,42
	▪ Emission CO2 autre source d'énergie	21 509,71	16 876,58

En tonnes		2012	2011
Zone Amériques			
South Hackensack, New Jersey Etats-Unis	▪ Facteur d'émission pour l'électricité (tCO2/MWh)	0,782	0,782
	▪ Emission CO2 de l'électricité	5 000,45	5 305,39
	▪ Emission CO2 autre source d'énergie	1 371,20	1 886,41
Shingle Springs, Californie Etats-Unis	▪ Facteur d'émission pour l'électricité (tCO2/MWh)	0,350	0,350
	▪ Emission CO2 de l'électricité	174,34	193,84
	▪ Emission CO2 autre source d'énergie	-	-
Manaus, Brésil	▪ Facteur d'émission pour l'électricité (tCO2/MWh)	0,093	0,093
	▪ Emission CO2 de l'électricité	158,47	131,30
	▪ Emission CO2 autre source d'énergie	722,56	722,56

En tonnes		2012	2011
Zone Asie/Océanie			
Sydney, Australie	▪ Facteur d'émission pour l'électricité (tCO2/MWh)	Non disponible	0,924
	▪ Emission CO2 de l'électricité	Non disponible	281,17
	▪ Emission CO2 autre source d'énergie	Non disponible	-
Roha, Inde	▪ Facteur d'émission pour l'électricité (tCO2/MWh)	Non disponible	-
	▪ Emission CO2 de l'électricité	Non disponible	-
	▪ Emission CO2 autre source d'énergie	Non disponible	-

Chapitre 2

Développement Durable

III. Informations sociétales

III.1 Sous-traitance et fournisseurs

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Compte tenu de son positionnement sur la chaîne de valeur et la nature même de son activité, la préservation des ressources naturelles est un axe majeur de la stratégie de développement de NATUREX.

La politique d'achat menée par le Groupe s'inscrit dans le cadre de la politique Santé Sécurité Environnement mise en place au sein du Groupe, déployée à travers le Système de Management de l'Environnement certifié ISO 14001.

Cette politique s'appuie sur notre engagement de conformité aux exigences réglementaires dans une démarche d'amélioration continue à travers les axes de développement suivants :

- Assurer la mise en place, le suivi et l'évaluation des plans d'action définis suite à l'évaluation des risques environnement, santé et sécurité ;
- Impliquer nos fournisseurs et sous-traitants dans la démarches Santé Sécurité Environnement ;
- Maintenir une attitude constructive de transparence et de dialogue vis-à-vis des tiers et des parties intéressées.

Les dispositions relatives au processus d'achat sont décrites au sein du Manuel Qualité du Groupe et dans les procédures générales relatives aux achats, à la logistique et à la gestion des flux.

La Direction des Achats/Supply Chain du Groupe évalue et sélectionne les fournisseurs en fonction de leur aptitude à fournir un produit conforme aux exigences spécifiées par NATUREX, notamment concernant les fournisseurs de matières premières. Les dispositions d'évaluation des fournisseurs sont décrites dans la Procédure Générale «Supplier Evaluation» ainsi que dans les instructions des activités « Management qualité » et « Achats/logistique/ Gestion des flux ».

NATUREX dispose de 8 bureaux d'achat dans le monde (France, Etats-Unis, Brésil, Maroc, Côte d'Ivoire, Chine, Inde et Pologne) afin de nouer des relations de proximité avec les agriculteurs locaux et de contrôler parfaitement l'ensemble de la filière d'approvisionnement, de la sélection de la matière première à la phase de mise en culture et enfin l'étape de la collecte. Des partenariats sont conclus localement avec les agriculteurs, notamment sous la forme de contrats de culture avec un cahier des charges prédéfinis et des audits sont effectués régulièrement pour une meilleure maîtrise de la chaîne d'approvisionnement et une traçabilité parfaite des matières premières.

Dans tous les cas, dans le processus sélection d'une matière première, NATUREX privilégie systématiquement un mode de culture durable et responsable mis en place par les agriculteurs locaux et s'assure de la préservation de la biodiversité.

Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le Groupe fait intervenir des sous-traitants et prestataires externes pour mener à bien ses activités, dans des domaines très variés : transport/logistique, maintenance usines, entretien bureaux et espaces verts, impressions/créations graphiques, media/communication...

Le montant des prestations liées à la sous-traitance du Groupe s'est élevé à 5,2 millions d'euros sur l'exercice 2012 contre 4,9 millions d'euros à l'exercice précédent.

Chaque fournisseur, prestataire ou sous-traitant doit faire l'objet d'une fiche de référencement afin de pouvoir effectuer les vérifications auprès de l'administration sociale et fiscale du pays d'origine et de s'assurer du respect des règles élémentaires d'emploi régulier de salariés conformément à la législation du travail du pays, et des fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail, notamment le travail dissimulé ou le travail des enfants.

Le Groupe partage également avec ses partenaires locaux, les règles éthiques essentielles à une collaboration responsable et durable. NATUREX est membre du Pacte Mondial des Nations Unies et veille au respect des principes des droits de l'homme, règles du travail, lutte anti-corruption, protection de l'environnement.

NATUREX est par ailleurs membre du SEDEX, qui met à disposition des entreprises une plateforme internet de partage et de mutualisation permettant de disposer d'informations sur des fournisseurs référencés dans leur base dans quatre domaines : les normes du travail, l'hygiène et la sécurité, l'environnement et l'éthique commerciale.

Egalement, un certain nombre de nos implantations font l'objet de certifications ISO 9001 et ISO 14001 dont les exigences sont élevées en matière de vérification des fournisseurs et sous-traitants.

III.2 Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe

En matière d'emploi et de développement régional

La croissance exponentielle de NATUREX ces 12 dernières années a favorisé la création d'emploi sur l'ensemble des sites où le Groupe est implanté dans le monde, et particulièrement au siège social situé à Avignon qui regroupe à la fois une unité de production et les différentes directions opérationnelles et fonctions support du Groupe.

NATUREX S.A emploie 339 collaborateurs dont 305 situés au siège d'Avignon, soit 20% des effectifs du Groupe, ce qui en fait un acteur important de la vie économique locale. Le deuxième plus gros site en termes d'effectif est celui situé aux Etats-Unis dans le New Jersey, il emploie 165 personnes et abrite le siège social de la zone Amériques/Asie-Océanie. Sur les autres sites d'implantation du Groupe, l'impact sur l'emploi des activités du Groupe est proportionnel à la taille des sociétés et du tissu économique local.

Sur les populations riveraines ou locales

La Fondation NATUREX-Jacques DIKANSKY, un engagement communautaire

Depuis sa création, NATUREX sillonne le globe pour rechercher et sélectionner les meilleures matières premières végétales pour ses extraits. Cette démarche a naturellement renforcé au fil des ans ses liens avec les populations qui produisent et récoltent ces plantes. Cette proximité a permis à NATUREX d'être au fait des difficultés auxquelles ces populations sont confrontées au quotidien.

Chapitre 2 Développement Durable

La Fondation NATUREX a été créée en 2008 à l'initiative de Jacques DIKANSKY, co-Fondateur de NATUREX aujourd'hui disparu. Cette Fondation, renommée Fondation NATUREX-Jacques DIKANSKY, a pour vocation d'améliorer les conditions de vie des populations dans les pays où NATUREX source ses matières premières, de manière désintéressée, indépendante et dans un but strictement humanitaire.



L'environnement, la santé, l'éducation et le développement économique sont ses domaines d'intervention prioritaires. Cette initiative constitue un engagement à long terme et témoigne de la volonté de NATUREX d'assumer sa responsabilité sociétale et environnementale, au travers de valeurs qu'elle a toujours défendues.

La Fondation s'implique dans la réalisation de programmes à forte dimension humaine et environnementale et souhaite à ce titre mener un partenariat actif avec les associations porteuses de projets contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des populations locales dans les pays où NATUREX intervient.

Soucieuse de donner le maximum d'efficacité aux moyens financiers qui lui sont confiés, la Fondation NATUREX-Jacques DIKANSKY ne collabore qu'avec des associations et ONG pratiquant la plus totale transparence financière.

NATUREX a également mis en place un fonds de dotation, adossé à la Fondation, permettant de percevoir les dons de la part de tiers.

La Fondation NATUREX est dirigée par un Conseil d'administration composé de six membres composé de personnalités internes et externes à la Société ; il se réunit trois fois par an afin de définir la politique et les orientations générales de la Fondation et étudier les projets qui lui sont adressés.

La Fondation NATUREX soutient des projets au Maroc, au Pérou, en Inde, en Amazonie et au Cambodge, en voici quelques exemples :

Le projet Apus Boat

Depuis février 2013, notre Fondation soutient l'*Apus Boat*, qui apporte des soins dentaires gratuits aux villages Shipibo situés le long du fleuve Ucayali, au sud de Pucallpa.



Le projet Apus Boat vise à apporter des soins dentaires gratuits aux villages Shipibo - populations autochtones vivant le long du fleuve Ucayali dans la forêt amazonienne au Pérou. Les soins dentaires incluent un examen, un détartrage, le traitement des caries et la distribution de brosses à dents neuves.

Il y a plusieurs villages Shipibo le long du fleuve Ucayali, qui ont tous un accès aux soins dentaires limité voire inexistant dans la plupart des villages. Le bateau est conçu pour pouvoir naviguer sur des eaux peu profondes, il peut

ainsi atteindre assez facilement les rivages les plus difficiles d'accès. Chaque village est différent. Lors de son dernier voyage, le bateau, après avoir navigué quelques heures en dehors de Pucallpa et a réussi à traiter environ 30 enfants dans un même village. Cela a pris toute la journée plus encore quelques heures le lendemain. De nouveaux dons permettraient d'atteindre de nouveaux villages.

Création et suivi de TPE agricoles au Maroc

Depuis 2009 et en association avec l'association Agrisud, notre fondation a permis le démarrage d'une activité professionnelle pour une dizaine de jeunes en situation de handicap.



Exclus du système éducatif, ces jeunes se retrouvent sans aucune structure scolaire appropriée. Dix jeunes marocains sont parrainés par la Fondation et ont suivi avec succès leur programme d'apprentissage. Ils disposent à présent de leurs propres fermes. La Fondation a permis de concrétiser des projets tels que l'élevage de lapins, apiculture...

Lutte contre la déscolarisation au Maroc

Depuis 2011, la Fondation soutient l'association 'Enfance Maghreb Avenir' qui agit pour la scolarisation des jeunes défavorisés au Maroc.

Dans le cadre de ce partenariat, l'école primaire de Matar Nouaceur située à proximité de l'usine NATUREX Maroc avait été rénovée en 2011. En 2012, la Fondation a renouvelé son partenariat dans cette zone pour effectuer des travaux de rénovation des infrastructures sportives du Collège Dakhla. Cet établissement situé près de l'école Matar Nouaceur accueille à chaque rentrée plus de 1 500 élèves. L'accès au sport a pour objectif de lutter contre l'absentéisme par manque de motivation, le manque d'esprit d'équipe et de respect élèves/enseignants mais aussi parmi les élèves entre eux, et de diminuer ainsi la disparité filles/garçons. Grâce aux travaux de rénovation qui ont été achevés en décembre 2012 le collège a désormais un terrain de basket, un terrain de volley, un terrain de handball, une piste de course et de saut en longueur, un demi terrain de football ainsi que des vestiaires.

Financement d'un cabinet dentaire et d'un centre Internet au Pérou

Naturex se rend régulièrement dans la région de Ninacaca, pour son sourcing d'extrait de Maca. La Fondation y finance un cabinet dentaire et centre Internet.

La Fondation Naturex soutient le projet « Kalisayas Out Reach », axé sur l'amélioration des conditions de vie des personnes qui vivent à Ninacaca, un village situé dans les régions montagneuses péruviennes.

Très isolées, les populations locales doivent faire face à de nombreuses difficultés concernant en particulier l'accès aux soins, l'éducation, les moyens de communication...

La Fondation Naturex contribue à maintenir le dispensaire et plus particulièrement le cabinet dentaire. En complément, la Fondation soutient le centre Internet dans lequel sont dispensés des cours informatiques aux enfants. Ces actions améliorent durablement la vie des habitants de Ninacaca.

Ces réalisations et les succès qui en découlent, ouvrent la voie à d'autres projets à travers le monde avec pour objectif de renforcer l'engagement communautaire de NATUREX en aidant à subvenir aux besoins essentiels de populations vulnérables, tout en protégeant les ressources naturelles. D'autres exemples d'actions menées par la Fondation NATUREX-Jacques DIKANSKY sont détaillés sur le site internet : www.fondation.naturex.com ainsi qu'un lien vers le formulaire pour effectuer un don.



Lors du Salon Health Ingredients Europe (HIE) de Francfort en novembre 2012, NATUREX a reçu lors de la cérémonie des NuW Excellence Awards 2012, une distinction spéciale du Jury dans la catégorie « Initiative pour le développement durable de l'année », récompensant les projets de la

Fondation NATUREX-Jacques DIKANSKY dans le cadre de ses relations avec les communautés locales des pays où NATUREX s'approvisionne en matières premières végétales.

Chapitre 2

Développement Durable

IV. Identification et gestion des principaux facteurs de risques

Conformément aux obligations réglementaires, le Groupe NATUREX a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques spécifiques et significatifs identifiés, hormis ceux présentés ci-après :

IV.1 Risques financiers

Les risques à caractère financier ci-après sont détaillés en note 15 des états financiers consolidés et annexes figurant au chapitre 6 du présent document :

Risques de crédit

Le risque de crédit représente un risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque est limité par plusieurs aspects, notamment le grand nombre de clients du Groupe. Ainsi, sur la période, les 10 premiers clients représentent 18% du chiffre d'affaires du Groupe, les 20 premiers, 25% et les 30 premiers, 30%, contre respectivement en 2011, 18%, 25% et 31%.

Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, par la mise en place d'une gestion de trésorerie Groupe quotidienne, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes qui porteraient atteinte à la réputation du Groupe.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir (cf intégralité de la note 15.2 dans les états financiers consolidés et annexes).

Risques de change

Le Groupe NATUREX réalise une part significative de ses opérations en devises et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours de ces devises. Depuis 2010, l'exposition aux devises est significativement modifiée en intégrant en sus du dollar (42% du chiffre d'affaires du Groupe est facturé en dollar), la livre sterling (7%) et le franc suisse (4%). Ces trois devises ainsi que l'euro représentent 91% du chiffre d'affaires du groupe. La dette financière a été restructurée en 2009 afin de correspondre à cette évolution (cf note 14 - Dette financière des états financiers consolidés et annexes).

A la clôture de l'exercice, le Groupe dispose de dérivés de change (swap et achat à terme de devises) sur le franc suisse et le dollar (cf intégralité de la note 15.3 dans les états financiers consolidés et annexes).

Risques de taux

Au 31 décembre 2012, le risque de taux porte principalement sur les emprunts à taux variable et les concours bancaires. La politique du Groupe est de n'utiliser des instruments financiers dérivés dans le seul but de couvrir ses flux financiers, ces instruments ne correspondent pas à des opérations spéculatives (cf intégralité de la note 15.4 dans les états financiers consolidés et annexes).

IV.2 Risques de marché

Risques actions

Au 31 décembre 2012, le Groupe possède 2 357 actions auto-détenues dans le cadre de son contrat de liquidité. La valorisation du contrat de liquidité à cette date s'élève à 736 007,69 euros (601 658,69 euros inscrits au compte de liquidité + valorisation unitaire des titres auto-détenus à 57,00 euros). Par ailleurs, à cette même date, le Groupe n'a pas souscrit de titres de sociétés cotées.

IV.3 Risques juridiques

Risques sur les litiges

Au 31 décembre 2012, aucun litige significatif n'a été identifié. Comme indiqué en note 14 - Provisions courantes des états financiers consolidés et annexes, les provisions courantes au 31 décembre 2012, concernent principalement des provisions sur litige de personnel pour 0,3 million d'euros, imputables majoritairement à l'entrée dans le périmètre du Groupe de la société BURGUNDY.

Risques sur le dépôt de brevets

Les risques juridiques afférents à l'activité sont principalement liés aux brevets.

Les recherches effectuées par NATUREX ont notamment pour but de développer un savoir-faire de fabrication et à la création de solutions sur mesure à destination de la clientèle.

Conformément aux pratiques du marché, NATUREX ne dépose pas systématiquement de brevets et préfère veiller à la confidentialité des formulations conçues.

NATUREX effectue une veille sur les dépôts de brevets, cependant il est possible que des concurrents déposant ou ayant déposé des brevets soient susceptibles d'attaquer NATUREX à ce titre.

Les risques en la matière peuvent être significatifs, notamment aux Etats-Unis où les coûts de défense et de remise en cause de brevets peuvent être non négligeables et se traduire par des montants significatifs d'honoraires.

Par ailleurs, il n'existe pas de risque de dépendance vis-à-vis d'un brevet en particulier.

Risques liés à la réglementation

Compte tenu des problématiques de santé publique consécutives à la croissance démographique mondiale, au vieillissement de la population ainsi que des risques accrus de malnutrition (gras, sucre...) et de carences (vitamines, minéraux, nutriments...), la réglementation s'est considérablement renforcée ces dernières années, principalement sur les marchés agro-alimentaires et nutraceutiques.

Selon les cas, cette réglementation vise à renforcer :

- les dispositifs d'informations à l'égard des consommateurs (étiquetage, liste d'ingrédients interdits, alertes sur les risques encourus...), elle peut alors contribuer favorablement à la substitution des ingrédients de synthèse et autres additifs chimiques par des ingrédients naturels et notamment, des ingrédients naturels de spécialités d'origine végétale ;
- les dispositifs de contrôle et de qualité sur la composition d'un ingrédient ou les normes de fabrication (études cliniques, dossiers ASMF, bonnes pratiques de fabrication...), celle-ci peut alors favoriser l'adoption d'ingrédients dont la traçabilité aura été parfaitement vérifiée.

Les exemples ci-après détaillent l'étendue des contraintes réglementaires en vigueur :

- Etiquetage obligatoire des produits alimentaires basés sur des profils nutritionnels ;

Chapitre 2

Développement Durable

- Etude de Southampton sur les risques des colorants synthétiques sur l'hyperactivité des enfants et mention obligatoire sur les emballages ;
- Dépôt de dossiers ASMF (Active Substance Master File) obligatoire en Europe pour les « Traditional Herbal Remedies » ;
- Normes GMP (Good Manufacturing Practice) imposées par la FDA (Food and Drug Administration) à l'industrie des compléments alimentaires aux Etats Unis.

Ces évolutions réglementaires sont plutôt favorables à NATUREX car elles constituent d'une part un levier de croissance en faveur des ingrédients naturels de spécialités d'origine végétale, et d'autre part elles représentent de véritables barrières à l'entrée pour certains acteurs qui n'auraient pas anticipé le durcissement de cette réglementation et qui ne disposeraient par conséquent ni des infrastructures nécessaires, ni des moyens techniques adéquats.

NATUREX dispose du potentiel technique et scientifique requis :

- NATUREX a constitué depuis des années des dossiers ASMF pour de nombreux extraits végétaux, autorisant ainsi leur utilisation pour n'importe quelle application, y compris pour des produits pharmaceutiques ;
- NATUREX dispose depuis 2007 d'un site pharmaceutique basé en Italie, permettant de mener des études cliniques sur les extraits végétaux, ce qui lui confère un avantage compétitif certain pour répondre à une demande très ciblée des principaux laboratoires pharmaceutiques mondiaux en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur. L'acquisition de BURGUNDY en octobre 2011 a permis à NATUREX de bénéficier de deux sites supplémentaires certifiés pharmaceutiques en France et en Espagne.

IV.3 Risques opérationnels, industriels et environnementaux

Risque sur la volatilité du prix des matières premières

Depuis 2010, le secteur a constaté une hausse généralisée du prix des matières premières agricoles et de certaines denrées alimentaires de base.

D'une manière générale, NATUREX est exposé de façon très limitée à la volatilité du prix de certaines matières premières, comme le poivre, le curcuma, le paprika ou plus récemment le carmin.

En effet, les ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale utilisés dans la composition d'un produit sont extrêmement limités en quantité et représentent par conséquent souvent entre 0,1 et 1% du coût de revient industriel.

Néanmoins, la part de « naturel » contenu dans les produits industriels est certes faible en coût mais représente une valeur non négligeable pour les industriels en termes de qualité compte tenu du dispositif de marketing et de communication mis en place autour du positionnement du produit fini.

Sur les produits nutraceutiques comme les compléments alimentaires (capsules), la part de l'ingrédient naturel de spécialité d'origine végétale constitue la totalité du produit mais les coûts marketing et promotionnels du produit fini notamment sont supérieurs au prix de revient de la matière première contenue dans la capsule.

Ainsi, NATUREX n'a pas de difficultés à répercuter la hausse des prix des matières premières auprès de ses clients et peut neutraliser ainsi l'effet sur la marge. Il est également possible pour la Société de se prémunir de la hausse des prix de certaines matières premières en se couvrant par un contrat auprès de l'exploitant ou de l'agriculteur en début de saison sur un prix défini d'une part, et en sécurisant de la même manière auprès du client, de manière à avoir une couverture sécurisée en cas de fluctuation de prix.

Cependant, sur la durée, la probabilité que les prix augmentent de façon significative et sur une part significative des matières premières de niche demeure très faible.

Risque sur l'environnement concurrentiel

Depuis l'intégration de la Division Ingrédients de Natraceutical, NATUREX considère qu'il est le seul Groupe de cette taille à intervenir sur l'ensemble des segments de marché : Food & Beverage, Nutrition & Health, Personal Care.

Le marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, sur lequel évolue NATUREX est un marché encore fragmenté malgré une tendance lourde à la consolidation sur ces dix dernières années.

Parmi les intervenants sur le marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, on distingue deux catégories :

- Une multitude d'acteurs de taille petite ou moyenne, qui représentent près de la moitié du marché ;
- Environ une quinzaine d'acteurs de taille moyenne, PME indépendantes ou filiales de grands groupes de l'industrie agro-alimentaire, pharmaceutique ou cosmétique.

Peu nombreuses, ces entreprises disposent de capitaux importants provenant soit des marchés financiers, de financements privés de grands groupes ou de fonds d'investissement, et bénéficient d'une rentabilité positive sur leur marché.

Ces sociétés ont acquis au fil des années, une très forte notoriété sur leur segment, liée à leur expertise métier, la renommée de leur clientèle, ou encore la performance de leur outil industriel et leur forte capacité d'innovation. C'est dans ce groupe que se trouvent les acteurs les plus dynamiques, concurrents directs ou indirects de NATUREX, à l'origine de la concentration du marché des ingrédients naturels.

Le risque de voir apparaître de nouveaux entrants sur ce marché est très limité pour les raisons suivantes :

- Les normes réglementaires sur les différents marchés sont de plus en plus contraignantes et nécessitent une véritable organisation interne en termes d'assurance qualité et d'anticipation grâce à une démarche de recherche et développement très active ;
- Les contraintes technologiques sont importantes tant en termes de savoir-faire métier (approvisionnement matières premières, procédés industriels...) qu'en termes de capacité d'innovation et nécessitent de mobiliser des niveaux élevés de capitaux ;
- L'effet de taille est un enjeu stratégique à la fois en termes de pouvoir d'achat pour l'approvisionnement de matières premières spécifiques, mais aussi dans le cadre du référencement auprès de multinationales et des procédures d'audits menées par celles-ci tout au long de l'année ;
- Les produits naturels de spécialité d'origine végétale répondent à un cahier des charges très spécifique réalisé en collaboration étroite avec les clients dans des délais souvent très longs, qui ne peuvent donc être substitués par le portefeuille produits d'un concurrent.

Risque pays

NATUREX est un Groupe international, présent dans 21 pays sur les 5 continents.

Ses positions internationales sont un atout indispensable dans le cadre de sa stratégie de développement, sa politique d'approvisionnement en matières premières, et surtout la relation de proximité avec la clientèle mondiale que NATUREX a su créer au fil des années.

La diversité de ses implantations à la fois sur des marchés matures et des pays en développement permet de mieux appréhender les risques de toute nature (environnementaux, politiques, économiques ou financiers) qui pourraient avoir un impact sur la rentabilité et les actifs du Groupe, même si les sites de production ne sont pas dédiés à une zone géographique spécifique.

En effet, compte tenu des capacités de production accrues depuis l'acquisition de la Division Ingrédients de Natraceutical d'une part et d'autre part de l'acquisition en octobre 2011 de BURGUNDY en France et en Espagne, ainsi qu'en 2012 des acquisitions de PEKTOWIN en Pologne, VALENTINE en Inde, et DBS aux Etats-Unis, NATUREX possède à la date de dépôt du présent document, 15 sites de productions dans le monde, contre 5 trois ans auparavant.

Par conséquent, certains sites peuvent se substituer momentanément à d'autres pour faire face à une situation de crise ou compenser d'éventuels défauts de production.

A titre d'exemple, le site d'Avignon est capable de produire la plupart des ingrédients fabriqués au Maroc.

Chapitre 2

Développement Durable

Egalement, NATUREX a pris les dispositions nécessaires afin de diversifier ses sources d'approvisionnement en matières premières afin d'éviter toute pénurie et faire face à ses engagements.

Risque clients

Compte tenu de la grande diversité de la clientèle de NATUREX, aromaticiens mondiaux, PME locales indépendantes, filiales de grands groupes internationaux et multinationales de renom sur les marchés de l'agroalimentaire, dans l'industrie pharmaceutique et nutraceutique et sur les marchés cosmétiques, le risque clients est relativement dilué.

Ainsi, sur l'exercice 2012, les dix premiers clients représentent 18% du chiffre d'affaires du Groupe, les 20 premiers, 25% et les 30 premiers 30%.

Risque lié à l'outil industriel

Au fil des années NATUREX a constitué un outil industriel très performant, en majeure partie par le biais des acquisitions réalisées. En effet, seuls les sites d'Avignon en France et de Casablanca au Maroc ont fait l'objet de création.

NATUREX compte aujourd'hui 15 sites de production implantés en Europe (France, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Pologne et Suisse), au Maroc, aux Etats-Unis, au Brésil, en Australie et en Inde.

Les équipements industriels de chaque site répondent à des standards de qualité élevés et font appel à des moyens technologiques très avancés.

La durée de vie de ces équipements est relativement longue ; une maintenance régulière ainsi que des investissements ciblés contribuent à pérenniser l'outil industriel et dynamiser le savoir-faire de NATUREX.

Ainsi, une perte de maîtrise technique de la production paraît improbable, compte tenu des éléments suivants :

- Les équipements sont de caractère « classique » pour fabriquer des produits de cette nature,
- L'essentiel du savoir-faire de fabrication réside dans la mise au point de formules dont la mise en œuvre ne pose pas de problème majeur.

Concernant le risque d'incidents de fonctionnement des installations et du fait de l'utilisation de solvants plus ou moins inflammables ou explosifs, NATUREX est exposée, comme toute entreprise travaillant avec des matières de cette nature. L'outil de production se compose d'un certain nombre de lignes spécialisées par produit et indépendantes, ce qui limite les risques d'arrêts de production prolongés.

NATUREX est également assuré contre les pertes d'exploitation.

De plus, dans le cadre du Système de Management de l'Environnement mis en place par le Groupe, un responsable Hygiène Sécurité et Environnement (HSE) Groupe, chargé de coordonner les responsables Hygiène Sécurité et Environnement de chaque site de production, veille au respect des pratiques HSE sur l'ensemble des sites du Groupe et à l'application des mesures de sécurité définies (tenues de sécurité, ateliers antidéflagrants...).

Risque de qualité et d'image de marque

Les produits de NATUREX sont pour l'essentiel destinés à une consommation alimentaire ou nutraceutique. Il existe donc un risque de toxicité de ces produits, pouvant résulter notamment d'une défaillance lors de leur élaboration.

Cependant, ce risque est atténué en alimentaire puisque dans le produit final, les ingrédients développés par NATUREX sont présents dans des proportions extrêmement faibles.

Par ailleurs, les relations de confiance étant très fortes entre les partenaires de ce secteur, tout problème grave concernant la qualité d'une livraison serait susceptible d'entraîner une dégradation de l'image de marque de la Société et du Groupe.

NATUREX a mis en place dans le cadre du Système de Management de la Qualité, une politique de Contrôle Qualité stricte afin :

- de contrôler les matières premières réceptionnées selon des méthodes standardisées prédéfinies et vérifier par le biais de tests leur pureté avant l'entrée dans le cycle de production ;

- de contrôler les extraits de plantes afin de répondre aux normes les plus strictes d'hygiène et de sécurité (microbiologie, pesticides, métaux lourds...).
- d'assurer une revue complète des produits finis avant livraison afin de vérifier leur conformité avec les exigences légales et réglementaires applicables et les exigences spécifiées par les clients.

De leur côté, les clients procèdent également au sein de leurs laboratoires à des tests sur le produit fini.

Tous les sites de production du Groupe sont équipés d'un laboratoire de Contrôle Qualité.

Sur chaque site, un Responsable Management de la Qualité coordonne l'application du Système de Management de la Qualité et veille à son amélioration continue auprès des différents services de l'entreprise par le biais de supports documentaires régulièrement mis à jour, d'indicateurs de suivi et d'audits planifiés, afin de mener toute action corrective et préventive dans le but d'assurer la conformité des objectifs préalablement définis dans le cadre de la politique Qualité.

Risque de dépendance à l'égard des fournisseurs

Fort de son positionnement de leader mondial des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, NATUREX dispose d'importantes capacités d'approvisionnement lui permettant d'avoir accès à un large choix de plantes et de sélectionner les meilleures espèces dans le monde.

La Supply Chain, centralisée au niveau du Groupe, a développé une politique d'approvisionnement très rigoureuse auprès de fournisseurs dans plus de cinquante pays dans le monde, afin de répondre au mieux aux critères de qualité, prix et délais fixés par la clientèle.

NATUREX a développé au fil des années des relations étroites avec ses partenaires et veille à identifier ses principaux fournisseurs dans le but d'améliorer les performances du processus d'approvisionnement.

En effet, si les besoins d'approvisionnement de NATUREX sont faibles au regard de la taille des marchés de matières premières, il n'en demeure pas moins vrai que les plantes ne poussent en grande majorité qu'une fois par an et qu'il est par conséquent important de planifier ses approvisionnements en adéquation avec les différentes campagnes de récoltes à travers le monde, et d'anticiper au moins un an à l'avance l'approvisionnement en matières premières pour éviter les conséquences désastreuses d'une rupture de stocks.

Ainsi, outre les mesures d'anticipation et de planification prises par le Groupe, certaines matières premières font l'objet de contrats avec les fournisseurs identifiés.

Risques technologiques et environnementaux

NATUREX a décidé depuis quelques années, de mettre en place un Système de Management de l'Environnement pour améliorer ses performances industrielles tout en réduisant les impacts de ses activités sur l'homme et l'environnement dans le respect de la réglementation.

L'engagement développement durable est décliné pour l'ensemble des filiales du Groupe NATUREX.

Le principal risque identifié sur les sites industriels de NATUREX réside dans la manipulation de liquides inflammables (solvants utilisés pour l'extraction des végétaux) ; néanmoins, les quantités utilisées restent très inférieures aux seuils de la directive SEVESO.

NATUREX a mis en œuvre différents moyens techniques, humains et organisationnels pour maîtriser ces risques et savoir réagir en cas d'incident, et le service Hygiène Sécurité et Environnement assure une veille technique et réglementaire permanente afin d'appliquer la démarche d'amélioration continue en termes de sécurité et d'environnement.

Risque de dépendance à l'égard des dirigeants

Suite au décès de Monsieur DIKANSKY fin septembre 2012, Monsieur Lambert a été nommé Président Directeur Général de NATUREX. La Société a pris un certain nombre de mesures afin de pallier aux conséquences d'une

Chapitre 2

Développement Durable

indisponibilité partielle ou totale de son dirigeant afin de ne pas pénaliser le développement du Groupe dans ses orientations stratégiques :

- Sur le plan opérationnel, un Comité de Direction a été constitué autour de Thierry LAMBERT, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société, réunissant les cadres dirigeants expérimentés en charge des principales directions opérationnelles du Groupe, et qui pour la plupart travaillent au sein de NATUREX depuis de nombreuses années ;
- Sur le plan de la gouvernance, NATUREX s'est engagé depuis quelques mois dans une démarche de structuration du gouvernement de l'entreprise qui passe par :
 - la création de Comités du Conseil d'administration, dont le Comité d'audit et le Comité de nominations et rémunérations dans le but de formaliser les processus de décisions stratégiques ;
 - l'élargissement du Conseil d'administration à d'autres administrateurs, et notamment des administrateurs indépendants.

Risques contractuels

Il n'existe au sein du Groupe aucun contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, concernant des contrats d'approvisionnement en matières premières ou produits semi-finis auprès des fournisseurs référencés par le Groupe NATUREX ou des contrats de partenariat dans le cadre de projets long terme (SENIFOOD en Espagne...).

A la date de publication du présent document, aucun membre du Groupe n'est partie prenante dans un contrat susceptible de générer une quelconque obligation ou engagement important pour le Groupe dans son ensemble, en dehors des contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

IV.4 Autres risques

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société ou le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

IV.5 Assurances et couverture des risques

Les objectifs du Groupe en matière d'assurances et couvertures des risques sont de protéger son patrimoine, prévenir les conséquences des responsabilités encourues vis-à-vis des tiers et du personnel et minimiser l'impact des sinistres sur les comptes du Groupe.

Le Groupe a souscrit auprès de compagnies d'assurance de renom, des programmes d'assurances en responsabilité civile, d'assurances dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives, d'assurances en termes d'atteinte à l'environnement et au transport des marchandises.

Le détail des assurances souscrites par type de risques est présenté ci-après :

Type de risque	Total en millions d'euros
Dommmages et perte d'exploitation (dans la limite de 100 ME par sinistre)	525,1
Atteinte environnement	4,6
Marchandises transportées (par sinistre)	0,5
Responsabilité Civile Exploitation	16,0
Responsabilité Civile après livraison	16,0

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

ORGANISATION ET GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

I. Renseignements de caractère général

Forme juridique (art.1 des statuts)

Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de Commerce.

Dénomination sociale (art. 2 des statuts)

NATUREX

Objet social (art. 3 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la fabrication, la commercialisation et la distribution en gros, demi-gros et détail de tous produits comestibles se rapportant à l'alimentation humaine et animale et la prestation de services ;
- la fabrication et la commercialisation de tous extraits destinés aux industries cosmétique, diététique, pharmaceutique et toutes activités connexes ;
- la prise de participation et la gestion de titres dans toutes sociétés en France et dans tous pays, dans toutes sociétés ayant des activités connexes ou complémentaires.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Siège social (art. 4 des statuts)

Le siège de la Société est fixé : Z.A.C. du Pôle Technologique AGROPARC - BP 1218 - 84911 AVIGNON CEDEX 09.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

Date de constitution et durée de la Société (art. 5 des statuts)

La durée de la société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés le 22 juillet 1992, sauf prorogation ou dissolutions anticipées.

Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon sous le numéro : 384 093 563 RCS AVIGNON

Le code APE de la Société est 2053 Z. Il correspond au secteur Industrie Chimique.

Exercice social (art. 46 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

Affectation et répartition du bénéfice (art. 48 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur le bénéfice distribuable, après dotation, le cas échéant à la réserve spéciale des plus-values à long terme, l'assemblée générale ordinaire, sur la proposition du Conseil d'administration, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables de fixer pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ou affectées à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaire, généraux ou spéciaux. Ce ou ces fonds de réserve peuvent recevoir toutes affectations décidées par l'assemblée, sur proposition du Conseil d'administration.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, amorties ou non amorties.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

Assemblées générales (art. 30 à 45 des statuts)

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

► **Convocation et réunion des assemblées**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires titulaires d'actions ordinaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu en France Métropolitaine.

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Trente-cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, la société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des Annonces légales obligatoires qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolutions présenté à l'assemblée par le Conseil d'administration.

► **Ordre du jour**

L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Le comité d'entreprise dispose des mêmes droits. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

► Admission aux assemblées – Représentation des actionnaires – Vote par correspondance

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire titulaire d'actions de même catégorie ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme stipulé à l'article 14 des statuts.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

► Tenue de l'assemblée - Bureau

L'assemblée est présidée par le président du Conseil d'administration ou en son absence par un vice-président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président. A défaut elle élit elle-même son président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

A chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par la réglementation en vigueur. Elle est émargée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même.

Organisation et gouvernement de l'entreprise**► Effets des délibérations**

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables. Toutefois, dans le cas où des décisions de l'assemblée générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

► Procès-Verbaux

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les règlements en vigueur. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le président du Conseil d'administration, par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président ou un administrateur exerçant les fonctions de directeur général. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'assemblée. En cas de liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

Droits de vote et Quorum (art. 37, 40 à 43 des statuts)**► Droits de vote**

Le droit de vote attaché aux actions ordinaires de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action ordinaire donne droit à une voix au moins. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ordinaires entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom d'un même actionnaire, étant précisé qu'en ce qui concerne les actions ordinaires résultant ou qui résulteront de la conversion d'actions de préférence, la computation du délai susvisé court à compter de la date à laquelle elles auront été inscrites, sous forme d'actions de préférence, au nom d'un même titulaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions ordinaires nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions ordinaires anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription, les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 27 et les actions de préférence sauf pour les assemblées spéciales réunissant les titulaires de cette catégorie d'actions.

► Quorum et majorité de l'Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du Conseil d'administration par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ordinaires ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

► **Quorum et majorité de l'Assemblée générale extraordinaire**

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de « rompus » en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital. Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration

Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ordinaires ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Lorsque l'Assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.

► **Assemblées spéciales**

Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votent par correspondance ou représentés possèdent au moins sur première convocation le tiers et sur deuxième convocation le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Droit de communication des actionnaires – questions écrites (art. 45 des statuts)

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute assemblée générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le Conseil d'administration sera tenu de répondre au cours de la réunion.

Forme et transmission des actions (art. 12 et 13 des statuts)

Les actions ordinaires sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

Les actions de préférence sont obligatoirement nominatives et ne peuvent être conventionnellement démembrées.

Organisation et gouvernement de l'entreprise

La société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de Commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Titres au porteur identifiables

Conformément à l'article 263-1 de la loi du 24 juillet 1966, la Société peut recourir à tout moment auprès d'EUROCLEAR à la procédure des titres au porteur identifiables.

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

II. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la société NATUREX S.A

En application des dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce, modifié par la loi de sécurité financière n°2003-706 du 1^{er} août 2003, le Président du Conseil d'administration rend compte dans ce rapport, de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, et notamment celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale.

Par ailleurs, nous vous informons que conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés dans le document de référence (Chapitre 4 - Evolution du capital et de l'actionnariat).

Le présent rapport a été présenté et revu par le Comité d'audit, puis approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 27 mars 2013 et transmis aux Commissaires aux comptes.

Il sera rendu public dans les conditions prévues par la loi.

II.1 Gouvernement d'Entreprise et Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

II.1.1 Code de gouvernement d'entreprise de référence

En application de la loi du 3 juillet 2008 et au titre de l'article L.225-37 du code de commerce, NATUREX S.A se réfère depuis l'exercice 2010, aux principes de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, publiés en décembre 2009 par l'association MiddleNext, et disponibles sur le site internet www.middlenext.com.

En effet, compte tenu de la taille de la société NATUREX S.A et de sa capitalisation boursière, il est apparu plus opportun d'adhérer au Code MiddleNext.

Ce code s'inscrit dans le prolongement des lois, règlements et recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers applicables en la matière.

Le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, qui ne donnent pas lieu à des recommandations.

Le présent document indique comment la Société applique les recommandations du Code et explique les raisons pour lesquelles elle a décidé de ne pas appliquer certaines dispositions compte tenu de sa taille, de sa structure, de son organisation et de son fonctionnement historique.

II.1.2 Rappel des règles de composition du Conseil d'administration

Composition

Le nombre de membres du Conseil d'administration est statutairement limité à trois au moins et dix-huit au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion.

A la date de signature du Rapport du Président, soit le 27 mars 2013, la Société est administrée par un Conseil d'administration de six membres :

Prénom - Nom	Statut	Age	Date de nomination / Renouvellement	Date d'expiration du mandat
Thierry LAMBERT	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	59 ans	8 juin 2012	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2017
Stéphane DUCROUX	Administrateur Directeur des Opérations Amériques-Asie/Océanie et Vice-Président de NATUREX Inc	40 ans	30 juin 2008	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2013
Paul LIPPENS	Administrateur Dirigeant de FINASUCRE	60 ans	13 septembre 2011 (cooptation) 8 juin 2012 (ratification AG)	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2014
Olivier LIPPENS	Administrateur Dirigeant de FINASUCRE	59 ans	8 juin 2012	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2017
Hélène MARTEL MASSIGNAC	Administrateur Directeur Général de CARAVELLE	51 ans	25 février 2013 (cooptation) En attente ratification AG du 26 juin 2013	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2016
SGD	Administrateur Charles FEYS Secrétaire Général de FINASUCRE Représentant permanent de SGD	63 ans	19 novembre 2012 (cooptation) En attente ratification AG du 26 juin 2013	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2017

Conformément au point de vigilance n°4 du Code MiddleNext, l'expérience et les compétences des membres du Conseil sont suffisamment larges et diversifiées pour leur permettre de se forger une opinion sur les propositions du Président et échanger leurs points de vue, afin d'être en mesure de s'assurer que la stratégie de la Société est pertinente au regard de son intérêt social. Par ailleurs, les administrateurs disposent également de compétences particulières en matière financière et comptable.

Nomination et renouvellement des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son propre nom.

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la Société par contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

- ▶ L'Assemblée générale du 8 juin 2012, appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011, a approuvé les résolutions suivantes :
 - Renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Jacques DIKANSKY et Thierry LAMBERT pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
 - Ratification de la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Paul LIPPENS, désigné à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 13 septembre 2011, en remplacement de Monsieur Pierre Michel PASSY, représentant permanent de la société Edmond de Rothschild Investment Partners SAS, démissionnaire. En conséquence, Monsieur Paul LIPPENS exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
 - Nomination de Monsieur Olivier LIPPENS en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- ▶ Au cours de l'année 2012, les mouvements ci-après sont intervenus au sein du Conseil d'administration, suite au décès de Monsieur Jacques DIKANSKY :
 - En date du 30 août 2012, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Madame Jacqueline DIKANSKY, et a coopté Monsieur Olivier DIKANSKY, fils de Monsieur Jacques DIKANSKY, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
En date du 25 février 2013, Monsieur Olivier DIKANSKY a démissionné de ses fonctions d'administrateur consécutivement à la cession de la participation de la famille DIKANSKY dans SGD.
 - En date du 16 octobre 2012, le Conseil d'administration a approuvé la nomination de Monsieur Thierry LAMBERT en qualité de Président du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2017.
 - En date du 19 novembre 2012, compte tenu d'un siège d'administrateur rendu vacant suite à la disparition de Monsieur Jacques DIKANSKY, le Conseil d'administration, sur avis favorable du Comité de nominations et rémunérations, a approuvé la cooptation de la société SGD pour la durée du mandat restant à courir, soit à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; Madame Isabelle CAIOLI-DIKANSKY, fille de Monsieur Jacques DIKANSKY, a été désignée représentant permanent de SGD au Conseil d'administration.
En date du 25 février 2013, compte tenu du rachat de la participation de la famille DIKANSKY dans SGD par le Groupe FINASUCRE, Monsieur Charles FEYS, Secrétaire Général de FINASUCRE, a été désigné par le Conseil d'administration, représentant permanent de la société SGD en lieu et place de Madame Isabelle CAIOLI-DIKANSKY.

- ▶ NATUREX s'est également engagé dans une démarche de structuration et de transparence de la gouvernance, qui passe notamment par l'élargissement du Conseil d'administration à d'autres administrateurs, et notamment des administrateurs indépendants :
 - En date du 25 février 2013, compte tenu de la vacance d'un siège d'administrateur suite à la démission de Monsieur Olivier DIKANSKY, le Conseil d'administration a coopté Madame Hélène MARTEL-MASSIGNAC pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Organisation et gouvernement de l'entreprise

La ratification de cette cooptation sera soumise au vote lors de la prochaine Assemblée générale fixée au 26 juin 2013.

Il est précisé que Madame Hélène MARTEL-MASSIGNAC est Directeur Général du Groupe CARAVELLE, qui a racheté en date du 5 décembre 2012, la participation de NATRACEUTICAL représentant 15,35% du capital de NATUREX. Madame Hélène MARTEL-MASSIGNAC n'est donc pas considérée comme un administrateur indépendant de la Société.

- Suite à la souscription à hauteur de 12 millions d'euros du FSI (Fonds Stratégique d'Investissement) à l'opération d'émission d'obligations convertibles (OCEANE) lancée par NATUREX en janvier 2013, le Conseil d'administration a donné son accord pour que le FSI propose un candidat de son choix pour un siège au Conseil. Le candidat proposé par le FSI sera présenté au Conseil d'administration appelé à se réunir le 3 mai 2013, sur recommandation préalable du Comité de nominations et rémunérations. Cette candidature sera soumise à l'approbation des actionnaires de NATUREX lors de l'Assemblée générale du 26 juin 2013, appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

Par ailleurs, il est également envisagé, sur proposition du Comité de nominations et rémunérations, de soumettre au vote de la prochaine Assemblée générale, la candidature d'un administrateur indépendant qui devra être approuvée préalablement par le Conseil d'administration de la Société se réunissant le 3 mai prochain afin d'arrêter les projets de résolutions de l'Assemblée générale du 26 juin 2013. Cette candidature sera également soumise à l'approbation des actionnaires de NATUREX lors de l'Assemblée générale du 26 juin 2013.

Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

La loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, a été publiée au Journal Officiel du 28 janvier 2011 et a instauré les principes suivants au sein des sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé :

- La proportion des membres de chaque sexe ne peut être inférieure à 40% dans les conseils d'administration ou de surveillance ;
- Lorsque l'un des deux sexes n'est pas représenté au sein du Conseil d'administration à la date de publication de la loi, au moins un représentant de ce sexe doit être nommé lors de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire ayant à statuer sur la nomination d'administrateurs ;
- Lorsque la composition du Conseil n'est plus conforme (40%), celui-ci procède à des nominations à titre provisoire afin d'y remédier dans le délai de six mois à compter du jour où se produit la vacance.

La loi prévoit qu'au 1^{er} janvier 2014, les conseils d'administration et de surveillance des sociétés cotées devront comporter au moins 20% de femmes ou d'hommes, et qu'au 1^{er} janvier 2017, le seuil des 40% devra être atteint. L'appréciation de cette conformité se fera à la première Assemblée générale suivant cette échéance.

A la date de publication du présent document, la Société estime avoir pris les dispositions nécessaires afin de se conformer au dispositif transitoire du 1^{er} janvier 2014 mis en place par la loi et rétablir le taux de représentation minimum des femmes au sein de Conseil avant le 1^{er} janvier 2017.

En effet, la création d'un Comité de nominations et rémunérations au cours de l'année 2012 permet une sélection de candidats potentiels afin d'émettre des recommandations auprès du Conseil d'administration sur la nomination de nouveaux administrateurs dans le respect des principes de gouvernement d'entreprise auxquels la Société se réfère, et conformément à la loi.

Durée des mandats

La durée des mandats des administrateurs de NATUREX S.A est de six années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Le Code MiddleNext de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites recommande que le Conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de la Société, dans les limites fixées par la loi.

La Société ne juge pas utile de proposer une modification statutaire sur ce point afin de réduire la durée des fonctions des administrateurs dès lors que la loi et les statuts permettent de mettre un terme au mandat d'un membre du Conseil d'administration, sans préavis ni indemnité. En outre la Société estime que compte tenu de sa taille et de la composition de son Conseil, la durée des mandats de six années n'est pas de nature à limiter l'expérience des administrateurs sur la connaissance de la Société, ses marchés et ses activités dans le cadre de leurs prises de décision, ni à diminuer la qualité de la surveillance.

Limite d'âge

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

A ce jour, aucun membre n'a dépassé l'âge de 70 ans au sein du Conseil de la Société.

L'âge moyen des membres actuels du Conseil d'administration est actuellement de 55 ans.

Indépendance des administrateurs

Le Code MiddleNext recommande que le Conseil d'administration accueille au moins deux membres indépendants, et un membre dans l'hypothèse où sa composition est inférieure ou égale à cinq membres.

Quatre critères permettent de justifier l'indépendance des membres du Conseil au regard de l'absence de relations financières, contractuelles ou familiales significatives susceptibles d'altérer l'indépendance de leur jugement :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Ainsi, le Conseil d'administration, après examen de la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus, a considéré que Messieurs Paul et Olivier LIPPENS, jusqu'à présent désignés comme indépendants, ne satisfont plus à la définition du Code MiddleNext compte tenu de la participation accrue du Groupe FINASUCRE dont ils sont les dirigeants, au capital de SGD, actionnaire de référence de NATUREX.

Par ailleurs, il est précisé que Madame Hélène MARTEL-MASSIGNAC ne peut être considérée comme administrateur indépendant compte tenu de sa position de Directeur Général du Groupe CARAVELLE qui détient 15,35% du capital de NATUREX.

Le Conseil a estimé être en mesure de présenter lors de la prochaine Assemblée générale du 26 juin 2013, deux membres indépendants, sous réserve de l'accord de ses membres lors de sa réunion du 3 mai 2013 :

- Le candidat proposé par le FSI (Fonds Stratégique d'Investissement) et soumis préalablement à l'avis du Comité de nominations et rémunérations ;
- Le candidat proposé par le Comité de nominations et rémunérations.

Déontologie des membres du Conseil

Conformément aux recommandations du Code MiddleNext, les administrateurs de la Société sont encouragés, au moment de leur nomination, à observer un certain nombre de règles de déontologie afin de les sensibiliser aux responsabilités qui leur incombent dans le cadre de leur mandat et dans le respect de l'intérêt social de l'entreprise.

Au moment de la prise de mandat, chaque membre du Conseil doit prendre connaissance des obligations résultant de son mandat et notamment celles relatives aux règles légales de cumul des mandats. Chaque nouvel administrateur signe le règlement intérieur du Conseil.

Chaque administrateur doit également s'assurer qu'il a obtenu préalablement aux réunions du Conseil, toutes les informations nécessaires sur les sujets figurant à l'ordre du jour de sa convocation. Il doit également faire preuve d'assiduité et participer à toutes les réunions du Conseil et des Comités dont il est membre et être présent lors des assemblées générales.

Enfin, les administrateurs ont le devoir de respecter un véritable secret professionnel sur les sujets évoqués en séance. Chaque administrateur doit en outre informer immédiatement le Conseil en cas de conflit d'intérêts et s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante et le cas échéant, démissionner. Une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe.

Cette liste d'obligations fondamentales des membres du Conseil est complétée ci-après et figure dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

► **Obligation d'être actionnaire**

Conformément aux statuts de la Société et au règlement intérieur du Conseil, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action inscrite au nominatif.

Les actions détenues par les administrateurs dont les titres sont inscrits en nominatif depuis deux ans au moins, bénéficient de droits de vote double, conformément aux statuts de la Société.

Au 31 décembre 2012, les actions détenues par les administrateurs de NATUREX S.A se présentent ainsi :

Administrateurs	Actions NATUREX
Thierry LAMBERT	1 111
Stéphane DUCROUX	4 845
Paul LIPPENS	1
Olivier LIPPENS	1

Les formalités d'enregistrement d'un titre au nominatif sont en cours concernant Madame Hélène MARTEL MASSIGNAC, cooptée par le Conseil d'administration le 25 février 2013. Madame Hélène MARTEL MASSIGNAC est Directeur Général de CARAVELLE, qui détient directement 1 186 137 actions de NATUREX, soit 15,35% du capital.

► **Limitation des cumuls de mandats**

Chaque membre du Conseil doit prendre connaissance des obligations résultant de son mandat avant de l'accepter, et notamment celles relatives aux règles légales de cumul des mandats.

Le Code MiddleNext recommande que l'administrateur, lorsqu'il exerce un mandat de « dirigeant », n'accepte pas plus de trois autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe.

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

La liste de mandats et fonctions exercés par les administrateurs au 31 décembre 2012, en conformité avec les exigences de l'article L. 225-21 du Code de commerce, est détaillée dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du document de référence.

► Informations privilégiées et déclaration des opérations sur titres

Du fait des informations privilégiées, non encore rendues publiques dont ils sont détenteurs, les administrateurs sont considérés comme des « initiés » quasi-permanents et sont tenus à ce titre d'observer la plus grande prudence lorsqu'ils envisagent d'effectuer des opérations sur les titres de la Société.

Les administrateurs qui ont des fonctions exécutives au sein de la Société sont soumis quant à eux à une obligation générale d'abstention définie à l'article 622-1 du Règlement Général de l'AMF. Dans ce cadre, ils doivent s'abstenir d'intervenir sur les titres de la Société dès lors qu'ils détiennent une information privilégiée.

Conformément aux recommandations de l'AMF, la Société a instauré des « fenêtres négatives » applicables aux administrateurs, aux personnes assimilées aux dirigeants de la Société ainsi qu'à toute personne qui a accès de manière régulière ou occasionnelle à des informations privilégiées.

Il est par conséquent interdit d'effectuer des opérations sur les titres de la Société aux périodes suivantes :

- 30 jours calendaires minimum avant la publication des comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, des comptes trimestriels complets ;
- 15 jours calendaires minimum avant la publication de l'information trimestrielle (chiffre d'affaires et résultats trimestriels).

Lorsque les administrateurs de la Société et les personnes qui leur sont étroitement liées, effectuent des opérations sur les titres de la Société, ils sont tenus de déclarer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), les transactions effectuées en application des prescriptions légales et réglementaires (Article L. 621-18-2 a) et b) du code monétaire et financier), dès lors que le montant excède 5 000 euros pour l'année civile en cours.

A cet effet, ils transmettent leur déclaration à l'AMF par voie électronique dans un délai de 5 jours de négociation suivant la réalisation de l'opération et transmettent une copie de cette déclaration au Secrétaire du Conseil d'administration de la Société.

II.1.3 Fonctionnement du Conseil d'administration

Présidence des séances

Conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, le Conseil d'administration choisit parmi ses membres personnes physiques, un Président ; il détermine sa rémunération, sur proposition du Comité de nominations et rémunérations, et fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Conseil peut nommer un ou plusieurs Vice-Présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les Assemblées générales.

En l'absence du Président et du ou des Vice-Présidents, le Conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera la réunion. Le Conseil peut nommer à chaque séance, un Secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Dans le cadre des obligations de la loi NRE, le Conseil d'administration s'est prononcé sur la Présidence du Conseil d'administration et la conduite de la Direction Générale, et a opté pour un cumul des fonctions de la Présidence du Conseil d'administration et de la Direction Générale ainsi que la possibilité de nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général délégué.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 8 juin 2012 qui s'est déroulée après l'Assemblée générale, a nommé Monsieur Thierry LAMBERT aux fonctions de Directeur Général de NATUREX S.A, en remplacement de Monsieur

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Jacques DIKANSKY, et ce pendant la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2017.

Ainsi, Monsieur Thierry LAMBERT assume à la fois les fonctions de Directeur Général et Président du Conseil d'administration. Aucun Directeur Général délégué n'a été désigné par le Conseil d'administration.

Règlement intérieur

Les principales dispositions relatives au Conseil d'administration sont définies par le Code de commerce et les statuts de la Société.

Elles sont complétées par un règlement intérieur conformément aux recommandations du code MiddleNext.

Le règlement intérieur en vigueur de NATUREX précise :

- le rôle du Conseil ainsi que la liste des opérations soumises à autorisation préalable en application de la loi et des statuts ;
- la composition du Conseil ainsi que les critères d'indépendance des membres ;
- les devoirs des membres et les règles de déontologie qui leur incombent (loyauté, confidentialité, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, information privilégiée, opérations sur titres et fenêtres négatives...) ;
- le fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication) et du Comité d'audit (Conseil d'administration réuni en formation de Comité d'audit) ;
- les règles de détermination de la rémunération des membres.

Le Conseil du 26 mars 2012 a révisé son règlement intérieur qui avait été approuvé le 19 mars 2004, afin de l'actualiser par rapport aux dernières recommandations de l'AMF et intégrer la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil réuni en formation de Comité d'audit. Au cours de la même réunion, le Conseil d'administration a également adopté le règlement intérieur du Comité d'audit.

Lors de sa séance du 5 février 2013, le Conseil d'administration a amendé son règlement intérieur afin de préciser la portée du devoir de loyauté et de réserve que les administrateurs s'engagent à respecter à l'égard de la Société. Notamment, tout administrateur de la Société s'interdit de siéger au Conseil d'administration Conseil de surveillance, directoire ou tout autre organe de direction d'une société concurrente de NATUREX.

Afin de se conformer aux recommandations du Code MiddleNext, le règlement intérieur du Conseil précise également les modalités de mise en œuvre de l'évaluation du Conseil. Il s'agit non pas d'instaurer une évaluation externe qui revêt trop de formalisme compte tenu de la composition du Conseil mais de privilégier l'autocontrôle par les administrateurs afin qu'ils puissent s'exprimer sur le respect des principes de fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux dans le but d'améliorer son efficacité.

Ainsi, le Conseil procèdera chaque année après la réunion d'approbation des comptes de l'exercice écoulé, à sa propre évaluation sur les thèmes suivants :

- Modalités de fonctionnement ;
- Modalité de traitement des points à l'ordre du jour ;
- Mesure de la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil, du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Cette discussion sera inscrite au procès-verbal de la séance et les points d'amélioration pourront conduire, le cas échéant, à une mise à jour et un aménagement du règlement intérieur.

Durant les exercices antérieurs, la Société ne considérait pas nécessaire d'évaluer le fonctionnement du Conseil d'administration. En effet, compte tenu de sa composition, les échanges de points de vue entre les administrateurs sur les différents sujets abordés étaient suffisants au bon déroulement des séances du Conseil et à une autoévaluation en continue de son fonctionnement.

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Concernant l'exercice 2011, la relecture des différents documents relatifs à la gouvernance de la Société (rapport du Président sur les travaux du Conseil, règlement intérieur du Conseil, règlement intérieur du Comité d'audit) et les échanges qui ont suivi dans le cadre de leur approbation, ont permis aux administrateurs d'analyser les travaux du Conseil réalisés au cours de l'exercice écoulé et de mesurer les progressions du Conseil dans le cadre de son organisation et de son fonctionnement. Cette démarche respecte l'esprit des recommandations du Code MiddleNext.

L'évaluation du Conseil telle que définie dans le règlement intérieur du Conseil relatif à l'exercice 2012 a été reportée à une date ultérieure compte tenu des mouvements récents intervenus parmi ses membres.

Convocations et informations des membres

Les convocations au Conseil d'administration sont faites par tout moyen écrit (lettre, télécopie ou télégramme) et même verbalement. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

A chaque envoi est joint l'ordre du jour du Conseil.

Le Président du Conseil d'administration est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Ainsi, au plus tard le jour de la réunion du Conseil d'administration, un dossier comprenant les documents afférents aux principaux sujets à l'ordre du jour, est remis à chaque administrateur :

- Pour les réunions relatives aux arrêtés de comptes annuels ou semestriels : les comptes sociaux et/ou consolidés et annexes, le rapport de gestion ainsi que les éléments de gestion prévisionnels et les documents de communication au marché (communiqué de presse, présentation, document de référence...);
- Pour les autres réunions : toute information permettant aux administrateurs de prendre une décision sur l'ordre du jour proposé.

Au cours de l'exercice 2012, le délai moyen constaté de convocation formelle du Conseil d'administration est de 5,1 jours, il était de 10 jours sur l'exercice 2011. Le taux de présence des membres du Conseil d'administration a été de 78,5% au cours des 11 réunions de cet exercice, contre 74,6% au cours des 13 réunions de l'exercice 2011.

Le Conseil d'administration se réunit autant de fois que nécessaire, sur convocation, et notamment lors des arrêtés de comptes annuels et semestriels planifiés dans le calendrier de communication financière publié chaque année conformément aux obligations relatives à la cotation en bourse sur NYSE Euronext Paris et aux recommandations de l'AMF.

Sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration :

- Les membres du Conseil ;
- Deux membres du Comité d'entreprise délégués par ce Comité et appartenant, l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers. Ces membres peuvent assister aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative.
- Les Commissaires aux comptes, uniquement pour les réunions qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires (en particulier les arrêtés de comptes semestriels) ou pour tout autre objet qui nécessiterait leur présence.

Représentation des membres

Tout administrateur peut donner, par écrit (par exemple : lettre, télécopie ou télégramme...), mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Cette faculté a été utilisée 4 fois au cours de l'exercice 2012, contre 2 fois au cours de l'exercice 2011.

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Participation aux réunions par visioconférence ou par des moyens de télécommunication

Les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil prévoient la possibilité pour les administrateurs de participer et de voter par tout moyen de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions légales en vigueur.

Cette possibilité a été utilisée 5 fois par la Société au cours de l'exercice 2012, contre 8 fois au cours de l'exercice 2011.

Prises de décisions

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, avec voix prépondérante du Président en cas de partage des voix.

Délibérations

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Le règlement intérieur prévoit que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur, et signés par le Président de séance et par un administrateur, ou en cas d'empêchement du Président de séance, par deux administrateurs.

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration indiquent le nom des administrateurs présents.

Le cas échéant, les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont certifiés par le Président du Conseil d'administration.

II.1.4 Missions du Conseil d'administration

Pouvoirs et attributions

Le Conseil d'administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserves des pouvoirs attribués aux assemblées générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société et régler les affaires qui la concernent.

Outre ces attributions légales et réglementaires, le Conseil d'administration :

- gère toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- contrôle la gestion de la Société et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes, notamment sur les titres de l'entreprise ;
- examine les opérations de financement, d'aval, cautions donnés aux différentes entités du Groupe ;
- étudie toute opération interne ou externe susceptible d'affecter significativement les résultats ou de modifier sensiblement la structure du bilan ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- convoque les assemblées générales et propose les modifications statutaires.

Ces pouvoirs et attributions figurent dans le règlement intérieur du Conseil.

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Les Comités du Conseil

Au cours du 1^{er} semestre 2012, deux Comités spécialisés ont été constitués afin d'accompagner le développement de NATUREX et adapter la structure à sa nouvelle dimension après une succession d'acquisitions et une croissance organique rapide ces dernières années.

Ces comités spécialisés, dont les travaux sont soumis à la lecture du Conseil d'administration, ont pour but de formaliser les processus de décision stratégique.

► Le Comité d'audit

Au cours de l'exercice 2012, conformément à l'exemption prévue au 4° de l'article L.823-20 du code de commerce et compte tenu de son statut de « Vamps »¹, la Société a décidé de créer un Comité d'audit et d'en attribuer les compétences à son Conseil d'administration.

Lors de sa séance du 27 mars 2013, compte tenu des efforts réalisés en matière de transparence, de gouvernance et de formalisation de comités spécialisés, le Conseil d'administration de NATUREX a fait le choix de la création d'un Comité d'audit indépendant, aux compétences propres.

La Société s'est appuyée sur le « Rapport final sur le Comité d'audit » du groupe de travail de l'AMF² du 22 juillet 2010 pour établir les attributions du Comité.

Suivant les termes de l'article L.823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

En outre, le Comité émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale. Il rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité pourra se saisir à tout moment de toute question significative en matière financière et comptable et formuler tous avis ou recommandations au Conseil dans les domaines cités ci-dessus.

Le Conseil pourra également confier au Comité toute autre mission qu'il juge opportune.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration réuni en formation de Comité d'audit du 26 mars 2012, a été modifié en date du 27 mars 2013 afin de tenir compte du caractère indépendant du Comité d'audit. Il précise la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité d'audit mis en place au sein de NATUREX S.A.

Composition du Comité d'audit

En application de l'article L.823-19 du code de commerce, c'est au Conseil qu'il incombe de fixer la composition du Comité. Néanmoins, le Comité ne peut être composé que de membres du Conseil (trois membres minimum et deux membres minimum par exception pour les « Vamps » sous réserve d'explications du Conseil), étant observé que les membres du Comité d'audit ne doivent pas exercer de fonctions au sein de la direction de la Société.

A la date de publication du présent document, le Comité d'audit est constitué des membres suivants :

- Monsieur Olivier LIPPENS, qui assure également la Présidence du Comité ;
- Monsieur Paul LIPPENS ;

¹ Vamps : Sociétés cotées sur les compartiments B et C de NYSE Euronext Paris. NATUREX S.A est cotée sur le compartiment B.

² Rapport final sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 – Groupe de travail présidé par Olivier Poupart – Lafarge, membre du Collège de l'AMF.

Organisation et gouvernement de l'entreprise

- Madame Hélène MARTEL-MASSIGNAC.

En application des dispositions légales en vigueur, les administrateurs présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable.

A ce stade, aucun administrateur indépendant ne figure parmi les membres du Comité d'audit.

La durée du mandat d'un membre du Comité n'excède pas la durée de son mandat d'administrateur.

Sauf décision contraire du Comité, les Commissaires aux comptes sont présents à toutes les réunions.

Outre les Commissaires aux comptes, le Comité doit pouvoir entendre dans les conditions qu'il détermine, les acteurs de la Société qu'il juge utiles dans l'exercice de sa mission, parmi lesquels les membres de la Direction Générale, les responsables des fonctions financières et comptables, audit interne, contrôle interne, trésorerie, contrôle de gestion, juridique... ainsi que, le cas échéant, les responsables des directions opérationnelles.

▶ **Le Comité de nominations et de rémunérations**

Lors de sa séance du 30 août 2012, le Conseil d'administration a approuvé la création d'un Comité de nominations et de rémunérations, chargé d'examiner et de faire des recommandations ou des propositions au Conseil sur les sujets suivants :

- la nomination de nouveaux administrateurs, y compris en cas de vacance imprévisible ;
- la nomination ou la révocation, sur proposition du Directeur Général, de tout autre dirigeant mandataire social de la Société ;
- la nomination ou la révocation, sur proposition du Conseil d'administration, du Président du Conseil et du Directeur Général ;
- la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités du Conseil d'administration (y compris les nominations et révocations) ;
- l'application par la Société des principes de gouvernement d'entreprise auxquels la Société se réfère, notamment s'agissant de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Le Comité donne un avis au Conseil sur la partie du rapport annuel consacrée à l'information des actionnaires sur ses sujets et sur les travaux du Conseil ; la définition d'administrateur indépendant de la Société et la liste des administrateurs indépendants, qui figureront dans le rapport annuel de la Société ;
- l'ensemble des éléments composant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société, y compris les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que les rémunérations et avantages de toute nature (y compris les avantages en matière de retraite et les indemnités de départ) versés par la Société ou les autres Sociétés du Groupe. Le Comité examine et procède notamment à la définition des règles de détermination de la part variable, veille à leur cohérence avec l'évaluation annuelle des performances des dirigeants mandataires sociaux et la stratégie de la Société, et contrôle ensuite l'application de ces règles ;
- la politique générale de la Société en matière de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions y compris la périodicité des attributions, ainsi que tout plan d'options envisagé y compris leurs bénéficiaires ;
- la politique générale de la Société en matière de plans d'actionnariat du personnel et de tout plan envisagé ;
- les jetons de présence des administrateurs et leurs règles de répartition.

Un règlement intérieur a été formalisé, précisant la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité de nominations et rémunérations mis en place au sein de NATUREX S.A.

Composition du Comité de nominations et de rémunérations

A la date de publication du présent document, le Comité de Nominations et Rémunérations est constitué des membres suivants :

- Monsieur Paul LIPPENS, qui assure également la Présidence du Comité ;
- Monsieur Olivier LIPPENS ;
- Madame Hélène MARTEL-MASSIGNAC.

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

II.1.5 Activités du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2012

Les travaux du Conseil d'administration

Les travaux du Conseil d'administration durant les réunions au titre de l'exercice 2012 ont porté notamment sur :

► **Les comptes et les décisions de gestion**

- Il a approuvé le renouvellement du contrat de liquidité ;
- Il a examiné les orientations stratégiques pour 2013 et le budget relatif aux investissements ;
- Il a arrêté la situation des comptes semestriels de l'exercice 2012 ;
- Il a arrêté les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2012 et proposé l'affectation du résultat ;

► **La préparation des Assemblées générales**

- Il a arrêté le texte des résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale mixte annuelle 2012.

► **Les questions relatives au capital**

- Il a procédé à l'attribution d'options de souscription au profit de salariés et/ou mandataires sociaux ;
- Il a constaté les augmentations de capital par l'effet du paiement de dividende en actions et suite à l'exercice d'options de souscription d'actions ;
- Il a approuvé l'opération d'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) avec suppression du droit préférentiel de souscription en faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale du 27 juin 2011 dans sa 13^{ème} résolution ;
- Il a pris acte de la conversion d'actions de préférence en actions ordinaires dans le cadre des cessions d'actions réalisées par NATRACEUTICAL et de l'entrée au capital de CARAVELLE ;
- Il a constaté les franchissements de seuil de CARAVELLE.

► **Les questions relatives à la croissance externe**

- Il a examiné et approuvé le projet d'acquisition de la société DECAS BOTANICAL SYNERGIES aux Etats-Unis ;

► **Les questions de gouvernance**

- Il a acté l'indisponibilité temporaire de Monsieur DIKANSKY à partir d'avril 2012 ;
- Il s'est prononcé sur la Présidence du Conseil d'administration et sur la conduite de la Direction Générale de la Société ;
- Il a pris acte de la démission de mandats d'administrateurs ;
- Il a procédé à la cooptation d'administrateurs ;
- Il a fixé le montant des rémunérations des administrateurs et les rémunérations exceptionnelles des mandataires sociaux dirigeants pour 2013 sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunérations ;
- Il a révisé et approuvé son règlement intérieur ;
- Il a approuvé la mise en place d'un Comité d'audit et d'un Comité de Nominations et de Rémunérations ainsi que leurs règlements intérieurs respectifs.

Organisation et gouvernement de l'entreprise

► Les conventions de l'article L225-35 et L.225-38 du Code de Commerce

Le détail de ces informations est présenté dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Les travaux du Comité d'audit

Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois au titre de l'exercice 2012 :

Afin de pouvoir se forger une opinion claire et précise sur les sujets à l'ordre du jour, le Comité a auditionné divers responsables de la Société, dont le Directeur Financier, le Responsable Comptabilité Europe et le Directeur du Contrôle de Gestion.

Au cours de ces réunions, ses travaux ont porté sur :

- le règlement intérieur du Comité à soumettre à l'approbation du Conseil d'administration ;
- le changement de Président du Comité et la modification du format du Comité en matière d'attribution de compétences ;
- l'examen des comptes annuels sociaux et consolidés relatifs aux exercices 2011 et 2012 ;
- la revue des documents de communication financière prévus pour la publication des comptes annuels sociaux et consolidés (rapport de gestion, communiqué de presse, présentation analystes et investisseurs) ;
- la revue des travaux sur la gestion des financements et de la trésorerie du Groupe ;
- la revue des principaux risques identifiés ;
- l'approbation des honoraires des Commissaires aux comptes ;
- le calendrier des prochaines réunions et le plan d'actions sur la mise en place de travaux relatifs au contrôle interne au sein du Groupe ;
- l'examen des résultats du 3^{ème} trimestre 2012 ;
- les outils de trésorerie et de paiement ;
- l'information sur les Prix de transfert ;
- l'organisation du Service comptable ;
- les changements de méthode comptable et impact sur les comptes ;
- les travaux de planification fiscale.

Pour leur part, les Commissaires aux comptes ont présenté leurs travaux relatifs à l'arrêté des comptes semestriels consolidés, des comptes annuels sociaux et consolidés en faisant état, pour chaque arrêté, de leurs conclusions. Ils ont également communiqué leur déclaration d'indépendance ainsi que la liste des prestations fournies par leur réseau et les honoraires de leur réseau.

Ils ont également remis au Comité leur programme de travail pour l'exercice 2013.

Ces séances ont fait l'objet de procès-verbaux qui ont été communiqués au Conseil d'administration.

Aucune évaluation du Comité d'audit n'a eu lieu au titre de l'exercice 2012 puisque ses compétences étaient jusqu'à présent attribuées au Conseil d'administration de la Société.

Les travaux du Comité de nominations et rémunérations

Le Comité de nominations et de rémunérations s'est réuni deux fois au titre de l'exercice 2012 :

Afin de pouvoir se forger une opinion claire et précise sur les sujets à l'ordre du jour, le Comité a auditionné le Directeur Financier et le Directeur Juridique

Au cours de ces réunions, ses travaux ont porté sur :

- l'organisation et le fonctionnement du Comité de Nominations et Rémunérations ;
- la proposition d'attribution d'options de souscription d'actions aux salariés et dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2011 ;
- la fixation de la rémunération des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2013 ;
- la proposition de nomination de la société SGD en qualité d'administrateur ;

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

- la désignation et la nomination d'administrateurs indépendants ainsi que l'examen de candidats potentiels ;
- l'examen d'axes de réflexion sur les dispositifs de rémunérations complémentaires à destination des salariés

Ces séances ont fait l'objet de procès-verbaux qui ont été communiqués au Conseil d'administration.

Aucune évaluation du Comité de nominations et de rémunérations n'est prévue compte tenu de la création récente de ce dernier.

II.1.6 Liste des mandats des mandataires sociaux exercés au sein du Groupe et en dehors des sociétés du Groupe

Les mandats sociaux en cours dans l'ensemble des sociétés du Groupe sont établis conformément aux dispositions légales mises en place dans le cadre de la Loi NRE en matière de cumul des mandats sociaux.

La liste de mandats et fonctions exercés par les administrateurs au 31 décembre 2012, en conformité avec les exigences de l'article L. 225-21 du Code de commerce, est détaillée dans le chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise » du document de référence.

II.1.7 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les montants des rémunérations de toute nature perçues par les mandataires sociaux sur l'exercice 2012 sont détaillés dans le document de référence au chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise > Rémunération et avantages des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants ».

A ce jour, aucune rémunération n'est versée aux membres du Conseil d'administration au titre de leur mandat d'administrateur.

La typologie des rémunérations et avantages dont bénéficient les mandataires sociaux dirigeants est présentée ci-après :

► Rémunération des mandataires sociaux dirigeants

Sur l'exercice 2012, les mandataires sociaux dirigeants identifiés sont :

- Monsieur Jacques DIKANSKY, Président Directeur Général de NATUREX S.A décédé le 30 septembre 2012 ;
- Thierry LAMBERT, Directeur Général délégué de NATUREX S.A jusqu'au 8 juin 2012 et Président Directeur Général à compter de cette date ;
- Stéphane DUCROUX, administrateur de NATUREX S.A et Vice-Président de NATUREX Inc. (Etats-Unis).

Partie Fixe

Sur l'exercice 2012, Monsieur Thierry LAMBERT, Président Directeur Général, perçoit une rémunération au titre de ses mandats au sein de la société NATUREX S.A (France) et NATUREX Inc (Etats-Unis).

Avantages en nature

Les avantages en nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux concernent uniquement la mise à disposition d'un véhicule de fonction et la prise en charge des cotisations « retraites et prévoyance ».

Aucun autre avantage en nature n'est accordé.

Partie variable, rémunération exceptionnelle

Le Conseil d'administration fixe chaque année, le montant maximum de la rémunération exceptionnelle dont pourront bénéficier les mandataires sociaux dirigeants. Cette rémunération était conditionnée jusqu'à présent,

Organisation et gouvernement de l'entreprise

exercice 2012 inclus, à l'atteinte d'un résultat opérationnel positif dans les comptes consolidés du Groupe sur l'exercice écoulé.

Le montant de la rémunération exceptionnelle au titre de l'exercice 2013 a été fixé par le Conseil d'administration de la Société, sur proposition du Comité de nominations et rémunérations. Cette rémunération sera conditionnée à la réalisation d'objectifs opérationnels et financiers.

► **Autres avantages**

Monsieur Thierry LAMBERT bénéficie d'une indemnité de fin de carrière.

Le Conseil d'administration du 30 août 2012 a décidé de garantir le versement d'une indemnité au profit de Monsieur Stéphane DUCROUX, dans l'hypothèse où ce dernier serait licencié dans les 18 mois suivant le changement de contrôle ou le changement de Direction Générale de la société Naturex S.A. L'indemnité est égale à deux années de salaire. Elle n'est pas due si le licenciement résulte d'une faute grave ou lourde de Monsieur Stéphane Ducroux.

Outre ces avantages, il n'existe au sein du Groupe :

- aucun régime de retraite supplémentaire ou autre avantage social spécifiques aux dirigeants mandataires sociaux ;
- aucune indemnité qui serait due aux dirigeants mandataires sociaux au titre de clauses de non concurrence.

Le dispositif de rémunérations est complété par les éléments suivants :

Plan d'options de souscription d'actions

Les mandataires sociaux dirigeants bénéficient d'attributions d'options de souscription d'actions. Le détail de ces attributions est disponible dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise > Rémunération et avantages des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants > Principes et règles de détermination des jetons de présence, options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions en faveur des mandataires sociaux » du document de référence.

Les plans d'options de souscription d'actions en vigueur à la date du présent document, attribués par le Conseil d'administration répondent aux caractéristiques suivantes :

- Prix d'exercice : moyenne des cours d'ouverture cotés lors des vingt séances de Bourse précédant l'attribution ou prix du marché ;
- Durée de validité : cinq ans à compter de la date d'attribution des options (sauf plans attribués en 2008 et 2009 d'une durée de 6 années) ;
- Période d'exercice : à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution ;
- Indisponibilité fiscale : quatre ans à compter de la date d'attribution des options ;
- Obligation de conservation des actions entre deux ans et deux ans et demi à compter de la date de début d'exercice avant ouverture de la période de cession ;
- Obligation de conservation au nominatif, d'un nombre d'actions issues de levées par les mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- Annulation de plein droit en cas de rupture du contrat de travail ou du mandat social, sauf décès ou départ à la retraite.

Contrairement aux recommandations du Code MiddleNext, les plans d'options de souscription d'actions ne sont pas liés à des critères de performance, ils ont pour vocation de rémunérer l'implication de l'ensemble des salariés ainsi que des mandataires dirigeants et non dirigeants sur l'exercice écoulé. Néanmoins, l'attribution d'options de souscription d'actions est soumise à deux conditions : (i) les comptes consolidés de NATUREX devront présenter un résultat opérationnel bénéficiaire pour l'exercice écoulé, et (ii) la Société ne devra pas avoir mis en place de plan social ou plan de sauvegarde de l'emploi au cours de l'exercice écoulé.

Une réflexion est en cours au sein de la Société afin de mettre en place des critères de performance adaptés à chaque catégorie de personnel.

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Il n'existe pas d'autre dispositif de rémunérations mis en place par le Groupe tels que l'allocation de jetons de présence ou l'attribution gratuite d'actions.

II.1.8 Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires figurent aux articles 30 à 45 inclus des statuts de la Société et sont détaillées au chapitre 3 « Organisation et gouvernement de l'entreprise > Renseignements de caractère général » du document de référence.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire ou voter par correspondance. Toutefois, pour être admis à assister à cette assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter :

- a) Les actionnaires propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits en compte "nominatif pur" ou "nominatif administré", au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris
- b) Les actionnaires propriétaires d'actions au porteur devront être enregistrés au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. Cette attestation de participation devra être annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra être également délivrée à l'actionnaire au porteur souhaitant participer physiquement à l'assemblée qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris. Il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire.

Il est rappelé que, conformément aux textes en vigueur :

- Les actionnaires peuvent obtenir le formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission sur simple demande adressée par lettre simple à leur intermédiaire financier ou à la Société. Cette demande ne pourra être satisfaite que si elle est reçue par la Société 6 jours au moins avant la date de l'assemblée ;
- Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et incluant l'attestation de participation, parvenus au siège de la Société 3 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale ;
- Tout actionnaire ayant transmis son formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou ayant demandé une carte d'admission via son intermédiaire financier peut néanmoins céder tout ou une partie de ses actions. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires ;
- L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter ;
- Tout actionnaire peut formuler des questions écrites, qui devront être adressées au Président du Conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social, accompagnée d'une attestation d'inscription en compte, au plus tard quatre jours ouvrés avec l'Assemblée générale.

Les modalités de mise à disposition des documents préparatoires sont publiées par voie de communiqué et sur le site internet de la Société.

II.1.9 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés aux chapitres 3 « Organisation et gouvernement de l'entreprise » et 4 « Evolution du capital et de l'actionnariat » du document de référence.

II.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe

Dans le cadre de sa démarche permanente d'amélioration du contrôle interne, NATUREX s'appuie sur le cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne et le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites, publiés par l'AMF le 22 juillet 2010.

II.2.1 Périmètre, définition et objectifs de contrôle interne

Périmètre

Les procédures de contrôle interne mises en place sont applicables à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, qui couvrent l'intégralité des activités du Groupe.

Définition

D'après le cadre de référence proposé par l'AMF, le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société qui :

- Contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et
- Doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Objectifs

Les objectifs du dispositif de contrôle interne visent plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et d'une façon générale, il contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

La définition du contrôle interne ne recouvre pas toutes les initiatives prises par les organes dirigeants ou le management comme par exemple la définition de la stratégie de la société, la détermination des objectifs, les décisions de gestion, le traitement des risques ou le suivi des performances.

Par ailleurs, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

II.2.2 Les composantes du contrôle interne

Conformément au cadre de référence de l'AMF, le dispositif de contrôle interne comprend cinq composantes étroitement liées, dont la mise en œuvre est adaptée aux caractéristiques du Groupe :

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

- Une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures ou modes opératoires, des outils et des pratiques appropriés ;
- La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- Un dispositif de gestion des risques visant à recenser, analyser et traiter les principaux risques identifiés au regard des objectifs de la Société ;
- Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus, et conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- Une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Le cadre du contrôle interne

Le contrôle interne et la gestion des risques au sein de NATUREX relèvent de l'implication de tous les acteurs du Groupe où le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement définis.

Une organisation centralisée et un pilotage de Groupe intégré

Le Groupe exerce ses activités à travers NATUREX S.A à laquelle sont rattachées directement et indirectement 28 entités juridiques au 31 décembre 2012.

Compte tenu de sa structure internationale (implantation dans 21 pays au travers de 15 sites industriels et 20 bureaux commerciaux au 31 décembre 2012), NATUREX a adopté une organisation centralisée.

Le pilotage du Groupe est placé sous la responsabilité du Président Directeur Général assisté de Directeurs Opérationnels, membres du Comité de direction, et s'articule autour de deux pôles :

- Un pôle opérationnel, piloté par le Président Directeur Général, qui intègre les Directions Scientifique, Industrielle, Achats/Supply Chain, Marketing et Commerciale.

Ce pôle met en œuvre la stratégie du Groupe relayée par le Président Directeur Général, pilote les plans d'action et veille à l'application des objectifs de la Direction Générale auprès des différentes filiales opérationnelles. Chaque direction opérationnelle au sein de chaque filiale rend compte directement aux différentes directions opérationnelles spécialisées au sein de ce pôle (Direction Scientifique, Direction Industrielle Direction des Achats...);

- Un pôle fonctionnel qui intègre les fonctions supports : Direction des ressources Humaines, Systèmes d'information, Juridique, Comptabilité, Consolidation, Contrôle de Gestion, Corporate Finance et Trésorerie, Communication Financière et Relations Investisseurs. Ce pôle est piloté par la Direction Générale pour les Ressources Humaines et les Systèmes d'information, et par le Directeur Financier pour les autres fonctions.

Ce pôle assure un support aux opérations du Groupe et à la mise en œuvre de la stratégie, il est responsable du bon fonctionnement des outils informatiques, de la production de l'information comptable et financière, veille aux bonnes pratiques de gouvernance et coordonne les actions visant à assurer leur conformité tant au regard des lois et règlements et également au regard des normes et procédures internes. Les services fonctionnels des filiales opérationnelles reportent directement au Président Directeur Général ou au Directeur Financier qui assurent la coordination avec les différents services au sein de ce pôle.

Le contrôle interne et la gestion des risques au sein de NATUREX relèvent de l'implication de tous les acteurs du Groupe où le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement définis.

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Cette organisation centralisée a prouvé son efficacité et sa pertinence grâce à la mise en œuvre de véritables synergies entre le pôle opérationnel et le pôle fonctionnel, notamment lors de l'intégration des différentes acquisitions de sociétés (12 acquisitions) sur les 12 dernières années.

Un Comité de direction opérationnel

Suite au décès de Monsieur Jacques DIKANSKY, un Comité de direction a été formalisé autour de Thierry Lambert, Président Directeur Général, réunissant les cadres dirigeants expérimentés en charge des principales directions opérationnelles du Groupe, et qui pour la plupart travaillent au sein de NATUREX depuis de nombreuses années.

Ce Comité constitue un organe essentiel dans le fonctionnement du Groupe :

- Il permet une meilleure concertation entre les différentes directions du Groupe et aide aux prises de décision ;
- Il prend en compte les sujets opérationnels les plus importants ou les plus sensibles, détermine et suit les actions à mener en la matière ;
- Il coordonne l'approche des sujets et projets transverses ;
- Il anticipe et prépare les évolutions tant organisationnelles que stratégiques de la Société et du Groupe ;
- Il assiste le Directeur Général dans la préparation des décisions à soumettre à l'approbation du Conseil d'administration.

Le Comité de direction est composé des membres suivants :

- Thierry Lambert, Président du Conseil d'administration et Directeur Général ;
- Stéphane Ducroux, Administrateur, Directeur des Opérations Amériques / Asie-Océanie et Vice-Président de Naturex Inc ;
- Marc Roller, Directeur scientifique ;
- Frédéric Seguin, Directeur industriel ;
- Serge Sabrier, Directeur Achats - Supply chain
- Maxime Angelucci, Directeur commercial Europe / Afrique ;
- Thierry Bertrand Lambert, Directeur Financier.

Ces cadres dirigeants constituent un noyau dur qui assure en totale cohésion, la mise en œuvre de la stratégie du Groupe au sein de leur département respectif, et sont garants de la coordination et de la mise en application des plans d'action, à la fois au sein de la Société, du Groupe, et lors de chaque intégration de sociétés.

Une politique active de gestion des ressources humaines

La Direction des Ressources Humaines est placée sous la direction du Président Directeur Général. Son rôle consiste à valoriser, maintenir et accroître les compétences du personnel et à favoriser son évolution afin de permettre au Groupe de disposer de personnes qui possèdent les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leur responsabilité et à l'atteinte des objectifs actuels et futurs de NATUREX.

Un système d'information performant et sécurisé

NATUREX a mis en place un « ERP » (Entreprise Resource Planning) qui assure une gestion intégrée de l'ensemble des processus opérationnels du Groupe (achats, gestion commerciale, gestion des stocks...) en interface avec les outils comptables et financiers (comptabilité générale, contrôle de gestion, trésorerie, consolidation...).

L'organisation et le fonctionnement du Système d'information de NATUREX fait l'objet de mesures de sécurité qui fixent les conditions d'accès au système, de validation des traitements, de sauvegarde et conservation des données et de vérification des enregistrements.

Le déploiement de ce logiciel a contribué à fiabiliser et sécuriser le processus de production des informations, notamment comptables et financières.

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

La Direction des Systèmes d'Information dépend de la Direction Générale. Elle assure la coordination de l'infrastructure système entre le pôle opérationnel et le pôle fonctionnel du Groupe ainsi que la continuité de fonctionnement de l'ERP unique afin de garantir la production et la fiabilité des informations comptables et financières du Groupe. Le DSI a également pour mission de garantir la sauvegarde et la protection des données du Groupe ainsi que la sécurité contre toute intrusion dans les systèmes. Il veille à faire évoluer et adapter les systèmes d'information comptables et financiers en fonction de l'évolution de la taille et des besoins du Groupe.

Une diffusion maîtrisée des informations en interne

Conformément aux recommandations du cadre de référence de l'AMF, NATUREX dispose de processus qui assurent la communication d'informations pertinentes, fiables et diffusées dans un délai raisonnable aux personnes concernées au sein du Groupe afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités.

L'information et la documentation de NATUREX se décline sous différentes formes :

- La Direction des Ressources Humaines remet à chaque nouveau salarié, le jour de son arrivée, un Livret d'Accueil, le Règlement intérieur ainsi que le Plan de Gestion et Prévention des Risques de la société qu'il intègre et une information sur la Politique Santé-Sécurité-Environnement ;
- Une Charte Informatique, visant à préciser les dispositions relatives à la bonne utilisation des ressources informatiques et des services Internet est également remise aux collaborateurs du Groupe ;
- L'ensemble du personnel est sensibilisé sur l'importance de ses activités et de sa contribution à l'atteinte des objectifs Qualité du Groupe dans le cadre du Système de Management de la Qualité.

Le Manuel Qualité issu du Système de Management de la Qualité mis en place au sein de la Société formalise un certain nombre de procédures générales (ressources humaines, systèmes d'information, commercial-administration des ventes, Recherche & développement, Achats-logistique, Contrôle Qualité, production, Maintenance...), d'instructions techniques et de consignes, de formulaires d'enregistrement, de notes de services...

Ces informations sont essentielles au bon fonctionnement de l'activité et à l'optimisation de la démarche Qualité de NATUREX auprès de ses clients car elles détaillent le déroulement des principaux processus opérationnels et fonctionnels, les actions de prévention des risques identifiés ainsi que les actions correctrices à mettre en place dans le respect des exigences légales et réglementaires applicables.

Ces informations sont accessibles à l'ensemble du personnel depuis le serveur de la Société et sont régulièrement mises à jour.

Egalement, les réunions du Conseil d'administration et des Comités spécialisés (Comité d'audit et Comité de Nominations et de Rémunérations) font l'objet de procès-verbaux qui sont formalisés suivant les axes de prise de décisions et d'actions à mener afin d'assurer le relais de l'information auprès des directions opérationnelles et fonctionnelles concernées.

Un processus efficace d'identification, d'analyse et de gestion des risques

Conformément au cadre de référence de l'AMF, la gestion des risques est un dispositif dynamique de NATUREX, défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la Direction Générale.

La gestion des risques constitue un levier de management qui contribue à :

- Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- Sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe ;
- Mobiliser tous les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

Pour assurer la pérennité de son développement et la réalisation de ses objectifs, NATUREX cherche sans cesse à anticiper et à gérer les risques auxquels il est exposé dans ses activités.

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Compte tenu de la nature multiple des risques auxquels le Groupe est confronté (industriels, environnementaux, qualité...), la gestion des risques est au cœur de la stratégie de NATUREX.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, NATUREX s'est notamment engagé dans des démarches qualité et environnementales, visant à identifier les risques dans ces domaines, améliorer son organisation et accroître la fiabilité des systèmes existants :

- L'application d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) par les directions du pôle opérationnel de la Société, a permis de dresser une cartographie des processus (processus de direction, processus de réalisation, processus support) afin de les identifier (fiches descriptives). Le SMQ évalue les risques associés et définit les moyens de maîtrise par le biais de contrôles, procédures, indicateurs et compétences. Enfin, il propose les plans d'actions à mettre en œuvre ;
- La mise en place d'un Système de Management Sécurité et Environnement permet à NATUREX de détecter toutes anomalies dans le processus industriel et maîtriser les impacts de sa production sur l'environnement ;
- NATUREX s'appuie sur un dispositif de veille légale et réglementaire afin de se conformer aux exigences de son secteur d'activité et d'assurer une connaissance la plus en amont possible des enjeux pour le Groupe et des actions à mettre en œuvre.

Les principaux facteurs de risques auxquels le Groupe est confronté sont identifiés et analysés dans le chapitre 2 « Développement durable > Identification et gestion des principaux facteurs de risques » du document de référence.

La description des risques significatifs est réalisée par la Direction Générale de la Société et les dispositifs pour améliorer leur anticipation et leur traitement sont mis en œuvre par les différentes directions des pôles opérationnels et fonctionnels.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont présentes partout dans l'organisation de NATUREX, à tout niveau et dans toute fonction qu'il s'agisse de contrôles orientés vers la prévention ou la détection, de contrôles manuels ou informatiques ou encore de contrôles hiérarchiques.

Le contrôle interne au sein de NATUREX est facilité par le Système d'Information unique grâce auquel toutes les informations sont disponibles en temps réel depuis l'ensemble des sites du Groupe et s'appuie d'autre part, en grande partie sur le Système de Management de la Qualité pour la formalisation des procédures.

La surveillance du dispositif de contrôle interne

Conformément aux recommandations de l'AMF dans son cadre de référence, le dispositif de contrôle interne doit faire l'objet d'une surveillance permanente afin de vérifier sa pertinence et son adéquation aux objectifs du Groupe.

La Direction Générale

La Direction Générale, qu'elle agisse directement ou que ses services agissent par délégation, est responsable de la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il lui incombe de concevoir et mettre en œuvre les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques adaptés à la taille du Groupe, à son activité et à son organisation, et notamment de définir les rôles et responsabilités de chacun.

Il appartient à la Direction Générale de veiller à ce que les informations appropriées soient communiquées dans des délais raisonnables au Conseil d'administration et au Comité d'audit.

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Le Conseil d'administration

Conformément à l'article L225-100 du code de commerce, le Conseil d'administration rend compte des risques, dans son rapport de gestion, en donnant notamment :

- une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et les sociétés comprises dans son périmètre de consolidation sont confrontées ;
- des indications sur l'utilisation des instruments financiers (risques financiers) par le Groupe et l'exposition du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie.

L'identification et la description des principaux facteurs de risques du Groupe (risques financiers, juridiques, opérationnels, autres risques...) figurent au chapitre « Développement durable » du document de référence.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit doit examiner et évaluer, lorsque cela s'avère nécessaire, les procédures de contrôle interne, notamment celles concernant les informations financières qui contribuent à la préparation des comptes annuels sociaux et consolidés. Il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Un règlement intérieur du Comité d'audit, approuvé par le Conseil d'administration du 26 mars 2012, a été mis à jour en date du 27 mars 2013 afin de prendre en compte le changement dans sa formation, à présent indépendant du Conseil d'administration. Le rôle et les missions du Comité d'audit sont détaillés au chapitre I du présent document.

Les Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes ne sont pas, dans le cadre de leur mission légale, partie prenante des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. Ils en prennent connaissance et se font une opinion sur leur pertinence.

Dans le cadre de la certification des comptes, ils peuvent être identifiés au cours de l'exercice des risques significatifs et des faiblesses majeures de contrôle interne susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière.

Ils présentent leurs observations sur le présent rapport sur les procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et attestent l'établissement des autres informations requises par la loi.

Le règlement intérieur du Comité d'audit mis en place le 26 mars 2012 prévoit que les Commissaires aux comptes de NATUREX soient systématiquement présents aux réunions du Comité, ceci afin d'avoir un suivi régulier du contrôle légal des comptes et permettre au Comité de prendre connaissance des principales zones de risques ou d'incertitudes sur les comptes annuels ou consolidés (y compris les comptes semestriels) identifiées par les Commissaires aux comptes, de leur approche d'audit et des difficultés éventuellement rencontrées dans l'exécution de leur mission.

II.2.3 Dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :

- le reporting comptable mensuel uniformisé ;
- les méthodes comptables communes au sein du Groupe ;
- la réalisation d'arrêtés trimestriels consolidés.

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

Organisation

La Direction Financière regroupe les services fonctionnels centralisés ci-après :

► Comptabilité

Compte tenu de l'augmentation du nombre de sites et d'entités juridiques dans le cadre du développement du Groupe, le service comptable a fait l'objet d'une structuration afin de mutualiser les ressources, d'optimiser les expertises et permettre d'appliquer un contrôle interne optimal, jusqu'ici difficile du fait de l'éloignement géographique des équipes comptables.

Ainsi, les services comptables du Groupe ont été regroupés sous deux pôles principaux :

- New Jersey, regroupant la gestion de la comptabilité de la zone Amériques ;
- Avignon, regroupant la gestion de la comptabilité des zones Europe, Asie et Océanie ainsi que la Consolidation Groupe et les équipes de reporting.

Une présence comptable locale a été maintenue dans certains pays, afin d'assurer une gestion administrative (Inde, Pologne, Maroc, Brésil).

Un département fiscalité a également été créé afin de coordonner et gérer les problématiques fiscales des différentes entités.

► Consolidation

Ce service assure la centralisation, l'analyse et le contrôle des informations comptables et financières de l'ensemble des filiales du Groupe. Il est également en charge du processus de consolidation pour la production de l'information trimestrielle et des comptes semestriels et annuels.

► Contrôle de gestion

Ce service surveille et contrôle les activités et les projets des directions opérationnelles dans le but d'optimiser la rentabilité du Groupe. Il analyse le reporting mensuel remonté par l'ensemble des filiales du Groupe (stocks, marges, contrôle des coûts...) et établit un suivi des prix de transfert intragroupes.

► Corporate Finance, Trésorerie, Credit Management

Ce service assure la gestion centralisée de la trésorerie des différentes filiales du Groupe ainsi que le suivi des couvertures de taux et de changes au sein du Groupe. Il coordonne les relations avec les banques partenaires et les banques locales dans le cadre de la recherche de financements pour l'ensemble des projets de développement du Groupe. Il est en outre chargé d'optimiser la gestion du BFR (créances clients, niveau des stocks, délais de règlement fournisseurs). Il pilote également les opérations d'acquisition sous l'autorité du Directeur Financier.

► Juridique

Ce service a pour mission de sécuriser l'activité opérationnelle et fonctionnelle du Groupe au regard des lois et règlements en vigueur (revue des principaux contrats du Groupe, gestion des litiges et contentieux, prévention des risques pénaux ainsi que des risques relatifs au droit commercial et au droit de la propriété intellectuelle). Il prend également en charge la gestion des couvertures d'assurance. Il assure le secrétariat juridique de la Société et coordonne avec des conseils extérieurs les formalités juridiques propres aux filiales.

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

► Communication financière

Ce service assure la diffusion de l'information relative à l'activité, à la stratégie, à la situation financière et aux résultats du Groupe dans le respect des exigences légales et réglementaires.

Il est notamment chargé des relations avec les autorités de marché, les investisseurs français ou étrangers, les analystes financiers et les actionnaires individuels. Il réalise également une veille sur le marché et l'environnement concurrentiel du Groupe et informe régulièrement le Conseil d'administration des évolutions réglementaires et pratiques de marché en termes de droit boursier, gouvernance, responsabilités sociales et environnementales, contrôle interne et communication financière.

Relations avec les Commissaires aux comptes

La Société NATUREX S.A est cotée sur NYSE Euronext Paris (compartiment B) et dispose de deux commissaires aux comptes titulaires et de deux suppléants conformément à la loi.

Toutes les filiales du Groupe sont également dotées d'auditeurs externes indépendants.

Dans le cadre des clôtures semestrielles et annuelles des comptes, les Commissaires aux comptes organisent leur intervention de la manière suivante :

- Réalisation d'une revue préalable des procédures du Groupe et des tests de contrôle interne ;
- Organisation d'une réunion préalable à l'arrêté des comptes permettant de définir le programme des revues, le calendrier et l'organisation de leur mission ;
- Revue des états financiers transmis par le service Consolidation ;
- Tenue d'une réunion de synthèse de leurs travaux avec la Direction générale.

Sur cette base, les Commissaires aux comptes certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes sociaux et consolidés.

Processus relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière

La production de l'information financière du Groupe se décompose en quatre niveaux :

- La production de l'information financière de chaque société ;
- La vérification de l'information financière de chaque société ;
- La production de l'information financière consolidée ;
- La vérification de l'information financière consolidée.

Production de l'information financière locale

Les informations comptables sont enregistrées pour chaque site sur un logiciel comptable agréé.

Toutes les pièces comptables sont tamponnées de la date de leur réception, et sont directement transmises au service comptable pour enregistrement.

Les pièces comptables émises par des tiers à l'entreprise sont conservées sous leur forme originale et scannées. Les pièces émises par la Société sont importées dans le logiciel comptable informatiquement lors de leur émission, par le biais de l'ERP du Groupe.

Vérification de l'information financière locale

En 2010 et 2011, le Groupe a changé le système comptable de ses sociétés afin que chacune puisse disposer du même logiciel (font exception pour des raisons de législation locale les filiales russes et brésiliennes).

Les responsables comptables des zones Amériques/Asie/Océanie et Europe/Afrique/Moyen-Orient, ont un accès en lecture directe aux systèmes comptables, facilitant ainsi l'assistance technique, le contrôle et l'analyse des données comptables.

Dans un premier temps, la cohérence de l'information financière est revue par l'équipe Reporting au siège d'Avignon.

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Chaque mois, ils ont la responsabilité de produire les reporting demandés par le Directeur Financier et de les commenter. Des procédures internes mensuelles consistent notamment à rapprocher les informations de gestion et les informations comptabilisées, à s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des flux entre les sociétés du Groupe. A chaque arrêté de comptes, une fiche de justification est établie pour chaque compte comptable afin d'en justifier le solde ainsi que la nature des mouvements.

Dans un second temps, la cohérence et la pertinence de l'information financière sont contrôlées par le Directeur Financier, et revues par la Direction Générale.

Chaque mois l'ensemble de l'information financière est contrôlée et revue par le Directeur Financier, qui s'assure de l'exactitude des informations fournies par croisement avec les données de gestion du Groupe ainsi que de l'application et de la correcte interprétation des normes du Groupe.

Il analyse également la cohérence et la pertinence des données financières de chaque société par le biais des reporting Groupe et en lien direct avec les contrôleurs locaux.

Enfin, l'information financière est certifiée par des auditeurs externes indépendants: d'une part pour répondre à la réglementation locale lorsque cela est nécessaire ou que le groupe souhaite avoir un intervenant indépendant, et d'autre part pour les besoins des comptes consolidés du Groupe, établis suivant des référentiels comptables différents des référentiels locaux.

Il n'existe aucun lien juridique entre les différents cabinets externes des différentes filiales.

Production de l'information financière consolidée

La production de l'information financière consolidée est assurée par le service Consolidation, qui conçoit et met en place les méthodes, procédures, référentiels comptables et de gestion du Groupe. En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe NATUREX au titre de l'exercice 2012, sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les informations consolidées sont produites à partir de données des sociétés du Groupe.

Tel que décrit ci-dessus, la cohérence et la pertinence des informations recueillies sont confortées par les procédures de contrôle interne du Groupe. Ces informations ont fait l'objet au préalable d'un contrôle au sein de chaque filiale, puis de contrôles en interne et d'un processus d'audit par des cabinets externes.

Chaque mois, sur la base des reporting mensuels, le service Consolidation produit un compte de résultat consolidé à destination de la Direction Générale.

Lors de chaque publication de comptes consolidés (compte de résultat et capitaux propres au 31 mars et 30 septembre au titre de l'information trimestrielle, états financiers résumés et complets respectivement au 30 juin et 31 décembre au titre de l'information semestrielle et annuelle), le Contrôle financier Groupe produit les éléments financiers idoines.

Vérification de l'information financière consolidée

L'information financière consolidée est contrôlée chaque semestre par des auditeurs externes et indépendants.

Processus relatif à la communication financière

L'ensemble du processus de communication financière est placé sous l'autorité du Directeur Financier de NATUREX S.A et soumis pour approbation au Président Directeur Général et au Conseil d'administration de la Société (information semestrielle et annuelle). Cette information est préalablement communiquée aux membres du Comité d'audit dans le cadre des arrêtés semestriels et annuels.

Le service Consolidation Groupe produit l'information nécessaire à la communication financière des résultats et les communique au responsable de la communication financière.

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Le responsable de la communication financière prépare les éléments de communication financière (communiqués de presse, présentations analystes et investisseurs, rapport de gestion, document de référence...) conformément aux exigences légales et réglementaires et aux recommandations de l'AMF et des associations de place (MiddleNext).

Les Commissaires aux comptes vérifient la cohérence des informations relatives à la situation financière et aux comptes figurant dans le document de référence.

Un calendrier indicatif de diffusion des informations financières est communiqué au marché et à l'AMF en début d'exercice et figure sur le site internet de la Société. Ce calendrier permet de s'assurer d'une communication en conformité avec les exigences des lois et règlements en vigueur portant tant sur la nature de l'information diffusée que sur les délais requis et le principe d'égalité d'information entre les actionnaires.

II.2.4 Les perspectives d'évolution pour l'année 2013

Compte tenu de la mise en place du Comité d'audit il y a un an, NATUREX entend poursuivre son engagement dans une démarche d'amélioration continue en matière de contrôle interne.

La dernière réunion du Comité d'audit a dressé le calendrier des plans d'action qui seront mis en œuvre afin d'approfondir sa connaissance des risques (revue des principaux risques du Groupe...) et renforcer son approche en matière de contrôle interne et gestion des risques identifiés.

Cette démarche s'appuiera sur les éléments figurant dans le cadre de référence de l'AMF sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Avignon, le 27 mars 2013

Thierry LAMBERT

Président Directeur Général

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société NATUREX S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Naturex S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225 37 du Code de commerce.

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 29 avril 2013

Avignon, le 29 avril 2013

KPMG S.A.

AREs X.PERT Audit

Jean Gatinaud

Laurent Peyre

III. Gouvernement de l'entreprise

Les informations ci-après complètent le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place.

III.1 Liste des mandats des mandataires sociaux

Le Groupe NATUREX respecte les nouvelles dispositions légales mises en place dans le cadre de la Loi NRE en matière de cumul des mandats sociaux.

Mandats exercés au sein de NATUREX S.A

A la date de publication du présent document, la Société est administrée par un Conseil d'administration de six membres :

Prénom - Nom	Statut	Age	Date de nomination / Renouvellement	Date d'expiration du mandat
Thierry LAMBERT	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	59 ans	8 juin 2012	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2017
Stéphane DUCROUX	Administrateur Directeur des Opérations Amériques-Asie/Océanie et Vice-Président de NATUREX Inc	40 ans	30 juin 2008	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2013
Paul LIPPENS	Administrateur Dirigeant de FINASUCRE	60 ans	13 septembre 2011 (cooptation) 8 juin 2012 (ratification AG)	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2014
Olivier LIPPENS	Administrateur Dirigeant de FINASUCRE	59 ans	8 juin 2012	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2017
Hélène MARTEL MASSIGNAC	Administrateur Directeur Général de CARAVELLE	51 ans	25 février 2013 (cooptation) En attente ratification AG du 26 juin 2013	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2016
SGD	Administrateur Charles FEYS Secrétaire Général de FINASUCRE Représentant permanent de SGD	63 ans	19 novembre 2012 (cooptation) En attente ratification AG du 26 juin 2013	AG sur les comptes clos le 31 décembre 2017

Le Conseil d'administration qui se réunira le 3 mai 2013 examinera la candidature de deux administrateurs indépendants :

- Le candidat proposé par le FSI (Fonds Stratégique d'Investissement) et soumis préalablement à l'avis du Comité de nominations et rémunérations ;
- Le candidat proposé par le Comité de nominations et rémunérations.

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Ces candidatures, si elles sont retenues, seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2012 qui se réunira le 26 juin 2013.

Les projets de résolution de l'Assemblée générale seront publiés au BALO (Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires) dans les délais réglementaires et seront disponibles sur le site internet de la Société (www.naturex.com).

Autres mandats exercés au sein du Groupe et en dehors des sociétés du Groupe

Au 31 décembre 2012, la liste de mandats et fonctions exercés par les administrateurs du Groupe, en conformité avec les exigences de l'article L. 225-21 du Code de commerce, s'établit comme suit.

► Mandats et fonctions exercés par les mandataires non dirigeants du Groupe

Paul LIPPENS, Administrateur de NATUREX S.A

Monsieur Paul LIPPENS a été coopté par le Conseil d'administration de la Société réuni le 24 août 2011 suite à la démission de la société Edmond De Rothschild Investment Partners, du poste d'administrateur qu'elle occupait au sein de NATUREX S.A au travers de son représentant permanent, Monsieur Pierre-Michel PASSY.

La ratification de sa nomination a eu lieu lors de l'Assemblée générale du 8 juin 2012, pour la période restant à courir du mandat de Edmond De Rothschild Investment Partners, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Paul LIPPENS est diplômé de la Solvay Business School de l'Université Libre de Bruxelles. Il a occupé durant sa carrière, qui a débuté en 1977, plusieurs fonctions de direction auprès d'établissement bancaires de renom, en France et à l'international.

En dehors des sociétés du Groupe, il exerce ou a exercé les mandats suivants au cours des cinq dernières années :

Sociétés	Mandats	Observations
FINASUCRE	Président	Groupe FINASUCRE Participation majoritaire dans SGD, actionnaire de référence de NATUREX Aucun lien juridique avec NATUREX
SGD SAS	Président	Participation du Groupe FINASUCRE Actionnaire de référence de NATUREX
Groupe Sucrier	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
Iscal Sugar	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
Galactic	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
Bundaberg Sugar (Australie)	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
Compagnie Sucrière (R.D Congo)	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
Compagnie Het Zoute	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX
CBL – ACP Chambre de Commerce	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX
Compagnie Immobilière d'Hardelot	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Olivier LIPPENS, Administrateur de NATUREX S.A

Monsieur Olivier LIPPENS a été nommé administrateur de NATUREX par l'Assemblée générale du 8 juin 2012 pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Monsieur Olivier LIPPENS est diplômé de la Solvay Business School de l'Université Libre de Bruxelles. Il a occupé durant sa carrière, qui a débuté en 1978, des fonctions comptables et financières au sein de Coopers & Lybrand à Bruxelles avant de travailler au sein du Groupe FINASUCRE.

En dehors des sociétés du Groupe, il exerce ou a exercé les mandats suivants au cours des cinq dernières années :

Sociétés	Mandats	Observations
FINASUCRE	Administrateur Délégué	Groupe FINASUCRE Participation majoritaire dans SGD, actionnaire de référence de NATUREX Aucun lien juridique avec NATUREX
SGD SAS	Administrateur	Participation du Groupe FINASUCRE Actionnaire de référence de NATUREX
ISCAL SUGAR SA	Administrateur Délégué	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
GALACTIC SA	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
BUNDABERG SUGAR Ltd (Australie)	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
FUTERRO SA	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
DEVOLDER SA	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
JV KIN SA	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
COMPAGNIE SUCRIERE SCARL	Administrateur	Groupe FINASUCRE Aucun lien juridique avec NATUREX
SUBEL	Vice-Président	Aucun lien juridique avec NATUREX
WULFSDONCK Investment SA	Administrateur Délégué	Aucun lien juridique avec NATUREX
CEFS	Administrateur	Comité européen des fabricants de sucre
FEVIA	Administrateur	Fédération de l'Industrie Alimentaire
UNIBRA SA	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX
IRBAB	Administrateur	Institut Royal belge pour l'amélioration de la betterave
AEDIFICA SA	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX
GALERIES ROYALES SAINT HUBERT	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Hélène MARTEL-MASSIGNAC, Administrateur de NATUREX S.A

Madame Hélène MARTEL-MASSIGNAC a été cooptée par le Conseil d'administration de la Société réuni le 25 février 2013 suite à la démission de Monsieur Olivier DIKANSKY, du poste d'administrateur qu'il occupait au sein de NATUREX S.A.

La ratification de sa nomination sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 26 juin 2013, pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Madame Hélène MARTEL-MASSIGNAC a suivi une formation d'expertise comptable et a occupé des fonctions d'Audit et de Direction Financière dans des cabinets de renom avant de participer à la création de la société CARAVELLE.

En dehors des sociétés du Groupe, elle exerce ou a exercé les mandats suivants au cours des cinq dernières années :

Sociétés	Mandats	Observations
CARAVELLE S.A	Administrateur et Directeur Général	Actionnaire de NATUREX S.A Aucun lien juridique avec NATUREX
SOPRA Group	Administrateur	Aucun lien juridique avec NATUREX
PH Finances SARL	Gérante	Aucun lien juridique avec NATUREX
COOPER SAS	Présidente du Conseil de Surveillance	Aucun lien juridique avec NATUREX
ARCOLE-INDUSTRIES	Membre du Conseil de Surveillance	Aucun lien juridique avec NATUREX
BENALU	Membre du Conseil de Surveillance	Aucun lien juridique avec NATUREX
LAMBERET	Membre du Conseil de Surveillance	Aucun lien juridique avec NATUREX
PX holding	Présidente	Aucun lien juridique avec NATUREX
Hôtel Atmosphères	Présidente	Aucun lien juridique avec NATUREX

► Mandats et fonctions exercés par les mandataires dirigeants et non dirigeants du Groupe

Thierry LAMBERT, Président et Directeur Général de NATUREX S.A

Le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry LAMBERT a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 8 juin 2012 pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le Conseil d'administration du 8 juin 2012 l'a nommé aux fonctions de Directeur Général de la Société.

En date du 16 octobre 2012, suite au décès de Monsieur Jacques DIKANSKY, le Conseil d'administration a approuvé la nomination de Monsieur Thierry LAMBERT en qualité de Président du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2017.

Monsieur Thierry LAMBERT jouit d'une expérience bancaire de 17 ans au sein de BNP Paribas. Il est le co-fondateur de NATUREX, créée en 1992 aux côtés de Monsieur Jacques DIKANSKY, où il a assuré la Direction Financière du Groupe et une partie des aspects opérationnels, pilotage des systèmes d'information... Il est à ce jour Président et Directeur Général de NATUREX et il coordonne la stratégie et le développement du Groupe et préside le Comité de direction.

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Monsieur Thierry LAMBERT exerce également les mandats et fonctions suivants au sein des filiales intégrées dans le périmètre du Groupe NATUREX :

Sociétés	Mandats	Observations
SCI Les Broquetons	Co-Gérant	Société du Groupe
NATUREX SPRL	Co-Gérant	Société du Groupe
NATUREX GmbH	Co-Gérant	Société du Groupe
NATUREX Inc	Président Directeur Général et Trésorier	Société du Groupe
NATUREX SpA	Administrateur Unique	Société du Groupe
NATUREX Maroc S.A	Président Directeur Général	Société du Groupe
NATUREX UK Ltd	Administrateur	Société du Groupe
NATUREX Trading Shanghai Co. Ltd	Président Directeur Général	Société du Groupe
NATUREX AG	Président	Société du Groupe
NATUREX Spain SL	Administrateur Unique	Société du Groupe
NATUREX Ltd	Administrateur	Société du Groupe
KF Specialty Ingredients Pty Ltd	Administrateur	Société du Groupe
NATUREX Australia Pty Ltd	Administrateur	Société du Groupe
NATUREX Coöperatief UA	Administrateur	Société du Groupe
NATUREX Holdings Inc	Président Directeur Général et Trésorier	Société du Groupe
The Talin Company Ltd	Administrateur	Société du Groupe
ITRAD	Gérant	Société du Groupe
VALENTINE Agro Pvt Ltd	Administrateur	Société du Groupe
VALENTINE Food Pvt Ltd	Administrateur	Société du Groupe
ZPOW PEKTOWIN	Gérant	Société du Groupe
NATUREX Ingredientes SA de CV	Vice-Président et Trésorier	Société du Groupe
NATUREX Inc (Canada)	Président Directeur Général et Directeur Financier	Société du Groupe
NATUREX KOREA	Administrateur	Société du Groupe
NATUREX KK	Administrateur	Société du Groupe

En dehors des sociétés du Groupe, il exerce ou a exercé également les mandats suivants au cours des cinq dernières années :

Sociétés	Mandats	Observations
SCI Avenue de la Pinède	Co-Gérant	Société immobilière Propriétaire du siège d'Avignon
SGD SAS	Administrateur	Participation du Groupe FINASUCRE Actionnaire de référence de NATUREX
NATUREX Fondation	Administrateur et Trésorier	Fondation NATUREX-Jacques DIKANSKY
NATUREX Fund	Administrateur et Trésorier	Fond de dotation de la Fondation NATUREX-Jacques DIKANSKY
Grünes Blatt AG	Administrateur	Société immobilière Propriétaire de l'usine de Burgdorf

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Stéphane DUCROUX, Administrateur de NATUREX S.A

Le mandat d'administrateur de Monsieur Stéphane DUCROUX a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 30 juin 2008 et expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Stéphane DUCROUX est diplômé de l'ESC Pau. Il intègre NATUREX en 1998 dans le cadre d'un CNSE à New York (ADV, logistique, comptabilité). En 2000, il participe à l'ouverture d'un bureau commercial en Angleterre et devient en 2001, Directeur Commercial US. Il assure aujourd'hui la Direction des Opérations Amériques-Asie et il est également Vice-Président de NATUREX Inc, l'entité américaine.

Monsieur Stéphane DUCROUX exerce également les mandats et fonctions suivants au sein des filiales intégrées au périmètre du Groupe NATUREX :

Sociétés	Mandats	Observations
NATUREX Inc	Vice-Président	Société du Groupe
NATUREX Trading Shanghai Co. Ltd	Administrateur	Société du Groupe
NATUREX Ingredients SA de CV	Vice-Président	Société du Groupe
NATUREX Inc (Canada)	Vice-Président	Société du Groupe
NATUREX KOREA	Administrateur	Société du Groupe
NATUREX KK	Administrateur	Société du Groupe

Il n'exerce aucun autre mandat en dehors des sociétés du Groupe.

La société SGD, administrateur de NATUREX, n'exerce aucun autre mandat en tant que personne morale.

III.2 Rémunération et avantages des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants

Les rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice 2012 par le Groupe NATUREX à chaque mandataire social dirigeant et membre du Conseil d'Administration de NATUREX S.A (y compris de la part des sociétés contrôlées) au sens des dispositions de l'article L225-102-1 du Code de Commerce, sont détaillés ci-après.

Cette présentation est également établie conformément à la recommandation AMF du 22 décembre 2008 relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (tableaux 1 à 10).

Il est précisé que sont désignés sous les termes « mandataires sociaux », les membres du Conseil d'administration de NATUREX n'exerçant aucune activité opérationnelle au sein du Groupe et sous les termes « mandataires sociaux dirigeants », les membres du Conseil d'administration exerçant une activité opérationnelle au sein du Groupe, à savoir :

Sur l'exercice 2012, les mandataires sociaux dirigeants identifiés sont :

- Monsieur Jacques DIKANSKY, Président Directeur Général de NATUREX S.A jusqu'à son décès le 30 septembre 2012 ;
- Thierry LAMBERT, Directeur Général délégué de NATUREX S.A jusqu'au 8 juin 2012 et Président Directeur Général à compter de cette date ;
- Stéphane DUCROUX, administrateur de NATUREX S.A et Vice-Président de NATUREX Inc. (Etats-Unis).

A ce jour, aucune rémunération n'est versée aux membres du Conseil d'administration au titre de leur mandat d'administrateur.

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Les déterminations des modalités et conditions de rémunérations pour l'exercice 2012, ont été fixées par le Conseil d'administration suivant la typologie décrite ci-après :

► **Rémunération des dirigeants mandataires sociaux**

Partie Fixe

Monsieur Thierry LAMBERT perçoit une rémunération au titre de ses fonctions au sein des sociétés NATUREX S.A (France) et NATUREX Inc (Etats-Unis).

Monsieur Stéphane DUCROUX perçoit une rémunération au titre de ses fonctions au sein de la société NATUREX Inc. (Etats-Unis).

Il est précisé que jusqu'à son décès le 30 septembre 2012, Monsieur Jacques DIKANSKY, alors Président Directeur Général, percevait également une rémunération au titre de ses mandats sein des sociétés NATUREX S.A (France) et NATUREX Inc (Etats-Unis).

Avantages en nature

Les avantages en nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux concernent uniquement la mise à disposition d'un véhicule de fonction et la prise en charge des cotisations « retraites et prévoyance ».

Aucun autre avantage en nature n'est accordé.

Partie variable, Rémunération exceptionnelle

Le Conseil d'administration fixe chaque année, le montant maximum de la rémunération exceptionnelle dont pourront bénéficier les mandataires sociaux dirigeants. Cette rémunération était conditionnée jusqu'à présent, exercice 2012 inclus, à l'atteinte d'un résultat opérationnel positif dans les comptes consolidés du Groupe sur l'exercice écoulé.

Le montant de la rémunération exceptionnelle au titre de l'exercice 2013 a été fixé par le Conseil d'administration de la Société, sur proposition du Comité de nominations et rémunérations. Cette rémunération sera conditionnée à la réalisation d'objectifs opérationnels et financiers.

► **Autres avantages**

Monsieur Thierry LAMBERT bénéficie d'une indemnité de fin de carrière.

Le Conseil d'administration du 30 août 2012 a décidé de garantir le versement d'une indemnité au profit de Monsieur Stéphane DUCROUX, dans l'hypothèse où ce dernier serait licencié dans les 18 mois suivant le changement de contrôle ou le changement de Direction Générale de la société Naturex S.A. L'indemnité est égale à deux années de salaire. Elle n'est pas due si le licenciement résulte d'une faute grave ou lourde de Monsieur Stéphane Ducroux.

Outre ces avantages, il n'existe au sein du Groupe :

- aucun régime de retraite supplémentaire ou autre avantage social spécifiques aux dirigeants mandataires sociaux ;
- aucune indemnité qui serait due aux dirigeants mandataires sociaux au titre de clauses de non concurrence.

Principes et règles de détermination des jetons de présence, options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions en faveur des mandataires sociaux

Le dispositif de rémunération est complété par les éléments suivants :

Plan d'options de souscription d'actions

Les mandataires sociaux dirigeants bénéficient d'attributions d'options de souscription d'actions.

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Les plans d'options de souscription d'actions en vigueur à la date du présent document, attribués par le Conseil d'administration répondent aux caractéristiques suivantes :

Les plans d'options de souscription d'actions en vigueur à la date du présent document, attribués par le Conseil d'administration répondent aux caractéristiques suivantes :

- Prix d'exercice : moyenne des cours d'ouverture cotés lors des vingt séances de Bourse précédant l'attribution ou prix du marché ;
- Durée de validité : cinq ans à compter de la date d'attribution des options (sauf plans attribués en 2008 et 2009 d'une durée de 6 années) ;
- Période d'exercice : à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution ;
- Indisponibilité fiscale : quatre ans à compter de la date d'attribution des options ;
- Obligation de conservation des actions entre deux ans et deux ans et demi à compter de la date de début d'exercice avant ouverture de la période de cession ;
- Obligation de conservation au nominatif, d'un nombre d'actions issues de levées par les mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- Annulation de plein droit en cas de rupture du contrat de travail ou du mandat social, sauf décès ou départ à la retraite.

Contrairement aux recommandations du Code MiddleNext, les plans d'options de souscription d'actions ne sont pas liés à des critères de performance, ils ont pour vocation de rémunérer l'implication de l'ensemble des salariés ainsi que des mandataires dirigeants et non dirigeants sur l'exercice écoulé. Néanmoins, l'attribution d'options de souscription d'actions est soumise à deux conditions : (i) les comptes consolidés de NATUREX devront présenter un résultat opérationnel bénéficiaire pour l'exercice écoulé, et (ii) la Société ne devra pas avoir mis en place de plan social ou plan de sauvegarde de l'emploi au cours de l'exercice écoulé.

Une réflexion est en cours au sein de la Société afin de mettre en place des critères de performance adaptés à chaque catégorie de personnel.

Les informations relatives à l'attribution et à la levée d'options de souscription d'actions sur l'exercice 2012 sont détaillées ci-après (tableaux 4 et 5).

Les caractéristiques des différents plans d'options de souscription d'actions donnant accès au capital de la Société (tableaux 8 et 9) sont détaillées au chapitre 4 « Evolution du capital et de l'actionariat > Capital Potentiel » du présent document.

Il n'existe pas d'autre dispositif de rémunération mis en place par le Groupe tels que l'allocation de jetons de présence ou l'attribution gratuite d'actions.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1)

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations brutes dues au titre de l'exercice 2012 aux dirigeants mandataires sociaux ainsi que la valorisation des options de souscription d'actions durant l'exercice.

Compte tenu du décès de Monsieur Jacques DIKANSKY le 30 septembre 2012, les informations concernant ses rémunérations au titre de l'exercice 2012 sont données du 1^{er} janvier au 30 septembre 2012.

Organisation et gouvernement de l'entreprise

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Jacques DIKANSKY, Président Directeur Général		
Décédé le 30 septembre 2012		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(cf tableau 2)</i>	520	845
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice <i>(cf tableau 4)</i>	-	181
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice <i>(cf tableau 6)</i>	-	-
Total	520	1 026
Thierry LAMBERT, Président Directeur Général		
Anciennement Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(cf tableau 2)</i>	507	477
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice <i>(cf tableau 4)</i>	100	45
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice <i>(cf tableau 6)</i>	-	-
Total	606	522
Stéphane DUCROUX, administrateur de NATUREX S.A et Vice-Président de NATUREX Inc.		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(cf tableau 2)</i>	386	306
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice <i>(cf tableau 4)</i>	75	35
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice <i>(cf tableau 6)</i>	-	-
Total	461	342

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Tableau 2)

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations brutes dues et versées aux dirigeants mandataires sociaux, y compris les jetons de présence et avantages en nature.

Compte tenu du décès de Monsieur Jacques DIKANSKY le 30 septembre 2012, les informations concernant ses rémunérations au titre de l'exercice 2012 sont données du 1^{er} janvier au 30 septembre 2012.

En milliers d'euros	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jacques DIKANSKY, Président Directeur Général				
Décédé le 30 septembre 2012				
Rémunération fixe	518	518	609	609
Rémunération variable, exceptionnelle*	-	-	235	153
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature**	2	2	1	1
Total	520	520	845	763
Montant des frais professionnels	422	-	304	-
Thierry LAMBERT, Président Directeur Général				
Anciennement Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	376	376	357	357
Rémunération variable, exceptionnelle*	128	-	118	121
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature**	3	3	2	2
Total	507	379	477	480
Montant des frais professionnels	136	-	97	-
Stéphane DUCROUX administrateur et Vice-Président de NATUREX Inc.				
Rémunération fixe	371	371	284	284
Rémunération variable, exceptionnelle*	16	-	21	21
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature**	-	-	1	1
Total	386	371	306	306
Montant des frais professionnels	111	-	102	-

* Rémunération variable, exceptionnelle : Le Conseil d'administration fixe chaque année, le montant maximum de la rémunération exceptionnelle dont pourra bénéficier chacun des mandataires sociaux dirigeants. Pour l'exercice 2012, cette rémunération est conditionnée à l'atteinte d'un résultat opérationnel positif dans les comptes consolidés du Groupe sur l'exercice écoulé.

** Véhicule de fonction

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (Tableau 3)

Aucun jetons de présence ou autres rémunérations bruts, n'ont été dus et versés sur l'exercice clos le 31 décembre 2012 à des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social, par l'émetteur et par toute société du Groupe (Tableau 4)

Dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achats ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jacques DIKANSKY	-	-	-	-	-	-
Thierry LAMBERT	Plan n°15 19 novembre 2012	Souscription	12,46 €	8 000	57,00 €	Du 20/11/2015 au 19/11/2017
Stéphane DUCROUX	Plan n°15 19 novembre 2012	Souscription	12,46 €	6 000	57,00 €	Du 20/11/2015 au 19/11/2017
Total	Plan n°15 19 novembre 2012	Souscription	12,46 €	14 000	57,00 €	Du 20/11/2015 au 19/11/2017

En date du 19 novembre 2012, le Conseil d'administration de NATUREX S.A s'est réuni afin de procéder à l'attribution d'options de souscription d'actions dans le cadre d'un nouveau plan. Le détail de cette attribution est présenté dans le tableau 8 figurant au chapitre 4 « Evolution du capital et de l'actionnariat > Capital potentiel > Attribution d'options de souscription d'actions » du présent document.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (Tableau 5)

Aucune option de souscription d'actions n'a été levée durant l'exercice par aucun dirigeant mandataire social.

En date du 30 mars 2013, les héritiers de Monsieur Jacques DIKANSKY ont procédé à la levée des plans d'options de souscription d'actions dont ce dernier était bénéficiaire et dont le détail est donné ci-après :

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Options de souscription d'actions levées en date du 30 mars 2013 dans le cadre de la succession de Monsieur Jacques DIKANSKY

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées	Prix d'exercice
Succession Jacques DIKANSKY	Plan n°11 Attribué le 25/03/2008	25 000	25,54 €
Succession Jacques DIKANSKY	Plan n°12 Attribué le 13/03/2009	25 000	24,00 €
Succession Jacques DIKANSKY	Plan n°13 Attribué le 26/04/2010	18 000	30,12 €
Succession Jacques DIKANSKY	Plan n°14 Attribué le 15/04/2011	18 000	45,33 €
Total		86 000	

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (Tableau 6)

Aucune action de performance n'a été attribuée à chaque mandataire social, par l'émetteur et par toute société du Groupe.

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau 7)

Néant.

Les tableaux 8 et 9 sont détaillés dans le chapitre 4 « Evolution du capital et de l'actionnariat > Capital potentiel > Attribution d'options de souscription d'actions » du présent document.

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Autres informations sur les dirigeants mandataires sociaux (Tableau 10)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jacques DIKANSKY Président Directeur Général décédé le 30 septembre 2012		✓		✓		✓		✓
Thierry LAMBERT Président Directeur Général Mandat d'administrateur renouvelé lors de l'Assemblée générale du 8 juin 2012 pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017		✓		✓	✓			✓
Stéphane DUCROUX Administrateur de NATUREX S.A et Vice-Président de NATUREX Inc. Mandat d'administrateur en date du 30 juin 2008 pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	✓			✓	✓			✓

Monsieur Stéphane DUCROUX bénéficie d'un contrat de travail sous l'entité juridique NATUREX Inc. (Etats-Unis), il n'est donc pas concerné par les recommandations AMF du 22 décembre 2008 et du 9 février 2012 relatives au cumul d'un contrat de travail avec un mandat social.

Actifs appartenant aux dirigeants

La SCI La Pinède a été constituée par les dirigeants en vue de la construction d'un bâtiment sur un terrain attenant à celui du siège social actuel, et permettant sa future extension. Monsieur Thierry LAMBERT est co-gérant de la SCI La Pinède.

La société du Groupe NATUREX AG loue à des fins d'entrepôts, une partie d'un bâtiment situé sur un terrain jouxtant l'usine de Burgdorf à Grünes Blatt, une société immobilière dont les dirigeants sont actionnaires. Cette société a consenti un bail commercial à NATUREX AG pour une durée de 10 ans. Monsieur Thierry LAMBERT est administrateur de la société Grünes Blatt AG.

Aucun autre actif n'appartient directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille. Tous les autres actifs appartiennent au Groupe.

Conflits d'intérêt potentiels

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêt potentiels entre les devoirs à l'égard de NATUREX des membres du Conseil d'administration (mandataires dirigeants et non dirigeants) et leurs intérêts privés.

Il est précisé que la société SGD, actionnaire de référence de NATUREX détenant 21,08% du capital de la Société à la date de dépôt du présent document, est détenue à 99,04% par le Groupe FINASUCRE, dirigé par Messieurs Paul et

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Olivier LIPPENS, administrateurs de NATUREX S.A. Le solde étant détenu par quelques membres du Comité de direction de NATUREX, dont Monsieur Thierry LAMBERT, Président Directeur Général de la Société.

Monsieur Paul LIPPENS assure la présidence de SGD SAS et Messieurs Olivier LIPPENS et Thierry LAMBERT sont administrateurs.

Monsieur Thierry LAMBERT est également co-gérant de la SCI La Pinède, propriétaire du bâtiment du siège social d'Avignon et administrateur de la société Grünen Blatt AG, propriétaire du bâtiment de l'usine de Burgdorf en Suisse.

Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société

En application des articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 222-15-3 du Règlement Général de l'AMF modifié par arrêté du 9 mars 2006 publié au *Journal officiel* le 21 mars 2006, les opérations ci-après ont été réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants mandataires, à la date de dépôt du présent document.

Ces opérations ont fait l'objet de déclarations auprès de l'AMF par les mandataires dirigeants en application des prescriptions légales et réglementaires (Article L.621-18-2).

► Déclarations effectuées par SGD

SGD a déclaré l'acquisition de 15 716 actions NATUREX au cours moyen pondéré de 46,5066 euros sur la période du 23 mai au 10 juillet 2012 :

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Instrument Financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire	Montant de l'opération
Actions	Acquisition	23/05/2012	NYSE EURONEXT	450	46,43 €	20 893,50 €
Actions	Acquisition	23/05/2012	NYSE EURONEXT	500	46,66 €	23 330,00 €
Actions	Acquisition	24/05/2012	NYSE EURONEXT	50	46,43 €	2 321,50 €
Actions	Acquisition	24/05/2012	NYSE EURONEXT	500	46,49 €	23 245,00 €
Actions	Acquisition	24/05/2012	NYSE EURONEXT	500	46,65 €	23 325,00 €
Actions	Acquisition	24/05/2012	NYSE EURONEXT	949	46,01 €	43 663,49 €
Actions	Acquisition	28/05/2012	NYSE EURONEXT	1 000	47,48 €	47 480,00 €
Actions	Acquisition	28/05/2012	NYSE EURONEXT	500	47,90 €	23 950,00 €
Actions	Acquisition	28/05/2012	NYSE EURONEXT	500	47,85 €	23 925,00 €
Actions	Acquisition	01/06/2012	NYSE EURONEXT	1 000	46,57 €	46 570,00 €
Actions	Acquisition	01/06/2012	NYSE EURONEXT	371	46,61 €	17 292,31 €
Actions	Acquisition	04/06/2012	NYSE EURONEXT	629	46,61 €	29 317,69 €
Actions	Acquisition	05/06/2012	NYSE EURONEXT	1 340	46,30 €	62 042,00 €
Actions	Acquisition	13/06/2012	NYSE EURONEXT	500	46,84 €	23 420,00 €
Actions	Acquisition	13/06/2012	NYSE EURONEXT	500	47,09 €	23 545,00 €
Actions	Acquisition	19/06/2012	NYSE EURONEXT	36	46,50 €	1 674,00 €
Actions	Acquisition	20/06/2012	NYSE EURONEXT	964	46,50 €	44 826,00 €
Actions	Acquisition	20/06/2012	NYSE EURONEXT	1 000	46,50 €	46 500,00 €
Actions	Acquisition	21/06/2012	NYSE EURONEXT	500	45,86 €	22 927,50 €
Actions	Acquisition	21/06/2012	NYSE EURONEXT	500	45,77 €	22 885,00 €
Actions	Acquisition	21/06/2012	NYSE EURONEXT	600	45,95 €	27 568,50 €
Actions	Acquisition	21/06/2012	NYSE EURONEXT	500	46,10 €	23 050,00 €
Actions	Acquisition	26/06/2012	NYSE EURONEXT	84	46,18 €	3 879,12 €
Actions	Acquisition	27/06/2012	NYSE EURONEXT	66	46,17 €	3 047,22 €
Actions	Acquisition	27/06/2012	NYSE EURONEXT	75	46,36 €	3 477,00 €
Actions	Acquisition	27/06/2012	NYSE EURONEXT	281	46,40 €	13 037,00 €
Actions	Acquisition	27/06/2012	NYSE EURONEXT	500	46,45 €	23 226,45 €
Actions	Acquisition	27/06/2012	NYSE EURONEXT	54	45,92 €	2 479,68 €
Actions	Acquisition	27/06/2012	NYSE EURONEXT	66	46,33 €	3 057,78 €
Actions	Acquisition	28/06/2012	NYSE EURONEXT	100	45,70 €	4 569,63 €
Actions	Acquisition	05/07/2012	NYSE EURONEXT	500	47,10 €	23 552,35 €
Actions	Acquisition	05/07/2012	NYSE EURONEXT	150	47,13 €	7 069,50 €
Actions	Acquisition	05/07/2012	NYSE EURONEXT	50	47,15 €	2 357,50 €
Actions	Acquisition	10/07/2012	NYSE EURONEXT	50	46,30 €	2 315,00 €
Actions	Acquisition	10/07/2012	NYSE EURONEXT	50	46,34 €	2 317,06 €
Actions	Acquisition	10/07/2012	NYSE EURONEXT	100	46,22 €	4 622,00 €
Actions	Acquisition	10/07/2012	NYSE EURONEXT	52	46,29 €	2 406,89 €
Actions	Acquisition	10/07/2012	NYSE EURONEXT	100	46,28 €	4 628,00 €
Actions	Acquisition	10/07/2012	NYSE EURONEXT	49	46,35 €	2 271,27 €

Chapitre 3

Organisation et gouvernement de l'entreprise

Entre le 2 et le 9 avril 2013, SGD a déclaré l'acquisition de 23 175 actions NATUREX au cours moyen pondéré de 57,1289 euros :

Instrument Financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire	Montant de l'opération
Actions	Acquisition	02/04/2013	Hors Marché	2 000	61,0385 €	122 077,00 €
Actions	Acquisition	02/04/2013	NYSE EURONEXT PARIS	250	57,0900 €	14 272,50 €
Actions	Acquisition	03/04/2013	NYSE EURONEXT PARIS	270	56,2600 €	15 190,20 €
Actions	Acquisition	04/04/2013	NYSE EURONEXT PARIS	6 345	56,8462 €	360 689,29 €
Actions	Acquisition	05/04/2013	NYSE EURONEXT PARIS	13 310	56,7301 €	755 077,33 €
Actions	Acquisition	08/04/2013	NYSE EURONEXT PARIS	785	57,1502 €	44 576,87 €
Actions	Acquisition	09/04/2013	NYSE EURONEXT PARIS	215	56,1800 €	12 078,70 €

► Déclarations effectuées par Stéphane DUCROUX

Stéphane DUCROUX a déclaré la cession de 2 000 actions NATUREX au prix unitaire de 61,0385 euros en date du 2 avril 2013, correspondant à la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse précédent cette date :

Instrument Financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire	Montant de l'opération
Actions	Cession	02/04/2013	Hors Marché	2 000	61,0385 €	122 077,00 €

III.3 Déclaration générale concernant les dirigeants

A la date du présent document et à la connaissance de la Société, aucun des administrateurs en fonction, au cours des cinq dernières années au moins :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration autre que celui existant entre Monsieur Paul LIPPENS et Monsieur Olivier LIPPENS (frères).

Il est par ailleurs précisé qu'il existe un lien familial entre le Président du Conseil d'administration de la Société, Thierry LAMBERT et le Directeur financier, Thierry Bertrand LAMBERT (père/fils).

Chapitre 4

Evolution du capital et de l'actionnariat

EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

I. Evolution du capital

I.1 Capital social et droits de vote

Capital social

Au 31 décembre 2011, le capital social s'élevait à 11 558 370,00 euros pour 7 705 580 actions (6 318 272 actions ordinaires et 1 387 308 actions de préférence), d'une valeur nominale de 1,50 euro chacune.

Au 31 décembre 2012, le capital social, entièrement libéré, s'élève à 11 592 808,50 euros pour 7 728 539 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1,50 euro chacune, compte tenu :

- De la création d'actions nouvelles suite à la levée d'options de souscription d'actions de la part de salariés de la Société au cours, concernant principalement le plan n°10 attribué le 27 mars 2007 ;
- De la création d'actions nouvelles suite au paiement du dividende en actions dont l'option de paiement en numéraire ou en actions a été adoptée par l'Assemblée générale du 8 juin 2012.

Par ailleurs, au 31 décembre 2012, le capital est uniquement composé d'actions ordinaires ; il n'y a plus aucune action de préférence en circulation. Celles-ci avaient été émises en rémunération de l'opération d'acquisition de la Division Ingrédients de Natraceutical le 30 décembre 2009. Natraceutical a effectué des cessions partielles d'actions ordinaires tout au long de l'année 2012 et a procédé à la conversion progressive de ses actions de préférence, jusqu'à la cession définitive du capital restant en date du 5 décembre 2012.

A la date de dépôt du présent document, le capital social s'élève à 11 724 592,50 euros d'une valeur nominale de 1,50 euro chacune. Le capital social est ainsi composé de 7 816 395 actions ordinaires (ISIN FR0000054694) d'une valeur nominale de 1,50 euro chacune. Cette évolution du nombre d'actions ordinaires en circulation est consécutive à la création de 87 856 actions nouvelles issues de levées d'options de souscription d'actions, dont 86 000 actions issues de la levée des différentes options de souscription d'actions appartenant à Monsieur Jacques DIKANSKY par ses héritiers.

Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions ordinaires de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action ordinaire donne droit à une voix au moins.

Toutefois, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2001, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ordinaires entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

Conformément à l'article L.225-124 du Code de Commerce, les actions converties au porteur ne bénéficient plus du droit de vote double, tout comme les actions ayant fait l'objet d'un transfert de propriété des actions.

Il a été décidé en outre qu'en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie dudit droit de vote double.

Chapitre 4

Evolution du capital et de l'actionnariat

Il n'existe pas de disposition limitative du droit de vote.

Concernant les actions de préférence, celles-ci ainsi que les droits de leurs titulaires, sont régis par les dispositions applicables du Code de commerce, notamment ses articles L. 228-11 et suivants.

Il est précisé que les actions de préférence ont les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires (droits au dividende, droits de souscription) mais sont dépourvues du droit de vote lors des assemblées ordinaires et extraordinaires, et disposent néanmoins du droit de vote en assemblée spéciale.

Les actions de préférence avaient été émises en rémunération de l'opération d'acquisition de la Division Ingrédients de Natraceutical le 30 décembre 2009. Compte tenu de la cession de la participation dans NATUREX par Natraceutical au Groupe CARAVELLE le 5 décembre 2012, les actions de préférence ont été converties en actions ordinaires et ont recouvré leur droit de vote.

Les actions ordinaires issues de la conversion des actions de préférence sont assorties d'un droit de vote double à condition que lesdites actions aient été inscrites sur un même compte d'actionnaire pendant une période de deux ans au moins (que ce soit sous la forme d'action de préférence ou celle d'action ordinaire).

Chapitre 4

Evolution du capital et de l'actionnariat

► Tableau d'évolution du capital

Exercice	Nature de l'opération	Nombre de titres émis	Augmentation de capital	Prime d'émission	Valeur nominale	Nombre d'actions	Montant du capital
2005	Augmentation de capital CA du 06/01/2005	414 865	622 297,50 €	10 662 030,50 €	1,50 €	2 579 383	3 869 074,50 €
2005	Augmentation de capital par BSA CA du 06/01/05	2 743	4 114,50 €	93 262 €	1,50 €	2 582 126	3 873 189 €
2005	Augmentation de capital par ABSA	79 000	118 500,00 €	784 470 €	1,50 €	2 661 126	3 991 689 €
2006	Augmentation de capital par BSA CA du 13/03/06	362	543,00 €	12 308,00 €	1,50 €	2 661 488	3 992 232 €
2006	Augmentation de capital par BSA CA du 12/09/06	30 747	45 120,50 €	1 045 398,00 € 34 € / action	1,50 €	2 692 235	4 038 352,50 €
2006	Augmentation de capital	266 148	399 222,00 €	13 227 555,60 €	1,50 €	2 958 383	4 437 574,50 €
2006	Augmentation de capital par BSA CA du 30/11/06	255	382,50 €	8 670,00 €	1,50 €	2 958 638	4 437 957 €
2006	Augmentation de capital par levée d'options de souscription	364	546,00 €	4 317,04 €	1,50 €	2 959 002	4 438 503 €
2006	Augmentation de capital par BSA CA du 26/12/06	229	343,50 €	7 786 €	1,50 €	2 959 231	4 438 846,50 €
2006	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions	8 041	12 061,50 €	95 366,26 €	1,50 €	2 967 262	4 450 908 €
2007	Augmentation de capital par BSA CA du 02/07/07	1 453	2 179,50 €	49 402,00 €	1,50 €	2 968 725	4 453 087,50 €
2007	Augmentation de capital par BSA CA du 31/12/07	18 124	27 186,00 €	616 216,00 €	1,50 €	2 986 849	4 480 273,50 €
2007	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions CA du 31/12/07	660	990,00 €	4 233,90 €	1,50 €	2 987 509	4 481 263,50 €
2008	Augmentation de capital par BSA	7 290	10 935,00 €	236 925,00 €	1,50 €	2 994 799	4 492 198,50 €
2008	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions	18 590	27 885,00 €	208 579,80 €	1,50 €	3 013 389	4 520 083,50 €
2008	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions	1 590	2 385,00 €	18 014,70 €	1,50 €	3 014 979	4 522 765,50 €
2009	Augmentation de capital par levée d'options de souscription	198	297,00 €	2 221,56 €	1,50 €	3 015 177	4 522 765,50 €
2009	Augmentation de capital par BSA CA du 06/03/09	866 863	1 300 294,50 €	15 779 318,71 €	1,50 €	3 882 040	5 823 060,00 €
2009	Augmentation de capital par actions ordinaires AGOE du 30/12/09	961 557	1 442 335,50 €	29 261 703,00 €	1,50 €	4 843 597	7 265 395,50 €
2009	Augmentation de capital par actions de préférence AGOE du 30/12/09	1 520 403	2 280 604,50 €	46 268 273,00 €	1,50 €	6 364 000	9 546 000,00 €

Chapitre 4

Evolution du capital et de l'actionnariat

Exercice	Nature de l'opération	Nombre de titres émis	Augmentation de capital	Prime d'émission	Valeur nominale	Nombre d'actions	Montant du capital
2010	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions CA du 23/08/10	23 192	34 788,00 €	603 920,00 €	1,50 €	6 387 192	9 580 788,00 €
2010	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions AGOE du 30/06/10	23 739	35 608,50 €	578 648,00 €	1,50 €	6 410 931	9 616 396,50 €
2011	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions AGOE du 27/06/11	10 809	16 214,00 €	506 503,00 €	1,50 €	6 421 740	9 632 610,00 €
2011	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription en actions	1 283 840	1 925 760,00 €	45 640 606,00 €	1,50 €	7 705 580	11 558 370,00 €
2012	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions CA du 29/03/12	5 496	8 244,00 €	264 632,40 €	1,50 €	7 711 076	11 566 614,00 €
2012	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions	132	198,00 €	3 437,28 €	1,50 €	7 711 208	11 566 812,00 €
2012	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	16 871	25 306,50 €	637 372,94 €	1,50 €	7 728 079	11 592 118,50 €
2012	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions	460	690,00 €	11 164,20 €	1,50 €	7 728 539	11 592 808,50 €
2013	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions	230	345,00 €	5 989,20 €	1,50 €	7 728 769	11 593 153,50 €
2013	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions	87 626	131 439,00 €	2 558 171,04 €	1,50 €	7 816 395	11 724 592,50 €

I.2 Capital autorisé non émis

L'Assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est déroulée le 27 juin 2011 a accordé des autorisations et délégations de compétence au Conseil d'administration de la Société en matière d'augmentation de capital.

Lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 8 juin 2012, certaines autorisations ont été renouvelées, se substituant et privant d'effet celles accordées par la précédente Assemblée générale du 27 juin 2011.

Les tableaux ci-après présentent un récapitulatif des autorisations et délégations en cours de validité, accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2011 et par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2012, dans le domaine des augmentations de capital.

Chapitre 4

Evolution du capital et de l'actionnariat

► **Tableau des autorisations et délégations en cours de validité, accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2011**

Nature de la délégation accordée	Date AGE	Montants autorisés	Echéance de la délégation	Utilisation faite de la délégation accordée
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	27 juin 2011	Cf détail ci-après suivant les délégations de compétence accordées	26 mois jusqu'au 27 août 2013	
- Délégation de compétence afin d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	27 juin 2011	4 000 000 € + montant nominal des actions supplémentaires à émettre, le cas échéant	26 mois jusqu'au 27 août 2013	1 925 760 €
- Délégation de compétence afin d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public	27 juin 2011	4 000 000 € (plafond à imputer sur le plafond nominal de la délégation avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé)	26 mois jusqu'au 27 août 2013	Néant
- Délégation de compétence afin d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier	27 juin 2011	4 000 000 € dans la limite de 20% du capital par an (plafond à imputer sur le plafond nominal de la délégation suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public)	26 mois jusqu'au 27 août 2013	385 714,50 €
- Autorisation d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières	27 juin 2011	Dans la limite de 10% du capital social (plafond indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital)	26 mois jusqu'au 27 août 2013	Néant
- Délégation de compétence afin d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	27 juin 2011	40 000 000 € (plafond indépendant des plafonds prévus pour les autres délégations)	26 mois jusqu'au 27 août 2013	Néant
- Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires	27 juin 2011	Dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée générale, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire	26 mois jusqu'au 27 août 2013	Néant
Autorisation d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions réservées aux adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise	27 juin 2011	Dans la limite de 3% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration	26 mois jusqu'au 27 août 2013	Néant

Emission d'Obligations à Option de Conversion et/ou d'échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE)

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée lors de l'Assemblée générale du 27 juin 2011 (13^{ème} résolution extraordinaire), le Conseil d'administration du 19 novembre 2012 de NATUREX a décidé le principe de l'émission d'OCEANE à échéance au 30 juin 2019, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés au sens de l'article D.411-1 du Code Monétaire et Financier. L'émission a été décidée sur subdélégation du Conseil par décision du Président Directeur Général du 16 janvier 2013.

Le montant nominal de cette émission s'élève à 18 millions d'euros, représenté par 257 143 OCEANE d'une valeur nominale unitaire de 70 euros, soit une prime d'émission de 21,95% par rapport au cours de clôture de l'action.

Chapitre 4

Evolution du capital et de l'actionnariat

NATUREX sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris lors de sa séance du 15 janvier 2013 et de 21,69% par rapport au cours de clôture moyen de l'action constaté sur NYSE Euronext Paris pendant les 20 séances de bourse précédant l'émission.

L'émission des OCEANE a fait l'objet d'un règlement-livraison unique le 22 janvier 2013 et les OCEANE seront admises aux négociations sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg sous le code ISIN FR0011395672.

Le produit net de l'émission s'élève à environ 17,6 millions d'euros.

Cette émission obligataire, conduite par CM-CIC Securities en qualité de chef de file et teneur de livre, a fait l'objet d'un placement privé auprès d'investisseurs de renom qui ont marqué un fort intérêt pour accompagner NATUREX dans une nouvelle étape de son développement sur des marchés porteurs et innovants à forte composante technique et scientifique. Ainsi, le FSI (Fonds Stratégique d'Investissement) a souscrit à cette opération à hauteur de 12 millions d'euros, aux côtés de SALVEPAR (Groupe Tikehau Capital) pour 6 millions d'euros, traduisant un engagement de long terme et une importante capacité d'investissement pour la conduite des projets futurs de NATUREX.

Les OCEANE porteront intérêt à compter de leur date d'émission, à un taux nominal annuel de 4,40%, payable à terme échu le 22 janvier de chaque année, et seront remboursées au pair le 30 juin 2019. Elles donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes NATUREX, à raison d'une action NATUREX pour une OCEANE sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Le nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises sur conversion des OCEANE s'élève à 257 143¹, soit un taux de dilution maximum de 3,33 % sur la base du nombre d'actions composant le capital.

Les OCEANE pourront également faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de NATUREX selon certaines conditions.

Les actions nouvelles feront l'objet de demandes d'admission périodiques aux négociations sur NYSE Euronext Paris et seront immédiatement assimilées aux actions existantes de NATUREX sous le même code ISIN FR0000054694. Les actions existantes remises sur exercice du droit à l'attribution d'actions seront immédiatement négociables en Bourse. L'émission a été réalisée dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés au sens de l'article D. 411-1 du Code monétaire et financier. Elle n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

Le document d'information, établi en date du 16 janvier 2013 à l'occasion de l'admission sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg d'Obligations à Option de Conversion ou d'Echange en Actions Nouvelles ou existantes (OCEANE), est disponible sur le site internet de NATUREX. Il rappelle les différents facteurs de risques relatifs à l'émission des OCEANE dans son paragraphe 2.2 et renvoie au document de référence 2011 et au rapport financier semestriel 2012 pour les risques liés à la Société et à son activité.

¹ Hors hypothèses d'ajustements éventuels des bases de conversion

Chapitre 4

Evolution du capital et de l'actionnariat

► Tableau des autorisations et délégations en cours de validité, accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2012

Ces autorisations et délégations se substituent et privent d'effet celles accordées par l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2011.

Nature de la délégation accordée	Date AGE	Montants autorisés	Echéance de la délégation	Utilisation faite de la délégation accordée
Autorisation en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'art. L.225-209 du Code de commerce	8 juin 2012	Dans la limite de 10% du capital social, en une ou plusieurs fois, par période de 24 mois	24 mois jusqu'au 8 juin 2014	Néant
Autorisation en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société aux salariés et/ou mandataires sociaux	8 juin 2012	Dans la limite de 3% du capital social (plafond conjoint avec l'autorisation en vue d'attribuer gratuitement des actions de la Société)	38 mois jusqu'au 8 août 2015	95 850,00 €
Autorisation en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre aux salariés et/ou mandataires sociaux	8 juin 2012	Dans la limite de 3% du capital social (plafond conjoint avec l'autorisation en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions)	38 mois jusqu'au 8 août 2015	Néant

Emission d'options de souscription d'actions

Faisant usage de la délégation qui lui a été conférée lors de l'Assemblée générale du 8 juin 2012 (12^{ème} résolution), le Conseil d'administration de NATUREX a consenti au bénéfice de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées selon les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de NATUREX, à émettre à titre d'augmentation de son capital social, à concurrence d'un montant nominal global de 96 720,00 euros correspondant à 64 480 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,50 euro chacune.

Il sera proposé le renouvellement de ces autorisations et délégations lors de la prochaine Assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2013. Les projets de résolution de cette Assemblée générale seront publiés au BALO (Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires) dans les délais réglementaires et seront disponibles sur le site internet de la Société (www.naturex.com).

I.3 Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

Chapitre 4

Evolution du capital et de l'actionnariat

II. Répartition du capital et des droits de vote

II.1 Evolution de l'actionnariat

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de NATUREX S.A au 31 décembre 2012 et son évolution comparée au 31 décembre 2011 et au 30 juin 2011 :

	31 décembre 2012			31 décembre 2011			30 juin 2011		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
NATUREX S.A (1)	2 357	0,03%	-	4 660	0,06%	-	7 934	0,12%	-
SGD (2)	1 624 768	21,02%	27,50%	1 605 115	20,83%	24,60%	1 024 167	15,98%	20,15%
Famille DIKANSKY*	13 218	0,17%	0,28%	13 190	0,17%	0,20%	15 963	0,25%	0,31%
Groupe NATRA							2 021 424	31,53%	12,11%
Action de concert (3)	1 637 9862	21,19%	27,78%	1 618 305	21,00%	24,80%	3 061 554	47,76%	32,57%
Thierry LAMBERT	1 111	0,01%	0,02%	1 024	0,01%	0,02%	852	0,01%	0,02%
Stéphane DUCROUX	4 845	0,06%	0,10%	4 837	0,06%	0,11%	4 026	0,06%	0,13%
Actionnaires dirigeants	5 996	0,07%	0,12%	5 861	0,08%	0,13%	4 878	0,07%	0,15%
Groupe NATRA				1 595 002	20,70%	3,18%			
CARAVELLE (4)	1 186 137	15,35%	13,59%	-	-	-	-	-	-
Public	4 896 103	63,36%	58,51%	4 481 752	58,16%	71,89%	3 336 565	52,05%	67,28%
Total actionnaires	7 728 539	100%	100%	7 705 580	100%	100%	6 410 931	100%	100%

(1) NATUREX S.A détient des actions propres dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société Natixis.

(2) Le capital de la société SGD est détenu à 98,79% par la société FINASUCRE suite au rachat de la participation dans SGD détenue par les enfants de Monsieur Jacques DIKANSKY en date du 22 février 2013.

(3) Il existait une action de concert entre Monsieur Jacques DIKANSKY, la société SGD et le Groupe NATRA dans le cadre du pacte d'actionnaires conclu le 30 décembre 2009. Le pacte d'actionnaires avec Natraceutical ainsi que l'action de concert ont pris fin en date du 28 octobre 2011 compte tenu du franchissement de seuil des droits de vote sous les 5% du Groupe NATRA. En date du 22 février 2013, suite à la cession de la participation de la famille DIKANSKY dans SGD à FINASUCRE, il n'existe plus d'intérêts communs liant SGD et la famille DIKANSKY ; le pacte d'actionnaires et l'action de concert sont caducs.

(4) Le Groupe CARAVELLE a racheté en date du 5 décembre 2012 la participation dans NATUREX détenue par NATRACEUTICAL.

* Suite au décès de Monsieur Jacques DIKANSKY le 30 septembre 2012, sa participation directe dans Naturex a été transférée au titre de la succession à ses héritiers.

Source : Société Générale Securities Service – 31 décembre 2012

Structuration du capital

Le capital de NATUREX s'est structuré durant l'année 2012 avec l'entrée au capital du Groupe CARAVELLE, en lieu et place de NATRACEUTICAL et une présence renforcée du Groupe FINASUCRE, qui avait intégré le capital de SGD en juillet 2011. La présence importante de ces deux actionnaires de qualité confirme leur volonté d'accompagner les projets de NATUREX sur le long terme.

- L'entrée au capital de CARAVELLE fait suite à la cession de la participation de NATRACEUTICAL qui représentait 15,35% du capital et 8,27% des droits de vote à la date du 5 décembre 2012.

Le groupe espagnol était entré au capital de NATUREX à hauteur de 38%, en décembre 2009 suite à l'acquisition par la Société de la Division Ingrédients de ce dernier, permettant à NATUREX de doubler de taille et de devenir le leader sur son marché. NATRACEUTICAL avait fait part depuis 2011 de son intention de se retirer progressivement du capital de NATUREX et avait fortement allégé sa participation ces derniers mois.

Chapitre 4

Evolution du capital et de l'actionnariat

Cette prise de participation amicale s'inscrit dans la stratégie de développement de CARAVELLE qui a clairement manifesté sa volonté de s'associer à la poursuite des projets de développement du Groupe Naturex dans le respect de la stratégie menée depuis 20 ans. Madame Hélène MARTEL MASSIGNAC a été cooptée en qualité d'administrateur de NATUREX en date du 25 février 2013 ; cette cooptation est soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 26 juin 2013.

- Le Groupe FINASUCRE a renforcé début 2013 sa participation dans SGD. En juillet 2011, le Groupe FINASUCRE a intégré le capital de la société SGD afin de renforcer la structure financière de cette holding patrimoniale et lui donner les moyens d'accompagner NATUREX dans ses projets de croissance externe.
Suite à la disparition de Jacques DIKANSKY et dans l'esprit des accords conclus au moment de l'entrée de FINASUCRE au capital de SGD, les enfants de Jacques DIKANSKY ont cédé la totalité de leur participation au capital de SGD. A l'issue de cette transaction réalisée le 22 février 2013, le Groupe FINASUCRE détient 98,79% du capital de SGD, le solde étant réparti entre quelques membres du Comité de direction de NATUREX.
Le rachat de cette participation par le Groupe FINASUCRE s'inscrit dans la continuité de son investissement initial au sein de SGD, et confirme sa volonté de poursuivre son engagement de long terme auprès de NATUREX dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement.

II.2 Evolution de l'actionnariat depuis le 31 décembre 2012

Entre le 31 décembre 2012 et la date de dépôt du présent document, le nombre d'actions est passé de 7 728 539 actions à 7 816 395 actions suite à l'exercice de 87 856 options de souscription d'actions dont 86 000 options exercées par les héritiers de Monsieur Jacques DIKANSKY en date du 30 mars 2013.

Egalement, entre le 2 avril et le 9 avril 2013, SGD a procédé à l'acquisition de 23 175 actions NATUREX, dont 2000 actions achetées auprès de Monsieur Stéphane DUCROUX, administrateur de NATUREX.

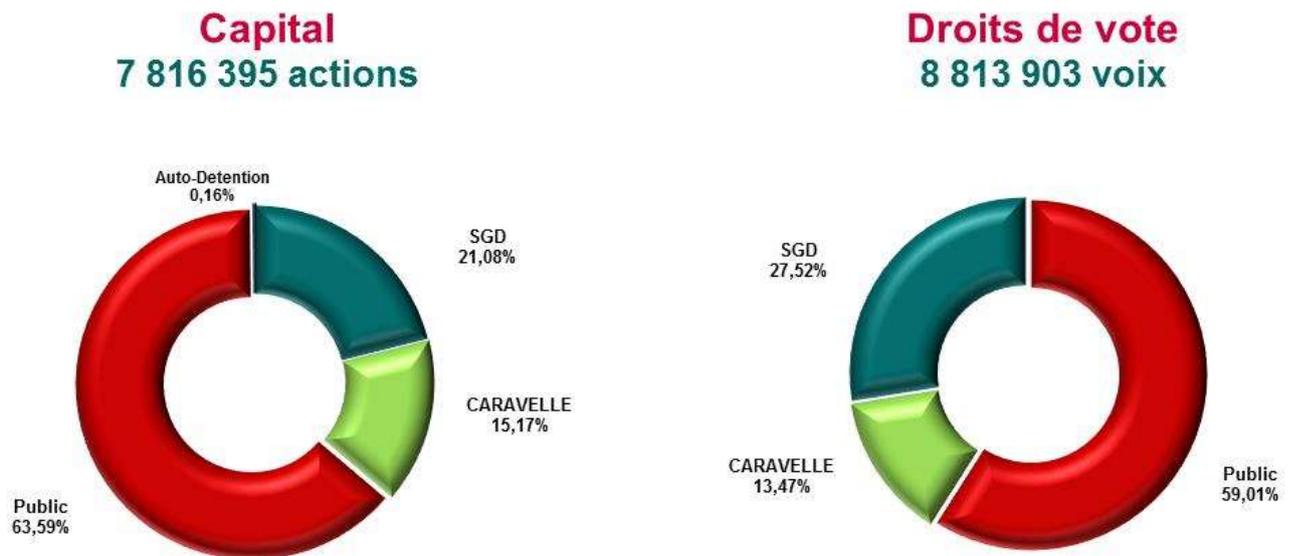
Ces opérations ont fait l'objet de déclarations auprès de l'AMF en application des prescriptions légales et réglementaires (Article L.621-18-2).

Chapitre 4

Evolution du capital et de l'actionnariat

Répartition de l'actionnariat

La répartition du capital et des droits de vote de NATUREX S.A à la date de dépôt du présent document se présente comme suit :



(NATUREX et Société Générale Securities Service – Avril 2013)

Participation des salariés au capital

A la date de dépôt du présent document, il n'existe aucune participation de salariés telle que définie à l'article L.225-102 du Code de commerce.

Auto-Détention

Au 31 décembre 2012, la société NATUREX détenait 2 357 actions en auto détention, représentant 0,03% du capital social. Ces actions sont privées de droits de vote et ne donnent pas droit aux distributions de dividende, ni remboursement de prime d'émission.

En date du 26 avril 2013, NATUREX détient 11 931 actions en propre (0,15% du capital de la Société) dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec NATIXIS en juin 2009 et qui a été reconduit chaque année sur la base des autorisations conférées par l'Assemblée générale de la Société à l'effet de procéder à des achats et ventes d'actions propres.

Auto-Contrôle

Aucune action d'autocontrôle n'est détenue par le biais d'aucune des filiales de la Société.

Chapitre 4

Evolution du capital et de l'actionnariat

II.3 Franchissements de seuils

Seuils statutaires

La Société n'a fixé dans ses statuts aucune obligation de déclaration de franchissement de seuil du capital ou des droits de vote, à la hausse ou à la baisse, autres que les seuils légaux.

Seuils légaux

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur (article L.233-7 du code de commerce) doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

Le franchissement de seuil suivant a été déclaré auprès de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) au cours du 1^{er} semestre 2012 :

Déclaration AMF 212C0120 du 20 janvier 2012

- Par courrier reçu le 20 janvier 2012, le Groupe NATRACEUTICAL a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 janvier 2012, le seuil de 5% des droits de vote de la Société et détenir 1 595 002 actions NATUREX (dont 987 308 actions de préférence sans droits de vote), représentant 607 694 droits de vote, soit 20,70% du capital et 8,77% des droits de vote de la Société.

Ce franchissement de seuil résulte de la conversion de 400 000 actions de préférence NATUREX, détenues par NATRACEUTICAL, en actions ordinaires en date du 13 janvier 2012.

Déclaration AMF 212C0724 du 8 juin 2012

- Par courrier reçu le 4 juin 2012 complété par un courrier reçu le 7 juin 2012, la SAS Odyssée Venture, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, par suite de cessions d'actions NATUREX sur le marché :
 - Le 31 octobre 2011, le seuil de 5% des droits de vote de la Société et détenir à cette date, pour le compte desdits fonds, 322 068 actions NATUREX représentant autant de droits de vote, soit 4,18% du capital et 5,03% des droits de vote à cette date ;
 - Le 23 décembre 2011, le seuil de 5% des droits de vote de la Société et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 320 844 actions NATUREX représentant autant de droits de vote, soit 4,16% du capital et 4,91% des droits de vote.

Par ailleurs, Odyssée Venture a précisé détenir au 4 juin 2012, 320 844 actions NATUREX, représentant autant de droits de vote, soit 4,16% du capital et 4,48% des droits de vote de la Société.

Déclaration AMF 212C1641 du 10 décembre 2012

- Par courrier reçu le 6 décembre 2012, la société anonyme CARAVELLE a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 décembre 2012, par suite d'une acquisition d'actions NATUREX hors marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote, 10% et 15% du capital de NATUREX, et détenir à cette date, 1 186 137 actions NATUREX représentant 609 176 droits de vote, soit 15,35% du capital et 8,38% des droits de vote de la Société.
- Par courrier reçu le 7 décembre 2012, la société CARAVELLE a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 décembre 2012, par suite de la conversion de 576 961 actions de préférence sans droits de vote en actions ordinaires, le seuil de 10% des droits de vote de la Société NATUREX et détenir 1 186 137 actions représentant autant de droits de vote, soit 15,35% du capital et 14,93% des droits de vote de la Société.
- CARAVELLE a également fait une déclaration d'intention suite à sa prise de participation.

Chapitre 4

Evolution du capital et de l'actionnariat

Déclaration AMF 212C1702 du 18 décembre 2012

- Par courrier reçu le 18 décembre 2012, le groupe Natraceutical a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 30 mars 2012, par suite d'une cession d'actions NATUREX sur le marché et hors marché, le seuil de 20% du capital de la société NATUREX et détenir, à cette date, 1 365 002 actions NATUREX (dont 757 308 actions de préférence sans droits de vote) représentant 607 694 droits de vote, soit 17,70% du capital et 8,76% des droits de vote de cette société.
- Par courrier reçu le 14 décembre 2012, le groupe Natraceutical a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 5 décembre 2012, par suite d'une cession d'actions NATUREX sur le marché et hors marché, les seuils de 15% et 10% du capital et des droits de vote de la société NATUREX et ne plus détenir, à cette date et à ce jour, aucune action de la Société.

Déclaration AMF 213C0016 du 4 janvier 2013

- Par courrier reçu le 2 janvier 2013, complété par un courrier reçu le 4 janvier 2013, la société en commandite par actions SGD a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 décembre 2012, le seuil de 25% des droits de vote de la Société et détenir 1 624 768 actions représentant 2 400 359 droits de vote, soit 21,02% du capital et 27,53% des droits de vote de cette société.

A la date de dépôt du présent document, la Société n'a pas connaissance d'autres franchissements de seuil.

II.4 Actions propres

Descriptif du programme de rachat d'actions approuvé lors de l'Assemblée générale du 8 juin 2012

L'Assemblée Générale du 8 juin 2012 a autorisé la Société, dans sa 10^{ème} résolution ordinaire, à procéder à des achats et ventes d'actions propres dans les limites suivantes :

- Part maximale du capital autorisé : 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme ;
- Montant maximal consacré au programme : 77 055 800 euros ;
- Prix maximal d'achat par action : 100,00 €.

En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Les objectifs du programme de rachat d'actions par la Société, tels qu'autorisés par l'Assemblée générale du 8 juin 2012 sont les suivants :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action NATUREX par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;

Chapitre 4

Evolution du capital et de l'actionnariat

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée générale des actionnaires dans la neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

L'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Cette autorisation a été donnée pour 18 mois à compter de l'Assemblée générale réunie le 8 juin 2012. Elle met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale mixte du 27 juin 2011.

Lors du précédent programme de rachat, la Société n'a pas utilisé de produits dérivés et ne détient à ce jour aucune position ouverte sur produits dérivés. La Société n'a également pas fait usage de son autorisation d'annuler les actions détenues.

Bilan du contrat de liquidité

Le mandat d'exécution du programme de rachat d'actions a été confié depuis juin 2009, à la société NATIXIS qui intervient en qualité de prestataire de services d'investissement (PSI) afin de réaliser des achats de titres au nom et pour le compte de la Société, dans le respect des articles 5 et 6 du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, et conformément à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

La Société effectue auprès de l'AMF les déclarations mensuelles relatives aux achats et ventes de titres dans le cadre du contrat de liquidité, procède à la diffusion des bilans semestriels du contrat de liquidité et les publie sur son site internet.

Au titre du contrat de liquidité confié par la société NATUREX à NATIXIS, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2012 :

- 12 028 actions NATUREX
- 106 273,45 euros

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 923 actions NATUREX
- 277 801,85 euros

En date du 16 février 2012, la Société a procédé à un apport complémentaire d'un montant de 300 000 euros au contrat de liquidité.

En effet, la qualité des résultats de NATUREX ces dernières années, les augmentations de capital successives et la politique de croissance externe du Groupe ont eu un impact très significatif sur la liquidité naturelle du titre.

Chapitre 4

Evolution du capital et de l'actionnariat

Par ailleurs, la présence au capital d'investisseurs ayant une gestion active de leur participation a fortement multiplié le volume d'échanges sur le marché du titre depuis 18 mois.

Dans ce contexte, l'évaluation du dispositif de liquidité réalisée par NATIXIS a montré un besoin d'augmentation des fonds à disposition afin de réduire la volatilité du titre NATUREX tout en lui assurant une liquidité optimale.

Au 31 décembre 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2 357 actions NATUREX
- 601 658,69 euros

III. Capital potentiel

III.1 Attribution d'options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale mixte du 8 juin 2012 a autorisé le Conseil d'Administration, en application des articles L. 225-177 à L. 255-185 du Code de Commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou des options d'achat d'actions existantes de la Société, au bénéfice des membres du personnel salarié, ou de certains d'entre eux, et/ou des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 du Code de Commerce, de la Société ou de sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

L'Assemblée générale a décidé que le nombre total des options qui seront ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 3% du capital de la Société existant au jour de la première attribution.

Le prix de souscription des actions nouvelles ou d'achat des actions existantes sera déterminé par le conseil d'administration, le jour de l'attribution des options, et ne pourra être inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales en vigueur.

L'Assemblée Générale mixte du 8 juin 2012 a pris acte qu'aucune option ne pourra être consentie (i) dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés et annuels sont rendus publics, (ii) dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique, et (iii) moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois à compter du 8 juin 2012. Elle se substitue et prive d'effet l'autorisation précédente accordée par l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2011.

A la date de dépôt du présent document, la Société n'a pas fait usage de cette nouvelle autorisation.

A la date de dépôt du présent document, compte tenu des options devenues caduques, la dilution maximale résultant des différents plans de souscription d'actions serait de 2,17%.

Chapitre 4

Evolution du capital et de l'actionnariat

► Historique des attributions d'options de souscriptions d'actions

(tableau 8-Recommandation AMF du 22 décembre 2008)

La situation des plans d'options de souscription d'actions en vigueur en date du 31 décembre 2012, mis en œuvre par le Conseil d'Administration suite aux décisions prises lors des Assemblées Générales des 14 juin 2006, 30 juin 2007, 30 juin 2008, 30 juin 2009 et 30 juin 2010 et 8 juin 2012, est la suivante :

	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°15
Date d'attribution par le Conseil d'administration	27/03/2007	25/03/2008	13/03/2009	26/04/2010	15/04/2011	19/11/2012
Date de l'AG autorisant les attributions	14/06/2006	30/06/2007	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2010	08/06/2012
Prix d'exercice (€)	49,65	27,54	24,00	30,12	45,33	57,00
Point de départ de la période d'exercice	28/03/2010	26/03/2011	14/03/2012	27/04/2013	16/04/2014	20/11/2015
Date d'expiration	27/03/2012	25/03/2014	13/03/2015	26/04/2015	15/04/2016	19/11/2017
Nombre total d'options attribuées	23 929	47 362	53 650	52 150	57 094	64 480
<i>dont 10 premiers attributaires</i>	<i>4 560</i>	<i>5 600</i>	<i>10 500</i>	<i>12 200</i>	<i>12 000</i>	<i>16 100</i>
<i>dont mandataires sociaux</i>	<i>13 000</i>	<i>33 000</i>	<i>33 000</i>	<i>26 000</i>	<i>26 000</i>	<i>14 000</i>
<i>Jacques DIKANSKY</i>	<i>10 000</i>	<i>25 000</i>	<i>25 000</i>	<i>18 000</i>	<i>18 000</i>	<i>-</i>
<i>Thierry LAMBERT</i>	<i>1 500</i>	<i>4 500</i>	<i>4 500</i>	<i>4 500</i>	<i>4 500</i>	<i>8 000</i>
<i>Stéphane DUCROUX</i>	<i>1 500</i>	<i>3 500</i>	<i>3 500</i>	<i>3 500</i>	<i>3 500</i>	<i>6 000</i>
Nombre total de bénéficiaires	48	59	64	78	195	277
<i>dont mandataires sociaux</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>2</i>
Nombre d'options caduques	18 433	4 842	3 438	4 820	3 524	-
Nombre d'options souscrites	5 496	362	230	-	-	-
<i>dont mandataires sociaux</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Nombre d'options restant à souscrire	0	42 158	49 982	47 330	53 570	64 480

Le plan n°10 est arrivé à échéance le 27 mars 2012, il est par conséquent totalement caduc à la date de publication du présent document.

Chapitre 4

Evolution du capital et de l'actionnariat

Plusieurs levées d'options ont été effectuées entre le 31 décembre 2012 et la date de dépôt du document de référence, notamment des levées effectuées par les héritiers de Monsieur DIKANSKY en date du 30 mars 2013 sur les différents plans d'options de souscription d'actions dont il était bénéficiaire.

La situation des plans d'options de souscription d'actions en vigueur à la date de dépôt du présent document se présente comme suit :

	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°15
Date d'attribution par le Conseil d'administration	25/03/2008	13/03/2009	26/04/2010	15/04/2011	19/11/2012
Date de l'AG autorisant les attributions	30/06/2007	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2010	08/06/2012
Prix d'exercice (€)	27,54	24,00	30,12	45,33	57,00
Point de départ de la période d'exercice	26/03/2011	14/03/2012	27/04/2013	16/04/2014	20/11/2015
Date d'expiration	25/03/2014	13/03/2015	26/04/2015	15/04/2016	19/11/2017
Nombre total d'options attribuées	47 362	53 650	52 150	57 094	64 480
<i>dont 10 premiers attributaires</i>	<i>5 600</i>	<i>10 500</i>	<i>12 200</i>	<i>12 000</i>	<i>16 100</i>
<i>dont mandataires sociaux</i>	<i>33 000</i>	<i>33 000</i>	<i>26 000</i>	<i>26 000</i>	<i>14 000</i>
<i>Jacques DIKANSKY</i>	<i>25 000</i>	<i>25 000</i>	<i>18 000</i>	<i>18 000</i>	<i>-</i>
<i>Thierry LAMBERT</i>	<i>4 500</i>	<i>4 500</i>	<i>4 500</i>	<i>4 500</i>	<i>8 000</i>
<i>Stéphane DUCROUX</i>	<i>3 500</i>	<i>3 500</i>	<i>3 500</i>	<i>3 500</i>	<i>6 000</i>
Nombre total de bénéficiaires	59	64	78	195	277
<i>dont mandataires sociaux</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>2</i>
Nombre d'options caduques	4 842	3 438	4 820	3 656	-
Nombre d'options souscrites	26 718	25 730	18 000	18 000	-
<i>dont mandataires sociaux</i>	<i>25 000</i>	<i>25 000</i>	<i>18 000</i>	<i>18 000</i>	<i>-</i>
Nombre d'options restant à souscrire	15 802	24 482	29 330	35 438	64 480

Chapitre 4

Evolution du capital et de l'actionnariat

- **Options consenties aux mandataires sociaux et aux dix premiers salariés non mandataires sociaux sur la période du 1^{er} janvier 2012 à la date de dépôt du présent document**
 (tableau 9-Recommandation AMF du 22 décembre 2008)

Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites	Prix (EUR)	Plan	Date d'échéance
Options consenties sur la période du 1 ^{er} janvier 2012 à la date de dépôt du présent document aux mandataires sociaux par l'émetteur et par toute société du Groupe	14 000	57,00	15	19/11/2017
	25 000	27,54	11	25/03/2014
	25 000	24,00	12	13/03/2015
Options levées sur la période du 1 ^{er} janvier à la date de dépôt du présent document par les mandataires sociaux de l'émetteur et de toute société du Groupe	18 000	30,12	13	26/04/2015
	18 000	45,33	14	15/04/2016

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites	Prix moyen pondéré (EUR)	Plan	Date d'échéance
Options consenties, sur la période du 1 ^{er} janvier 2012 à la date de dépôt du présent document, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	16 100	57,00	15	19/11/2017
	500	27,54	11	25/03/2014
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées, sur la période du 1 ^{er} à la date de dépôt du présent document, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	500	24,00	12	13/03/2015

Aucune autre levée n'a été enregistrée par la Société à la date de dépôt du présent document.

Chapitre 4

Evolution du capital et de l'actionnariat

IV. Carnet de l'actionnaire

NATUREX est coté depuis octobre 1996 sur NYSE Euronext à Paris, compartiment B



Nombre de titres composant le capital à la date de dépôt du présent document :
 ▶ 7 816 395 actions ordinaires (ISIN FR0000054694)

NATUREX fait partie des indices CAC Small, Gaïa Index.

NATUREX est éligible au SRD « long-seulement ».

En décembre 2011, NATUREX a mis en place un programme d'American Depositary Receipt (ADR) sponsorisé de niveau I. Les ADR de NATUREX se négocient de gré à gré aux Etats-Unis sous le symbole NTUXY.

MNEMO : NRX - Reuters : NATU.PA - Bloomberg : NRX:FP - DR Symbol: NTUXY

▶ Evolution de la valeur

	Cours (en €)			Volumes (en nombre de titres)		Capitaux (en millions d'€)
	Moyen (clôture)	Le + haut	Le + bas	Par mois	Par séance de cotation	Total mensuel
Exercice 2008	27,33	37,49	20,15	87 728	4 087	2,38
Exercice 2009	25,54	32,10	18,60	87 895	4 185	2,31
Exercice 2010	33,21	45,00	31,26	118 373	4 967	3,83
Exercice 2011	48,43	61,56	37,32	241 759	11 306	12,04
Janvier 2012	48,18	51,86	46,65	207 467	9 430	9,95
Février 2012	49,65	50,69	48,32	180 621	8 601	8,96
Mars 2012	51,81	54,50	49,27	140 319	6 378	7,28
Avril 2012	49,68	54,47	47,51	231 754	12 198	11,60
Mai 2012	45,93	49,40	42,50	190 109	8 641	8,72
Juin 2012	46,78	48,50	45,40	102 901	4 900	4,80
Juillet 2012	46,49	47,90	44,13	100 310	4 560	4,65
Août 2012	49,64	53,00	46,05	106 786	4 643	5,37
Septembre 2012	50,96	53,01	49,25	134 955	6 748	6,89
Octobre 2012	53,06	54,35	51,6	169 216	7 357	8,99
Novembre 2012	54,60	55,68	53,41	156 286	7 104	8,57
Décembre 2012	56,78	58,9	53,56	247 123	13 006	13,99
Exercice 2012	50,24	58,9	42,50	163 987	7 809	8,31
Janvier 2013	58,089	59,980	56,550	107 683	4 895	6,27
Février 2013	60,794	62,190	58,780	117 542	5 877	7,17
Mars 2013	61,039	62,940	58,500	162 271	8 114	9,86

Source : NYSE Euronext Paris (Informations mensuelles, Extrêmes et moyennes de la période)

Sur l'année 2012, le volume moyen mensuel de titres échangés s'est élevé à 163 987 titres générant 8,31 millions d'euros de capitaux sur la période, et le cours moyen de clôture s'est élevé à 50,24 euros par action.

Chapitre 4

Evolution du capital et de l'actionnariat

En date du 31 décembre 2012, le cours de clôture de l'action NATUREX était de 57,0 euros pour 2 232 titres échangés sur la séance, représentant 126 493,23 euros de capitaux. La capitalisation boursière s'élevait à cette date à 440,5 millions d'euros.

En date du 26 avril 2013, le cours de l'action NATUREX était de 56,61 euros pour 8 600 titres échangés sur la séance, pour une capitalisation boursière de 442,5 millions d'euros.

► Gestion des titres

La gestion des titres inscrits en nominatif pur est assurée par l'établissement :

SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICE

Service Nominatif Clientèle Emetteurs

B.P. 81236

44312 NANTES CEDEX 3

► Gestion du contrat de liquidité

La gestion du contrat de liquidité est assurée par NATIXIS Corporate Broking.

► Suivi analystes

BERENBERG BANK, CHEUVREUX, CM-CIC SECURITIES, DAVY RESEARCH, ID Midcaps, KEPLER CAPITAL MARKET, NATIXIS, PORTZAMPARC, SOCIETE GENERALE

► Calendrier de communication financière 2013

Informations financières	
Résultats Q1 2013	29 mai 2013
Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2013	25 juillet 2013
Assemblée générale	26 juin 2013
Résultats 1 ^{er} semestre 2013	30 août 2013
Chiffre d'affaires Q3 2013	5 novembre 2013
Résultats Q3 2013	29 novembre 2013
Chiffre d'affaires annuel 2013	4 février 2014
Résultats annuels 2013	27 mars 2014

Diffusion des communiqués à la clôture de la Bourse

► Information auprès des actionnaires individuels et investisseurs institutionnels

Depuis son introduction en Bourse, NATUREX entretient avec ses actionnaires, tant individuels qu'institutionnels, une relation de confiance fondée sur le dialogue et la transparence.

NATUREX s'est engagé à informer ses actionnaires sur son activité, sa stratégie et ses perspectives de développement de manière directe, précise et dans la durée.

Chapitre 4

Evolution du capital et de l'actionnariat

A cette fin, NATUREX met à la disposition du public l'ensemble des informations financières publiées (communiqués de presse, document de référence, présentations financières...) par le biais de son site internet www.naturex.com, accessible en version française et anglaise :

Le document de référence

Disponible à la fois en français et en anglais, ce document est téléchargeable depuis le site internet de NATUREX et disponible en version imprimée, sans frais sur simple demande auprès de la Société.

La Lettre aux Actionnaires

Editée deux fois par an, elle est disponible sur le site internet et adressée aux actionnaires identifiés par NATUREX.

Soucieux de nouer un dialogue permanent avec ses actionnaires individuels et institutionnels, NATUREX participe tout au long de l'année à de nombreuses manifestations ou rencontres :

Réunions d'information et visites de sites

Deux réunions SFAF sont organisées chaque année à l'occasion de la présentation des résultats annuels et semestriels à la communauté financière (investisseurs, analystes, presse financière).

NATUREX organise également des visites de sites industriels en France sur son site d'Avignon et en Europe.

Rencontres investisseurs

NATUREX participe à de nombreuses rencontres investisseurs sous forme de one to one, conférences ou road-shows, en France et à l'étranger (Londres, Francfort, Bruxelles, Amsterdam, Genève, Etats-Unis).

Le Salon Actionaria

Evènement incontournable de l'année, NATUREX participe au Salon Actionaria de Paris depuis sa création. Cette manifestation est l'occasion de rencontrer les actionnaires individuels et de dialoguer directement avec eux.

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

ANALYSE DE L'ACTIVITE SUR L'EXERCICE 2012

Une année dynamique, riche en évènements

I. Commentaires sur les comptes consolidés 2012

I.1 Faits marquants

L'exercice 2012, tristement marqué par la soudaine maladie et la disparition de Jacques DIKANSKY, co-Fondateur de NATUREX, a été d'une part très satisfaisante sur le plan opérationnel, et d'autre part, elle a vu se concrétiser de nombreuses avancées en termes de structuration, d'organisation et de positionnement industriel et commercial.

Structuration et nouvelle organisation

Des progrès importants ont été réalisés en matière de structuration et d'organisation :

- Structuration du capital, par la présence importante de deux actionnaires de qualité, stables et investis à long terme pour accompagner le Groupe dans ses futurs développements : SGD (21,02% du capital de NATUREX), détenu à 99,04% par le Groupe FINASUCRE (Famille LIPPENS), et le Groupe CARAVELLE (15,35% du capital de NATUREX), groupe familial dirigé par Madame MARTEL ;
- Structuration du Management, par la formalisation d'un Comité de direction, la création d'une Direction des Ressources Humaines et le renforcement des équipes au sein des différentes Directions Opérationnelles et dans les fonctions support afin d'adapter les moyens humains du Groupe à sa nouvelle taille ;
- Nombreux aménagements dans l'organisation du Groupe et le fonctionnement au quotidien, par la création d'une Direction Commerciale Europe/Afrique, la mise en œuvre d'une segmentation commerciale, la réorganisation de nos Business Units, la création d'un service Comptabilité Europe/Afrique/Asie sur Avignon avec la centralisation de certaines fonctions et facilitant la coordination des entités locales, la finalisation d'une partie de l'extension du siège social d'Avignon permettant de regrouper l'ensemble des effectifs de NATUREX S.A en un même lieu.

Une présence industrielle renforcée

► Intégration de BURGUNDY, première acquisition du programme finalisée en octobre 2011

La première opération de croissance externe est intervenue dans le mois de l'augmentation de capital, fin octobre 2011. NATUREX a annoncé l'acquisition de BURGUNDY, une société française spécialisée dans la production et la commercialisation d'extraits végétaux pour les industries nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique.

Cette acquisition a permis à NATUREX de s'enrichir de deux sites industriels pharmaceutiques (France et Espagne) de qualité et disposant de capacités importantes d'extraction, de purification et de séchage. Egalement NATUREX a pu bénéficier d'un savoir-faire additionnel sur certains principes actifs purifiés et extraits titrés (pépins de raisin, réglisse...), ainsi que d'une offre enrichie pour une accélération des ventes sur les marchés pharmaceutique et cosmétique.

L'intégration, bien avancée à fin décembre 2011, s'est poursuivie dans les premiers mois de l'exercice 2012 et a contribué à réduire fortement les frais de structure (intégration des équipes, Transmission Universelle de Patrimoine-TUP avec NATUREX S.A au 1^{er} janvier 2012, fusion simplifiée de Burgundy Iberia avec NATUREX Spain en date du 26

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

octobre 2012 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012) et d'achever l'extension industrielle du site français de Reyssouze.

► Acquisition de PEKTOWIN en Pologne

NATUREX a annoncé en janvier 2012 l'acquisition de 100% du capital de PEKTOWIN, une société polonaise spécialisée dans les pectines et les jus concentrés de fruits et légumes.

Créée en 1963, PEKTOWIN est une société polonaise implantée à Jaslo sur un terrain de 20 hectares, situé dans le Sud-Est de la Pologne, riche en cultures maraîchères et fruitières.

La société, qui emploie près de 320 personnes, a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 12,5 millions d'euros sur l'exercice 2011, réparti de la manière suivante :

- Une activité principale (environ 67% du chiffre d'affaires) autour d'un savoir-faire historique et d'un outil industriel polyvalent pour la production de pectines (pommes et citrus) et de jus concentrés de fruits et légumes (pommes, betteraves rouges, radis noirs...);
- Des activités secondaires (environ 33% du chiffre d'affaires) dédiées en grande majorité à la préparation de produits alimentaires transformés (vin de fruits, conserves...), à destination de la distribution polonaise.

La clientèle de l'activité principale est constituée d'acteurs nationaux et internationaux de l'industrie agro-alimentaire polonaise (58% des ventes) mais également européenne (36% des ventes) avec une présence à souligner en Europe de l'Est, et russe (6% des ventes).

L'acquisition de PEKTOWIN représente un véritable intérêt stratégique pour NATUREX sur le plan industriel, lui permettant d'une part de doubler sa capacité de production dans les pectines, en complément de l'usine suisse de Bischofszell, et d'autre part de se doter d'un nouvel outil de production dans le domaine des jus concentrés.

NATUREX va en effet développer une gamme complète de concentrés de fruits et légumes afin :

- d'intégrer en partie l'approvisionnement en matières premières pour ses sites de production de poudres de fruits et légumes ;
- de satisfaire aux besoins et favoriser le développement de sa nouvelle gamme de couleurs, Vegebrite™ (nouvelle offre de « Colouring Foodstuffs»);
- d'offrir à l'ensemble de ses clients une gamme complète de jus concentrés de fruits et légumes.

Dans le même temps, l'implantation commerciale de NATUREX à Varsovie (Pologne) et la pénétration actuelle de PEKTOWIN dans l'industrie agro-alimentaire polonaise vont renforcer significativement la présence du Groupe en Europe de l'Est auprès d'une clientèle élargie, et favoriser localement la promotion et la commercialisation de l'ensemble de ses gammes de produits.

Cette acquisition représente un point d'étape important dans le développement de NATUREX car elle constitue une ouverture stratégique vers les pays d'Europe de l'Est qui offrent d'excellentes perspectives commerciales pour l'ensemble des gammes de produits du Groupe.

A ce jour, l'intégration de PEKTOWIN est en bonne voie pour les activités principales et des mesures sont en cours pour la sortie du périmètre du Groupe des activités secondaires.

L'installation d'une ligne spécialisée de jus concentrés a permis le démarrage de cette activité sur le deuxième semestre 2012.

► Acquisition de VALENTINE en Inde

NATUREX a annoncé le 21 mars 2012 l'acquisition de VALENTINE, une entreprise indienne spécialisée dans la production de poudres de fruits et légumes et de couleurs naturelles à destination de l'industrie agro-alimentaire.

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

VALENTINE dispose de deux sites de production situés à proximité de Bombay et figure parmi les principaux acteurs indiens sur le marché des poudres de fruits et légumes et des couleurs naturelles.

Fort de son expertise dans les techniques de formulation et d'atomisation, VALENTINE a su fidéliser au fil des années une clientèle de grande qualité parmi les grands noms de l'industrie agro-alimentaire indienne, constituée à la fois de sociétés locales et de filiales de multinationales.

VALENTINE, qui affiche un taux de croissance de 30% par an ces deux dernières années, emploie une cinquantaine de personnes.

Cette acquisition constitue un point d'entrée stratégique dans un pays qui compte 1,2 milliard d'habitants et dont le PIB par habitant de 3 700 USD lui permet de se classer au 4^{ème} rang mondial¹. De plus, le développement important d'une classe moyenne jeune et urbaine dont les codes de consommation sont largement influencés par la culture occidentale, représente de réelles opportunités de croissance pour l'industrie agro-alimentaire indienne.

La réalisation de cette opération offre des avantages stratégiques majeurs pour NATUREX, lui permettant :

- de devenir un producteur local en Inde afin de renforcer sa pénétration sur ce marché en forte croissance, l'image de producteur local étant un facteur important de succès dans le métier de NATUREX. Cette première implantation industrielle en Asie vient compléter les pôles de production régionaux du Groupe en Europe et dans la zone Amériques, notamment pour les couleurs naturelles ;
- d'assurer la promotion de l'ensemble des gammes de produits du Groupe en bénéficiant de la structure commerciale existante et de nouer des relations de proximité avec l'industrie agro-alimentaire indienne.

Parallèlement NATUREX a mis en place un bureau d'achat, à l'image de celui créé il y a plusieurs années en Chine, afin de pouvoir mieux bénéficier de la richesse des matières premières du pays (herbes, épices, extraits de plantes...) à l'échelle du Groupe.

L'intégration de VALENTINE est en cours et ne devrait pas poser de problèmes majeurs, la société étant rentable et bénéficiant d'une belle clientèle.

► Acquisition de DECAS BOTANICAL SYNERGIES

NATUREX a annoncé en septembre 2012 l'acquisition de 95% des parts de DECAS BOTANICAL SYNERGIES (renommée NATUREX DBS LLC, les 5% restants sont détenus par le management de DBS), une entreprise américaine située dans le Massachusetts, leader des extraits et des poudres de Cranberry à destination des industries nutraceutique et pharmaceutique.

NATUREX DBS LLC bénéficie depuis de nombreuses années d'une grande expertise dans le développement, la formulation et la commercialisation d'extraits et de poudres de Cranberry.

La réalisation de cette acquisition offre à NATUREX l'opportunité d'élargir sa gamme à des ingrédients naturels de très haute qualité et à fort potentiel scientifique (allégations santé, études cliniques...) et lui permet également de renforcer son leadership sur le segment des ingrédients naturels à destination de l'industrie nutraceutique.

NATUREX DBS LLC bénéficie à la fois du maillage géographique mondial constitué par la force de vente de NATUREX, et du savoir-faire marketing du Groupe afin de maximiser les synergies commerciales et diversifier sa base de clientèle.

Par ailleurs, l'expertise scientifique de NATUREX en matière de Recherche & Développement et Contrôle Qualité favorisera le développement par DBS de nouvelles solutions innovantes à forte valeur ajoutée.

¹ PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat. Classement après les Etats-Unis, la Chine et le Japon. Source : Statistiques-mondiales.com

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

Une offre de produits à forte valeur ajoutée

Les acquisitions réalisées par NATUREX au fil des années dans le cadre de sa stratégie de développement lui ont permis d'une part d'enrichir ses gammes de produits mais également d'acquérir une connaissance spécifique, un savoir-faire additionnel sur une plante, un extrait, un procédé de production...

- Ainsi, l'intégration de la division Ingrédients de NATRACEUTICAL sur l'année 2010 a permis à NATUREX d'enrichir son portefeuille produits avec une gamme de poudres de fruits et légumes, de pectines de fruits, de colorants naturels, de levures et du Talin® (*Thaumatococcus daniellii*). Talin® a reçu le prix « Best Innovative Stevia Product 2010 » à la Conférence 2010 de Malte sur la Stevia (édulcorant naturel).
- De la même manière, l'acquisition de BURGUNDY en octobre 2011 a apporté à NATUREX un savoir-faire technique additionnel sur certains principes actifs purifiés et extraits titrés (pépins de raisin, réglisse). D'ailleurs, NATUREX a remporté en mai 2012 lors du Salon Vitafood de Genève, le prix de l'ingrédient le plus innovant dans la catégorie « Most Innovative Ingredient » pour Utirose™, un actif issu du portefeuille produits de BURGUNDY (extrait de fleur d'hibiscus contre les infections urinaires), développé et intégré dans la gamme NAT life™ de NATUREX.
- Egalement, l'acquisition réalisée début 2012 en Pologne (PEKTOWIN) va permettre de proposer une gamme complète de jus concentrés de fruits et légumes et de favoriser le développement des gammes de poudres de fruits et légumes et de couleurs grâce à l'intégration d'une partie de l'approvisionnement en matières premières.
- L'acquisition de VALENTINE en Inde, spécialisé dans la production de poudres de fruits et légumes et de couleurs naturelles, permettra de bénéficier de la richesse des matières premières locales pour l'ensemble du Groupe ;
- Enfin, l'acquisition de DBS aux Etats-Unis, spécialisé dans les extraits de Cranberry, offre à NATUREX l'opportunité d'élargir sa gamme à des ingrédients naturels de très haute qualité et à fort potentiel scientifique (allégations santé, études cliniques...) et lui permet également de renforcer son leadership sur le segment des ingrédients naturels à destination de l'industrie nutraceutique.

DECAS Botanical Synergies bénéficiera à la fois du maillage géographique mondial constitué par la force de vente de NATUREX, et du savoir-faire marketing du Groupe afin de maximiser les synergies commerciales et diversifier sa base de clientèle. Par ailleurs, l'expertise scientifique de NATUREX en matière de Recherche & Développement et Contrôle Qualité favorisera le développement par DBS de nouvelles solutions innovantes à forte valeur ajoutée.

Ainsi ces gammes de produits enrichies, combinées à l'expertise scientifique et technique des équipes de NATUREX, permettent de proposer des ingrédients naturels de très haute qualité et à fort potentiel scientifique (allégations santé, études cliniques...) et des applications innovantes en adéquation avec les attentes des clients.

Une implantation commerciale internationale dynamique

Fort d'un positionnement industriel et commercial renforcé depuis 2010 suite à l'intégration de la Division Ingrédients de Natraceutical, NATUREX a poursuivi au cours de l'exercice 2011, le développement de son réseau commercial avec l'ouverture de quatre bureaux commerciaux en Corée, au Japon, au Canada et au Mexique.

Au cours de l'année 2012, NATUREX a élargi son réseau commercial de 3 nouvelles implantations :

- Au Maroc (Casablanca), compte tenu d'une demande locale accrue, en complément de la structure industrielle implantée dans ce pays depuis la création de NATUREX ;
- En Pologne (Varsovie), afin de bénéficier de la pénétration actuelle de PEKTOWIN dans l'industrie agro-alimentaire polonaise et renforcer significativement la présence du Groupe en Europe de l'Est auprès d'une clientèle élargie, permettant de favoriser localement la promotion et la commercialisation de l'ensemble des gammes de produits du Groupe ;

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

- En Inde (Bombay), où NATUREX bénéficie de la structure commerciale existante de la société acquise VALENTINE, afin de nouer des relations de proximité avec l'industrie agro-alimentaire indienne et de renforcer sa pénétration sur le marché indien en forte croissance grâce à sa présence industrielle locale.

Au 31 décembre 2012, NATUREX est présent sur les cinq continents à travers un réseau commercial parfaitement intégré dans 20 pays (France, Italie, Espagne, Maroc, Royaume-Uni, Belgique, Allemagne, Pologne, Russie, E.A.U, Thaïlande, Japon, Chine, Corée, Australie, Etats-Unis, Canada, Brésil, Mexique, Inde).

Cette présence géographique élargie présente des atouts stratégiques majeurs pour le Groupe et permet :

- de gagner en taille et en visibilité ;
- de renforcer les relations avec les clients de NATUREX à travers le monde ;
- de constituer des relais commerciaux à proximité des principaux sites de production ;
- de pénétrer certains marchés grâce à une présence locale.

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

I.2 Analyse du chiffre d'affaires

Une excellente année de croissance en 2012

► Croissance des ventes de 18,2% à devises courantes

K€ IFRS	Exercice 2012	Exercice 2011	Var. %	Var. % à devises constantes
1 ^{er} trimestre	73 473	64 021	+14,8%	+12,6%
2 ^{ème} trimestre	73 684	63 904	+15,3%	+9,6%
3 ^{ème} trimestre	75 973	63 226	+20,2%	+13,4%
4 ^{ème} trimestre	76 693	62 417	+22,9%	+20,0%
Chiffre d'affaires annuel	299 823	253 568	+18,2%	+13,9%

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé sur l'exercice 2012 s'élève à 299,8 millions d'euros, en croissance de 18,2% comparé à l'exercice précédent, intégrant un effet devises de 4,3% dont principalement l'appréciation du dollar américain ; à devises constantes, la croissance annuelle est de 13,9%.

NATUREX a intégré sur la période les quatre sociétés acquises entre le 4^{ème} trimestre 2011 et la fin du 3^{ème} trimestre 2012 (BURGUNDY en France et en Espagne, PEKTOWIN en Pologne, VALENTINE en Inde et DBS aux Etats-Unis). Celles-ci ont contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 7% environ.

La bonne dynamique du Groupe sur l'ensemble de l'année 2012 traduit non seulement le positionnement équilibré de NATUREX à la fois sur des marchés matures très actifs et sur des marchés émergents à fort potentiel de croissance, mais également une offre parfaitement ciblée, soutenue par l'innovation et la qualité.

Sur le 4^{ème} trimestre 2012, les ventes ont augmenté de 22,9% par rapport à la même période de 2011, confirmant l'accélération de la croissance constatée au trimestre précédent.

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

L'offre personnalisée tire la croissance

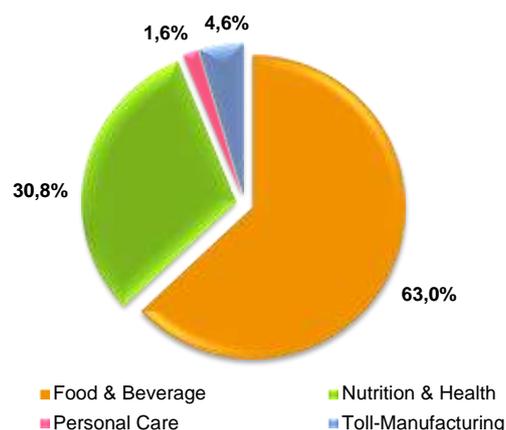
K€ IFRS	Exercice 2012	Exercice 2011*	Part CA %	Var. %	Var. % devises constantes
Food & Beverage	188 828	168 336	63,0%	+12,2%	+7,7%
Nutrition & Health	92 295	71 144	30,8%	+29,7%	+22,7%
Personal Care	4 797	3 240	1,6%	+48,1%	+42,5%
Toll-Manufacturing**	13 903	10 848	4,6%	+28,2%	+42,1%

* Intégration de la gamme NAThealthy au sein de l'activité Food & Beverage

** Extraction à façon

La dynamique des trois marchés s'est poursuivie, portée par une offre plus segmentée et une approche marketing parfaitement adaptée aux attentes des clients.

- L'activité Food & Beverage réalise un chiffre d'affaires de 188,8 millions d'euros, en hausse de 12,2% (+7,7% à devises constantes), traduisant l'évolution de la gamme d'ingrédients vers une offre plus large et sur-mesure permettant de nombreuses associations ;
- L'activité Nutrition & Health affiche une forte croissance de 29,7% (+22,7% à devises constantes) pour un chiffre d'affaires de 92,3 millions d'euros, soutenue par une offre plus orientée vers des concepts différenciants à base d'extraits innovants, notamment au travers des gammes NATactiv® et NATlife™ ;
- L'activité Personal Care atteint un chiffre d'affaires de près de 5 millions d'euros, en très forte progression par rapport à l'exercice précédent, grâce à une offre plus ciblée pour les applications cosmétiques.
- L'activité Toll-Manufacturing a rattrapé le retard pris sur les deux premiers trimestres de l'exercice, et réalise un chiffre d'affaires annuel de 13,9 millions d'euros, en hausse de 28,2% comparé à l'exercice 2011.



Cette activité devrait se développer davantage dans les prochaines années compte tenu de la création d'une joint-venture dédiée à l'extraction de Krill, avec AKER BioMarine, groupe norvégien leader mondial de la pêche de krill, spécialisé dans le développement, la production et la commercialisation de produits à base d'huile de Krill, riche en oméga-3.

La joint-venture, dont l'usine de production sera implantée aux Etats-Unis, permettra de combiner le savoir-faire de AKER BioMarine avec l'expertise de NATUREX dans l'extraction, et garantira un niveau d'approvisionnement supérieur en huile de krill, en complément de la production actuelle du site de NATUREX Espagne (Valencia).

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

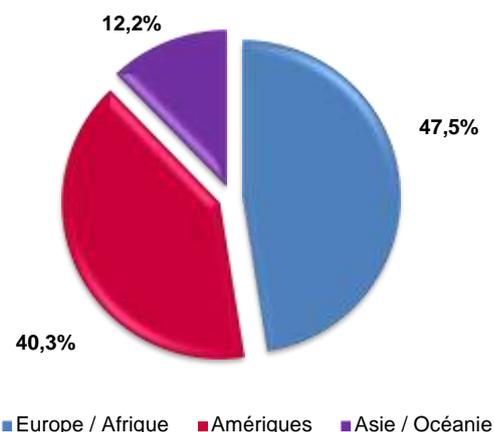
Le maillage géographique mondial porte ses fruits

K€ IFRS	Exercice 2012	Exercice 2011	Part CA %	Var. %	Var. % devises constantes
Europe / Afrique*	142 291	128 022	47,5%	+11,1%	+6,4%
Amériques	120 892	92 708	40,3%	+30,4%	+22,4%
Asie / Océanie*	36 640	32 837	12,2%	+11,6%	+20,6%

* Afin de tenir compte du découpage par zone de nos Directions Commerciales, les pays du Moyen-Orient jusqu'à présent enregistrés dans la zone Europe/Afrique sont affectés à la zone Asie/Océanie

Le maillage géographique mondial intensifié par NATUREX ces trois dernières années avec la multiplication par deux de ses bureaux commerciaux commence à porter ses fruits. Ce positionnement permet à la fois d'accompagner la clientèle multinationale dans de nouveaux développements régionaux et d'adresser une clientèle locale afin de bénéficier du potentiel de croissance des pays émergents.

- La zone Europe / Afrique enregistre une croissance de 11,1% (+6,4% à devises constantes) dans un contexte économique toujours tendu malgré une amélioration sur les deux derniers trimestres de l'exercice, étant précisé que cette zone a le plus bénéficié de l'élargissement de périmètre avec la contribution à l'activité de BURGUNDY (France et Espagne) et PEKTOWIN (Pologne) ;
- La zone Amériques affiche une excellente croissance de 30,4% (+22,4% à devises constantes) grâce au dynamisme toujours très marqué de l'Amérique du Nord et l'accélération de la croissance des pays d'Amérique Latine ;
- La Zone Asie/Océanie enregistre de bonnes performances grâce à la poursuite de l'avancée rapide des pays d'Asie dont la croissance sur la période est d'environ 20% et qui représentent 60% de cette zone. En Australie, alors que l'activité de distribution d'ingrédients est stable sur l'exercice malgré un léger ralentissement ces deux derniers trimestres en raison du contexte particulier dans le secteur agro-alimentaire en proie à des délocalisations, NATUREX Australie élargit son offre à destination du marché nutraceutique et des compléments alimentaires.



Les marchés émergents d'Europe de l'Est, d'Asie, d'Amérique Latine, d'Afrique et du Moyen Orient représentent une part de marché de 17,7% dans les ventes du Groupe, contre 14,0% un an auparavant, et affichent une croissance de 51,5% sur un an, à devises courantes.

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

I.3 Analyse des résultats consolidés

Changement de méthode comptable

En juin 2011, l'IASB a publié la norme IAS 19 amendée. Ce texte applicable obligatoirement en janvier 2013 a été adopté par l'Union Européenne en juin 2012. L'application de la norme IAS 19 amendée a un effet rétrospectif sur les engagements de retraite comptabilisés par le passé. Jusqu'au 30 juin 2012, le Groupe reconnaissait ses écarts actuariels en compte de résultat. L'incidence de l'application anticipée de la norme IAS19 amendée concerne principalement la comptabilisation en autres éléments du résultat global des écarts actuariels précédemment comptabilisés en résultat et est développé en note 13 des états financiers et annexes consolidées. Cf notes 4.1 et note 13 des états financiers consolidés et annexes.

Compte de résultat

En M€ IFRS	Exercice 2012	Exercice 2011 Retraité*	Variation %
Chiffre d'affaires	299,8	253,6	+18,2%
Marge brute	175,5	148,6	+18,1%
% marge brute	58,5%	58,6%	
Résultat opérationnel courant	35,9	30,1	+19,3%
% marge opérationnelle courante	12,0%	11,9%	
Autres charges opérationnelles non courantes	(4,4)	(1,6)	-
Autres produits opérationnels non courants	6,1	-	-
Résultat opérationnel	37,6	28,5	+31,9%
% marge opérationnelle	12,5%	11,3%	
Coût de l'endettement financier net	(5,1)	(4,8)	-
Autres produits et charges financiers	(0,9)	0,2	-
Résultat avant impôt	31,7	23,9	+32,6%
Charge d'impôt	(8,7)	(8,3)	4,8%
Résultat net, part du Groupe	22,9	15,6	+46,8%
% rentabilité nette	7,6%	6,2%	

* Application anticipée de la norme IAS 19, cf Etats financiers consolidés et annexes: Note 4.1 « Changement de méthodes comptables » et Note 13 « Avantages au personnel »

La bonne dynamique des ventes enregistrée sur l'exercice 2011 s'est poursuivie sur l'année 2012, sous les effets conjugués d'une gamme de produits enrichie grâce aux acquisitions réalisées et d'une présence commerciale renforcée, malgré une situation économique dégradée, particulièrement en Europe.

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé sur l'exercice 2012 s'élève à 299,8 millions d'euros, en croissance de 18,2% comparé à l'exercice précédent, intégrant un effet devises de 4,3% dont principalement l'appréciation du dollar américain ; à devises constantes, la croissance annuelle est de 13,9%.

En dépit des dépenses engagées dans le cadre du programme d'acquisition et des coûts liés à l'intégration des sociétés acquises, NATUREX a bénéficié de leviers opérationnels favorables, confirmant la qualité et la solidité de son modèle économique et la pertinence de son positionnement à la fois sur des marchés matures toujours actifs et des marchés émergents à fort potentiel de croissance.

La marge brute consolidée s'élève à 175,5 millions d'euros, en croissance de 18,1% comparée à 2011, en ligne avec la croissance de l'activité.

Le taux de marge brute est stable à 58,5% du chiffre d'affaires, en raison d'un effet mix moins favorable sur le 2^{ème} semestre, notamment compte tenu d'une forte saisonnalité en Pologne sur l'activité jus concentrés à valeur ajoutée plus faible. Néanmoins, le mix produit continue d'évoluer favorablement vers des produits/concepts différenciants.

Le résultat opérationnel courant, en hausse de 19,3%, s'est élevé à 35,9 millions d'euros contre 30,1 millions d'euros à l'exercice précédent. La marge opérationnelle courante représente 12,0% du chiffre d'affaires contre 11,9% en 2011 malgré la très faible contribution au résultat des sociétés acquises, et l'impact de la structuration du Groupe engagée en cours d'année afin de pallier aux effets de son développement rapide ces dernières années.

Il prend en compte une hausse de 115,8% des charges externes (71,0 millions d'euros) liée à la croissance organique de l'activité, notamment les frais de transport, les honoraires, les dépenses marketing liées aux frais publicitaires et aux expositions sur les salons professionnels, les frais de déplacement, ainsi que les frais de fonctionnement et d'entretien des laboratoires et des sites de production.

Il est précisé que la majeure partie des frais de développement ne répond pas aux critères d'immobilisations visés par la norme IAS 38, notamment en matière de débouchés commerciaux. Ces frais ont donc été inscrits en charge pour un montant de 4,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2012.

Les charges de personnel pour 58,4 millions d'euros sont en hausse de 18,7% par rapport à 2011 compte tenu du renforcement de la structure commerciale et des fonctions support et de l'intégration des sociétés acquises. Elles représentent 19,5% du chiffre d'affaires contre 19,4% en 2011.

Le résultat opérationnel consolidé ressort à 37,6 millions d'euros contre 28,5 millions d'euros en 2011 et intègre :

- 4,4 millions d'euros de charges opérationnelles non courantes principalement liées :
 - o aux charges de restructurations pour 2,3 millions d'euros correspondant principalement aux réorganisations réalisées dans le cadre de l'intégration des sociétés PEKTOWIN pour 0,8 million d'euros et BURGUNDY pour 0,3 million d'euros. Des frais de réorganisation et charges diverses directement liées à la disparition du Président Fondateur ont également été enregistrées pour 1 million d'euros.
 - o aux dépenses liées à la croissance externe pour 2,1 millions d'euros, dont principalement des frais d'acquisition enregistrés en charge conformément à la norme IFRS 3 révisée ; ce montant inclut l'ensemble des frais liés au programme d'acquisition, et notamment 0,5 million d'euros pour l'acquisition de PEKTOWIN (Pologne), 0,3 million d'euros pour l'acquisition de VALENTINE (Inde) et 0,8 million d'euros pour l'acquisition de DBS (Etats-Unis) ;
- 6,1 millions d'euros de produits opérationnels non courants, correspondant aux indemnités perçues au titre des assurances contractées par le Groupe suite au décès de Monsieur Jacques DIKANSKY (assurance bancaire et assurance Homme clé). La prime correspondant à l'assurance bancaire s'est imputée sur le remboursement de l'emprunt.

Après prise en compte de ces charges non récurrentes, la marge opérationnelle ressort à 12,5% du chiffre d'affaires contre 11,3% en 2011.

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 5,1 millions d'euros, contre 4,8 millions d'euros en 2011. Il intègre principalement les intérêts et charges issus des lignes de financement pour 5,2 millions d'euros contre 5,3 millions d'euros en 2011, et des produits financiers pour 0,2 million d'euros, contre 0,5 million d'euros en 2011.

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à -0,9 million d'euros et concernent des pertes de change enregistrées sur la période pour 5,4 millions d'euros et des gains de change pour 4,5 millions d'euros. En 2011, ils représentaient 0,2 million d'euros compte tenu de gains de change supérieurs aux pertes de change.

Le résultat net, part du Groupe s'élève à 22,9 millions d'euros contre 15,6 millions d'euros en 2011, après prise en compte d'une charge d'impôt de 8,7 millions d'euros contre 8,3 millions d'euros en 2011.

Le résultat net par action (base) pour 2012 est de 2,9677 euros contre 2,3144 euros en 2011.

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

I.4 Analyse du bilan

Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2012 s'élève à 471,6 millions d'euros contre 426,1 millions d'euros au 31 décembre 2011.

ACTIF

En M€ - IFRS	31/12/2012	31/12/2011 Retraité*
Actif non courant	251,3	209,8
Goodwill	114,9	93,5
Autres Immobilisations incorporelles	12,2	9,3
Immobilisations corporelles	117,0	103,2
Actifs financiers	4,9	1,2
Instruments dérivés non courants	-	0,3
Impôts différés actifs	2,3	2,4
Actif courant	220,4	216,3
Stocks	137,2	115,2
Instruments dérivés courants	0,3	1,2
Créances d'impôts exigibles	1,2	0,7
Clients et autres débiteurs	71,1	61,6
Trésorerie et équivalent de trésorerie	10,6	37,7
TOTAL ACTIF	471,6	426,1

* Application anticipée de la norme IAS 19, cf Etats financiers consolidés et annexes: Note 4.1 « Changement de méthodes comptables » et Note 13 « Avantages au personnel »

► Actif non courant

L'actif non courant s'élève à 251,3 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 209,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 et inclut principalement :

- Le goodwill, qui s'élève à 114,9 millions d'euros contre 93,5 millions d'euros au 31 décembre 2011. Les goodwill ne sont pas amortis mais sont soumis à des tests annuels d'impairment. Des tests d'impairment ont été réalisés au 31 décembre 2012, les hypothèses retenues et les taux appliqués aux zones concernées figurent dans la note 7 des états financiers consolidés et annexes.

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

La variation du goodwill sur la période résulte principalement de :

- PEKTOWIN (zone Europe) pour 2,3 millions d'euros ;
- VALENTINE (zone Asie), deux sociétés VALENTINE Agro et VALENTINE Foods, pour 5,3 millions d'euros ;
- DBS (zone Amériques) pour 12,7 millions d'euros ;
- Et des ajustements de juste valeur du goodwill de BURGUNDY (zone Europe) pour 1,8 million d'euros.

L'acquisition de BURGUNDY avait généré 7,7 millions d'euros de goodwill enregistrés dans les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Le goodwill au 31 décembre 2012 se répartit de la manière suivante :

- 51,4 millions d'euros pour la zone Amériques, intégrant 12,6 millions d'euros d'acquisition de DBS, et -0,8 million d'euros d'écarts de conversion ;
- 55,9 millions d'euros pour la zone Europe-Afrique-Russie intégrant 2,3 million d'euros d'acquisition de PEKTOWIN, 1,8 million d'euros d'ajustement de juste valeur du goodwill de BURGUNDY et 0,5 million d'euros d'écarts de conversion ;
- 7,5 millions d'euros pour la zone Asie dont 5,3 millions d'euros d'acquisition de VALENTINE et -0,4 million d'euros d'écarts de conversion.

- Les autres immobilisations incorporelles nettes, qui s'élèvent à 12,2 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 9,3 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les autres immobilisations incorporelles brutes s'élèvent à 19,1 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 14,0 millions d'euros au 31 décembre 2011, et prennent en compte principalement :

- un rachat de clientèle auprès de distributeurs pour 1,8 million d'euros dans le cadre de l'acquisition de DBS (Etats-Unis) ;
- des acquisitions de logiciels et de marques pour 0,9 million d'euros ;
- des frais de développement capitalisés pour 1,6 million d'euros correspondants notamment à des investissements en Recherche & Développement (projet italien/ASMF et espagnol/SENIFFOOD décrits en note 18 des annexes aux états financiers consolidés) ;
- des acquisitions d'immobilisations en cours pour 0,8 million d'euros.

- Les immobilisations corporelles nettes, qui s'élèvent à 117,0 millions d'euros contre 103,2 millions d'euros au 31 décembre 2011. Les valeurs brutes des immobilisations corporelles s'élèvent à 185,5 millions d'euros contre 160,4 millions d'euros au 31 décembre 2011 et correspondent principalement aux investissements réalisés sur les sites de BURGUNDY et PEKTOWIN, aux investissements relatifs à l'extension du siège d'Avignon et à l'achat du bâtiment du siège américain.
- Les actifs financiers nets, qui s'élèvent à 4,9 millions d'euros contre 1,2 million d'euros au 31 décembre 2011.
- Aucun instrument dérivé non courant ne figure à l'actif du bilan au 31 décembre 2012 contre 0,3 million d'euros au 31 décembre 2011. Le calcul de la juste valeur des actifs et passifs financiers figure dans la note 9 des états financiers consolidés et annexes.
- 2,3 millions d'euros d'impôts différés actifs contre 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2011.

► Actif courant

L'actif courant représente 220,4 millions d'euros contre 216,3 millions d'euros au 31 décembre 2011, et comprend :

- Les stocks nets, pour 137,2 millions d'euros contre 115,2 millions d'euros au 31 décembre 2011.
- Le stock brut s'élève à 138,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 116,2 millions d'euros au 31 décembre 2011. La variation du stock brut de 18,9 millions d'euros intègre 4,0 millions d'euros de stock issu des acquisitions ; le stock brut prend également en compte -0,4 million d'euros d'écarts de conversion positifs.
- La provision sur stock au 31 décembre 2012 s'élève à 1,5 million d'euros, contre 1,0 million d'euros au 31 décembre 2011.
- Les instruments dérivés courants pour 0,3 million d'euros contre 1,2 million d'euros au 31 décembre 2011.

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

- Les créances d'impôt exigibles, pour 1,2 million d'euros, contre 0,7 million d'euros au 31 décembre 2011.
- Le poste clients et autres débiteurs qui augmente de 9,4 millions d'euros à 71,1 millions d'euros 61,6 millions d'euros au 31 décembre 2011.
Il se répartit entre :
 - o 52,1 millions d'euros de créances clients contre 48,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 ;
 - o 13,6 millions d'euros de créances fiscales et sociales contre 11,7 millions d'euros au 31 décembre 2011 ;
 - o 6,9 millions d'euros d'autres créances contre 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2011.
- Les dépréciations sur créances commerciales au 31 décembre 2012 s'élèvent à 1,6 million d'euros dont 1,1 million d'euros sur créances clients et 0,5 million d'euros sur les autres créances.
- Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie, qui s'élève à 10,6 millions d'euros contre 37,7 millions d'euros au 31 décembre 2011. La variation de trésorerie illustre les dépenses effectuées depuis la clôture de l'exercice 2011 concernant les acquisitions réalisées sur la période et les investissements liés à leur intégration dans le périmètre du Groupe.

PASSIF

En M€ - IFRS	31/12/2012	31/12/2011 Retraité*
Capitaux Propres	258,6	236,6
Passifs non courants	86,1	103,3
Dettes financières non courantes	69,3	87,3
Instruments dérivés non courants	1,6	2,3
Avantages du personnel	4,9	2,3
Impôts différés passifs	10,3	11,4
Passifs courants	126,9	86,2
Dettes financières courantes	51,0	17,6
Instruments dérivés courants	1,0	0,9
Provisions courantes	0,4	-
Dettes d'impôts exigibles	2,8	1,6
Fournisseurs et autres créditeurs	64,5	65,2
Concours bancaires	7,2	0,9
TOTAL PASSIF	471,6	426,1

* Application anticipée de la norme IAS 19, cf Etats financiers consolidés et annexes: Note 4.1 « Changement de méthodes comptables » et Note 13 « Avantages au personnel »

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

► Capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2012 ressortent à 258,6 millions d'euros contre 236,6 millions d'euros au 31 décembre 2011 et correspondent principalement :

- au résultat net de la période pour 22,9 millions d'euros ;
- à la distribution de 0,8 million d'euros de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 mise en paiement le 30 juillet 2012 avec option de paiement en numéraire ou en actions ;
- au produit de l'exercice d'options de souscription d'actions par des salariés de la Société et des avantages relatifs aux stock-options pour 0,3 million d'euros ;
- à 0,1 million d'euros de variation d'actions propres détenues au titre du contrat de liquidité ;
- à des variations des autres éléments du résultat global (dont la partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie nette d'impôt et les écarts de conversion).

► Passif non courant

Le total du passif non courant s'élève à 86,1 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 103,3 millions d'euros au 31 décembre 2011 et comprend :

- Les dettes financières non courantes pour 69,3 millions d'euros contre 87,3 millions d'euros au 31 décembre 2011 ;
- Les instruments dérivés passifs non courants s'élèvent à 1,6 million d'euros contre 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2011. Le calcul de la juste valeur des actifs et passifs financiers figure dans la note 9 des états financiers consolidés et annexes ;
- Les impôts différés passif s'élèvent à 10,3 millions d'euros contre 11,4 millions d'euros en 2011 ;
- Le poste avantages du personnel ressort à 4,9 millions d'euros et concerne au 31 décembre 2012 exclusivement des provisions pour engagements de retraite en France, Italie, Suisse, Australie et Pologne (suite à l'acquisition de PEKTOWIN), contre 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Le Groupe a adopté par anticipation IAS 19 « Avantages du Personnel » (2011) avec une date de première application au 1^{er} janvier 2012 et a modifié les bases de détermination des charges et produits liés aux régimes à prestations définies. L'incidence de l'application anticipée de la norme IAS 19 amendée concerne principalement la comptabilisation en autres éléments du résultat global des écarts actuariels précédemment comptabilisés en résultat ; celle-ci est décrite en note 13 des états financiers consolidés et annexes.

► Passif courant

Le total du passif courant s'élève à 126,9 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 86,2 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Il comprend, outre la part courante des dettes financières pour un montant de 51,0 millions d'euros contre 17,6 millions d'euros au 31 décembre 2011, les éléments suivants :

- Les instruments dérivés courants, qui s'élèvent à 1,0 million d'euros, contre 0,9 million d'euros au 31 décembre 2011 ;
- Des dettes d'impôts exigibles pour 2,8 millions d'euros contre 1,6 million d'euros au 31 décembre 2011;
- Le poste fournisseurs et autres crédettes pour un montant de 64,5 millions d'euros contre 65,2 millions d'euros au 31 décembre 2011.
- 7,2 millions d'euros de concours bancaires contre 0,9 million d'euros au 31 décembre 2011.

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

Détail de la dette financière

La dette financière brute s'élève à 127,5 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 105,8 millions d'euros au 31 décembre 2011, majoritairement composée du crédit structuré.

Il est rappelé qu'au 30 décembre 2009, le Groupe a mis en place un nouveau crédit structuré. La dette, initialement à taux variable, a été swappée pour partie à taux fixe en 2010.

La dette financière brute se présente comme suit :

- des emprunts mis en place pour 117,9 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 104,2 millions d'euros au 31 décembre 2011. Cette variation s'explique par le remboursement de 25,5 millions d'euros, la souscription de nouvelles lignes pour 38,9 millions d'euros et 0,4 million d'emprunts relatifs aux sociétés entrées dans le périmètre du Groupe sur la période.
- des emprunts liés à des contrats de location-financement pour un montant de 1,0 million d'euros contre 0,4 million d'euros au 31 décembre 2011, dont 0,8 million d'euros additionnel et 0,2 million d'euros remboursé ;
- des dettes liées à des participations et comptes courants d'associés pour 1,4 million d'euros contre 0,3 million d'euros au 31 décembre 2011, dont 1,1 million d'euros de dettes additionnelles ;
- des concours bancaires pour 7,2 millions d'euros contre 0,9 million d'euros au 31 décembre 2011, dont 6,1 million d'euros de concours additionnels et 0,2 million d'euros lié aux concours bancaires accordés aux sociétés acquises, entrées dans le périmètre du Groupe sur la période.

La répartition par échéance de la totalité des dettes financières brutes au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

- Dettes financières courantes : 58,1 millions d'euros, soit 45,6% ;
- Dettes financières non courantes : 69,3 millions d'euros, soit 54,4%.

Au 31 décembre 2012, les dettes financières nettes totales (dettes financières courantes + dettes financières non courantes + concours bancaires nets de la trésorerie) s'élèvent à 116,9 millions d'euros, contre 68,2 millions d'euros au 31 décembre 2011.

La hausse de la dette nette est principalement liée à l'utilisation de la trésorerie active pour environ 27 millions d'euros dans le cadre des acquisitions réalisées sur la période et par les projets d'investissement réalisés dans le même temps pour près de 30 millions d'euros.

Le ratio d'endettement net (Dettes financières nettes/Capitaux propres) représente, au 31 décembre 2012, 45,2% des capitaux propres consolidés contre 28,9% au 31 décembre 2011.

L'augmentation de ce ratio reflète les acquisitions réalisées sur la période en Pologne (PEKTOWIN), en Inde (VALENTINE) et aux Etats-Unis (DBS).

Il est précisé que les moyens du Groupe ont été renforcés en janvier 2013 par l'émission d'obligations convertibles (OCEANE) pour un montant de 18 millions d'euros, souscrite par le FSI à hauteur de 12 millions d'euros et par SALVEPAR (Groupe Tikehau Capital) pour 6 millions d'euros, afin de pouvoir envisager sereinement de nouveaux développements.

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

Flux de trésorerie consolidés

En M€ - IFRS	31/12/2012	31/12/2011
Capacité d'autofinancement	51,3	42,1
Impôt versé	(5,8)	(4,5)
Variation du BFR	(30,9)	(11,9)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	14,6	25,6
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(56,6)	(25,9)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	8,5	20,9
Variation de trésorerie	(33,6)	20,6
<i>Trésorerie de clôture</i>	<i>3,5</i>	<i>36,7</i>
<i>Trésorerie d'ouverture</i>	<i>36,7</i>	<i>16,2</i>
<i>Effet des variations de change sur la trésorerie détenue</i>	<i>(0,3)</i>	<i>(0,1)</i>

L'activité opérationnelle génère 14,6 millions d'euros de flux net de trésorerie positif dont 30,9 millions d'euros de variation négative du besoin en fonds de roulement.

Les flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement représentent un besoin de 56,6 millions d'euros et prennent en compte notamment :

- 27,9 millions relatifs à l'acquisition sociétés, net de la trésorerie acquise, concernant principalement PEKTOWIN (Pologne) pour 5,6 millions d'euros, VALENTINE (Inde) pour 6,4 millions d'euros et DBS (Etats-Unis) pour 15,0 millions d'euros ;
- 5,1 millions bruts d'investissements incorporels, concernant principalement l'activation de frais de développement dans le cadre des projets Senifood et ASMF, le rachat de la clientèle au distributeur de DBS, des logiciels ;
- 25,2 millions d'euros bruts d'investissements corporels, concernant principalement les aménagements des sites de BURGUNDY et de PEKTOWIN, l'extension du siège social d'Avignon et le rachat du bâtiment abritant le siège de NATUREX Inc aux Etats-Unis ;
- 3,9 millions d'euros d'investissements financiers relatifs à des dépôts versés ;
- 5,0 millions d'euros de cession d'immobilisations ;
- 0,5 million d'euros de remboursement d'immobilisations financières.

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement représentent une ressource de 8,5 millions d'euros et prennent en compte notamment :

- 0,3 million d'euros de produits issus de l'émission d'action ;
- 0,1 million d'euros de distribution de dividende aux actionnaires de NATUREX S.A ;
- 38,9 millions d'euros d'encaissements liés aux nouveaux emprunts afin de financer les nouvelles acquisitions et la hausse du besoin en fonds de roulement ;
- 25,6 millions d'euros de remboursements d'emprunts notamment liés aux échéances du crédit structuré ;
- 0,2 million d'euros de remboursement de dettes résultant de contrats de location-financement ;
- 1,1 million d'euros de variation des autres passifs financiers ;

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

- 6,0 millions d'euros d'intérêts financiers versés.

Les variations de taux de change ont eu un effet négatif de 0,3 million d'euros sur la trésorerie contre un effet nul en 2011.

L'ensemble de ces flux explique la variation de trésorerie négative pour 33,6 millions d'euros en 2012, pour une trésorerie à l'actif du bilan de 10,6 millions d'euros.

I.5 Politique de financement

Afin de financer son développement, NATUREX a signé une convention de crédit structuré en date du 30 décembre 2009, en remplacement d'un précédent crédit structuré datant de décembre 2008.

Cette convention de crédit a été amendée au cours de l'année 2012, pour l'ajout d'une tranche de financement d'investissements (tranche « CAPEX 2 ») d'un montant de 30 millions d'euros et tirable au cours des années 2012 et 2013. Les tranches d'autorisations à court terme ont été prolongées jusqu'au 31/12/2018 par ce même amendement.

Le crédit structuré est réparti de la manière suivante :

- 113.6 millions d'euros de lignes de crédit amortissables ayant principalement servis au refinancement des crédits précédents ainsi qu'au financement de l'acquisition de la Division Ingrédients de Natraceutical, dont :
- Une tranche (revolving) de 20 millions d'euros d'autorisations à court terme. Cette tranche est tirée à hauteur de 18 millions d'euros au 31 décembre 2012 ;
- Une deuxième tranche (revolving) de 15 millions d'euros d'autorisations à court terme pouvant être tirée en EUR, USD et CHF. Cette tranche multi-devises est utilisée à hauteur de 1,5 million d'euros et 10,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 ;
- Une tranche de 20 millions d'euros d'autorisations d'investissements (CAPEX). Cette tranche est utilisée en totalité au 31 décembre 2012.
- Une deuxième tranche de 30 millions d'euros d'autorisations d'investissements (CAPEX) mise en place en 2012. Cette tranche est utilisée à hauteur de 8,0 millions d'euros au 31 décembre 2012.

La convention de crédit liant le Groupe aux prêteurs comporte une clause relative au respect de deux ratios bancaires qui doivent être évalués chaque semestre.

Ces ratios sont d'une part un ratio de Gearing défini par le rapport « dettes financières nettes / capitaux propres totaux », et d'autre part, un ratio de Leverage financier défini par le rapport « dettes financières nettes / EBITDA ».

Dans le cas où le Groupe ne respecterait pas les ratios contractualisés et où la majorité des prêteurs en ferait la demande, les prêteurs pourraient demander le remboursement de la dette correspondante.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2012.

I.6 Politique d'investissement

En 2011, les dépenses d'investissements corporels se sont élevées à 14,7 millions d'euros, dans la moyenne de l'enveloppe d'investissements dépensés les années précédentes par le Groupe. Ces investissements ont porté principalement sur l'aménagement des sites de production, la mise aux normes de certains sites dans le cadre des audits de certification (ISO, BRC...), la maintenance des outils de production et des laboratoires.

En 2012, les dépenses d'investissements corporels ont augmenté de manière importante du fait de l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés acquises et des aménagements effectués sur leur outil industriel ; elles se sont élevées à 26,0 millions d'euros. Les principaux investissements réalisés ont concerné les sites de BURGUNDY (France et Espagne) et PEKTOWIN (Pologne), l'extension du siège d'Avignon avec la construction de bureaux et de nouveaux aménagements au sein de l'usine (nouveaux espaces de formulation, stockage...), et à l'achat du bâtiment abritant le siège social de NATUREX Inc aux Etats-Unis.

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

Pour l'année 2013, le Groupe envisage une nouvelle année d'investissements importants liés d'une part à la structuration du Groupe (poursuite de l'extension du siège social d'Avignon avec la création de laboratoires et d'une Halle pilote, la poursuite de la remise à niveau des sites de production des sociétés acquises et les investissements relatifs à la joint-venture avec Aker Bio Marine spécialisée dans l'extraction de Krill), et d'autre part à la mise en œuvre de la stratégie de développement dans le cadre de projets industriels en Asie, et l'intensification de nos efforts de R&D.

Cf le détail des actifs non courants 2011 et 2012, dont les immobilisations corporelles, en note 8 des états financiers consolidés et annexes figurant au chapitre 6 du présent document.

1.7 Principales transactions avec les parties liées

Le détail des transactions entre parties liées est donné en note 25 de l'annexe des états financiers semestriels consolidés.

Information sur les rémunérations des dirigeants

L'information relative à la rémunération brute globale des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants relative aux exercices 2012 et 2011, est détaillée dans le chapitre Gouvernement d'entreprise du présent document.

La rémunération brute globale des organes de direction est de 1,6 million d'euros en 2012 contre 1,9 million d'euros en 2011. Ces montants incluent rémunérations, avantages en nature et valorisations des stocks options attribuées au cours de l'exercice. Elle est versée par NATUREX Inc (1,1 million d'euros) et NATUREX SA (0,5 million d'euros). Les membres des organes de direction ne bénéficient d'aucun avantage à long terme.

Autres opérations avec les parties liées

Rémunérations versées aux principaux dirigeants

La rémunération brute globale des organes de direction est de 1,6 million d'euros en 2012 contre 1,9 millions d'euros en 2011. Ces montants incluent rémunérations, avantages en nature et valorisations des stocks options attribuées au cours de l'exercice. Elle est versée par NATUREX Inc (1,1 million d'euros) et NATUREX SA (0,5 million d'euros). Les membres des organes de direction ne bénéficient d'aucun avantage à long terme.

Concernant la société SGD, détentrice de 21,02% du capital et 27,50% des droits de vote, 68 milliers d'euros ont été versés par NATUREX SA en rémunération du compte courant présentant à la clôture de l'exercice un solde de 1,4 million d'euros. SGD a également reçu 3 937 actions NATUREX en règlement du dividende en actions, représentant une valeur de 0,2 million d'euros.

Autres opérations avec les parties liées

La SCI La Pinède a été constituée par les dirigeants en vue de la construction d'un bâtiment sur un terrain attenant à celui du siège social actuel, et permettant sa future extension.

La partie des terrains achetés par la SCI Les Broquetons (société civile immobilière faisant partie du périmètre du Groupe) a été cédée à la SCI La Pinède dès la mise en place des financements.

Au 31 décembre 2012, une caution de 0,4 million d'euros a été versée au titre de la location de l'extension. Aucun loyer n'a été versé au titre de 2012.

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

La société du Groupe NATUREX AG loue à des fins d'entrepôts, une partie d'un bâtiment situé sur un terrain jouxtant l'usine de Burgdorf à Grünen Blatt, une société immobilière dont les dirigeants sont actionnaires. Cette société a consenti un bail commercial à NATUREX AG pour une durée de 10 ans.

Grünen Blatt loue à NATUREX AG à des conditions de marchés, pour un montant maximum de 0,4 million de francs suisse, ce dernier loyer étant diminué du montant versé par les tiers, occupant également une partie dudit bâtiment. En sus, NATUREX AG bénéficie du droit de construire sur la partie libre du terrain tout bâtiment qui pourrait lui être nécessaire.

Au cours de l'exercice, le montant des loyers versés s'élève à 0,3 million de francs suisse, correspondant à la charge annuelle.

I.8 Engagements hors bilan

Le détail de ces engagements figure en note 25.2 de l'annexe aux états financiers consolidés figurant au chapitre 6 du présent document.

I.9 Contrats importants

Au cours des deux derniers exercices, aucune société du Groupe n'a conclu de contrat important autre que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

À la date de publication du présent document, aucun membre du Groupe n'est partie prenante dans un contrat qui puisse générer une quelconque obligation ou engagement important pour le Groupe dans son ensemble, en dehors des contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

II. Commentaires sur les comptes annuels de NATUREX S.A

II.1 Analyse des résultats annuels

Les comptes annuels de NATUREX S.A sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultat des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Au cours de l'exercice 2012, la Société n'a procédé à aucun changement de méthode.

Compte de résultat

En M€	2012	2011
Chiffre d'affaires	110,6	77,2
Produits d'exploitation	137,3	94,7
Charges d'exploitation	133,1	89,5
Résultat d'exploitation	4,1	5,2
Produits financiers	9,2	9,0
Charges financières	11,1	9,0
Résultat financier	(1,9)	-
Produits exceptionnels	3,4	1,5
Charges exceptionnelles	1,2	3,1
Résultat exceptionnel	(2,2)	(1,6)
Résultat avant impôt	4,5	3,6
Impôt sur les bénéfices	(1,1)	(0,3)
Résultat net	5,5	3,9

- **Le chiffre d'affaires** de l'exercice 2012 s'élève à 110,6 millions d'euros, contre 77,2 millions d'euros en 2011. Cette hausse s'explique par une forte contribution des activités des filiales au Brésil, aux Etats-Unis et en Russie.
- **Les charges de personnel et charges sociales** s'élèvent à 12,3 millions d'euros contre 9,3 millions d'euros sur l'exercice 2011 pour un effectif de 385 personnes y compris les expatriés et les salariés des bureaux de Dubaï et Singapour. L'effectif moyen compte 273 personnes au 31 décembre 2012 contre 253 personnes au 31 décembre 2011.
- **Le résultat d'exploitation** est un profit de 4,1 millions d'euros contre un profit de 5,2 millions d'euros à l'exercice précédent. Il prend en compte notamment 26,8 millions d'euros d'autres charges externes contre 20,3 millions d'euros au 31 décembre 2011, et 4,6 millions d'euros de dotations aux amortissements et provisions, contre 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2011.
- **Le résultat financier** est une perte de 1,9 millions d'euros sur l'exercice 2012, il était nul en 2011. Il prend en compte 9,2 millions d'euros de produits financiers (intérêts d'entreprises liées, gains de change, reprise de

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

provision de perte de change) et 11,1 millions d'euros de charges (coût de l'endettement, pertes de change, provisions pour pertes de change).

- **Le résultat exceptionnel** s'élève à 2,2 millions d'euros contre une perte de 1,6 million d'euros à l'exercice précédent. Il prend en compte 3,4 millions d'euros de produits exceptionnels, dont 3,1 millions d'euros d'indemnités d'assurance en garantie du remboursement d'un prêt suite au décès de Monsieur DIKANSKY, et 1,2 million d'euros de charges exceptionnelles, principalement 0,9 million d'euros d'amortissements dérogatoires et 0,3 million d'euros de cessions d'actifs.
- **Le résultat net** est un profit de 5,5 millions d'euros contre un profit de 3,9 millions d'euros à l'exercice précédent. Il intègre une charge d'impôt de 1,1 million d'euros contre 0,3 million d'euros en 2011.

Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2012 s'élève à 383,4 millions d'euros contre 338,8 millions d'euros au 31 décembre 2011.

ACTIF

En M€	31/12/2012	31/12/2011
Actif immobilisé	250,9	219,8
Immobilisations incorporelles	23,0	15,3
Immobilisations corporelles	18,6	7,2
Immobilisations financières	209,4	197,2
Actif circulant	121,6	107,2
Stocks et en cours	29,8	21,6
Clients et comptes rattachés	19,6	10,7
Créances diverses	71,1	51,8
Disponibilités	1,1	23,1
Comptes de régularisation et assimilés	2,4	2,7
Ecart de conversion actif	8,5	9,1
TOTAL ACTIF	383,4	338,8

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

▶ Actif Immobilisé

- **Le total de l'actif immobilisé net** est de 250,9 millions d'euros contre 219,8 millions d'euros au 31 décembre 2011.
Il prend en compte :
 - 23,0 millions d'euros d'immobilisations incorporelles contre 15,3 millions d'euros au 31 décembre 2011, principalement constituées de fonds de commerce, de concessions et brevets et de frais de développement.
Le total des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles s'élèvent à 3,2 millions d'euros.
 - 18,6 millions d'euros d'immobilisations corporelles contre 7,2 millions d'euros au 31 décembre 2011, qui représentent principalement des installations techniques, matériels et outillages industriels, des agencements et aménagements divers et du matériel de bureau et informatique.
Le total des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles s'élèvent à 16,0 millions d'euros.
 - 209,4 millions d'euros d'immobilisations financières contre 197,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 qui correspondent principalement à des titres de participation et des créances rattachées.
En effet, les acquisitions liées aux participations sur l'exercice 2012 correspondent à :
 - L'acquisition de la société Pektowin (Pologne) en janvier 2012 pour 5,6 millions d'euros et 0,5 million d'euros de frais d'acquisition rattachés.
 - L'acquisition de la société Valentine Agro (Inde) en mars 2012 pour 4,9 millions d'euros et 0,3 million d'euros de frais d'acquisition rattachés.
 - L'acquisition de la société Valentine Food (Inde) en mars 2012 pour 1,8 million d'euros.
 - L'acquisition de la société ITRAD (Cote d'Ivoire) en février pour 66 milliers d'euros et 8 milliers d'euros de frais d'acquisition rattachés.

La diminution des titres de participation de 5,8 millions d'euros est liée à l'opération de transmission universelle de patrimoine de la société Burgundy France opéré en janvier 2012.

Les filiales ont procédé au cours de l'exercice au remboursement de 8,9 millions d'euros sur les prêts amortissables. Deux nouveaux prêts ont été accordés pour 3,5 millions d'euros à NATUREX SL (Espagne) et 19,0 millions de dollars à NATUREX Inc.

▶ Actif circulant

- **Le stock net** s'élève à 29,8 millions d'euros contre 21,6 millions d'euros au 31 décembre 2011.
Le coût des stocks est évalué par lot au prix de revient et comprend les coûts d'acquisition des matières premières, les coûts de production ou de transformation, la quote-part appropriée des coûts indirects fondée sur la capacité normale de production et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.
Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.
Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût d'achat ou le prix de revient s'avèrent inférieur au prix du marché.
Une provision a été enregistrée au 31 décembre 2012 pour 2,2 millions d'euros.

Le stock est réparti de la manière suivante :
 - 7,0 millions d'euros de matières premières au 31 décembre 2012, contre 5,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 ;

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

- 24,9 millions d'euros de produits finis et semi-finis au 31 décembre 2012, contre 15,6 millions d'euros au 31 décembre 2011.

- **Les créances clients et comptes rattachés bruts** s'élèvent à 19,8 millions d'euros au 31 décembre 2012 dont 14,0 millions d'euros avec les entreprises liées, contre 11,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 dont 5,4 millions d'euros avec les entreprises liées.

Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale. Lorsque l'encaissement d'une créance présente un risque partiel ou total de non réalisation, une provision pour dépréciation est constituée.

Ainsi, les créances clients et comptes rattachés nets s'élèvent à 19,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 après prise en compte d'une provision de 0,2 million d'euros (0,9% des créances brutes), contre 10,7 millions d'euros au 31 décembre 2011, après prise en compte d'une provision de 0,5 million d'euros (4,5% des créances brutes).

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus. Le montant des créances libellées en devises s'élève à 8,5 millions d'euros.

- **Les créances diverses** de l'actif circulant s'élèvent à 71,1 millions d'euros contre 51,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 et comprennent notamment :
 - 61,6 millions d'euros de créances relatives aux comptes courants avec les filiales ;
 - 0,4 million d'euros d'avances au personnel ;
 - 4,7 millions d'euros de créances sur l'Etat, impôt sur les bénéfices, créances de TVA ;
 - 3,0 millions d'euros d'autres produits à recevoir ;
 - 1,3 million d'euros d'autres créances.

Les disponibilités au 31 décembre 2012 s'élèvent à 1,1 million d'euros, contre 23,1 millions d'euros au 31 décembre 2011.

PASSIF

En M€	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux Propres	203,9	197,1
Provisions pour risques et charges	3,5	1,9
Emprunts et dettes financières	125,3	112,1
Concours bancaires courants	7,2	0,8
Comptes courants d'associés	1,4	0,3
Fournisseurs et comptes rattachés	21,8	13,2
Autres dettes	14,4	5,4
Produits constatés d'avance	0,2	0,4
Ecarts de conversion passif	5,7	7,6
Total des dettes	176,1	139,8
TOTAL PASSIF	383,4	338,8

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

- **Les capitaux propres** ressortent à 203,9 millions d'euros contre 197,1 millions d'euros au 31 décembre 2011, après prise en compte notamment du résultat de la période pour 5,5 millions d'euros, de 0,9 million d'euros de prime d'émission d'actions.
- **Les dettes** s'élèvent à 176,1 millions d'euros contre 139,8 millions d'euros au 31 décembre 2011, dont principalement :
 - 125,3 millions d'euros d'emprunts et dettes financières auprès d'établissements de crédit, contre 112,1 millions d'euros au 31 décembre 2011 ;
 - 7,2 million d'euros de concours bancaires courants contre 0,8 million d'euros au 31 décembre 2011 ;
 - 21,8 millions d'euros de dettes fournisseurs et comptes rattachés contre 13,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 ;
 - 14,4 millions d'euros d'autres dettes à échéance à moins d'un an, contre 5,4 millions d'euros au 31 décembre 2011, dont principalement 9,7 millions d'euros de comptes courants avec les filiales, 1,8 million d'euros de dettes auprès d'organismes sociaux et 1,3 million d'euros de charges à payer sur rémunérations du personnel.
- Les comptes courants d'associés s'élèvent à 1,4 million d'euros contre 0,3 million d'euros au 31 décembre 2011.
- Les produits constatés d'avance s'élèvent à 0,2 million d'euros et correspondent au reclassement de factures de ventes du fait du transfert de propriété non réalisé à la date de clôture de l'exercice.
- Les écarts de conversion à l'actif et au passif s'élèvent respectivement à 8,5 millions d'euros et 5,7 millions d'euros et correspondent principalement à des emprunts et les comptes courants des filiales pour les écarts de conversion à l'actif du bilan, et à des prêts accordés aux filiales et des instruments financiers pour les écarts de conversion au passif du bilan.

► Information sur les délais de paiement des fournisseurs

En application de l'article L.441-6-1 du Code de commerce et du décret n°2008-1492 du 30 décembre 2008, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par échéance à la clôture de l'exercice 2011 de NATUREX S.A est présentée ci-dessous :

en milliers d'euros	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Montants	%	Montants	%
Non Echues	9 275	42%	8 796	64%
1 à 30 jours	5 167	24%	2 128	17%
31 à 60 jours	3 080	14%	991	8%
61 à 90 jours	1 393	6%	509	4%
Plus de 90 jours	2 922	13%	773	6%
Total	21 837	100%	13 197	100%

Le dépassement de certains délais est justifié par l'étalement de factures significatives du fait de retards de livraison.

Il est précisé que ce tableau comprend non seulement les dettes fournisseurs de NATUREX S.A mais également les dettes fournisseurs intragroupe.

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

II.3 Tableau des résultats sur les cinq derniers exercices

En euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Capital en fin d'exercice					
Capital social	11 592 809	11 558 370	9 616 396	9 546 000	4 522 469
Nombre actions ordinaires existantes	7 728 539	7 705 580	6 410 931	6 364 000	3 014 979
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	218 098	201 755	177 306	128 964
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	110 644 461	77 243 526	77 225 365	52 493 871	50 932 798
Résultat courant	3 307 442	5 448 652	-682 228	-417 269	482 420
Impôts sur les bénéfices	-998 305	-315 849	-1 131 267	-772 817	-1 060 802
Participation des salariés dues au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat net	6 520 907	3 908 053	-353 331	206 903	1 328 217
Résultat distribué*	772 854	770 558	640 393	701 005	387 826
Résultats par actions					
Résultat net par actions	0,84	0,51	-0,06	0,03	0,44
Dividende attribué à chaque action*	0,10	0,10	0,10	0,11	0,10
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés	339	253	214	176	176
Montant des charges de personnel	12 253 628	9 341 654	7 448 710	6 269 357	5 798 724
Montant des charges sociales	5 380 063	4 174 409	3 194 899	2 700 295	2 429 328

* Sous réserve de l'approbation de la distribution de dividende lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2012

II.4 Activité en matière de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement relatives à NATUREX S.A, enregistrées en charge sur l'exercice 2012 s'élèvent à 2,3 millions d'euros contre 2,8 millions d'euros sur l'exercice 2011.

Au cours des exercices précédents, le Groupe a développé deux projets ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale au travers de ses filiales en Espagne et en Italie, qui se sont poursuivis sur l'exercice 2012 :

- Le projet italien porte sur l'obtention et la mise en conformité d'ASMF (Active Substance Master File) permettant de répondre à la réglementation européenne sur les médicaments à base de plantes et qui permettra à NATUREX S.p.A. de continuer à commercialiser certains produits sur ce marché et de compléter sa gamme d'extraits accrédités pharmacie. Les frais liés à ce projet engagés au cours de l'exercice 2012 et immobilisés s'élèvent à 409 milliers d'euros ;
- Le projet espagnol SENIFOOD est un projet approuvé par le Ministère des Sciences et de l'Innovation espagnol. Ce projet a pour but de définir des gammes spécialement élaborées pour les personnes âgées en vue de leur proposer une alimentation adaptée. Les frais liés à ce projet engagés au cours de la période et immobilisés s'élèvent à 1,1 million d'euros.

II.5 Dépenses à caractère somptuaire

Les dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant, se sont élevées à 42,3 milliers d'euros sur l'exercice 2012.

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

II.6 Proposition d'affectation du résultat et distribution de dividende

Exercice 2012

Il sera proposé à l'Assemblée générale de NATUREX S.A du 26 juin 2013, appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2012, d'affecter le profit de l'exercice clos le 31 décembre 2012, s'élevant à la somme de 5 533 498,01 euros de la manière suivante :

- Prélever la somme de 772 876,90 euros au titre du dividende ;
- Affecter 5% du bénéfice, soit 276 674,90 euros au poste « Réserves légales » qui sera ainsi porté de 788 053,80 euros à 1 064 728,70 euros ;
- Affecter le solde du bénéfice, soit 4 483 946,21 euros au poste « Report à nouveau » qui sera ainsi porté de 2 590 347,87 euros à 7 074 294,08 euros.

Ainsi, le dividende global revenant à chaque action sera fixé à 0,10 €, et que l'intégralité du montant distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Cette distribution sera mise en paiement le 30 août 2013.

► Option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions

Il sera proposé à chaque actionnaire lors de l'Assemblée générale de NATUREX S.A du 26 juin 2013, appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2012, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

Le prix de l'action remise en paiement du dividende sera égal à 90% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de la présente Assemblée générale, diminué du montant net du dividende, conformément aux dispositions de l'article L.232-19 du Code de commerce.

Cette option porte sur la totalité du dividende mis en distribution, soit 0,10€ par action.

Les actionnaires qui souhaiteraient opter pour le paiement du dividende en actions disposeront d'un délai compris entre le 8 juillet 2013 et le 14 août 2013 inclus pour en faire la demande auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende et/ou de la société. En conséquence, tout actionnaire qui n'aurait pas opté en faveur du paiement du dividende en actions au terme de ce délai percevra le paiement du dividende en numéraire.

Le paiement du dividende en numéraire sera effectué le 30 août 2013.

Les actions émises en paiement du dividende porteront jouissance du 1^{er} janvier 2013.

Il est précisé que NATUREX a déjà fait usage de cette option lors de l'Assemblée générale du 8 juin 2012 appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2011. En effet, NATUREX S.A a proposé à ses actionnaires d'opter pour le paiement du dividende en numéraire (0,10 euro par action) ou en actions.

Le prix de l'action avait alors été fixé à 41,01 euros, soit une décote de 10 % par rapport à la moyenne des cours de clôture des vingt séances de bourse ayant précédé la date de l'Assemblée générale, diminué du montant net du dividende. Cette option avait donné lieu à la création de 16 871 actions nouvelles ordinaires.

II.7 Dividendes versés au titre des trois exercices précédents

<i>En Euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009
Montant total du dividende versé	770 558,00	640 393,10	701 005,13
Montant du dividende par action	0,10 €	0,10 €	0,11 €

Chapitre 5

Analyse de l'activité sur l'exercice 2012

NATUREX n'a pas de politique de distribution de dividende, le Groupe préférant investir dans son développement et sa croissance. La distribution de dividende, dont le montant est purement symbolique, est destinée à fidéliser les actionnaires individuels qui ont confirmé leur confiance envers NATUREX depuis son introduction en bourse. Depuis quelques années, NATUREX propose d'opter pour le paiement du dividende en actions qui rencontre un intérêt certain auprès de ses actionnaires.

La distribution de dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

► **Actions auto détenues privées de dividende**

Exercice 2012

L'Assemblée générale qui se réunira le 26 juin 2013 sera amenée à autoriser le Conseil d'Administration à affecter au poste « Report à nouveau », la fraction du dividende éventuellement non distribuée en cas de variation du nombre d'actions éligibles à la distribution de dividendes, en particulier les actions détenues en propre par la Société, avant la date de mise en paiement de ladite distribution.

A titre d'information, au 31 décembre 2012, NATUREX S.A possédait 2 357 actions en auto détention, privées de droit de vote et de droit à versement de dividende et 12 432 actions au 24 avril 2013.

Les projets de résolution de l'Assemblée générale qui se déroulera le 26 juin 2013 à Paris, seront publiés au BALO (Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires) dans les délais réglementaires et seront disponibles sur le site internet de la Société (www.naturex.com).

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2012

Sommaire

BILAN CONSOLIDE.....	166
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	167
ETAT DU RESULTAT GLOBAL.....	168
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	169
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	170
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	172
NOTE 1 INFORMATIONS GENERALES	172
NOTE 2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	175
NOTE 3 DECLARATION DE CONFORMITE.....	179
NOTE 4 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	180
NOTE 5 METHODES ET REGLES D’EVALUATIONS	184
NOTE 6 REGROUPEMENT D’ENTREPRISES.....	192
NOTE 7 GOODWILL.....	199
NOTE 8 ACTIFS NON COURANTS	200
NOTE 9 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	202
NOTE 10 STOCKS ET EN COURS.....	203
NOTE 11 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....	204
NOTE 12 DETTES FINANCIERES	205
NOTE 13 AVANTAGES AU PERSONNEL.....	207
NOTE 14 PROVISIONS COURANTES	211
NOTE 15 GESTION DES RISQUES FINANCIERS	211
NOTE 16 SECTEURS OPERATIONNELS	214
NOTE 17 CHARGES DE PERSONNEL.....	216
NOTE 18 CHARGES EXTERNES ET FRAIS DE DEVELOPPEMENT	218
NOTE 19 AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES	219
NOTE 20 AUTRES CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS	219
NOTE 21 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	220
NOTE 22 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	220
NOTE 23 CONTRATS DE LOCATION	222
NOTE 24 GESTION DU CAPITAL.....	222
NOTE 25 PARTIES LIEES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	224
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	226

BILAN CONSOLIDE

<i>En milliers d' euros</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011 retraité *	01/01/2011 retraité *
ACTIF NON-COURANT				
Goodwill	7	114 895	93 467	83 867
Autres immobilisations incorporelles	8	12 157	9 266	6 311
Immobilisations corporelles	8	117 010	103 174	92 313
Actifs financiers	8	4 881	1 167	724
Instruments dérivés non courants	9	4	343	546
Impôts différés actifs	22	2 332	2 376	5 607
ACTIF COURANT		220 352	216 321	168 665
Stocks	10	137 158	115 150	98 227
Instruments dérivés courants	9	307	1 200	267
Créances d'impôt exigibles		1 193	667	3 063
Clients et autres débiteurs	11	71 063	61 642	49 648
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	10 631	37 662	17 460
TOTAL ACTIF		471 632	426 114	358 032
CAPITAUX PROPRES				
Capital		11 593	11 558	9 616
Prime d'émission		165 511	164 594	118 447
Réserves		58 583	44 805	26 348
Résultat de la période		22 939	15 596	14 817
CAPITAUX PROPRES		258 625	236 554	169 229
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		258 213	236 180	168 403
Participations ne donnant pas le contrôle		412	374	360
PASSIF NON-COURANT				
Dettes financières non courantes	12	69 341	87 327	108 439
Instruments dérivés non courants	9	1 583	2 254	2 534
Avantages du personnel	13	4 892	2 343	1 627
Impôts différés passifs	22	10 288	11 409	11 181
PASSIF COURANT		126 902	86 227	65 023
Dettes financières courantes	12	50 976	17 588	9 852
Instruments dérivés courants	9	1 046	893	702
Provisions courantes	14	378	40	632
Dettes d'impôts exigibles		2 809	1 582	1 321
Fournisseurs et autres crédateurs		64 526	65 208	51 222
Concours bancaires	12	7 168	916	1 293
TOTAL PASSIF		471 632	426 114	358 032

* Retraité IAS19 amendée expliqué en notes 4.1 et 13 ci après.

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2012	2011 retraité *
Chiffre d'affaires	16	299 823	253 573
Production stockée		14 885	10 651
Subventions d'exploitation		2 048	2 786
Autres produits de l'activité		8 947	4 185
Achats consommés		-139 183	-115 612
Charges de personnel		-58 358	-49 146
Charges externes	18	-71 028	-61 360
Impôts et taxes		-1 644	-946
Dotations aux amortissements	8	-15 158	-12 670
Autres charges opérationnelles courantes	19	-4 410	-1 383
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		35 921	30 079
Autres charges opérationnelles non courantes	20	-4 393	-1 578
Autres produits opérationnels non courants	20	6 121	-
RESULTAT OPERATIONNEL	16	37 649	28 501
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		159	502
Coût de l'endettement financier brut		-5 234	-5 302
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	21	-5 075	-4 800
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	21	-894	158
RESULTAT AVANT IMPÔT		31 679	23 859
CHARGE D'IMPÔT	22	-8 741	-8 264
RESULTAT NET DE LA PERIODE		22 939	15 596
Résultat de la période attribuable aux :			
propriétaires de la société		22 901	15 587
participations ne donnant pas le contrôle		38	9
Résultat par action :	24.2		
résultat de base par action (en euros)		2,9677	2,3144
résultat dilué par action (en euros)		2,8925	2,2418

* Retraité IAS19 amendée expliqué en notes 4.1 et 13 ci après.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<i>En milliers d'euros</i>	2012	2011 retraité *
RESULTAT NET DE LA PERIODE	22 939	15 596
Profits / pertes résultant de la conversion des états financiers d'une activité à l'étranger	-122	3 791
Ecart actuariels	-1 543	34
Impôts différés sur écarts actuariels	208	-2
Variation de juste valeur des instruments de couverture	453	102
Impôts différés sur les instruments de couverture	-157	-25
RESULTAT GLOBAL TOTAL	21 778	19 495
Attribuable aux propriétaires de la société	21 740	19 481
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	38	14

* Retraité IAS19 amendée expliqué en notes 4.1 et 13 ci après.

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
		Retraité *
Résultat	22 939	15 596
Ajustements n'ayant pas d'impact sur la trésorerie :		
Dotations nettes d'amortissements et provisions	14 985	13 297
Charges et produits liés aux stocks options	247	180
Plus ou moins values de cessions	(1 596)	148
Coût de l'endettement financier net	5 075	4 800
Autres produits et charges financiers	894	(158)
Charge d'impôt	8 741	8 266
Flux de trésorerie lié à l'activité opérationnelle, avant variation de BFR	51 284	42 129
Impôt versé	(5 803)	(4 549)
Variation des stocks	(18 443)	(11 827)
Variation des créances clients et comptes rattachés	(6 760)	(3 432)
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	(5 718)	3 320
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	A	14 559
Acquisition de filiales, net de la trésorerie acquise	(27 895)	(6 735)
Investissements incorporels	(5 127)	(4 571)
Investissements corporels	(25 162)	(14 431)
Investissements financiers	(3 871)	(392)
Cessions d'immobilisations	4 954	120
Remboursements immobilisations financières	510	64
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	B	(56 591)
Produits de l'émission d'actions	288	47 566
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère, nets	(107)	(118)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	38 926	9 119
Remboursements d'emprunts, net des instruments dérivés	(25 586)	(25 224)
Remboursements des dettes résultants de contrats de location-financement	(206)	(151)
Variation des autres passifs financiers	1 129	(5 760)
Produits de cession d'actions propres	-	201
Intérêts financiers versés	(5 970)	(4 692)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	C	8 475
Variation de trésorerie	A+B+C	(33 558)
Trésorerie de clôture	3 464	36 746
Trésorerie d'ouverture	36 746	16 166
Effet des variations de change sur la trésorerie détenue	-275	59
Variation de la trésorerie	(33 558)	20 638

L'analyse du tableau de flux de trésorerie est présentée au Chapitre 5 « Analyse de l'activité sur l'exercice 2012 » du présent document.

* Retraité IAS19 amendée expliqué en notes 4.1 et 13 ci après.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Part du Groupe

Part du Groupe <i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Actions propres	Réserves Groupe	Ecart de conversion	Résultat part du groupe	Capitaux propres (part du Groupe)
Capitaux propres au 1er janvier 2011 publiés	9 616	118 447	(201)	26 625	(894)	14 810	168 403
Impact changement de méthode, net impôts				466			466
Capitaux propres au 1er janvier 2011 retraités	9 616	118 447	(201)	27 090	(894)	14 810	168 869
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	15 587	15 587
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	3 785	-	3 785
Variation de juste valeur des instruments de couverture, nette d'impôt	-	-	-	77	-	-	77
Ecart actuariels, nets d'impôt	-	-	-	32	-	-	32
Autres éléments du résultat global	-	-	-	109	3 785	-	3 894
Résultat global total de la période	-	-	-	109	3 785	15 587	19 481
Affectation des résultats	-	-	-	14 810	-	(14 810)	-
Distribution de dividendes	16	507	-	(641)	-	-	(118)
Augmentation du capital	1 926	45 641	-	-	-	-	47 566
Exercice stocks options	-	-	-	-	-	-	-
Avantages stocks options	-	-	-	180	-	-	180
Variation des actions propres	-	-	201	-	-	-	201
Quote part minoritaires acquise	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les propriétaires	1 942	46 147	201	14 349	-	(14 810)	47 830
Capitaux propres au 1er janvier 2012 retraités	11 558	164 594	-	41 549	2 891	15 587	236 180
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	22 901	22 901
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	(122)	-	(122)
Variation de juste valeur des instruments de couverture, nette d'impôt	-	-	-	296	-	-	296
Ecart actuariels, nets d'impôt	-	-	-	(1 335)	-	-	(1 335)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(1 039)	(122)	-	(1 161)
Résultat global total de la période	-	-	-	(1 039)	(122)	22 901	21 740
Affectation des résultats	-	-	-	15 587	-	(15 587)	-
Distribution de dividendes	25	637	-	(770)	-	-	(107)
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-
Exercice stocks options	9	279	-	-	-	-	288
Avantages stocks options	-	-	-	247	-	-	247
Variation des actions propres	-	-	(134)	-	-	-	(134)
Quote-part minoritaires acquise	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les propriétaires	34	916	(134)	15 063	-	(15 587)	293
Capitaux propres au 31 décembre 2012	11 593	165 511	(134)	55 573	2 769	22 901	258 213

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

Participations ne donnant pas le contrôle

Total des capitaux propres <i>en milliers d'euros</i>	Capitaux propres (part du Groupe)	Participations ne donnant pas le contrôle				Total Capitaux Propres
		Réserves	Ecart de conversion	Résultat	Capitaux propres	
Capitaux propres au 1er janvier 2011 publiés	168 403	408	(56)	8	360	168 763
Impact changement de méthode, net impôts	466				-	466
Capitaux propres au 1er janvier 2011 retraités	168 869	408	(56)	8	360	169 229
Résultat de l'exercice	15 587	-	-	9	9	15 596
Variation des écarts de conversion	3 785	-	5	-	5	3 791
Variation de juste valeur des instruments de couverture, nette d'impôt	77	-	-	-	-	77
Ecarts actuariels, nets d'impôt	32				-	32
Autres éléments du résultat global	3 894	-	5	9	5	3 900
Résultat global total de la période	19 481	-	5	9	14	19 495
Affectation des résultats	-	8	-	(8)	-	-
Distribution de dividendes	(118)	-	-	-	-	(118)
Augmentation du capital	47 566	-	-	-	-	47 566
Exercice stocks options	-	-	-	-	-	-
Avantages stocks options	180	-	-	-	-	180
Variation des actions propres	201	-	-	-	-	201
Quote part minoritaires acquise	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les propriétaires	47 830	8	-	(8)	-	47 830
Capitaux propres au 1er janvier 2012 retraités	236 180	416	(51)	9	374	236 554
Résultat de l'exercice	22 901			38	38	22 939
Variation des écarts de conversion	(122)	-	1	-	1	(122)
Variation de juste valeur des instruments de couverture, nette d'impôt	296	-	-	-	-	296
Ecarts actuariels, nets d'impôt	(1 335)	-	-	-	-	(1 335)
Autres éléments du résultat global	(1 161)	-	1	-	1	(1 161)
Résultat global total de la période	21 740	-	1	38	38	21 778
Affectation des résultats	-	9	-	(9)	-	-
Distribution de dividendes	(107)	-	-	-	-	(107)
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-
Exercice stocks options	288	-	-	-	-	288
Avantages stocks options	247	-	-	-	-	247
Variation des actions propres	(134)	-	-	-	-	(134)
Quote-part minoritaires acquise	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les propriétaires	293	9	-	(9)	-	293
Capitaux propres au 31 décembre 2012	258 213	425	(50)	38	412	258 625

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 INFORMATIONS GENERALES

1.1 Faits marquants de l'exercice

1.1.1 Intégration des sociétés BURGUNDY

En octobre 2011, NATUREX a procédé à l'acquisition de la société BURGUNDY, spécialisée dans la production et la commercialisation d'extraits végétaux pour les industries nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique. BURGUNDY a été intégrée dans les comptes consolidés du groupe à partir du 1er octobre 2011.

Cette opération a permis à la fois de renforcer l'outil industriel du Groupe avec deux sites de production et également d'accroître sa capacité à répondre aux besoins de ses clients en développant son expertise dans la nutraceutique, la pharmacie et la cosmétique, grâce à un portefeuille produits complémentaire (dossiers ASMF, nouveaux extraits naturels, principes actifs).

Au 31 décembre 2011, l'intégration était en grande partie terminée, se finalisant par une transmission universelle de patrimoine (TUP) de la société française à NATUREX SA en date du 1er janvier 2012.

En date du 26 octobre 2012, la société BURGUNDY IBERIA a fait l'objet d'une fusion simplifiée avec la société espagnole NATUREX SPAIN SL. Cette fusion a eu pour conséquence de rapprocher les deux activités avec un effet rétroactif au 1er janvier 2012.

L'exercice 2012 a été marqué par l'intégration des sociétés BURGUNDY France et BURGUNDY IBERIA dans l'organisation du Groupe NATUREX.

1.1.2 Acquisition de PEKTOWIN

NATUREX a annoncé en janvier 2012 l'acquisition de 100% du capital de PEKTOWIN, une société polonaise spécialisée dans les pectines et les jus concentrés de fruits et légumes.

ZPOW PEKTOWIN SA (PEKTOWIN), située à Jaslo (Sud-Est du pays), est spécialisée dans la production de pectines de pommes, de citrus, de jus concentrés de fruits et légumes, ainsi que dans une moindre mesure dans la préparation de produits alimentaires transformés.

Cette acquisition s'inscrit parfaitement dans la stratégie du Groupe d'accélérer son développement international, d'élargir sa gamme de produits et de renforcer sa présence industrielle, notamment dans les pays émergents. Par ailleurs, elle permet à NATUREX, non seulement de renforcer son outil industriel dans le domaine des pectines, mais également de bénéficier d'une capacité d'extension importante afin de répondre au mieux aux besoins de ses clients.

Cette acquisition est accompagnée de l'ouverture d'un bureau commercial à Varsovie (Pologne). L'implantation commerciale de NATUREX à Varsovie et la pénétration actuelle de PEKTOWIN dans l'industrie agroalimentaire polonaise vont renforcer significativement la présence du Groupe en Europe de l'Est auprès d'une clientèle élargie et favoriser localement la promotion et la commercialisation de l'ensemble de ses gammes de produits.

L'acquisition définitive de PEKTOWIN a ainsi été signée en date du 11 janvier 2012, date à laquelle ont été levées les conditions suspensives d'usage liées à la privatisation de la société ZPOW PEKTOWIN SA (PEKTOWIN) au profit de NATUREX.

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

NATUREX a immédiatement procédé au remplacement des organes d'administration de PEKTOWIN marquant ainsi une première étape dans l'intégration de la société qui est consolidée dans les comptes du Groupe depuis le 1^{er} janvier 2012.

Le prix d'acquisition de 5,6 millions d'euros fait ressortir un goodwill définitif de 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2012.

1.1.3 Acquisition des sociétés VALENTINE

NATUREX a annoncé en mars 2012 l'acquisition de VALENTINE, une entreprise indienne spécialisée dans la production de poudres de fruits et légumes et de couleurs naturelles pour l'industrie agroalimentaire.

VALENTINE emploie environ 40 personnes et possède deux usines situées à proximité de Bombay.

Parallèlement à cette acquisition, NATUREX a mis en place un bureau d'achat basé à Bombay, afin de pouvoir mieux bénéficier de la richesse des matières premières du pays à l'échelle du Groupe.

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de développement de NATUREX dans les pays émergents. NATUREX renforce ainsi significativement sa présence commerciale en Inde où VALENTINE réalise la majorité de ses ventes. Cette première implantation industrielle en Asie vient compléter les pôles de production régionaux du Groupe en Europe et dans la zone Amériques, notamment pour les couleurs naturelles. Forte de son expertise, dans les techniques de formulation et d'atomisation, VALENTINE a su fidéliser au fil des années une clientèle renommée parmi l'industrie agroalimentaire indienne, constituée à la fois de sociétés locales et de filiales de multinationales.

Au 31 décembre 2012 NATUREX détient 100% des titres de VALENTINE intégrée dans les comptes consolidés du groupe en date du 1er avril 2012 en intégration globale.

Le prix d'acquisition de 6 millions d'euros fait ressortir un goodwill provisoire de 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2012.

1.1.4 Acquisition d'ITRAD

NATUREX a acquis l'ensemble des parts sociales d'ITRAD, une société ivoirienne basée à Abidjan spécialisée dans la récolte d'Arils à destination de l'industrie agroalimentaire, pour un prix total de 66 milliers d'euros faisant ressortir un goodwill provisoire de 102 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Compte tenu de la proximité de la date d'acquisition avec le 30 juin 2012 et du caractère non significatif de l'activité de la société sur la période ITRAD a été consolidée en intégration globale à partir du second semestre 2012.

1.1.5 Acquisition de NATUREX DBS LLC

NATUREX a annoncé en septembre 2012 l'acquisition de 95% des parts de DECAS BOTANICAL SYNERGIES (renommée NATUREX DBS LLC). Les 5% restants sont détenus par le management de NATUREX DBS LLC. NATUREX DBS LLC, une entreprise américaine située dans le Massachussets, est leader des extraits et des poudres de Cranberry à destination des industries nutraceutique et pharmaceutique.

NATUREX DBS LLC bénéficie depuis de nombreuses années, d'une grande expertise dans le développement, la formulation et la commercialisation d'extraits et de poudres de Cranberry.

La réalisation de cette acquisition offre à NATUREX l'opportunité d'élargir sa gamme à des ingrédients naturels de très haute qualité et à fort potentiel scientifique (allégations santé, études cliniques...) et lui permet également de renforcer son leadership sur le segment des ingrédients naturels à destination de l'industrie nutraceutique.

NATUREX DBS LLC bénéficie à la fois du maillage géographique mondial constitué par la force de vente de NATUREX, et du savoir-faire marketing du Groupe afin de maximiser les synergies commerciales et diversifier sa base de clientèle.

Par ailleurs, l'expertise scientifique de NATUREX en matière de Recherche & Développement et Contrôle Qualité favorisera le développement par NATUREX DBS LLC de nouvelles solutions innovantes à forte valeur ajoutée.

NATUREX DBS LLC est consolidée dans les comptes consolidés de NATUREX à partir du 19 septembre 2012.

Le prix d'acquisition de 15,1 millions d'euros fait ressortir un goodwill provisoire de 12,6 millions d'euros au 31 décembre 2012.

1.1.6 Croissance organique en hausse

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé s'élève à 299,8 millions d'euros sur l'exercice 2012, en croissance de 18,2% comparé à l'exercice précédent. A devises constantes, la croissance annuelle est de 13,9%.

Sur la période, NATUREX a intégré les cinq sociétés acquises entre le quatrième trimestre 2011 et la fin du troisième trimestre 2012 à savoir, BURGUNDY en France et en Espagne, PEKTOWIN en Pologne, VALENTINE en Inde, ITRAD en Côte d'Ivoire et NATUREX DBS LLC aux Etats-Unis. Celles-ci ont contribué au chiffre d'affaires du groupe à hauteur de 7%.

Le Groupe a continué par ailleurs d'exploiter les synergies commerciales provenant de l'activité de BURGUNDY.

1.1.7 Nouvelle structure du capital

NATUREX a annoncé en décembre l'entrée au capital de CARAVELLE faisant suite à l'acquisition de la participation du groupe NATRACEUTICAL qui représentait 15,35% du capital et 8,37% des droits de vote de NATUREX en date de l'opération. La sortie progressive du Groupe NATRACEUTICAL s'inscrit dans l'intention annoncée en 2011 de se retirer du capital de NATUREX. Au 31 décembre 2012, le Groupe CARAVELLE détient 15,35% du capital et 13,59% des droits de vote. Dès la cession par NATRACEUTICAL, les actions cédées à CARAVELLE ont recouvré un droit de vote grâce à leur conversion en actions ordinaires.

Cette nouvelle structure du capital s'inscrit dans la poursuite des projets de développement du Groupe NATUREX.

Suite au décès de Jacques Dikansky, fondateur du Groupe NATUREX, Le Groupe FINASUCRE a réalisé le rachat de la totalité de la participation de la famille Dikansky dans le capital de SGD en exerçant son droit de préemption.

Le Groupe FINASUCRE est entré progressivement depuis juillet 2011 au capital de NATUREX par l'intermédiaire de SGD. Cette nouvelle prise de participation porte désormais la détention du Groupe belge à 98,79% de SGD. SGD, actionnaire de référence de NATUREX est détenteur à la clôture 2012 de 21,02% du capital et 27,50% des droits de vote de NATUREX SA.

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

1.2 Evènements post-clôture

1.2.1 Emission d'Océane

En vertu de la délégation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 juin 2011, le Conseil d'Administration a décidé le principe d'une émission d'obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé réalisé auprès d'investisseurs qualifiés.

Conformément à la subdélégation qui lui a été consentie, le Président Directeur Général a décidé le 16 janvier 2013 de procéder à l'émission des Obligations d'un montant nominal de 18 000 010,00 euros, représenté par 257 143 Obligations d'une valeur nominale unitaire de 70 euros. Cette opération fait ressortir une prime d'émission de 21,95 % par rapport au cours de clôture de l'action de la Société constaté sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris lors de la séance de bourse du 15 janvier 2013 et de 21,69 % par rapport au cours de clôture moyen de l'action de la Société constaté sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris pendant les 20 séances de bourse précédant l'émission (du 14 décembre 2012 au 15 janvier 2013).

Cette émission obligataire a fait l'objet d'un placement privé auprès d'investisseurs de renom qui ont marqué un fort intérêt pour accompagner NATUREX dans une nouvelle étape de son développement sur des marchés porteurs et innovants à forte composante technique et scientifique.

Ainsi, le FSI (Fonds Stratégique d'Investissement) a souscrit aux deux-tiers à cette opération à hauteur de 12 millions d'euros, aux côtés de SALVEPAR (Groupe Tikehau Capital) pour le dernier tiers de 6 millions d'euros.

Le produit net de l'émission s'élève à 17,6 millions d'euros.

1.2.2 Signature d'une joint-venture avec AKER

En février 2013 NATUREX a annoncé la création d'une joint-venture avec AKER BIOMARINE, groupe norvégien leader mondial de la pêche de krill, spécialisé dans le développement, la production et la commercialisation de produits à base d'huile de Krill, riche en oméga-3.

La joint-venture, dont l'usine de production sera implantée aux Etats-Unis, permettra de combiner le savoir-faire de AKER BIOMARINE avec l'expertise de NATUREX dans l'extraction, et garantira un volume d'approvisionnement supérieur en huile de krill, en complément de la production actuelle du site de NATUREX SPAIN SL.

NOTE 2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 Sociétés du périmètre et méthodes de consolidation

Au 31 décembre 2012, le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination Sociale	Pays	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Naturex SA	France	N/A	N/A	Intégration globale
KF Specialty Ingredients Pty Ltd	Australie	100%	100%	Intégration globale
Naturex AG	Suisse	100%	100%	Intégration globale
Naturex Australia Pty Ltd	Australie	100%	100%	Intégration globale
Naturex Coöperatief U.A	Pays-Bas	100%	100%	Intégration globale
Naturex Cooperative LLC	Etats-Unis	100%	100%	Intégration globale
Naturex (Corée)	Corée	100%	100%	Intégration globale
Naturex - DBS LLC (anciennement Decas Botanical Synergies)	Etats-Unis	95%	95%	Intégration globale
Naturex GMBH	Allemagne	100%	100%	Intégration globale
Naturex Holdings Inc	Etats-Unis	100%	100%	Intégration globale
Naturex Inc	Etats-Unis	100%	100%	Intégration globale
Naturex Inc (Canada)	Canada	100%	100%	Intégration globale
Naturex - Ingredientes Naturais Ltda	Brésil	100%	100%	Intégration globale
Naturex Ingredientes Naturales S.A. de C.V	Mexique	100%	100%	Intégration globale
Naturex K.K	Japon	100%	100%	Intégration globale
Naturex LLC	Russie	99%	99%	Intégration globale
Naturex Ltd	Royaume-Uni	100%	100%	Intégration globale
Naturex Maroc	Maroc	96%	96%	Intégration globale
Naturex SpA	Italie	100%	100%	Intégration globale
Naturex Spain SL	Espagne	100%	100%	Intégration globale
Naturex SPRL	Belgique	100%	100%	Intégration globale
Naturex Trading Shanghai Co, Ltd	Chine	100%	100%	Intégration globale
ITRAD	Cote d'Ivoire	100%	100%	Intégration globale
Valentine Agro Private Limited	Inde	100%	100%	Intégration globale
Valentine Foods Private Limited	Inde	100%	100%	Intégration globale
ZPOW PEKTOWIN SA	Pologne	100%	100%	Intégration globale
Naturex UK	Royaume-Uni	100%	100%	Intégration globale
SCI Les Broquetons	France	100%	100%	Intégration globale
The Talin Co Ltd	Royaume-Uni	100%	100%	Intégration globale
Biopolis	Espagne	25%	25%	Non consolidée

2.2 Variation du périmètre de la période

Quatre sociétés ont rejoint le groupe en 2012 :

- ZPOW PEKTOWIN SA, en Pologne, acquise et détenue à 100% par NATUREX SA ;
- VALENTINE, en Inde, acquise et détenue à 100% par NATUREX SA ;
- ITRAD, en Côte d'Ivoire, acquise et détenue à 100% par NATUREX SA ;
- NATUREX DBS LLC (anciennement DECAS BOTANICAL SYNERGIES), aux Etats-Unis acquise et détenue à 95% par le Groupe NATUREX

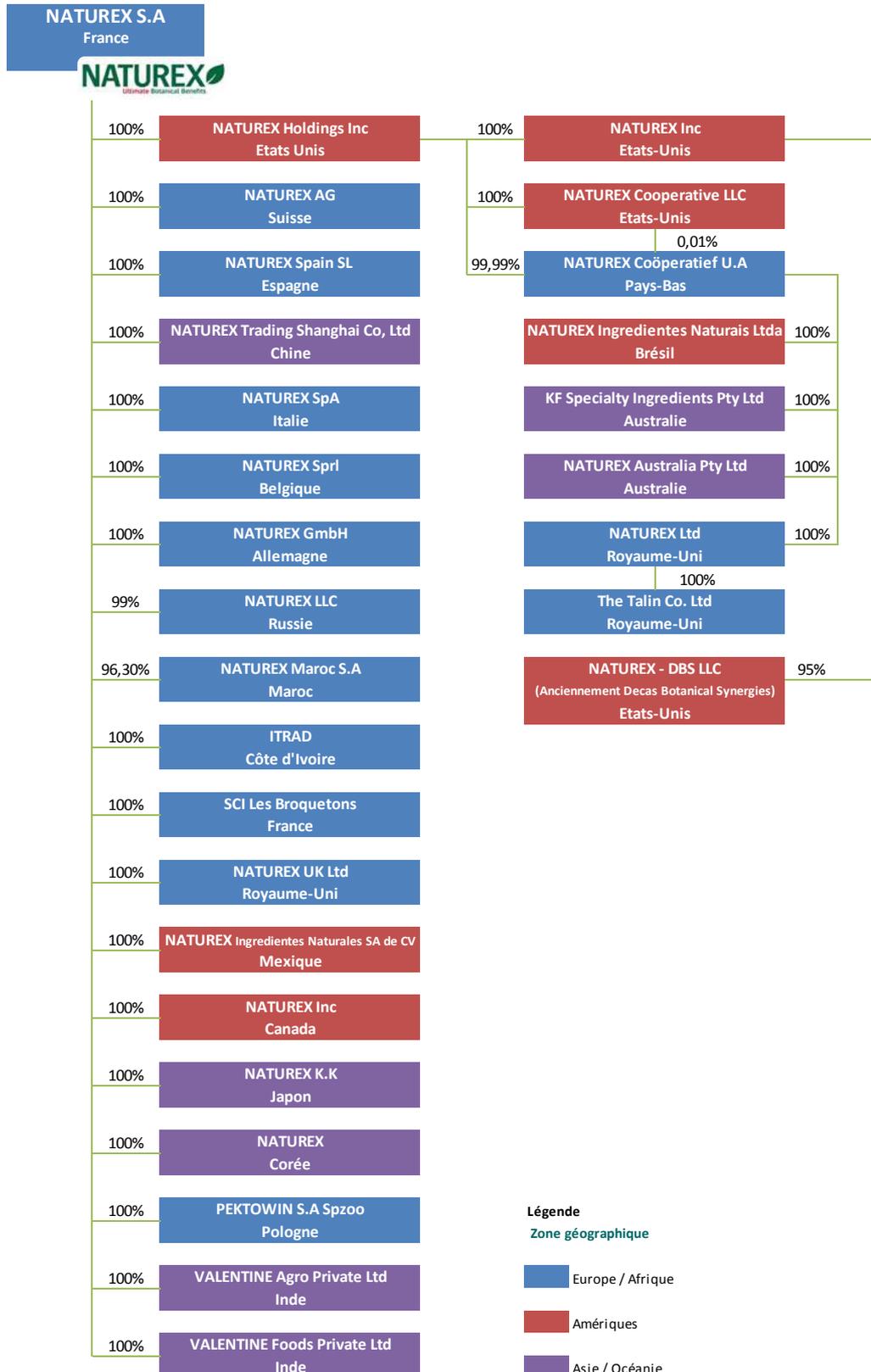
Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

Leur contribution dans le résultat et les capitaux propres de la période est détaillée dans la note 6.

Dans la mesure où l'impact de ces acquisitions sur le périmètre est inférieur à 25%, le Groupe ne présente pas de comptes pro forma.

2.3 Organigramme



Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

2.4 Sociétés associées et participations

Aucune entreprise du périmètre de consolidation n'est actionnaire ou associée d'une entité ad hoc.

2.4.1 SANAVIE

Une information du FOOSC (Feuille Officielle Suisse du Commerce) datant du 10 février 2012 a annoncé, par décision du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois du 30 juin 2011, la déclaration en faillite de la société.

L'intégralité des actifs de la société a été dépréciée au cours des exercices précédents.

Le Groupe NATUREX n'étant pas engagé au-delà de son investissement cette dissolution n'a pas entraîné de pertes complémentaires pour le Groupe.

2.4.2 BIOPOLIS

Au travers du regroupement d'entreprises avec la Division Ingrédients de NATRACEUTICAL, le groupe a acquis 24,9% des parts de la société de recherche et développement Biopolis SL.

Le groupe n'ayant pas d'influence notable sur BIOPOLIS, cette participation est présentée dans la catégorie des actifs financiers AFS (Available For Sale) évalués en juste valeur.

NOTE 3 DECLARATION DE CONFORMITE

Conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés de NATUREX SA et de ses filiales (ci-après dénommées le «Groupe») sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Aucune des normes et interprétations d'application obligatoire en 2012 n'a eu d'incidence sur les états financiers consolidés annuels.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union Européenne à cette date. Ils ont par ailleurs été préparés conformément aux règles de présentation et d'information financière applicables aux comptes annuels telles que définies dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les états financiers consolidés du Groupe établis en date du 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 27 mars 2013, et seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée qui peut théoriquement les modifier.

NOTE 4 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

4.1 Changement de méthodes comptables

En juin 2011, L'IASB a publié la norme IAS 19 amendée. Ce texte applicable de façon obligatoire au 1er janvier 2013 a été adopté par l'Union Européenne en juin 2012. L'application de la norme IAS 19 amendée a un effet rétrospectif sur les engagements de retraite comptabilisés par le passé.

Les principales incidences de l'amendement de la norme IAS 19 sont de :

- ✓ Rendre obligatoire la comptabilisation au bilan de l'intégralité des engagements et des actifs de couverture correspondant sans possibilité d'étaler les écarts actuariels selon la méthode du «corridor». Toutes les variations de l'engagement et des actifs de couverture sont reconnues immédiatement en comptabilisant les écarts actuariels en autres éléments du résultat global (OCI) et le coût des services par le biais du compte de résultat de la période.
- ✓ Modifier les modalités d'évaluation de l'hypothèse de rentabilité de l'actif du régime en se basant sur le taux d'actualisation. L'intérêt net se définit comme la charge ou le produit d'intérêt déterminé par application à l'engagement net du taux d'actualisation de la dette. Ainsi l'amendement supprime la notion de rendement attendu des actifs du régime. La différence entre le rendement réel et le produit des actifs du régime constitue une réestimation, à comptabiliser en autres éléments du résultat global.

Jusqu'au 30 juin 2012, le groupe reconnaissait ses écarts actuariels en compte de résultat. L'incidence de l'application anticipée de la norme IAS 19 amendée concerne principalement la comptabilisation en autres éléments du résultat global des écarts actuariels précédemment comptabilisés en résultat, et est développé en note 13.

4.2 Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

A l'exception de l'incidence de l'application anticipée au 31 décembre 2012 de la norme IAS 19 amendée, les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations seront en vigueur pour l'exercice ouvert après le 1er janvier 2012 et n'ont pas, été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés ; Les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations pertinents pour le Groupe sont énumérés ci-dessous. Le Groupe n'a pas ou ne prévoit pas d'adopter ces normes par anticipation. :

- IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats », IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » (2011) :

IFRS 10 introduit un modèle de contrôle unique pour déterminer si une entité faisant l'objet d'un investissement doit être consolidée. Selon IFRS 11, la forme d'un partenariat, bien que restant un élément important à considérer, n'est plus le facteur essentiel pour sa qualification comptable et donc pour sa comptabilisation ultérieure. IFRS 12 rassemble en une seule norme les informations à fournir sur la participation d'une entité dans des filiales, partenariats, entreprises associées et entités structurées non consolidées.

Le Groupe ne sera pas appelé à réviser ses conclusions quant à son périmètre de consolidation et à modifier la comptabilisation de certaines de ses entités. Le Groupe évalue actuellement les dispositions d'IFRS 12 sur les informations à fournir en comparaison avec les informations à fournir actuellement requises

- IFRS 9 « Instruments financiers » (2010), IFRS 9 « Instruments financiers » (2009)

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

La norme IFRS 9 (2009) introduit de nouvelles dispositions quant au classement et à l'évaluation des actifs financiers. Selon IFRS 9 (2009), les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique par le biais duquel ces actifs sont détenus et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. IFRS 9 (2010) introduit des éléments supplémentaires relatifs aux passifs financiers. L'IASB travaille actuellement sur un projet visant à modifier de façon limitée les exigences de classement et d'évaluation d'IFRS 9 et à ajouter de nouvelles dispositions visant à traiter la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Les normes IFRS 9 (2010 et 2009) seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015 et une application anticipée est autorisée.

Le Groupe ne prévoit pas d'adopter cette norme par anticipation et ses impacts éventuels n'ont pas été déterminés.

- IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » (2011)

IFRS 13 représente une source unique de dispositions sur l'évaluation de la juste valeur, et remplace celles actuellement disseminées dans les différentes IFRS. Sauf exceptions limitées, IFRS 13 s'applique lorsque l'évaluation à la juste valeur ou des notes annexes portant sur celle-ci sont requises ou sont autorisées par d'autres IFRS. Le Groupe réexamine actuellement ses méthodes de détermination de la juste valeur mais ne prévoit pas d'impact significatif. IFRS 13 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013

4.3 Recours à des estimations et aux jugements

Dans le cadre du processus d'établissement des états financiers consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations, en particulier pour la détermination des provisions et la réalisation des tests de valeur.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'effet des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les informations sur les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, susceptibles d'avoir les impacts les plus significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 5.1 Méthodes et règles d'évaluations – Goodwill
- Note 5.4 Méthodes et règles d'évaluations – Stocks
- Note 5.11 Méthodes et règles d'évaluations – Impôt sur le résultat

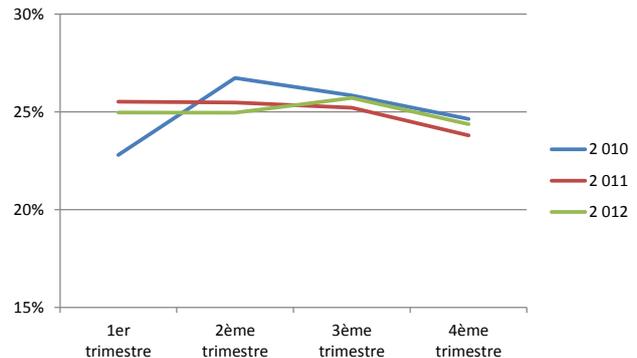
4.4 Saisonnalité

L'activité du Groupe est peu soumise à une saisonnalité.

L'approvisionnement d'une part, même s'il se fait par campagne pour certaines matières premières, est globalement réparti sur l'année entière avec un léger pic au printemps et au début de l'été tandis que l'approvisionnement en extrait est lui totalement dénué d'effet saisonnier.

Les ventes sont elles aussi peu soumises à une saisonnalité de manière générale. Certaines gammes spécifiques présentent des effets saisonniers comme les colorants et arômes pour boissons du secteur Food & Beverage au printemps et en été, ou quelques gammes de Nutrition & Health qui voient une plus forte progression en automne et hiver, au global elles se compensent entre elles et le mix produit est tel qu'il n'y a pas de saisonnalité marquée.

A titre illustratif de la saisonnalité, le graphique ci-contre reprend la répartition trimestrielle du chiffre d'affaires pour les 3 dernières années.



(*) La saisonnalité 2012 ne prend pas en compte l'acquisition des entités Pektowin, Valentine, ITRAD et Naturex DBS LLC.

4.5 Valeur d'entrée des actifs et des passifs

Les dates d'arrêtés des comptes annuels sont toutes fixées au 31 décembre. Les sociétés VALENTINE, entrées dans le périmètre au 1er avril 2012, font l'objet d'un arrêté de leurs comptes sociaux au 31 mars et fournissent un arrêté au 31 décembre pour les besoins de la consolidation.

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère à la date d'arrêté des comptes. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions sont comptabilisées au cours historique au moment de leur réalisation.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Lorsque le règlement d'un élément monétaire qui est une créance à recevoir ou une dette payable en vue d'un investissement à l'étranger, n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, les gains et pertes de change en résultant sont considérés comme faisant partie de l'investissement net dans une activité à l'étranger et sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et sont présentés en réserve de conversion.

Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle.

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de consolidation sont convertis en euros au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique.

Le compte de résultat est converti au cours moyen de la période correspondant à la valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives.

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

Les différences de conversion du bilan sont enregistrées distinctement au poste « Ecart de conversion » dans les capitaux propres et comprennent : l'incidence de la variation des taux de change sur les actifs et les passifs, la différence entre le résultat calculé au taux moyen et le résultat calculé au taux de clôture.

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition de filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de la filiale. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et convertis au taux de clôture.

Les cours de clôture utilisés sont les suivants :

<i>Cours de clôture</i>			
Pays	Devises	31-déc-12	31-déc-11
Australie	EUR / AUD	1,2712	1,2723
Brésil	EUR / BRL	2,7036	2,4342
Canada	EUR / CAD	1,3137	1,3215
Chine	EUR / RMB	8,2207	8,1625
Corée	EUR / KRW	1 406,2300	1 498,6900
Côte d'Ivoire	EUR / XOF	655,9570	
Inde	EUR / INR	72,5600	
Japon	EUR / JPY	113,6100	100,2000
Maroc	EUR / MAD	11,1454	11,1505
Mexique	EUR / MXN	17,1845	18,0512
Pologne	EUR / PLN	4,0740	
Russie	EUR / RUB	40,3295	41,6714
Suisse	EUR / CHF	1,2072	1,2156
UK	EUR / GBP	0,8161	0,8353
USA	EUR / USD	1,3194	1,2939

Les cours moyens utilisés sont les suivants :

Cours moyen			
Pays	Devises	31-déc-12	31-déc-11
Australie	EUR / AUD	1,2436	1,3452
Brésil	EUR / BRL	2,5474	2,3094
Canada	EUR / CAD	1,2910	1,3925
Chine	EUR / RMB	8,1362	8,9270
Corée	EUR / KRW	1 406,2300	1 498,6900
Côte d'Ivoire	EUR / XOF	655,9570	
Inde	EUR / INR	69,4944	
Japon	EUR / JPY	101,9949	110,8108
Maroc	EUR / MAD	11,1733	11,3230
Mexique	EUR / MXN	17,0464	18,0512
Pologne	EUR / PLN	4,1694	
Russie	EUR / RUB	40,1561	40,9021
Suisse	EUR / CHF	1,2052	1,2376
UK	EUR / GBP	0,8133	0,8738
USA	EUR / USD	1,2901	1,4036

NOTE 5 METHODES ET REGLES D'ÉVALUATIONS

5.1 Goodwill

En application de la norme IFRS 3 révisée, lors d'un regroupement d'entreprises, le Groupe évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, diminuée du montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le groupe choisit transaction par transaction d'évaluer l'écart d'acquisition en prenant en compte la juste valeur de l'entité acquise, soit en totalité, soit à hauteur de la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Toute participation ne donnant pas le contrôle est évaluée soit à la juste valeur soit à sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Pour les acquisitions réalisées antérieurement au 1er janvier 2010, le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la quote-part du Groupe dans les montants comptabilisés (généralement à la juste valeur) au titre des actifs, passifs et passifs éventuels.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1er janvier 2010 sont comptabilisés selon la norme IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises et IAS 27 amendée, États financiers consolidés et individuels. L'application de ces normes révisées est prospective. Les principales incidences de ces normes sur les états financiers consolidés du Groupe sont notamment :

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

- ✓ Les frais d'acquisitions sont comptabilisés en résultat à la date d'acquisition,
- ✓ Les contreparties éventuelles sont comptabilisées en capitaux propres lorsque le paiement est fondé sur la livraison d'un nombre fixe d'actions. Dans les autres cas, les contreparties éventuelles sont comptabilisées en passif liés à des regroupements d'entreprises,
- ✓ Les modifications de valeur des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de l'absence de résultat d'expertises ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisées comme un ajustement rétrospectif de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf à ce qu'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supportait du fait d'un regroupement d'entreprises, ont été pris en compte dans le coût d'acquisition.

Les goodwill sont rattachés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe (UGT).

Les UGT retenues par le Groupe correspondent aux secteurs opérationnels, au nombre de 3, tels que décrit en note 5.10 :

- ✓ Amériques,
- ✓ Europe, Afrique, Russie,
- ✓ Asie.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises », les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an.

Conformément à la norme IAS 36, la méthode de test de perte de valeur des actifs retenue par le Groupe consiste à :

- ✓ élaborer des flux de trésorerie après impôt normatif sur la base du plan stratégique de l'UGT considérée ;
- ✓ déterminer une valeur d'utilité par une méthode comparable à toute valorisation d'entreprise en actualisant les flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital (Weighted Average Cost of Capital WACC) du secteur ;
- ✓ comparer cette valeur d'utilité à la valeur comptable des actifs pour déterminer s'il y a lieu de constater une perte de valeur ou non.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré après impôts du capital.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale.

Dans le secteur d'activité des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale, les hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs d'utilité sont de même nature et se basent sur le niveau de résultat opérationnel courant. Parmi ces hypothèses, figurent :

- ✓ Le niveau de marché,
- ✓ L'environnement concurrentiel,
- ✓ L'environnement réglementaire,
- ✓ Le niveau de dépenses d'investissement.

Les valeurs assignées à chacun de ces paramètres sont le reflet de l'expérience passée et des évolutions anticipées du plan.

5.2 Immobilisations incorporelles (hors goodwill)

Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe, les frais généraux directement attribuables nécessaires pour préparer l'actif à être utilisé de la manière prévue et les coûts d'emprunt capitalisés. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les autres immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Catégories d'Immobilisations	Durée d'utilité
Clientèles	Linéaire : 12 ans
Logiciels	Linéaire : 3 à 5 ans
Brevets	Linéaire : 10 à 20 ans
Marques	Linéaire : 4 à 5 ans
Frais de développement	Linéaire : 5 ans

5.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'immobilisations corporelles.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

Catégories d'Immobilisations	Durée d'utilité
Constructions sur sol propre	Linéaire : 15 à 20 ans
Constructions sur sol d'autrui	Linéaire : 10 à 20 ans
Installations techniques matériels et outillage	Linéaire : 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire : jusqu'à 10 ans

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location financement.

Les subventions d'investissements sont comptabilisées en produits différés et comptabilisées en résultat de façon symétrique sur la durée d'utilisation de l'actif.

Les subventions qui compensent des charges encourues par le groupe sont reconnues de façon symétrique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

5.4 Stocks

Le coût des stocks est évalué par lot au prix de revient et comprend les coûts d'acquisition des matières premières, les coûts de production ou de transformation, la quote-part appropriée des coûts indirects fondée sur la capacité normale de production et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

5.5 Instruments Financiers

5.5.1 Actifs financiers non dérivés

Le Groupe détient les actifs financiers non dérivés suivants : des dépôts et cautionnement, des titres non consolidés, des créances, les équivalents de trésorerie et des actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont constitués de dépôts et cautionnements et de titres non consolidés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Dans les rares cas où la juste valeur ne peut être obtenue, ceux-ci sont évalués au coût historique.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, des pertes de valeurs significatives et durables sont comptabilisées en résultat.

Créances et autres débiteurs

Les créances sont évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeurs. En effet, une dépréciation est constatée dès lors que l'encaissement d'une créance présente un risque, même partiel, de non réalisation.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les comptes bancaires courants, et les valeurs mobilières de placement réalisables à très court terme et facilement convertibles en liquidités et qui ne présentent pas de risque significatif d'évolution de valeur.

5.5.2 Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les emprunts et les découverts bancaires.

Excepté lorsqu'ils font l'objet d'une couverture de juste valeur, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.5.3 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux risques de change et de taux.

Lors de la désignation initiale de la couverture, le Groupe documente formellement la relation entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert, les objectifs de gestion des risques et la stratégie poursuivie lors de la mise en place de la couverture, ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. Le Groupe apprécie, à la mise en place de la relation de couverture et de façon continue, s'il s'attend à ce que les instruments de couverture soient « hautement efficaces » pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts sur la période sur laquelle la couverture est désignée.

Pour une couverture de flux de trésorerie afférente à une transaction prévue, il doit être hautement probable que la transaction se réalisera et cette transaction doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait in fine affecter le résultat.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations en résultant sont comptabilisées selon les modalités décrites ci-dessous.

Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture dans une couverture de variation des flux de trésorerie attribuable à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable qui pourrait affecter le résultat, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans la réserve de couverture au sein des capitaux propres. Le montant comptabilisé en autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le compte de résultat sur la période au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts affectent le résultat ; ce montant est comptabilisé sur la même ligne du résultat global que l'élément couvert.

Toute partie inefficace dans les variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat.

Le groupe a mis en place des swaps de taux en vue de couvrir ses risques sur flux de trésorerie.

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme non comptabilisé, pouvant affecter le résultat.

Pour la couverture de juste valeur des actifs et passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est comptabilisée au compte de résultat où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture.

Afin de couvrir son risque de change, le groupe a mis en place des couvertures de change sur ses emprunts en devise.

5.6 Activités, actifs et passifs destinés à être cédés

En application de l'IFRS 5, les actifs et les passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand un groupe d'actifs est destiné à être cédé lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent. La réalisation de la cession est prévue dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus pour la vente ne sont plus amortis à compter de cette présentation.

Pour les activités abandonnées, leur résultat est présenté en distinguant le résultat des activités poursuivies, des activités arrêtées et leurs flux de trésorerie sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

5.7 Avantages du personnel

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés par le Groupe varient en fonction des obligations légales et de la politique de chaque filiale en la matière. Ils comportent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

En ce qui concerne les régimes à cotisations définies, les obligations du Groupe se limitent au paiement de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les charges comptabilisées relatives à ces plans correspondent aux cotisations payées pendant la période de référence.

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime est ensuite déduite pour déterminer le passif (l'actif) net. Le Groupe détermine la charge (le produit) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies de la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au passif (à l'actif) net.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations d'entreprises qui sont notées AA + et ayant des échéances proches de celles des engagements du Groupe et libellées dans la monnaie de paiement des prestations.

Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet

actif ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime. Toutes les exigences de financement minimal qui s'appliquent aux régimes du Groupe sont prises en compte pour calculer la valeur actuelle des avantages économiques. Un avantage économique est disponible pour le Groupe s'il est réalisable pendant la durée de vie du plan, ou aux dates de règlement des passifs du plan.

Les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net) et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net), le cas échéant). Le Groupe les comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global et toutes les autres dépenses au titre des régimes à prestations définies sont enregistrées en résultat au titre des avantages du personnel.

Lorsque les avantages du régime sont modifiés, l'impact associé aux services passés rendus par le personnel est comptabilisé immédiatement en résultat lors de la modification. En cas de réduction de régime, le profit ou la perte lié à la réduction est comptabilisé également immédiatement en résultat en date de la réduction.

Le Groupe comptabilise des profits et pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit. Le profit ou la perte résultant d'une liquidation est égal à la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies liquidée, déterminée à la date de liquidation, et la contrepartie de la liquidation, y compris, tout actif du régime transféré et tout paiement effectué directement par le Groupe dans le cadre de la liquidation.

5.8 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

5.9 Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires consolidé est constitué par le montant des ventes hors taxes résultant des activités courantes des sociétés de l'ensemble consolidé, après élimination des opérations internes.

5.10 Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 sur l'information sectorielle, le Groupe définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges,
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance,

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

- et pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le reporting interne mis à la disposition des principaux décideurs opérationnels, PDG et DG délégué, correspond à l'organisation managériale du Groupe NATUREX qui est basée sur une segmentation géographique selon les trois zones suivantes :

- **Amériques** : regroupant les sociétés NATUREX INC., NATUREX INGREDIENTES NATURAIS LTDA, NATUREX INC CANADA et NATUREX INGREDIENTES NATURALES S.A de C.V, NATUREX DBS LLC (anciennement DECAS BOTANICAL SYNERGIES) ;
- **Europe, Afrique, Russie** : regroupant les sociétés du groupe NATUREX SA, NATUREX SPA, NATUREX Ltd, SCI Les Broquetons, NATUREX MAROC, NATUREX UK Ltd, NATUREX AG, NATUREX SL, NATUREX GMBH, NATUREX SPRL, NATUREX LLC, PEKTOWIN, ITRAD ;
- **Asie** : regroupant les sociétés du groupe NATUREX TRADING SHANGHAI, KF SPECIALTY INGREDIENTS PTY LTD, NATUREX AUSTRALIA PTY LTD, NATUREX JAPON, NATUREX COREE, VALENTINE AGRO et VALENTINE FOODS.

Le Groupe identifie et présente donc ses secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne à la Direction.

5.11 Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de reporting, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. L'impôt exigible inclut également toute dette d'impôt qui provient de la déclaration de dividendes.

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils seraient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode bilancielle du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, en tenant compte des majorations ou minoration de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ces actifs et passifs.

5.12 Résultat par action

Le résultat et le résultat dilué par action sont présentés pour le résultat attribuable aux propriétaires de la société.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des actions propres.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actions et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

5.13 Avantages sur capitaux propres au profit du personnel

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options d'achat et de souscription d'actions et les offres réservées aux salariés portant sur des actions du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice, de la probabilité de réalisation des conditions d'exercice de l'option, de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risque sur la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions, et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

NOTE 6 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

6.1 BURGUNDY

En octobre 2011, le Groupe a acquis 100% du capital et des droits de vote de BURGUNDY, une société française spécialisée dans la production et la commercialisation d'extraits végétaux pour les industries nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique elle-même détenant à 100% BURGUNDY IBERIA, pour un prix forfaitaire de 6 millions d'euros entièrement financé en numéraire.

Les sociétés BURGUNDY ont été intégrées au 1^{er} octobre 2011 dans les comptes consolidés du groupe. A partir du 1er janvier 2012 BURGUNDY France est intégralement transférée dans NATUREX SA et BURGUNDY IBERIA est intégralement transférée dans NATUREX SPAIN SL.

Les valeurs comptables pré-acquisition ont été déterminées sur la base des normes IFRS applicables à la date d'acquisition. Les montants des actifs et passifs éventuels comptabilisés ont été évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition (confère note 5 - méthodes et évaluations utilisées pour déterminer la juste valeur).

L'affectation définitive du prix d'acquisition et les actifs et passifs comptabilisés au titre de ce regroupement se détaillent comme suit :

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

<i>en milliers d'euros</i>	Valeurs comptables acquises	Ajustements de juste valeur	Notes détaillées	Valeurs comptabilisées à la date d'acquisition
Immobilisations corporelles	3 921	1 562	(a)	5 483
Immobilisations incorporelles	106			106
Immobilisations financières	102			102
Instruments financiers actifs		59	(b)	59
Stocks	3 079	(2 042)	(c)	1 037
Créances clients et autres débiteurs	7 638			7 638
Actifs d'impôts différés	-	1 914	(g)	1 914
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(748)			(748)
Emprunts	(7 812)	(796)	(d)	(8 607)
Passifs d'impôts différés	-	(251)	(g)	(251)
Provisions	(72)	(254)	(e)	(327)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(9 791)	(76)	(f)	(9 866)
Dettes d'impôt exigible	(46)			(46)
Actifs et passifs nets identifiables	(3 622)	117		(3 506)
Goodwill résultant de l'acquisition				9 493
Contrepartie transférée en numéraire				5 988
Trésorerie acquise				(748)
Sortie nette de trésorerie				6 736

Les principaux ajustements de juste valeur sont détaillés ci-après :

- (a) La revalorisation des immobilisations corporelles se compose de l'activation d'un crédit-bail immobilier pour 836 milliers d'euros ainsi que de la réévaluation à la juste valeur du terrain de BURGUNDY IBERIA pour 726 milliers d'euros déterminée par un expert indépendant.
- (b) La juste valeur des instruments financiers actifs est évaluée à 59 milliers d'euros
- (c) Les stocks sont dépréciés pour être enregistrés à la juste valeur de 1 million d'euros.
- (d) La dette financière relative au retraitement du crédit-bail est estimée à 796 milliers d'euros
- (e) Les provisions ont été réévaluées au titre d'une provision pour litige personnel
- (f) Les dettes fournisseurs ont été réévaluées de 76 milliers d'euros du fait de diverses provisions pour factures non parvenues et indemnités de licenciement
- (g) Les ajustements de valeur ont amené la comptabilisation d'impôts différés, valorisés aux taux des pays auxquels ils se rapportent, soit des impôts différés actifs de 778 milliers d'euros et des impôts différés passifs de 251 milliers d'euros. Des impôts différés actifs relatifs à des déficits reportables antérieurs à l'acquisition de BURGUNDY IBERIA ont été activés pour 1,1 millions d'euros.

Le goodwill comptabilisé à la date d'acquisition porte essentiellement sur les synergies attendues de l'intégration de ces deux sociétés avec l'activité du groupe dans la production et la distribution d'extraits naturels de spécialité.

6.2 PEKTOWIN

En janvier 2012, le Groupe a acquis 100% du capital et des droits de vote de PEKTOWIN, société polonaise dont l'activité principale est la production de pectines et de jus concentrés de fruits et légumes ainsi que la préparation de produits alimentaires transformés (vins de fruits, conserves) à destination de la distribution polonaise, pour un prix forfaitaire de 5,6 millions d'euros entièrement financé en numéraire.

Avant l'acquisition, la société avait réalisé un chiffre d'affaires de 11,6 millions d'euros au cours de l'exercice 2011 dont 7,7 millions d'euros (66%) relatifs aux activités correspondant au cœur de métier du Groupe NATUREX.

L'intégration de PEKTOWIN dans les comptes consolidés s'est faite en date du 1er janvier 2012. Sur la période de consolidation, PEKTOWIN a contribué en devises courantes à hauteur de 7,5 millions d'euros de chiffre d'affaires et de 1 million d'euros de perte nette.

Les valeurs comptables pré acquisitions ont été déterminées sur la base des normes IFRS applicables à la date d'acquisition. Les montants des actifs et passifs éventuels comptabilisés ont été évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition (confère note 5 - méthodes et évaluations utilisées pour déterminer la juste valeur).

L'affectation définitive du prix d'acquisition et les actifs et passifs comptabilisés au titre de ce regroupement se détaillent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeurs comptables acquises	Reclassements	Ajustements de juste valeur	Notes détaillées	Valeurs comptabilisées à la date d'acquisition
Immobilisations corporelles	3 172		(660)	(a)	2 512
Immobilisations incorporelles	3		-		3
Immobilisations financières	-		-		-
Stocks	3 801	32	(15)		3 817
Créances clients et autres débiteurs	898	(32)	(13)		853
Actifs d'impôts différés	20		214	(b)	234
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(47)		-		(47)
Emprunts	(2 221)	2 221	-		-
Passifs d'impôts différés	(4)		(80)	(b)	(84)
Provisions	(900)				(900)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(792)	(2 245)	(16)		(3 053)
Dettes d'impôt exigible	(24)	24	-		-
Actifs et passifs nets identifiables	3 905		(570)		3 334
Goodwill résultant de l'acquisition					2 274
Contrepartie transférée en numéraire					5 608
Trésorerie acquise					(47)
Sortie nette de trésorerie					5 655

Les principaux ajustements de juste valeur sont détaillés ci-après :

- (a) Les immobilisations ont été ajustées à la juste valeur sur la base d'une évaluation d'un expert indépendant. L'actif immobilier a été déprécié à hauteur de 544 milliers d'euros.

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

Les équipements immobilisés relatifs aux activités non stratégiques ont également été dépréciés pour 116 milliers d'euros

- (b) Les ajustements de juste valeur ont amené à la comptabilisation d'impôts différés actifs de 214 milliers d'euros et passifs de 80 milliers d'euros valorisés au taux d'imposition applicable en Pologne.

Le goodwill comptabilisé à la date d'acquisition porte essentiellement sur les synergies attendues de l'intégration de PEKTOWIN avec l'activité du Groupe dans la production et la distribution de pectines.

6.3 VALENTINE

En mars 2012, NATUREX a annoncé l'acquisition de VALENTINE, une entreprise indienne spécialisée dans la production de poudres de fruits et légumes et de couleurs naturelles à destination de l'industrie agroalimentaire qui avant l'acquisition réalisait un chiffre d'affaires d'environ 1,9 million d'euros sur 12 mois glissants.

Au 31 décembre 2012, NATUREX détient 100% des titres de VALENTINE.

Les deux sociétés ont été intégrées en date du 1er avril 2012 en intégration globale dans les comptes consolidés du groupe. Depuis le 1er avril 2012, les sociétés VALENTINE ont contribué à hauteur de 1,3 millions d'euros de chiffre d'affaires et de 55 milliers d'euros de perte nette.

Les valeurs comptables pré acquisitions ont été déterminées sur la base des normes IFRS applicables à la date d'acquisition. Les montants des actifs et passifs éventuels comptabilisés ont été évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition (confère note 5 - méthodes et évaluations utilisées pour déterminer la juste valeur).

L'affectation provisoire du prix d'acquisition et les actifs et passifs comptabilisés au titre de ce regroupement se détaillent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeurs comptables acquises	Ajustements de juste valeur	Notes détaillées	Valeurs comptabilisées à la date d'acquisition
Immobilisations corporelles	1 102	98	(a)	1 200
Immobilisations incorporelles	-	-		-
Immobilisations financières	10	-		10
Stocks	618	(161)	(b)	456
Créances clients et autres débiteurs	315	(81)	(c)	233
Créances d'impôt courant	-	-		-
Actifs d'impôts différés		85	(d)	85
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(395)	-		(395)
Emprunts	(362)	-		(362)
Passifs d'impôts différés	(115)	(30)	(d)	(145)
Provisions	(4)	-		(4)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(212)	(34)		(246)
Dettes d'impôt exigible	(84)	-		(84)
Actifs et passifs nets identifiables	874	(123)		751
Goodwill résultant de l'acquisition				5 275
Contrepartie transférée en numéraire				6 025
Contrepartie en dette financière à court terme				-
Trésorerie acquise				(395)
Sortie nette de trésorerie				6 420

Les principaux ajustements de juste valeur sont détaillés ci-après :

- (a) L'ensemble immobilier a été revalorisé à la juste valeur de 1,2 millions d'euros sur la base d'une évaluation par un expert indépendant
- (b) Les stocks ont été évalués à la juste valeur de 456 milliers d'euros
- (c) Les créances clients ont été dépréciées à hauteur de 81 milliers d'euros
- (d) Les ajustements de valeur ont amené à la comptabilisation d'impôts différés actifs de 85 milliers d'euros et passifs de 30 milliers d'euros calculés au taux applicable en Inde

Les goodwill VALENTINE comptabilisés à la date d'acquisition portent essentiellement sur les synergies attendues de l'intégration de ces deux sociétés avec l'activité du Groupe dans la production de colorants naturels et de poudres de fruits et de légumes.

Conformément à la norme IFRS3, les goodwill VALENTINE sont susceptibles de révision dans les 12 mois suivant l'acquisition.

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

6.4 ITRAD

NATUREX a acquis l'ensemble des parts sociales d'ITRAD, une société ivoirienne basée à Abidjan spécialisée dans la récolte d'Arils à destination de l'industrie agroalimentaire.

L'affectation provisoire du prix d'acquisition et les actifs et passifs comptabilisés au titre de ce regroupement se détaillent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeurs comptables acquises	Ajustements de juste valeur	Notes détaillées	Valeurs comptabilisées à la date d'acquisition
Immobilisations corporelles	105	(15)	(a)	90
Immobilisations incorporelles	-			-
Immobilisations financières	14			14
Stocks	-			-
Créances clients et autres débiteurs	69			69
Créances d'impôt courant	-			-
Actifs d'impôts différés		20	(d)	20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	104			104
Emprunts	(2)			(2)
Passifs d'impôts différés	-			-
Provisions	(60)	(36)	(b)	(96)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(195)	(30)	(c)	(226)
Dettes d'impôt exigible	(10)			(10)
Actifs et passifs nets identifiables	25	(61)		(36)
Goodwill résultant de l'acquisition				102
Contrepartie transférée en numéraire				66
Contrepartie en dette financière à court terme				-
Trésorerie acquise				104
Sortie nette de trésorerie				(38)

Les principaux ajustements de juste valeur sont détaillés ci-après :

- (a) L'amortissement des actifs immobilisés a été constaté au titre du 1^{er} semestre 2012 lors de l'acquisition pour 15 milliers d'euros
- (b) Les provisions ont été réévalués à la juste valeur de 96 milliers d'euros afin de tenir compte d'une provision pour litige personnel
- (c) Les dettes fournisseurs ont été ajustées à la juste valeur de 226 milliers d'euros
- (d) Un actif d'impôt différé sur ces ajustements a été calculé pour 20 milliers d'euros sur la base du taux d'imposition applicable en Côte d'Ivoire

Conformément à la norme IFRS3, le goodwill ITRAD est susceptible de révision dans les 12 mois suivant l'acquisition.

6.5 NATUREX DBS LLC

NATUREX a annoncé en septembre 2012 l'acquisition de 95% des parts de DECAS BOTANICAL SYNERGIES (renommé Naturex DBS LLC). Les 5% restants sont détenus par le management de NATUREX DBS LLC. NATUREX DBS LLC est une entreprise américaine leader des extraits et des poudres de Cranberry à destination des industries nutraceutique et pharmaceutique.

Tenue par un engagement de rachat des 5% de titres de NATUREX DBS LLC restants, pour détenir l'intégralité des actions, la société a été intégrée à 100% au regard de la norme IFRS 3. Ainsi une dette financière de 793 milliers d'euros a été constatée, au 31 décembre 2012, au titre de la juste valeur de l'option de rachat des actions de la société.

NATUREX DBS LLC a été consolidé en date du 19 septembre 2012 et a contribué au chiffre d'affaires pour un montant de 2 084 milliers d'euros et à un résultat de 1 105 milliers d'euros.

L'affectation provisoire du prix d'acquisition et les actifs et passifs comptabilisés au titre de ce regroupement se détaillent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeurs comptables acquises	Ajustements de juste valeur	Notes détaillées	Valeurs comptabilisées à la date d'acquisition
Immobilisations corporelles	157			157
Immobilisations incorporelles	272			272
Immobilisations financières	-			-
Stocks	2 097	(367)	(a)	1 730
Créances clients et autres débiteurs	1 283			1 283
Créances d'impôt courant	-			-
Actifs d'impôts différés	()	110	(b)	110
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-			-
Emprunts	-			-
Passifs d'impôts différés	-			-
Provisions	-			-
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(326)			(326)
Dettes d'impôt exigible	-			-
Actifs et passifs nets identifiables	3 483	(257)		3 226
Goodwill résultant de l'acquisition				12 631
Contrepartie transférée en numéraire				15 064
Contrepartie en dette financière à court terme				793
Trésorerie acquise				-
Sortie nette de trésorerie				15 064

Les principaux ajustements de juste valeur sont détaillés ci-après :

- (a) Les stocks ont été évalués à la juste valeur de 1,7 millions d'euros
- (b) L'impôt différé actif sur l'ajustement de juste valeur des stocks a été reconnu au taux applicable aux Etats Unis.

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

Conformément à la norme IFRS3, les goodwill NATUREX DBS LLC est susceptible de révision dans les 12 mois suivant l'acquisition.

NOTE 7 GOODWILL

En milliers d'euros	01/01/2012	Ajustements de Juste Valeur	Entrée de périmètre	Ecart de conversion	31/12/2012
Amériques	39 604		12 631	-807	51 429
Europe / Afrique / Russie	51 196	1 835	2 376	537	55 944
Asie	2 668		5 275	-419	7 524
Total	93 467	1 835	20 282	-689	114 895

L'augmentation sur la période du goodwill Amérique provient essentiellement de l'acquisition de NATUREX DBS LLC enregistré pour 12,6 millions d'euros.

L'augmentation sur la période du goodwill Europe provient de l'acquisition de PEKTOWIN pour 2,3 millions d'euros ainsi que des ajustements de juste valeur du goodwill BURGUNDY à hauteur de 1,8 millions d'euros.

L'augmentation sur la période du goodwill Asie provient de l'acquisition de VALENTINE pour 5,3 millions d'euros.

Les goodwill font l'objet de tests d'impairment annuels.

Des tests de perte de valeur avaient été réalisés au 31 décembre 2012, les hypothèses retenues étaient les suivantes :

- ✓ flux de trésorerie à 5 ans basés sur le réalisé 2012 et des projections pour les 4 exercices suivants. Ces projections sont principalement indexées sur l'expérience passée, ajustée des perspectives d'évolution du marché à moyen et long terme.

Compte tenu du contexte économique international de la fin d'exercice, le Groupe a utilisé des taux adaptés aux zones concernées :

- ✓ taux d'actualisation après impôt, de 8,92 % sur 2012 contre un taux de 10,69 % en 2011 pour la zone Europe/Asie et de 8,77% contre un taux de 12,42% en 2011 pour la zone Amériques, déterminés annuellement selon la méthode de calcul du WACC – Weighted Average Cost of Capital (correspondant à la moyenne pondérée des coûts des capitaux propres et des coûts de la dette);
- ✓ une valeur terminale sans taux de croissance à l'infini ;

Les taux d'actualisation retenus sont des taux après impôt, l'application de taux avant impôt est sans incidence sur les calculs de valeurs d'utilité des UGT.

Un calcul de la sensibilité au taux d'actualisation a été réalisé au 31 décembre 2012, tel que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable. Les taux d'actualisation obtenus sont très supérieurs à ceux utilisés par le Groupe (20% pour la zone Europe, 35 % pour la zone Asie et 32 % pour la zone Amériques) et mettent en évidence l'absence de risque d'impairment.

Les budgets ont été établis au cours du 4^{ème} trimestre de chaque période de façon à prendre en compte les dernières tendances connues, en particulier sur les 1ères années du plan. Les sensibilités du test aux variations des hypothèses retenues pour la détermination fin 2012 de la valeur d'utilité des UGT sont refléter dans le tableau ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	Marge du test = valeur d'utilité VNC	Taux d'actualisation + 0,5%	Résultat opérationnel de la valeur terminale - 0,5%
Zone Amériques	276 976	259 558	275 480
Zone Europe/Afrique/Russie	287 697	265 145	285 730
Zone Asie	40 883	38 398	40 666

NOTE 8 ACTIFS NON COURANTS

8.1 Acquisitions et cessions

Au 31 décembre 2012, les valeurs brutes des immobilisations se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2012	Virements de poste à poste	Entrée de périmètre et ajustement de juste valeur	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Ecarts de conversion	31/12/2012
Goodwill :	93 467	-	22 117	-	-	-689	114 895
Incorporelles :	13 913	-216	275	5 127	-	-41	19 058
Cientèle	3 142	-221	-	1 791	-	-38	4 674
Logiciels et marques	5 118	-1	275	907	-	-3	6 295
Frais de développement	4 941	1	-	1 592	-	-1	6 534
Immobilisations en cours	713	5	-	837	-	1	1 556
Corporelles :	160 379	216	3 524	25 998	-4 174	-406	185 537
Terrains	14 042	-10	960	735	-1 773	99	14 053
Constructions & Aménagements	75 051	1 352	378	7 566	-1 413	-215	82 719
Inst. Techn. Mat. Outils	58 535	2 168	1 914	5 982	-399	-280	67 920
Autres immob. corporelles	8 517	49	270	2 154	-397	-23	10 570
Immobilisations en cours	4 234	-3 343	2	9 560	-192	13	10 274
Actifs financiers :	2 374	-	25	3 871	-1 348	-39	4 882
Titres de participation	1 546	-	-	-	-1 206	-	340
Prêts	14	-	-	120	-19	-2	113
Dépôts et cautionnements	814	-	25	3 750	-123	-37	4 428
Total	270 133	-	25 941	34 995	-5 522	-1 175	324 372

Les principaux investissements portent sur l'appareil productif et le matériel des laboratoires de recherche et développement.

Au 31 décembre 2011, les valeurs brutes des immobilisations se décomposaient comme suit :

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2011	Virements de poste à poste	Entrée de périmètre	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Ecart de conversion	31/12/2011
Goodwill :	83 867	-	7 658	-	-	1 942	93 467
Incorporelles :	9 201	-	106	4 571	-79	114	13 913
Cientèle	2 523	-	-	543	-	76	3 142
Logiciels et marques	3 688	-	106	1 304	-	21	5 118
Frais de développement	2 762	-	-	2 255	-79	3	4 941
Immobilisations en cours	228	-	-	470	-	15	713
Corporelles :	138 388	-	5 921	14 653	-732	2 149	160 379
Terrains	11 229	-	1 317	1 334	-20	182	14 042
Constructions & Aménagements	67 474	651	1 861	4 202	-122	984	75 051
Inst. Techn. Mat. Outill.	51 359	1 255	1 498	3 884	-270	810	58 535
Autres immob. corporelles	6 370	33	150	2 120	-271	115	8 517
Immobilisations en cours	1 956	-1 939	1 095	3 113	-50	59	4 234
Actifs financiers :	1 931	-	102	393	-64	12	2 374
Titres de participation	1 546	-	-	-	-	-	1 546
Prêts	27	-	-	-	-13	-	14
Dépôts et cautionnements	358	-	102	393	-51	12	814
Total	233 387	-	13 787	19 617	-875	4 218	270 133

8.2 Amortissements et dépréciations

Au 31 décembre 2012, les amortissements et dépréciations des immobilisations se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2012	Virements de poste à poste	Dotations	Cessions ou mises au rebut	Ecart de conversion	31/12/2012
Incorporelles :	4 647	-	2 315	-49	-11	6 901
Cientèle	427	-	266	-49	-8	636
Logiciels et marques	2 662	-	999	-	-2	3 660
Frais de développement	1 558	-	1 049	-	-1	2 606
Autres immob. incorporelles	-	-	-	-	-	-
Corporelles :	57 206	-	12 942	-1 187	-434	68 526
Constructions & Aménagements	18 551	25	5 187	-733	-99	22 931
Inst. Techn. Mat. Outill.	34 124	-21	6 182	-333	-319	39 634
Autres immob. corporelles	4 530	-4	1 574	-121	-17	5 962
Actifs financiers :	1 206	-	-	-1 206	-	-
Titres de participation	1 206	-	-	-1 206	-	-
Total	63 059	-	15 257	-2 442	-445	75 428

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

Au 31 décembre 2011, les amortissements et dépréciations des immobilisations se décomposaient comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2011	Virements de poste à poste	Dotations	Cessions ou mises au rebut	Ecart de conversion	31/12/2011
Incorporelles :	2 891	21	1 814	-79	-	4 647
Cientèle	197	-	242	-	-12	427
Logiciels et marques	1 817	26	807	-	12	2 662
Frais de développement	871	-	765	-79	-	1 558
Autres immob. incorporelles	5	-5	-	-	-	-
Corporelles :	46 075	-21	10 856	-464	760	57 206
Constructions & Aménagements	13 776	-	4 595	-9	189	18 551
Inst. Techn. Mat. Outill.	28 739	-	5 152	-257	491	34 124
Autres immob. corporelles	3 560	-21	1 109	-198	80	4 530
Actifs financiers :	1 206	-	-	-	-	1 206
Titres de participation	1 206	-	-	-	-	1 206
Total	50 172	-	12 670	-543	759	63 059

NOTE 9 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Une évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Groupe est effectuée dans la mesure où les données des marchés financiers permettent une estimation pertinente de leur valeur vénale dans une optique non liquidatrice.

En milliers d'euros	Catégories comptables	31/12/2012		31/12/2011	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts et dépôts et cautionnements	Prêts et créances	4 541	4 541	827	827
Titres de participation, nets	Actifs financiers	340	340	340	340
Instruments dérivés actif non courants	Actifs en juste valeur par le biais du compte de résultat	4	4	343	343
Instruments dérivés actif courants	Actifs en juste valeur par le biais du compte de résultat	307	307	1 200	1 200
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	10 631	10 631	37 662	37 662
Sous-total Actifs financiers		15 824	15 824	40 372	40 372
Prêts bancaires garantis	Passifs au coût amorti	117 913	129 461	104 231	116 707
Contrats de location financement	Passifs au coût amorti	963	1 057	372	416
Dettes rattachées à des participations	Passifs au coût amorti	1 442	1 442	313	313
Instruments dérivés passif non courants	Passifs en juste valeur, instruments de couverture	1 583	1 583	2 254	2 254
Instruments dérivés passif courants	Passifs en juste valeur, instruments de couverture	1 046	1 046	893	893
Découverts bancaires	Passifs au coût amorti	7 168	7 168	916	916
Sous-total Passifs financiers		130 114	141 757	108 979	121 500
Total		114 291	125 933	68 607	81 127

Les actualisations des flux de trésorerie futurs ont été évaluées au taux de 8,92 % contre 10,69% en 2011.

Ce taux correspond au WACC calculé pour la zone Europe dans la mesure où la dette est majoritairement souscrite en Europe.

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

Les instruments dérivés (juste valeur de niveau 2) et les titres de participation (juste valeur de niveau 3) sont les seuls instruments financiers valorisés à la juste valeur.

	Juste Valeur de la classe au 31/12/2012	Modèle interne avec paramètres observables Niveau 2	Modèle interne avec des paramètres non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>			
Valeurs mobilières de placement	-		
Instruments dérivés actifs	311	311	
Titres de participation	340		340
Instruments dérivés passifs	2 629	2 629	

La juste valeur des instruments financiers dérivés s'établit ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	Total Actifs	Actifs courants	Actifs non courants	Total Passifs	Passifs courants	Passifs non courants
<i>Dérivés relevant de la couverture de Flux de trésorerie</i>	6	6	-	2 629	1 046	1 583
Dérivés de taux	-	-	-	2 544	952	1 592
Dérivés de change	6	6	-	85	94	(9)
<i>Dérivés relevant de la couverture de Juste valeur</i>	306	302	4	-	-	-
Dérivés de taux	-	-	-	-	-	-
Dérivés de change	306	302	4	-	-	-
Position nette au 31/12/2012	311	307	4	2 629	1 046	1 583
Position nette au 31/12/2011	1 543	1 200	343	3 147	893	2 254

NOTE 10 STOCKS ET EN COURS

La ventilation des stocks par nature se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2012	Virement de poste à poste	Entrée de périmètre	Variation	Ecart de conversion	31/12/2012
Matières premières	37 317	-399	291	3 502	-298	40 412
Consommables	1 236	-	247	57	4	1 544
Produits finis et semi finis	77 622	399	2 594	16 216	-173	96 659
En cours de production biens & services	-	-	829	-887	57	
Total Stock Brut	116 175	-	3 961	18 888	-409	138 615
Provisions	-1 025	-	-	-444	12	-1 458
Total Stock Net	115 150	-	3 961	18 443	-397	137 158

NOTE 11 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Le détail des comptes clients et autres comptes débiteurs se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients	52 113	48 789
Créances fiscales et sociales	13 647	11 728
Autres créances	6 907	2 866
Total brut	72 666	63 383
Dépréciations	-1 603	-1 741
Total net	71 063	61 642

Les pertes de valeur des créances clients et autres débiteurs ont évoluées comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2012	Reclassification	Pertes de valeur	Change	31/12/2012
Créance clients, pertes de valeur	1 455	-	-369	-2	1 085
Autres créances, pertes de valeur	286	171	96	-34	519
Total	1 741	171	-273	-36	1 603

L'antériorité des créances clients en date de clôture s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Créances clients		Pertes de valeur	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Non Echues	35 051	37 097	-	-
1 à 30 jours	11 223	7 989	-	-
31 à 60 jours	3 873	2 049	-	-
61 à 90 jours	787	759	-239	-561
Plus de 90 jours	1 180	895	-845	-895
Total	52 113	48 789	-1 085	-1 455

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

NOTE 12 DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	01/01/2012	Nouveaux	Entrée de périmètre	Remboursés	Change	31/12/2012
Emprunts	104 231	38 926	362	-25 527	-79	117 913
Emprunts liés aux locations financements	372	796	-	-206	1	963
Dettes liées à des participations et comptes courants d'associés	313	1 129	-	-	-	1 442
Sous-total	104 916	40 851	362	-25 733	-78	120 317
Concours bancaires	916	6 098	189	-36	-	7 168
Total dette financière brute	105 832	46 949	551	-25 769	-78	127 485
Trésorerie	37 662	3 645	880	-31 468	-88	10 631
Total dette financière nette	68 170	43 304	-329	5 700	9	116 854

La dette financière nette du Groupe s'élève à 117 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 68 millions d'euros au 31 décembre 2011.

La hausse de la dette nette est principalement liée à l'utilisation de la trésorerie active de près de 27 millions d'euros en vue de l'acquisition des sociétés PEKTOWIN, VALENTINE et NATUREX DBS LLC ainsi que pour des projets d'investissement réalisés au cours de 2012 pour près de 30 millions d'euros.

La dette financière brute s'élève à 127 millions d'euros, au 31 décembre 2012, majoritairement composée du crédit structuré.

La convention de crédit liant le Groupe aux prêteurs comporte une clause relative au respect des covenants bancaires sur des bases semestrielles.

Au 31 décembre 2012, ces ratios sont respectés.

La répartition par échéance de la dette financière brute se détaille comme suit :

En milliers d'euros	Total	Courant	Non courant
Emprunts et leasing	118 875	49 534	69 341
Concours bancaires	7 168	7 168	-
Dettes liées à des participations et comptes courants d'associés	1 442	1 442	-
Total dette financière au 31/12/2012	127 485	58 143	69 341
Total dette financière en % au 31/12/2012		45,6%	54,4%
Total dette financière au 31/12/2011	105 832	18 505	87 327
Total dette financière en % au 31/12/2011		17,5%	82,5%

12.1 Dettes financières non courantes

Les variations de la dette financière non courante se décrivent comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2012	Nouveaux	Entrée de périmètre	Remboursés	Transferts à moins d'un an	Change	31/12/2012
Emprunts	87 140	8 793	-	-	-27 362	-	68 571
Emprunts liés aux locations financements	187	696	-	-	-113	-	770
Total dette financière non courante	87 327	9 489	-	-	-27 474	-	69 341

12.2 Autres passifs financiers courants

Les variations des autres passifs financiers courants se décrivent comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2012	Nouveaux	Entrée de périmètre	Remboursés	Transferts à plus d'un an	Change	31/12/2012
Emprunts	17 091	30 133	362	-25 527	27 362	-79	49 342
Emprunts liés aux locations financements	184	99	-	-206	113	1	192
Dettes liées à des participations et comptes courants d'associés	313	1 129	-	-	-	-	1 442
Total dette financière courante	17 588	31 362	362	-25 733	27 474	-78	50 976
Concours bancaires	916	6 098	189	-36	-	-	7 168

12.3 Concours bancaires

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Concours bancaires courants	7 168	916
Total	7 168	916

Tel qu'indiqué en note 15.2, au 31 décembre 2012, le Groupe dispose d'autorisations court terme pour un montant de 35 millions d'euros utilisées à hauteur de 30,1 millions d'euros.

La filiale américaine dispose d'une autorisation à court terme de 7 millions de dollars, non utilisée au 31 décembre 2012.

12.4 Trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Trésorerie	10 631	37 662
Valeurs mobilières de placement	-	-
Total	10 631	37 662

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

12.5 Répartition de la dette par devises exprimées en euros

La dette répartie par devise après couverture se détaille comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	EUR	USD	CHF	AUTRES
Emprunts et leasing	118 875	59 052	45 511	14 164	149
Concours bancaires	7 168	6 856	105	49	158
Dettes liées à des participations et comptes courants d'associés	1 442	1 441	1	-	-
Total dette financière au 31/12/2012	127 485	67 349	45 616	14 213	307
Total dette financière en % au 31/12/2012		52,8%	35,8%	11,1%	0,2%
Total dette financière au 31/12/2011	105 832	46 263	41 751	17 584	233
Total dette financière en % au 31/12/2011		43,7%	39,5%	16,6%	0,2%

Une partie de la dette initialement libellée en dollar fait l'objet d'une couverture de change à hauteur de 2.9 millions d'euros. La variation de juste valeur de cet instrument de couverture a dégagé une perte financière de 367 milliers d'euros.

12.6 Répartition de la dette à taux fixe et à taux variable

<i>En milliers d'euros</i>	Total	Taux fixe	Taux variable
Emprunts et leasing	118 875	51 594	67 282
Concours bancaires	7 168	-	7 168
Dettes liées à des participations et comptes courants d'associés	1 442	1 442	-
Total dette financière au 31/12/2012	127 485	53 036	74 449
Total dette financière en % au 31/12/2012		41,6%	58,4%
Total dette financière au 31/12/2011	105 832	64 279	41 553
Total dette financière en % au 31/12/2011		60,7%	39,3%

La dette, initialement à taux variable, a été swappée pour partie à taux fixe en 2010.

Les instruments dérivés correspondants ont été souscrits à compter du 31 mars 2010 et sont détaillés en note 5.5 et 9.

NOTE 13 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les engagements nets du Groupe ont été évalués avec l'aide d'actuaire indépendants et en application d'IAS 19. Le principal plan de retraite du groupe qui constitue un régime à prestations définies est celui de la filiale suisse, représentant 64% de l'engagement net du groupe :

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

En milliers d'euros	Total		Régime suisse		Régime polonais			Autres régimes			
	31/12/2012	Entrée de périmètre	31/12/2011 retraité	Déc 2012	Déc 2011 retraité	Déc 2012	Entrée de périmètre	Déc 2011 retraité	Déc 2012	Entrée de périmètre	Déc 2011 retraité
Juste valeur des actifs du régime	(14 129)	-	(13 273)	(14 036)	(13 183)	-	-	-	(93)	-	(90)
Valeur actualisée des engagements	19 022	964	15 616	17 179	14 899	887	900	-	956	64	717
Déficit (excédent) du régime	4 892	964	2 343	3 143	1 716	887	900	-	862	64	627

Le Groupe a adopté par anticipation IAS 19 « Avantages du Personnel » (2011) avec une date de première application au 1er janvier 2012 et a modifié les bases de détermination des charges et produits liés aux régimes à prestations définies.

L'application anticipée de l'amendement de la norme IAS 19 a eu pour incidence de reconnaître l'ensemble des écarts actuariels immédiatement en autres éléments du résultat global (OCI) sans reclassement ultérieur en résultat.

IAS 19 amendée change la manière d'appréhender le taux de rendement des actifs de régime et la comptabilisation des coûts de gestion de ces régimes. La révision de la norme modifie également certains aspects de l'évaluation des obligations relatives aux régimes à prestations définies.

Les impacts au bilan de l'application anticipée de la norme IAS 19 amendée sont :

En milliers d'euros	31/12/2011 Antérieurement Publié	Impact anticipation IAS 19 Amendée	31/12/2011 Retraité	01/01/2011 Antérieurement Publié	Impact anticipation IAS 19 Amendée	01/01/2011 Retraité
Impôts différés actifs	2 480	-104	2 376	5 716	-109	5 607
Réserves	44 307	498	44 805	25 882	466	26 348
Résultat de la période	15 628	-32	15 596	14 817	-	14 817
Avantages du personnel	2 913	-570	2 343	2 202	-575	1 627

Les impacts au compte de résultat de l'application anticipée de la norme IAS 19 amendée sont :

En milliers d'euros	2011 Antérieurement Publié	Impact anticipation IAS 19 Amendée	2011 Retraité
Charges de personnel	-49 112	-34	-49 146
Charge d'impôt	-8 266	2	-8 264

Le changement de méthode comptable a eu un impact négligeable sur le résultat par action de la période et de la période comparative.

Les engagements ont été valorisés par un actuairien en date du 31 décembre 2012.

L'entrée de périmètre concerne principalement la Pologne.

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

La variation de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies se décrit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011 retraité
Valeur actualisée des engagements au 1er janvier	15 616	10 018
Entrées de périmètre	964	
Prestations servies par le régime	(1 880)	(885)
Coût des services rendus	740	514
Corrections de régime	-	4 435
Pertes et (gains) actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	2 581	578
Cotisations employés	387	378
Coût financiers	427	280
Effet des variations de change	188	299
Valeur actualisée des engagements	19 022	15 616

La variation de la juste valeur des actifs du régime se décrit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011 retraité
Juste valeur des actifs du régime au 1er janvier	13 273	8 386
Cotisations versées au régime	387	378
Prestations servies par le régime	(1 371)	(890)
Corrections de régime	-	3 917
Pertes et (gains) actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	1 037	612
Cotisations employés	387	378
Produits financiers	325	245
Effet des variations de change	92	249
Juste valeur des actifs du régime	14 129	13 273

La charge comptabilisée en résultat se décrit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011 retraité
Coût des services rendus	(157)	660
Coûts et (produits) financiers	102	35
Charge comptabilisée en résultat	(54)	695
Pertes et (gains) actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	1 544	(34)
Effet des variations de change	97	50
Variation de l'engagement total	1 586	711

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation (CHF)	1,85%	2,85%
Taux d'actualisation (zone EUR)	3,21%	4,60%
Taux d'actualisation (PLN)	4,00%	5,50%
Taux d'augmentation des salaires	de 1,5% à 6% selon les catégories professionnelles et tranches d'ages	de 2% à 6% selon les catégories professionnelles et tranches d'ages

Les hypothèses de mortalité sont basées sur les statistiques et les tables de mortalité publiées.

Le taux d'actualisation EUR est un taux Bloomberg Corporate AA 15 ans utilisé pour les engagements France et Italie et le taux d'actualisation CHF un Corporate Bonds AA 15 ans pour l'engagement Suisse.

Le portefeuille des actifs suisse se compose d'obligations (33%), d'actions (24%), d'immobilier (15%) et de divers (28%).

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses indiquées ci-dessus. Une variation de +/-0.25% du pourcentage des hypothèses respectives aurait les impacts suivants sur l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture sur le principal engagement suisse.

<i>En milliers d'euros</i>	Augmentation	Diminution
<i>Sensibilité</i>	+0,25%	-0,25%
Taux d'actualisation	681	(631)
Taux d'augmentation des salaires	(73)	75
Taux de revalorisation des prestations de retraite	(449)	469
Taux d'intérêt	(109)	112

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

NOTE 14 PROVISIONS COURANTES

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2012	Reclassement	Entrée de périmètre	Constituées	Consommées	Change	31/12/2012
Autres provisions	40	40	296	129	-125	-1	378
Total provisions	40	40	296	129	-125	-1	378

Aucun passif éventuel significatif n'a été identifié au 31 décembre 2012.

Les provisions courantes concernent principalement des provisions pour litiges de personnel issues des entrées de périmètre BURGUNDY pour 260 milliers d'euros et ITRAD pour 35 milliers d'euros.

NOTE 15 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques susceptibles d'impacter directement les états financiers du Groupe sont détaillés et valorisés ci-après :

- Risque de crédit ;
- Risque de liquidité ;
- Risque de change ;
- Risque de taux.

L'exposition aux risques à caractères non financier est reprise dans le rapport d'activité du document de référence.

15.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente un risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque est limité par plusieurs aspects, notamment le grand nombre de clients du Groupe. Ainsi, sur la période, les 10 premiers clients représentent 18% du chiffre d'affaires du Groupe, les 20 premiers : 25% et les 30 premiers : 30%, contre respectivement en 2011 : 18%, 25% et 31%.

15.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, par la mise en place d'une gestion de trésorerie Groupe quotidienne, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes qui porteraient atteinte à la réputation du Groupe.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le crédit structuré mis en place le 30 décembre 2009 comporte quatre tranches d'autorisations à court terme :

- une tranche Capex 1 (Euros) pour un montant de 20 millions d'euros entièrement utilisée et amortie à hauteur de 4 millions d'euros,
- une tranche Capex 2 (Euros) de 30 millions d'euros utilisée à hauteur de 8 millions d'euros au 31 décembre 2012,

- une tranche Revolving 1 (Euros) de 20 millions d'euros utilisée à hauteur de 18 millions d'euros
- ainsi qu'une tranche Revolving 2 (multidevises) de 15 millions d'euros, pouvant être tirée en EUR, USD et CHF, utilisée à hauteur de 1,5 millions d'euros et 10,6 millions d'euros au 31 décembre 2012.

La filiale américaine dispose d'une autorisation à court terme de 7 millions de dollars, non utilisée au 31 décembre 2012.

Les autorisations de découverts et en-cours utilisés à la clôture sont détaillés en note 12.3.

La convention de crédit liant le Groupe aux prêteurs comporte une clause relative au respect de deux ratios bancaires qui doivent être évalués chaque semestre. Ces ratios sont d'une part un ratio de Gearing défini par le rapport dettes financières nettes sur les capitaux propres totaux et d'autre part un ratio de Leverage financier défini par le rapport de la dette financière nette sur l'EBITDA.

Dans le cas où le Groupe ne respecterait pas les ratios contractualisés et où la majorité des prêteurs en ferait la demande, les prêteurs pourraient demander alors le remboursement de la dette correspondante.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2012.

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus	Moins de 1 an	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts	117 913	-129 461	-54 174	-75 204	-82
Passifs relatifs à des contrats de location financement	963	-1 057	-211	-672	-173
Découverts bancaires	7 168	-7 168	-7 168	-	-
Total au 31/12/2012	126 043	-137 685	-61 553	-75 877	-256

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus	Moins de 1 an	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts	104 231	-116 707	-19 137	-97 309	-262
Passifs relatifs à des contrats de location financement	372	-416	-206	-210	-
Découverts bancaires	916	-916	-916	-	-
Total au 31/12/2011	105 519	-118 039	-20 259	-97 518	-262

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus	Moins de 1 an	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Dérivés de taux d'intérêts (passifs) au 31/12/2012	2 544	-2 793	-1 169	-1 623	-2
Dérivés de taux d'intérêts (passifs) au 31/12/2011	3 111	-3 483	-571	-2 904	-8

15.3 Risque de change

Le Groupe NATUREX réalise une part significative de ses opérations en devises et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours de ces devises. Depuis 2010, l'exposition aux devises est significativement modifiée en intégrant en sus du dollar (42% du chiffre d'affaires du Groupe est facturé en dollar), la livre sterling (7%) et le franc suisse (4%).

Ces trois devises ainsi que l'euro représentent 91% du chiffre d'affaires du groupe. La dette financière a été restructurée en 2009 afin de correspondre à cette évolution (confère note 14 - Dette financière).

A la clôture de l'exercice, le groupe dispose de dérivés de change (swap et achat à terme de devises) sur le franc suisse et le dollar.

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

Suite aux fortes variations du franc suisse au cours de l'exercice le groupe a couvert une partie de son exposition dans cette devise.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dérivés de change USD	306	1 535
Dérivés de change CHF	(80)	(15)
Dérivés de change PLN	-	(13)
Juste valeur des dérivés de change actifs (passifs)	226	1 507

Les analyses de sensibilités ont permis de déterminer que si le dollar avait baissé de 1% à la clôture, l'impact sur le résultat financier serait une charge de 474 milliers d'euros et l'impact sur les fonds propres serait une augmentation de 47 milliers d'euros.

L'impact d'une baisse de 1% de la livre sterling à la clôture n'aurait pas d'impact sur le résultat financier et impacterait les fonds propres à la hausse de 102 milliers d'euros.

L'impact d'une baisse de 1% du Franc Suisse à la clôture serait une charge de 141 milliers d'euros et une baisse de 92 milliers d'euros sur les fonds propres.

Les actifs et passifs financiers en devises se détaillent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	EUR	USD	CHF	GBP	AUTRES	Total
Passifs financiers	67 349	45 616	14 213	-	307	127 485
Autres emprunts	58 164	45 511	14 089	-	149	117 913
Emprunts leasing	888	-	75	-	-	963
Découverts bancaires	6 856	105	49	-	158	7 168
Comptes courants d'associés	15	1	-	-	-	16
Dettes rattachées à des participations	1 426	-	-	-	-	1 426
Actifs financiers	5 361	3 694	534	801	5 120	15 510
Prêts	-	110	-	-	-	110
Dépôts et cautionnements	2 447	1 321	377	-	283	4 428
Participations	340	-	-	-	-	340
Trésorerie	2 574	2 262	157	801	4 837	10 631
Position nette avant gestion	61 988	41 923	13 678	-801	-4 813	111 975
Hors bilan :						
Nantissement des titres dans le cadre du crédit	-113 641	-	-	-	-	-113 641
Position nette après gestion	175 629	41 923	13 678	-801	-4 813	225 616

15.4 Risque de taux

Au 31 décembre 2012, le risque de taux porte principalement sur les emprunts à taux variable et les concours bancaires.

La politique du groupe est de n'utiliser des instruments financiers dérivés dans le seul but de couvrir ses flux financiers, ces instruments ne correspondent pas à des opérations spéculatives.

Le groupe n'est pas exposé au-delà des montants détaillés ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	Moins de 1 an	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers	35 391	38 925	133	74 449
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Autres emprunts	28 224	38 925	133	67 282
Découverts bancaires	7 168	-	-	7 168
Position nette avant gestion	35 391	38 925	133	74 449
Hors bilan :				
Nantissement des titres dans le cadre du crédit structuré	-113 641			-113 641
Position nette après gestion	-78 250	38 925	133	-39 192

Dans l'hypothèse d'une baisse de 100 points de base des taux d'intérêts, l'impact sur le résultat financier serait de 744 milliers d'euros.

A la date de clôture, les principales caractéristiques en termes de taux sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Instruments à taux fixe :	2 544	3 111
Actifs financiers	-	-
Passifs financiers	2 544	3 111
Instruments à taux variable:	-	-
Actifs financiers	-	-
Passifs financiers	-	-

NOTE 16 SECTEURS OPERATIONNELS

Les secteurs opérationnels sont définis en note 5.10

Les informations financières par secteurs opérationnels sont détaillées ci-après :

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

Au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Amériques	Europe Afrique	Asie Océanie	Total des secteurs	Retraitements	Eliminations Intersectorielles	Consolidé
Chiffre d'affaires	120 449	161 568	17 805	299 823	-	-	299 823
Chiffre d'affaires intersecteurs	11 935	162 667	7 206	181 807	-	-181 807	-
Dotations aux amortissements	-2 009	-12 296	-381	-14 685	-473	-	-15 158
Résultat opérationnel des secteurs	8 401	31 605	826	40 832	-2 584	-599	37 649
Résultat financier	-	-	-	-5 970	-	-	-5 970
Impôt	-	-	-	-8 741	-	-	-8 741
Résultat net	-	-	-	22 939	-	-	22 939

Au 31 décembre 2011

En milliers d'euros	Amériques	Europe Afrique	Asie Océanie	Total des secteurs	Retraitements	Eliminations Intersectorielles	Consolidé
Chiffre d'affaires	93 725	145 414	14 434	253 573	-	-	253 573
Chiffre d'affaires intersecteurs	9 956	113 203	5 204	128 363	-	-128 363	-
Dotations aux amortissements	-1 699	-10 215	-213	-12 127	-543	-	-12 670
Résultat opérationnel des secteurs	8 755	19 724	1 020	29 500	-935	-63	28 501
Résultat financier	-	-	-	-4 641	-	-	-4 641
Impôt	-	-	-	-8 264	-	-	-8 264
Résultat net	-	-	-	15 596	-	-	15 596

Au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Amériques	Europe Afrique	Asie Océanie	Total des secteurs
Total des actifs	135 400	315 356	20 876	471 632
Total des acquisitions d'investissements incorporels	1 561	3 325	241	5 127
Total des acquisitions d'investissements corporels	6 569	18 909	519	25 998
Total des passifs	18 855	189 859	4 294	213 007

Au 31 décembre 2011

En milliers d'euros	Amériques	Europe Afrique	Asie Océanie	Total des secteurs
Total des actifs	106 417	307 798	11 900	426 114
Total des acquisitions d'investissements incorporels	476	4 027	67	4 571
Total des acquisitions d'investissements corporels	2 035	12 381	236	14 653
Total des passifs	17 150	168 670	3 741	189 561

Il n'existe pas de clients représentant plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

La répartition du chiffre d'affaires par famille se répartit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2012	Part dans le Chiffre d'affaires 2012	2011 ajusté	Part dans le Chiffre d'affaires 2011	2011 publié	Part dans le Chiffre d'affaires 2011
Food & Beverage	188 828	63%	168 336	66%	153 411	61%
Nutrition & Health	92 295	31%	71 144	28%	84 496	33%
Personal care	4 797	2%	3 240	1%	3 008	1%
Toll & Miscellaneous	13 904	5%	10 848	4%	12 652	5%
TOTAL	299 823	100%	253 567	100%	253 567	100%

La répartition du chiffre d'affaires sur l'exercice 2011 a été retraité afin de tenir compte de l'intégration de la gamme NATHealthy, dont les produits sont principalement destinés à l'industrie agroalimentaire, au sein de l'activité Food & Beverage.

NOTE 17 CHARGES DE PERSONNEL

17.1 Effectifs

<i>Effectifs</i>	31/12/2012	31/12/2011
Total Amériques	231	210
Total Europe Afrique	1130	792
Total Asie Océanie	94	53
Total Groupe	1455	1 055

17.2 Stock-options

La valeur des options a été évaluée selon le modèle Black & Scholes et enregistrée selon la norme IFRS 2. La charge de l'année s'élève à 247 milliers d'euros.

L'avantage au personnel issu de l'attribution de stock-options est calculé en retenant le taux Euribor à la date de mise en place du plan. La volatilité prise en compte reflète la moyenne annuelle des 20 séances précédentes la date d'attribution. La période de maturité est équivalente à la durée moyenne entre la date d'attribution et la date de levée, soit 4 ans. Il n'y a pas de possibilité d'exercice pendant les trois ans suivant la date d'attribution. Le dividende versé par NATUREX étant très faible, il n'a pas été retenu d'hypothèse le concernant.

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

Les différents plans de stock-options sont résumés dans le tableau suivant :

	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°15
Date d'assemblée	30/06/2007	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2010	08/06/2012
Date du conseil d'administration	25/03/2008	13/03/2009	26/04/2010	15/04/2011	19/11/2012
Type d'option	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Point de départ d'exercice des options	26/03/2011	14/03/2012	27/04/2013	16/04/2014	20/11/2015
Date d'expiration	25/03/2014	13/03/2015	26/04/2015	15/04/2016	19/11/2017
Prix de souscription ou d'achat	27,54	24,00	30,12	45,33	57,00
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'évaluation	23,85	20,89	30,12	45,58	53,94
Taux sans risque	2,5%	2,2%	1,0%	2,1%	0,6%
Volatilité	33,6%	22,0%	17,0%	22,8%	30,7%
Nombre total d'options attribuées :	47 362	53 650	52 150	57 094	64 480
<i>dont les mandataires sociaux</i>	<i>33 000</i>	<i>33 000</i>	<i>26 000</i>	<i>26 000</i>	<i>14 000</i>
<i>dont les salariés</i>	<i>14 362</i>	<i>20 650</i>	<i>26 150</i>	<i>31 094</i>	<i>50 480</i>
<i>dont 10 salariés ayant reçu les plus importantes enveloppes</i>	<i>5 600</i>	<i>10 500</i>	<i>12 200</i>	<i>12 000</i>	<i>16 100</i>
Nombre d'actions exercées ou annulées au 31/12/2011	4 610	2 942	3 274	1 092	-
Nombre d'actions exercées sur la période	362	230	-	-	-
Nombre d'actions annulées sur la période	232	496	1 546	2 432	-
Options de souscription ou d'achat restantes	42 158	49 982	47 330	53 570	64 480

NOTE 18 CHARGES EXTERNES ET FRAIS DE DEVELOPPEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	2012	2011
Achats non stockés	22 086	17 009
Sous-traitance	2 213	3 471
Locations	5 666	4 577
Entretien	4 959	4 944
Assurances	2 295	2 070
Honoraires	8 359	6 912
Publicité, foires, expositions	1 938	1 737
Frais de transports	14 710	13 333
Déplacements	5 724	4 685
Télécommunications	1 436	1 286
Divers	1 643	1 336
Total	71 028	61 360

La majeure partie des frais de développement ne répond pas aux critères d'immobilisations visés par la norme IAS 38, notamment en matière de débouchés commerciaux. Ces frais sont inscrits en charge pour un montant de 4,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2012.

Cependant, au cours de l'exercice, des coûts correspondants à des projets ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ont été activés.

Les projets concernent principalement les sociétés italienne et espagnole :

- ✓ Le projet italien porte sur l'obtention et la mise en conformité d'ASMF (Active Substance Master File) permettant de répondre à la réglementation européenne sur les médicaments à base de plantes et qui permettra à NATUREX S.p.A. de continuer à commercialiser certains produits sur ce marché et de compléter sa gamme d'extraits accrédités pharmacie. Les frais liés à ce projet engagés au cours de l'exercice 2012 et immobilisés s'élèvent à 409 milliers d'euros ;
- ✓ Le projet espagnol SENIFOOD est un projet approuvé par le Ministère des Sciences et de l'Innovation espagnol. Ce projet a pour but de définir des gammes spécialement élaborées pour les personnes âgées en vue de leur proposer une alimentation adaptée. Les frais liés à ce projet engagés au cours de la période et immobilisés s'élèvent à 1,1 millions d'euros.

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

NOTE 19 AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES

<i>En milliers d'euros</i>	2012	2011
Pertes de valeurs sur actifs circulants	784	922
Cessions d'immobilisations	2 284	126
Autres charges	1 342	335
Total	4 410	1 383

NOTE 20 AUTRES CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Le résultat opérationnel non courant se détaille comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2012	2011
Restructurations	-2 269	-503
Réévaluation des avantages au personnel Suisse	-	-509
Augmentations de périmètre	-2 123	-566
Autres charges opérationnelles non courantes	-4 393	-1 578
Prime d'assurance "homme-clé"	6 121	-
Autres produits opérationnels non courants	6 121	-

Les dépenses liées à la croissance externe correspondent principalement aux frais d'acquisition de PEKTOWIN pour 475 milliers d'euros, des sociétés VALENTINE pour 329 milliers d'euros et de la société NATUREX DBS LLC pour 824 milliers d'euros.

Les charges de restructuration correspondent principalement aux réorganisations dans le cadre de l'intégration des sociétés BURGUNDY pour 310 milliers d'euros et PEKTOWIN pour 802 milliers d'euros. Des frais de réorganisation liés à la disparition de Monsieur Jacques DIKANSKY ont été enregistrés pour 1 million d'euros.

Les autres produits opérationnels non courants sont principalement constitués par deux produits d'assurance : une prime d'assurance « homme-clé » de 3 millions d'euros souscrite au profit de la société Naturex S.A et une prime d'assurance perçue par les banques du fait du décès du dirigeant, qui s'est imputée sur le remboursement l'emprunt.

NOTE 21 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

21.1 Coût de l'endettement financier net

<i>En milliers d'euros</i>	2012	2011
Produits financiers	159	502
Intérêts et charges assimilés	-5 234	-5 302
Coût de l'endettement financier net	-5 075	-4 800

21.2 Autres produits et charges financiers

<i>En milliers d'euros</i>	2012	2011
Pertes de change	-5 415	-5 950
Gains de change	4 520	6 108
Autres produits et charges financiers	-894	158

NOTE 22 IMPOT SUR LES BENEFICES

Ventilation des impôts différés et exigibles du compte de résultat

<i>en milliers d'euros</i>	2 012	2 011
Impôt exigible	6 915	6 023
Impôt différé	1 825	2 243
Total impôts	8 741	8 266

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et théorique

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
Résultat net	22 939	15 628
Impôt comptabilisé	(8 741)	(8 266)
Résultat net avant IS	31 679	23 893
Impôt théorique	10 560	7 964
Impact des taux d'imposition locaux	(1 871)	(50)
Impact des déficits fiscaux non activés antérieurement	240	
Impact des différences permanentes	(189)	351
Impôt comptabilisé	8 741	8 266

Le taux d'imposition du Groupe sur la période 2012 est de 27,6% contre 34,6% sur l'exercice 2011.

La diminution du taux d'impôt effectif s'explique principalement par la diminution des taux d'impôt locaux des deux sociétés (Suisse et UK) les plus importantes en terme de contribution au résultat net avant impôt. Les taux observés sur ces sociétés sont respectivement de 19% et 24,5%.

Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Provisions IAS 19	675	-	292	-
Immobilisations incorporelles	65	(4 067)	37	(3 605)
Immobilisations corporelles	1 151	(6 382)	963	(6 884)
Provisions et autres dettes	3 527	-	1 656	-
Déficits reportables	1 684	-	477	-
Autres différences temporelles	181	(5 654)	538	(3 156)
Instruments financiers	687	178	991	(241)
Actifs (Passifs) d'impôts	7 969	(15 925)	4 956	(13 885)
Compensation	(5 637)	5 637	(2 476)	2 476
Actifs (Passifs) d'impôts nets	2 332	(10 288)	2 480	(11 409)

Les impôts différés actifs ont été reconnu compte tenu de leur recouvrabilité. Par manque de perspectives à court terme certains déficits n'ont pas fait l'objet d'une activation d'impôts différés. Ces déficits sont principalement situés en Pologne pour un montant de 2,4 millions d'euros.

NOTE 23 CONTRATS DE LOCATION

23.1 Contrats de location financement

En milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2011	Valeur brute 31/12/2012	Valeur nette 31/12/2011	Valeur nette 31/12/2012
Valeur des biens immobilisés	571	1 208	262	939

23.2 Contrats de location simple

L'échéance des contrats de location simple non résiliables se détaille comme suit :

En milliers d'euros	2012	2011
A moins d'un an	706	943
De un à cinq ans	1 781	2 698
A plus de cinq ans	6 128	9 379

Ces montants correspondent principalement à des locations d'entrepôts et d'usine, conclus il y a plusieurs années.

Il n'est pas prévu de transfert de propriété du terrain.

Le Groupe a déterminé que le contrat de location du terrain est un contrat de location simple. Le loyer réglé au propriétaire au titre du bâtiment est augmenté régulièrement en fonction du niveau des loyers du marché et le Groupe ne supporte pas de risque lié à la valeur résiduelle du bâtiment. Le Groupe a donc considéré que le propriétaire conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés au bâtiment, et a conclu que les contrats du bâtiment sont des locations simples.

NOTE 24 GESTION DU CAPITAL

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

24.1 Gestion du capital

Actions ordinaires et actions de préférences

Au 31 décembre 2012, le capital social est composé de 7 729 milliers d'actions contre 7 706 milliers d'actions au 31 décembre 2011, toutes ayant une valeur nominale de 1,50€.

Cette augmentation correspond à la distribution de dividendes en actions à hauteur de 16,9 milliers d'actions nouvelles créées et à des levées de stock-options à hauteur de 6 milliers d'actions.

Toutes les actions émises ont été entièrement libérées.

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales.

Les porteurs d'actions préférentielles ont également droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, mais ne bénéficient pas d'un droit de vote par action aux assemblées générales.

Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend l'ensemble des écarts de change issus de la conversion des états financiers des activités à l'étranger et de la conversion des passifs désignés comme des investissements de la société dans une filiale étrangère.

Actions propres

La réserve relative aux actions propres comprend le coût des actions de la société détenues par le Groupe. Au 31 Décembre 2012, le Groupe détient 2 357 actions de la société via le contrat de liquidité géré par un prestataire indépendant.

Les informations relatives au contrat de liquidité sont développées au chapitre 4 « EVOLUTION DU CAPITAL » du présent rapport.

24.2 Résultat dilué par action

	2012	2011 retraité
Résultat part du Groupe (en milliers d'euro)	22 901	15 587
Nombre d'actions moyen composant le capital	7 716 836	6 734 593
Résultat par action	2,9677	2,3144
Nombre d'options restant à exercer	200 460	218 098
Résultat dilué par action	2,8925	2,2418

Au titre de l'exercice 2011, l'assemblée générale a approuvé le versement d'un dividende d'un montant de 0,10 euro par action en offrant le choix aux actionnaires de se voir verser tout ou partie du dividende en numéraire ou sous forme d'actions avec une décote de 10% par rapport au cours de référence de l'action.

En 2011, le dividende versé au titre de l'exercice 2010 était de 0,10 euro par action.

NOTE 25 PARTIES LIEES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

25.1 Parties liées

Rémunérations versées aux principaux dirigeants

La rémunération brute globale des organes de direction est de 1 587 milliers d'euros en 2012 contre 1 889 milliers d'euros en 2011. Ces montants incluent rémunérations, avantages en nature et valorisations des stocks options attribuées au cours de l'exercice. Elle est versée par NATUREX Inc (1 117 milliers d'euros) et NATUREX SA (470 milliers d'euros). Les membres des organes de direction ne bénéficient d'aucun avantage à long terme.

Autres opérations avec les parties liées

Concernant la société SGD, détentrice de 21,02% du capital et 27,50% des droits de vote, 68 milliers d'euros ont été versés par NATUREX SA en rémunération du compte courant présentant à la clôture pour un solde de 1 426 milliers d'euros.

Elle a également reçu 3 937 titres en règlement du dividende à hauteur de 0,2 million d'euros.

La SCI La Pinède a été constituée par les dirigeants en vue de la construction d'un bâtiment sur un terrain attenant à celui du siège social actuel, et permettant sa future extension.

La partie des terrains achetés par la SCI Les Broquetons (société du Groupe) a été cédée à la SCI La Pinède dès la mise en place des financements.

Au 31 décembre 2012, une caution de 350 milliers d'euros a été versée au titre de la location de l'extension. Aucun loyer n'a été versé au titre de 2012.

La société du Groupe NATUREX AG loue à des fins d'entrepôts, une partie d'un bâtiment situé sur un terrain jouxtant l'usine de Burgdorf à Grünes Blatt, une société immobilière dont les dirigeants sont actionnaires. Cette société a consenti un bail commercial à NATUREX AG pour une durée de 10 ans.

Grünes Blatt loue à NATUREX AG à des conditions de marchés, pour un montant maximum de 400 milliers de francs suisse, ce dernier loyer étant diminué du montant versé par les tiers, occupant également une partie dudit bâtiment. En sus, NATUREX AG bénéficie du droit de construire sur la partie libre du terrain tout bâtiment qui pourrait lui être nécessaire.

Au cours de l'exercice, le montant des loyers versés s'élève à 253 milliers de francs suisse, correspondant à la charge annuelle.

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

25.2 Engagements hors bilan

Engagements reçus	31/12/2012	31/12/2011
<i>En milliers d'euros</i>		
Engagements liés au financement du groupe		
Lignes de crédit	32 195	39 910
Engagements liés à l'activité du groupe		
Caution relative aux alcools transportés	Illimitée	Illimitée
Engagements donnés		
<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements liés au financement du groupe		
Garanties des engagements des filiales	6 426	6 453
Nantissement des titres et/ou fonds de commerce dans le cadre de la convention de crédit structuré	113 641	98 957
Nantissement de fonds de commerce et hypothèques immobilières dans le cadre d'emprunts souscrits par les sociétés avant leur intégration au sein du groupe	-	850
Engagements liés à l'activité du groupe		
Caution au profit des douanes	969	1 077
Caution au profit de fournisseurs	241	31
Caution dans le cadre des projets de recherche et développement	240	-
Engagement d'investissement de Naturex SA dans la société Pektow in	2 455	-

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Naturex S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 4.1 et 13 aux états financiers qui exposent un changement de méthode comptable concernant les avantages du personnel, résultant de l'application anticipée de la norme IAS 19 amendée.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note 5.1 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 5.1 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 29 avril 2013

KPMG S.A.

Jean Gatinaud

Avignon, le 29 avril 2013

AREs X.PERT Audit

Laurent Peyre

Chapitre 6

Etats financiers consolidés et Annexes

Chapitre 7

Etats financiers NATUREX S.A et Annexes

ETATS FINANCIERS NATUREX S.A ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2012

Sommaire

BILAN	230
COMPTE DE RESULTAT.....	231
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	232
NOTE 1 INFORMATIONS GENERALES	232
NOTE 2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	234
NOTE 3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	238
NOTE 4 STOCKS ET EN COURS.....	239
NOTE 5 CREANCES	240
NOTE 6 AUTRES CREANCES.....	241
NOTE 7 DISPONIBILITES	241
NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES	241
NOTE 9 NATURE DES ECARTS DE CONVERSION.....	242
NOTE 10 CAPITAUX PROPRES	242
NOTE 11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	243
NOTE 12 DETTE FINANCIERE.....	245
NOTE 13 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	245
NOTE 14 AUTRES DETTES	245
NOTE 15 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	246
NOTE 16 CHIFFRE D'AFFAIRES	246
NOTE 17 AUTRES PRODUITS.....	246
NOTE 18 RESULTAT FINANCIER.....	247
NOTE 19 RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	247
NOTE 20 RESULTAT FISCAL	248
NOTE 21 EFFECTIF MOYEN ET DIF	248
NOTE 22 ENGAGEMENTS.....	249
NOTE 23 REPARTITION DU CAPITAL	250
NOTE 24 REMUNERATION DES DIRIGEANTS	250
NOTE 25 ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT	251
NOTE 26 DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	251
NOTE 27 LISTE DES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	251
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	252
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	254

BILAN

Actif

En milliers d'euros	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur Brute	Amort./ prov.	Valeur nette	
ACTIF IMMOBILISE	270 091	19 178	250 913	219 783
Immobilisations incorporelles	26 149	3 178	22 971	15 315
Immobilisations corporelles	34 567	16 000	18 567	7 245
Immobilisations financières	209 375	-	209 375	197 223
ACTIF CIRCULANT	123 909	2 342	121 567	107 206
Stocks et en cours	31 908	2 157	29 752	21 583
Clients et comptes rattachés	19 819	186	19 633	10 727
Créances diverses	71 097	-	71 097	51 810
Disponibilités	1 085	-	1 085	23 086
Comptes de régularisation et assimilés	2 365		2 365	2 696
Ecart de conversion actif	8 518		8 518	9 067
TOTAL ACTIF	404 884	21 520	383 364	338 751

Passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Capital		11 593	11 558
Primes d'émission, de fusion, d'apport		179 285	178 368
Réserve légale		788	593
Réserves statutaires		885	885
Réserves réglementées		28	28
Résultat à nouveau		2 590	-352
Résultat de l'exercice		5 533	3 908
Subvention d'investissement		245	-
Provisions réglementées		2 913	2 082
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	10	203 861	197 071
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11	3 452	1 885
Emprunts et dettes financières	12	125 270	112 100
Concours bancaires courants		7 167	768
Comptes courants d'associés		1 441	312
Fournisseurs et comptes rattachés	13	21 837	13 197
Autres dettes	14	14 430	5 414
Produits constatés d'avance	15	195	367
Ecart de conversion passif	9	5 711	7 637
TOTAL DETTES		176 050	139 795
TOTAL PASSIF		383 364	338 751

COMPTE DE RESULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	Note	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires	16	110 644	77 244
Port facturé		275	223
Production stockée		5 523	-547
Production immobilisée		629	510
Autres produits d'exploitation	17	20 205	17 261
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		137 278	94 691
Achats consommés		82 400	52 180
Autres charges externes		26 780	20 292
Impôts et taxes		1 151	931
Charges de personnel		12 254	9 342
Charges sociales		5 380	4 174
Dotations aux amortissements et provisions		4 636	2 408
Autres charges		541	196
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		133 141	89 523
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 136	5 167
Produits financiers		9 231	9 029
Charges financières		11 126	9 030
RESULTAT FINANCIER	18	-1 895	-
Produits exceptionnels		3 432	1 477
Charges exceptionnelles		1 217	3 052
RESULTAT EXCEPTIONNEL	19	2 215	-1 575
RESULTAT AVANT IMPOT		4 456	3 592
Impôt sur les bénéfices	20	-1 078	-316
RESULTAT NET		5 533	3 908

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 INFORMATIONS GENERALES

1.1 Faits majeurs de la période

Poursuite du développement organique

Le chiffre d'affaires est en forte progression à 110,6 millions d'euros contre un chiffre d'affaires de 77,2 millions d'euros en 2011. Cette hausse s'explique par une croissance des ventes à l'intérieur du groupe notamment au Brésil, aux USA où la croissance est plus forte par rapport à un marché européen plus morose.

Le résultat net après impôt est en forte progression et s'établit à 5,5 millions d'euros, ceci grâce notamment à l'amélioration du résultat exceptionnel.

Autres faits marquants

► **Transmission universelle de patrimoine de la société Burgundy**

En octobre NATUREX a acquis pour 6 millions d'euros la société française BURGUNDY spécialisée dans la production et la commercialisation d'extraits végétaux pour les industries nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique.

Cette opération a permis à la fois de renforcer l'outil industriel du Groupe avec deux sites de production et également d'accroître sa capacité à répondre aux besoins de ses clients en développant son expertise dans la nutraceutique, la pharmacie et la cosmétique, grâce à un portefeuille produits complémentaires (dossiers ASMF, nouveaux extraits naturels, principes actifs).

Les frais liés à cette acquisition ont été comptabilisés en titres pour un total de 512 milliers d'euros. Cette opération a été entièrement financée en numéraire.

Au 31 décembre 2011, l'intégration est en grande partie terminée, se finalisant par une transmission universelle de patrimoine (TUP) de la société française à NATUREX SA en date du 1er janvier 2012.

► **Acquisition de Pektowin**

NATUREX a annoncé en janvier 2012 l'acquisition de 100% du capital de PEKTOWIN, une société polonaise spécialisée dans les pectines et les jus concentrés de fruits et légumes.

L'acquisition définitive de PEKTOWIN a ainsi été signée en date du 11 janvier 2012, date à laquelle ont été levées les conditions suspensives d'usage liées à la privatisation de la société ZPOW PEKTOWIN SA (PEKTOWIN) au profit de NATUREX.

ZPOW PEKTOWIN SA (PEKTOWIN) est une société polonaise située à Jaslo (Sud-Est du pays), spécialisée dans la production de pectines de pommes, de citrus, de jus concentrés de fruits et de légumes, ainsi que dans une moindre mesure la préparation de produits alimentaires transformés.

Cette acquisition s'inscrit parfaitement dans la stratégie du Groupe consistant à accélérer son développement international, à élargir sa gamme de produits et à renforcer sa présence industrielle, notamment dans les pays émergents.

Elle s'est accompagnée de l'ouverture d'un bureau commercial à Varsovie (Pologne).

NATUREX a immédiatement procédé au remplacement des organes d'administration de PEKTOWIN, marquant ainsi une première étape dans l'intégration de la société.

Le prix d'acquisition s'élève à 5,6 millions d'euros.

► Acquisition de Valentine

NATUREX a annoncé en mars 2012 l'acquisition de VALENTINE, une entreprise indienne spécialisée dans la production de poudres de fruits et légumes et de couleurs naturelles pour l'industrie agroalimentaire. VALENTINE est composée des sociétés VALENTINE AGRO PRIVATE LTD et VALENTINE FOODS PRIVATE LTD.

VALENTINE est une entreprise indienne créée en 1994, spécialisée dans la production de colorants naturels et de poudres de fruits et de légumes. VALENTINE emploie environ 40 personnes et possède deux usines situées à proximité de Bombay.

Parallèlement à cette acquisition, NATUREX a mis en place un bureau d'achat, afin de pouvoir mieux bénéficier de la richesse des matières premières du pays à l'échelle du Groupe.

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de développement de NATUREX dans les pays émergents. NATUREX renforce significativement sa présence commerciale en Inde où VALENTINE réalise la majorité de ses ventes.

► Acquisition d'ITRAD

NATUREX a finalisé l'acquisition de l'ensemble des parts sociales d'ITRAD, une société ivoirienne basée à Abidjan spécialisée dans la récolte d'Arils à destination de l'industrie agro-alimentaire, pour un prix total de 66 milliers d'euros.

► Sortie des titres Sanavie

Une information du FOSC (Feuille Officielle Suisse du Commerce) datant du 10 février 2012 annonce par la décision du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois du 30 juin 2011, que la société a été déclarée en faillite avec effet à partir du 30 juin 2011.

L'intégralité des actifs de la société étant dépréciée au cours des exercices précédents, la sortie de cette participation n'a pas eu d'impact sur les comptes au 31 décembre 2012.

1.2 Evènements post clôture

► Emission d'OCEANE

Le 17 janvier 2013 NATUREX a annoncé l'émission d'obligations convertibles d'un montant nominal de 18 millions d'euros et d'une maturité de près de 6 ans et demi, auprès d'investisseurs privés.

Le montant nominal de cette émission s'élève à 18 millions d'euros, représenté par 257 143 OCEANE d'une valeur nominale unitaire de 70 euros, soit une prime d'émission de 21,95% par rapport au cours de clôture de l'action NATUREX sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris lors de sa séance du 15 janvier 2013 et de 21,69% par rapport au cours de clôture moyen de l'action constaté sur NYSE Euronext Paris pendant les 20 séances de bourse précédent l'émission.

► Modification de la structure du capital

Suite au décès du dirigeant de la société, les enfants de Jacques DIKANSKY ont cédés en date du 22 février 2013 la totalité de leur participation au capital de la société SGD au Groupe FINASUCRE. A la suite de cette transaction, le Groupe FINASUCRE détient 98,79% du capital de SGD.

Cette opération a conduit à une reconstitution du Conseil d'administration de NATUREX par la nomination de Charles FEYS, Secrétaire Général du Groupe FINASUCRE en lieu et place d'Isabelle DIKANSKY et par la démission d'Olivier DIKANSKY de son poste d'administrateur.

A l'occasion de cette reconstitution du Conseil d'administration, Hélène MARTEL-MASSIGNAC, Directeur Général de CARAVELLE a été cooptée en qualité d'administrateur.

1.3 Principes et méthodes

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Au cours de l'année 2012, Naturex S.A. n'a procédé à aucun changement de méthode.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**2.1 Méthode comptable**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque les critères de reconnaissance des frais de développement sont réunis, ils sont activés. Les autres frais de recherche et développement sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué afin de comparer la valeur nette de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les immobilisations à leur valeur actuelle. En application de l'avis n° 2006-12 du 24 octobre 2006 du Conseil National de la comptabilité, le plan d'amortissement initial reste inchangé; la dotation aux amortissements de l'exercice est constatée à hauteur de celle qui aurait été pratiquée si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée; la reprise de provision pour dépréciation qui en résulte et les dotations aux amortissements correspondantes sont constatées en résultat exceptionnel.

2.2 Acquisitions et cessions

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2012	TUP Burgundy	Transfert poste à poste	Acquisitions	Cessions ou mise au rebut	31/12/2012
Frais d'établissement, de recherche et de développement	260	63		60		383
Concessions, brevets et droits similaires	3 226	231	35	816		4 308
Fonds commercial	13 206	6 279				19 485
Autres immobilisations incorporelles	490					490
Immobilisations en cours	378			1 106		1 484
Total Immobilisations incorporelles	17 559	6 572	35	1 983	-	26 149
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	71	1 037				1 108
Terrains	261	60			261	60
Installations techniques, matériels et outillage industriels	7 228	3 813	1 952	1 673	74	14 592
Installations générales, agencements, aménagements divers	6 792	211	212	1 097		8 311
Matériel de transport	680	38		280	62	936
Matériel de bureau et informatique	1 463	134	28	286		1 911
Mobilier	206	39		5		250
Immobilisations en cours	640	1 833	-2 227	7 153		7 399
Total immobilisations corporelles	17 341	7 165	-35	10 492	397	34 567
Total Général	34 900	13 737	-	12 475	397	60 716

Les fonds commerciaux sont principalement constitués de :

- ✓ Fonds relatif à l'acquisition de la division « Actif Innovant » de BERKEM pour un montant de 10 307 milliers d'euros. Cette branche d'activité propose aux industries pharmaceutique, nutraceutique, cosmétique et agroalimentaire, des extraits de plantes objectivés par des études cliniques et commercialisés sous des marques déposées telles que le Svetol®, le célèbre extrait de café vert qui cible le marché de la minceur.
- ✓ Fonds relatif à la coopération avec SCALIME NUTRITION pour un montant de 2 065 milliers d'euros. Accord ayant pour objectif d'accélérer le développement marketing, commercial et technique des extraits polyphénoliques.
- ✓ Fonds BURGUNDY suite à la fusion en date du 1er janvier 2012. L'opération de fusion a été réalisée aux valeurs nettes comptables et le mali de fusion d'un montant de 6 254 milliers d'euros a été comptabilisé et affecté en totalité en fonds de commerce.

Les immobilisations en cours incorporelles sont constituées de 427 milliers d'euros de frais de développement et 1 055 milliers d'euros d'acquisition de logiciel.

Les immobilisations corporelles en cours sont principalement constituées de 6 420 milliers d'euros concernant le projet d'extension du siège et 430 milliers d'euros d'installation de production sur le site de Reysouse.

2.3 Amortissement des immobilisations

Nature	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	4 ans
Brevets	Linéaire	20 ans
Frais R&D	Linéaire	5 ans
Fonds commercial	non amorti	-
Construction sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	7 ans
Matériel de laboratoire	Linéaire	5 ans
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau & informatique	Linéaire	4 et 5 ans
Mobilier	Linéaire	7 ans

2.4 Amortissements et dépréciations

Au 31 décembre 2012, les amortissements et dépréciations des immobilisations se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2012	TUP Burgundy	Dotations de l'exercice	Provisions de l'exercice	Cessions ou mise au rebut	31/12/2012
Frais d'établissement, de recherche et de développement	171		61			233
Concessions, brevets et droits similaires	1 584	137	736			2 456
Fonds commercial	-					-
Autres immobilisations incorporelles	490					490
Total immobilisations incorporelles	2 244	137	797	-	-	3 178
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	71	739	21			830
Installations techniques, matériels et outillage industriels	4 817	2 620	1 213		36	8 614
Installations générales, agencements, aménagements divers	3 808	132	693			4 632
Matériel de transport	380	22	158		62	497
Matériel de bureau et informatique	910	81	280			1 271
Mobilier	111	22	22			155
Total immobilisations corporelles	10 097	3 615	2 386	-	98	16 000
Total général	12 341	3 751	3 183	-	98	19 178

2.5 Biens en crédit-bail

Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Terrains	38 000	-	-	38 000
Constructions	538 595	26 930	127 916	410 679
Installations techniques de matériel et outillages industriels	398 165	56 881	99 541	298 623
Autres immobilisations corporelles	157 058	48 397	97 244	59 814
Totaux	1 131 818	132 207	324 702	807 116

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	Total		
Terrains	-	-	38 000	38 000	-	-
Constructions	61 807	247 228	44 821	353 857	1	61 807
Installations techniques de matériel et outillages industriels	65 665	262 661	16 416	344 743	1	65 665
Autres immobilisations corporelles	49 580	9 360	-	58 939	-	49 580
Totaux	177 052	519 249	99 238	795 539	2	177 052

Les crédits-bails sont principalement issus de l'intégration des comptes de la société BURGUNDY suite à la transmission universelle de patrimoine datée du début de l'année 2012.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

3.1 Acquisitions, provisions et cessions

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2012	poste à poste	Acquisitions	cessions / diminution	Ecart de conversion	31/12/2012
Participations majoritaires	125 619	-	13 245	5 800	-	133 064
Sanavie	420	-		420	-	-
Créances rattachées	65 612	-	18 970	8 857	2 803	72 921
Instruments financiers (échange de devises)	5 876	-	-	2 571	424	2 881
Dépôts et cautionnements	116	-	392		-	509
Total immobilisations financières brutes	197 644	-	32 607	17 649	3 227	209 375

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2012	Dotations	Reprises utilisées	reprises non utilisées	Ecart de conversion	31/12/2012
Sanavie	420	-	-420	-	-	-
Total provisions	420	-	-420	-	-	-

Les acquisitions liées aux participations se décomposent comme suit :

- ✓ Acquisition de la société PEKTOWIN (Pologne) en janvier 2012 pour 5,6 millions d'euros et 474 milliers d'euros de frais d'acquisition rattachés.
- ✓ Acquisition de la société VALENTINE AGRO (Inde) en mars 2012 pour 4,2 millions d'euros et 328 milliers d'euros de frais d'acquisition rattachés.
- ✓ Acquisition de la société VALENTINE FOOD (Inde) en mars 2012 pour 1,8 millions d'euros.
- ✓ Acquisition de la société ITRAD (Cote d'ivoire) en février pour 66 milliers d'euros et 8 milliers d'euros de frais d'acquisition rattachés.

La diminution des titres de participation de 5,8 millions d'euros est liée à l'opération de transmission universelle de patrimoine de la société Burgundy France opérée en janvier 2012.

Les filiales ont procédé au cours de l'exercice au remboursement de 8,9 millions d'euros sur les prêts amortissables. Deux nouveaux prêts ont été accordés de 3,5 millions d'euros pour NATUREX SL et 19 millions de dollars pour NATUREX INC.

L'impact de change sur les comptes de prêts libellés en devises a généré un écart de conversion de 2,8 millions d'euros sur l'exercice.

Tel qu'indiqué en note 1,1, les titres Sanavie ont été sortis pour une valeur brute de 420 milliers d'euros et une valeur comptable nette nulle.

Un contrat de couverture de change a été conclu en 2010 en vue de couvrir l'exposition de la dette libellée en dollar. La société a pris l'option de comptabiliser le contrat sous forme d'un prêt dans la devise initiale et d'un emprunt dans la devise échangée. L'amortissement sur l'exercice s'élève à 2,6 millions d'euros.

3.2 Evaluation des titres de participation – Dépréciation.

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisitions.

Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité, cette valeur d'utilité étant notamment déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres, aux perspectives de développement et au chiffre d'affaires réalisé par la filiale. Les perspectives de développement sont appréciées sur la base d'une expérience passée et de divers facteurs.

Il est donc possible que les réalisations futures diffèrent des estimations retenues pour l'appréciation de la valorisation du portefeuille de titres.

3.3 Tableau des filiales et participations

Filiales <i>En milliers d'euros</i>		Titres Valeur brute	Provision	Créances rattachées	QP Capital détenue	Capital	Réserves, Prime émission et RAN	Résultat	Chiffre d'affaires	Cautions et aval
Naturex Holdings Inc	USA	52 380	-	55 288	100%		54 622	-898	-	3 490
Naturex Maroc	Maroc	6 245	-	-	96,34%	2 211	8 727	975	11 359	1 880
SCI Les Broquetons	France	580	-	-	100%	495	214	204	475	-
Naturex SpA	Italie	8 422	-	-	100%	1 200	5 686	910	29 117	-
Naturex SL	Espagne	12 114	-	3 500	100%	11 414	676	2 540	30 361	-
Naturex AG	Suisse	38 793	-	14 089	100%	12 664	20 471	5 018	62 162	-
Naturex U.K.	Royaume-Uni	148	-	-	100%	123	382	3	-	-
Naturex Trading Shanghai	Chine	600	-	45	100%	682	262	621	6 370	-
Naturex SPRL	Belgique	100	-	-	100%	100	-321	-127	7 530	-
Naturex GMBH	Allemagne	150	-	-	100%	150	25	192	9 800	-
Naturex LLC	Russie	100	-	-	99%	37	679	376	5 785	-
Naturex K.K.	Japon	44	-	-	100%	44	-64	-420	1 032	-
Naturex Corée	Corée	65	-	-	100%	71	-83	-164	87	-
Naturex Inc Canada	Canada	73	-	-	100%	76	445	67	6 381	-
Naturex Ingredientes Naturales SA DE CV	Mexique	3	-	-	100%	3	-71	-146	561	-
ZPOW PEKOWIN SA	Pologne	6 082	-	-	100%	8 908	-4 635	-1 483	8 466	1 055
Valentine Agro Private Limited	Inde	5 276	-	-	92%	365	1 382	-273	1 148	-
Valentine Foods Private Limited	Inde	1 812	-	-	100%	1	36	52	180	-
ITRAD	Côte d'Ivoire	75	-	-	100%	9	16	-18	668	-
Total		133 064	-	72 921						

NOTE 4 STOCKS ET EN COURS

4.1 Méthode comptable

Le coût des stocks est évalué par lot au prix de revient et comprend les coûts d'acquisition des matières premières, les coûts de production ou de transformation, la quote-part appropriée des coûts indirects fondée sur la capacité normale de production et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût d'achat ou le prix de revient s'avèrent inférieur au prix du marché.

4.2 Ventilation par nature de stocks

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Matières premières	6 976	5 948
Produits finis et semi-finis	24 932	15 635
Provision sur stocks	2 157	
Total	29 752	21 583

La provision sur les stocks est de 2 157 milliers d'euros en fin de période. La provision est principalement constituée de stocks BURGUNDY repris de le cadre de la transmission universelle de patrimoine.

La variation de la provision sur stocks sur l'exercice est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2012	TUP Burgundy	Dotations	Reprises	31/12/2012
Provision sur stocks	-	1 619	1 140	602	2 157
	-	1 619	1 140	602	2 157

NOTE 5 CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsque l'encaissement d'une créance présente un risque partiel ou total de non réalisation, une provision pour dépréciation est constituée.

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Créances brutes	19 819	11 178
<i>Dont entreprises liées</i>	13 957	5 401
Provisions	-186	-451
Créances nettes	19 633	10 727

Le montant des créances libellées en devises est de 8 534 milliers d'euros.

La variation des provisions clients sur l'exercice est la suivante :

En milliers d'euros	01/01/2012	TUP Burgundy	Dotations	Reprises		31/12/2012
				Utilisée	Non utilisée	
Comptes Clients	451	103	312	352	328	186
	451	103	312	352	328	186

NOTE 6 AUTRES CREANCES

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Comptes courants filiales	61 604	48 360
Etat, impôt sur les bénéfices	3 268	2 105
Avances au personnel	382	269
TVA déductibles	533	350
Créances TVA	934	379
Avoirs à recevoir	31	139
Autres produits à recevoir	3 027	105
Autres créances	1 319	104
Total	71 097	51 810

NOTE 7 DISPONIBILITES

NATUREX n'a pas procédé à l'achat ni à la vente de SICAV durant l'exercice.

NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Charges sur financement	1 301	1 420
Charges d'exploitation (hors production)	929	875
Charges sur investissements	-	243
Charges sur production	136	159
Total	2 365	2 696

Les charges de financement correspondent aux frais d'émission du crédit structuré amortissables sur la durée de l'emprunt.

NOTE 9 NATURE DES ECARTS DE CONVERSION

<i>En milliers d'euros</i>	Actif	Passif
Comptes clients	172	230
Comptes fournisseurs	7	145
Emprunts	5 461	170
Instruments financiers		310
Prêts aux filiales	1 067	4 850
Comptes courants de filiales	1 812	6
Total	8 518	5 711

NOTE 10 CAPITAUX PROPRES

10.1 Variation des capitaux propres

Le capital est divisé en 7 728 539 actions de 1,50 € de valeur nominale entièrement libérées.

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2012	Affectation Résultat 2011	Opération en capital	Dividendes	Résultat 2012	Divers	31/12/2012
Capital	11 558		34				11 593
Prime d'émission d'actions	178 017		916				178 934
Prime de fusion	351		-				351
Réserve légale	593	195	-				788
Réserves indisponibles	28		-				28
Réserves statutaires	885		-				885
Report à nouveau	-352	2 942	1				2 590
Subvention d'investissement	-					245	245
Amortissements dérogatoires	2 082					831	2 913
Résultat	3 908	-3 137		-771	5 533		5 533
	197 071	-	952	-771	5 533	1 076	203 861

10.2 Subvention d'investissement

Les subventions d'investissements de 245 milliers d'euros correspondent à des subventions portant sur l'investissement de la société dans des stations d'épuration des eaux usées. La quote-part de subvention reconnue par le compte de résultat se porte à 3 milliers d'euros sur l'année 2012.

10.3 Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire relatif aux frais d'acquisition de titres de participation sur une durée de 5 ans.

Les différents plans de stock options par souscription sont résumés dans le tableau suivant :

	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°15
Date d'assemblée	30/06/2007	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2010	08/06/2012
Date du conseil d'administration	25/03/2008	13/03/2009	26/04/2010	15/04/2011	19/11/2012
Type d'option	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Point de départ de l'exercice des options	26/03/2011	14/03/2012	27/04/2013	16/04/2014	20/11/2015
Date d'expiration	25/03/2014	13/03/2015	26/04/2015	15/04/2016	19/11/2017
Prix de souscription ou d'achat	27,54 €	24,00 €	30,12 €	45,33 €	57,00 €
Nombre total d'options attribuées	47 362	53 650	52 150	57 094	64 480
dont mandataires sociaux	33 000	33 000	26 000	26 000	14 000
dont les salariés	14 362	20 650	26 150	31 094	50 480
dont 10 premiers attributaires	5 600	10 500	12 200	12 000	29 100
Nombre total de bénéficiaires	48	64	78	195	278
dont mandataires sociaux	3	3	3	3	2
Nombre d'options caduques	4 842	3 438	4 820	3 524	-
Nombre d'options souscrites	362	230	-	-	-
dont mandataires sociaux	-	-	-	-	-
Nombre d'options restant à souscrire	42 158	49 982	47 330	53 570	64 480

NOTE 11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

11.1 Méthode comptable

Les provisions pour risques et charges sont évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux, engagements de garantie et risques liés au cours normal des opérations de la société susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources.

Les dettes et créances en devises des pays ne participant pas à la "zone euro" sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération, et figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écarts de

conversion" (après prise en compte des opérations de couverture). Les pertes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque de change.

Les engagements de départ en retraite sont calculés par des actuaires indépendants conformément aux dispositions de la convention collective de l'Union des Industries Chimiques, et à la recommandation du CNC du 1er avril 2003. La méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées : elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié. L'obligation est partiellement financée au travers d'un versement externe dans le cadre d'une assurance vie collective dont l'actif est évalué à la juste valeur.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- les rémunérations futures calculées à partir des rémunérations actuelles en intégrant une réévaluation annuelle de 2% à 6 % selon les catégories professionnelles et tranches d'âge (y compris l'inflation long terme) ;
- taux d'actualisation de 3,21 % ;
- taux de charges moyen de 42% ;
- taux de rotation du personnel déterminé par tranche l'âge ;

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés ; ils font l'objet d'une mention en engagement hors bilan.

Au 31 décembre 2012, la valeur actualisée de l'obligation s'élève à 286 milliers d'euros et la juste valeur du fonds à 93 milliers d'euros, soit un engagement net de 192 milliers d'euros.

Il n'existe pas de régime spécifique aux dirigeants.

11.2 Variation des provisions

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2012	TUP Burgundy	Dotations	Reprises		changement de méthode	Autre	31/12/2012
				Utilisée	Non utilisée			
Pertes de change (1)	1 885		3 427		1 885	-	-	3 427
Autres	-	25						25
	1 885	25	3 427	-	1 885	-	-	3 452

(1) Pertes latentes issues de la réévaluation des dettes et créances en devises.

NOTE 12 DETTE FINANCIERE

<i>En milliers d'euros</i>	Total	1 an	2 à 5ans	+ 5 ans
Emprunts	114 672	49 205	65 392	75
Intérêts courus non échus	27	27	-	-
Dettes rattachées à des participations	9 441	1 441	-	8 000
Instruments financiers (échange de devises)	2 571	2 571		
Concours bancaires	7 167	7 167		
Total dettes financières 31/12/2012	133 879	60 412	65 392	8 075
Total dettes financières 31/12/2011	113 180	19 443	85 737	8 000

Les risques de taux et de change afférents sont couverts d'une part par la souscription de dérivés de taux, et d'autre part via l'octroi de prêts aux filiales à des conditions de taux et de périodicités identiques à la dette du sous-jacente. L'exposition résiduelle au risque de change porte sur 1,1% de la dette libellée en devises et le risque de taux est entièrement couvert.

NOTE 13 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Comptes fournisseurs	21 426	12 749
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>4 790</i>	<i>1 149</i>
Factures à recevoir	411	448
Total	21 837	13 197

Les dettes fournisseurs en devise s'élèvent à 6 780 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

NOTE 14 AUTRES DETTES

Les autres dettes sont à échéance à moins d'un an et se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Comptes courants filiales	9 658	1 869
Organismes sociaux	1 793	1 325
<i>Dont charges à payer</i>	865	668
Charges à payer rémunération du personnel	1 343	1 010
Charges à payer d'exploitation	776	690
Etat	657	388
<i>Dont charges à payer</i>	565	307
Charges à payer de production	149	92
Charges à payer financières	15	11
Investissements	-	10
Divers	38	19
Total	14 430	5 414

NOTE 15 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

195 milliers d'euros de factures de ventes ont été reclassées en produits constatés d'avance du fait du transfert de propriété non réalisé à la date de clôture de l'exercice.

NOTE 16 CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2012	2011
Etats-Unis	40 283	26 592
Autres pays	54 481	38 056
France	15 881	12 595
Chiffre d'affaires	110 644	77 244

NOTE 17 AUTRES PRODUITS

Les services rendus et refacturés par la société mère à ses filiales se sont fortement développés pour accompagner leur développement rapide.

D'autres parts, au cours de l'exercice 2012, la société a perçu une prime d'assurance-vie « homme-clefs » de 3 000 milliers d'euros au titre de l'indemnité de perte d'exploitation suite au décès de son dirigeant. De ce fait, le poste « autres produits » a fortement progressé sur l'exercice.

NOTE 18 RESULTAT FINANCIER

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
Produits	9 231	9 029
Intérêts entreprises liées	3 842	3 403
Gains de change	3 358	2 244
Reprise de provision de perte change	1 885	2 111
Reprise de provision sur titres de participation	-	835
Divers	147	436
Charges	11 126	9 030
Coût de l'endettement	3 879	4 432
Pertes de change	2 891	2 069
Provisions perte de change	3 427	1 885
Provision sur titres de participations		-
Intérêts entreprises liées	389	211
Divers	541	433
Résultat financier	-1 895	-1

NOTE 19 RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	Produits	Charges
Amortissements dérogatoires	50	880
Cessions d'actifs	305	299
Divers	3 077	38
Total	3 432	1 217

Le produit exceptionnel divers correspond à la prime d'assurance perçue par les banques en vue de garantir le remboursement d'un prêt en cas de décès d'un dirigeant. A ce titre et faisant suite au décès de M. Dikansky, le consortium des banques constitué au titre du crédit structuré à perçu un remboursement anticipé de la dette pour un montant de 3 073 milliers d'euros.

La cession d'actifs correspond principalement à la vente d'un terrain pour un montant de 260 milliers d'euros.

NOTE 20 RESULTAT FISCAL

<i>En milliers d'euros</i>	Produits	Charges
Crédit d'impôt Recherche	991	
Produit d'intégration fiscale	102	
Credit d'impôt mécénat	34	
Crédit impôt famille	-	
Charge d'impôt de l'exercice		15
Total	1 126	15

La SCI les Broquetons est intégrée fiscalement dans Naturex SA. La convention d'intégration fiscale précise que la prise en charge par Naturex de l'impôt sur le résultat d'ensemble fait naître à son profit une créance sur la SCI égale au montant de l'impôt qui serait dû par la filiale si elle était imposée séparément. En application de ce principe, Naturex a comptabilisé un produit d'intégration fiscale de 102 milliers d'euros correspondant à l'impôt dû par la SCI.

<i>En milliers d'euros</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Report déficitaire à imputer	Impôt intégration fiscale	Résultat Net
Résultat courant	-759	813	-917	-102	437
<i>Crédits d'impôt</i>		-991			
Résultat exceptionnel	5 215	119			5 096
Total	4 456	-59	-917	-102	5 533

Nous faisons volontairement apparaître dans ce tableau le produit d'assurance « homme-clé » de 3 000 milliers d'euros (comptabilisé en autres produits) en élément exceptionnel afin de déterminer la charge d'impôt non récurrente de la période.

Le groupe a constaté au cours de l'exercice deux produits d'assurance, le premier portant sur l'assurance « homme-clé » pour un montant de 3 000 milliers d'euros comptabilisé en autres produits. Le second portant sur l'assurance contractée au profit des banques en vue de garantir le remboursement de la tranche A1 de son crédit structuré a été comptabilisé en produits exceptionnels pour un montant de 3 073 milliers d'euros. L'impact exceptionnel de ces deux produits a eu pour incidence d'accroître la charge d'impôt de l'année de 405 milliers d'euros et d'accroître la charge future de 1 619 milliers d'euros.

NOTE 21 EFFECTIF MOYEN ET DIF

L'effectif moyen au cours l'année 2012 a été de 339 personnes.

Au 31 décembre 2012, cet effectif est de 385 personnes (y compris les expatriés et les salariés du bureau de Dubaï) se répartissant comme suit :

Catégorie	Effectif
Cadres	183
Agents de maîtrise	54
Employés, Ouvriers	138
Autres	10
Total	385

Le nombre total d'heures de DIF cumulées au 31 décembre 2012 est de 18 108 heures.

NOTE 22 ENGAGEMENTS

22.1 Engagements donnés

Engagements donnés <i>en milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements liés au financement de la société		
Garanties auprès des établissements bancaires au profit des filiales	6 426	6 452
Nantissement des titres et/ou fonds de commerce acquis dans le cadre de la convention de crédit structuré.	113 641	98 957
Engagements liés à l'activité de la société		
Engagements indemnités départ à la retraite	192	74
Caution en faveur de Naturex SL dans le cadre d'un projet R&D	240	240
Engagement d'investissement de Naturex SA dans la société Pektow in	2 455	

Deux engagements ont été donnés suite à l'acquisition de la société Pektowin en janvier 2012. Ces deux engagements se résument à :

- ✓ Maintenir l'activité principale de la société durant au moins trois ans à compter de la date de réalisation de l'opération.
- ✓ Investir dans la société pour un montant minimal de 10 millions de PLN dans les trois ans à compter de la date de réalisation de l'opération. Ces investissements nécessaires à l'activité de la société consistant notamment à moderniser l'outil de production existant, à fournir de nouveaux équipements industriels et à renforcer l'intégration et le développement de la société dans le groupe Naturex.

22.2 Engagements reçus

Engagements reçus en milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Engagements liés au financement de la société		
Lignes de crédit	26 889	35 000
Engagements liés à l'activité de la société		
Caution relative aux alcools transportés	Illimitée	Illimitée

22.3 Engagements de dérivés de taux

Les contrats dérivés de taux ne sont pas comptabilisés au bilan. La valorisation à la mark-to-mark s'élève à 2,5 millions d'euros à la clôture.

NOTE 23 REPARTITION DU CAPITAL

Actionnaires	Nombre d'actions détenues au 31/12/2012	Droits de vote au 31/12/2012
SGD	21,02%	27,50%
CARAVELLE	15,35%	13,59%
Famille DIKANSKY	0,17%	0,28%
Thierry LAMBERT	0,01%	0,02%
Stéphane DUCROUX	0,06%	0,10%
Auto détention	0,03%	0,00%
Public	63,35%	58,51%

Suite au décès de M. Dikansky les parts ont été transférées à la succession de la famille Dikansky. Nous reportons ces parts à titre indicatif.

A la date du présent rapport, la participation de la famille Dikansky dans la société SGD a été cédée au groupe Finasucre.

NOTE 24 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations brutes versées aux dirigeants par la société s'élève à 470 milliers d'euros. Le détail des rémunérations versées aux dirigeants est repris en chapitre III du rapport d'activité du Groupe.

NOTE 25 ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Les différences temporaires d'impôt sont décomposées comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012
Contribution sociale de solidarité	203
Profits de change latents	619
Produits d'assurances	-4 859
Déficit reportable	915
Total	-3 122

La dette d'impôt correspondante : 1 041 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2012, la créance fiscale du groupe est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	Variation	31/12/2012
Crédits d'impôts	-2 105	-1 163	-3 268
Impôts dus à l'étranger	11	11	22
Total	-2 094	-1 152	-3 246

NOTE 26 DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le montant des dépenses de recherche et développement passées en charge sur l'exercice est de 2,3 millions d'euros.

NOTE 27 LISTE DES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Aucune transaction d'une importance significative, non conclues à des conditions de marché au sens du décret n°2009-267, concernant les parties liées n'a été opérée au cours de l'exercice.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Naturex S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous sommes assurés de la correcte application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 29 avril 2013

Avignon, le 29 avril 2013

KPMG S.A.

ARÉs X.PERT Audit

Jean Gatinaud

Laurent Peyre

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

► **Convention d'assistance comptable, administrative et juridique avec la société Grünes Blatt AG**

- Personnes concernées: Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet :

Sur autorisation du conseil d'administration du 29 mars 2012, une convention d'assistance comptable, administrative et juridique a été conclue le 29 mars 2012 entre la société Naturex S.A. et la société Grünes Blatt AG., en vertu de laquelle la société Naturex S.A. fournit à la société Grünes Blatt AG un certain nombre de services en matière administrative, pour une rémunération forfaitaire de €. 250 par mois.

- Modalités :

La rémunération facturée par la société Naturex S.A. à la société Grünes Blatt AG au cours de l'exercice 2012 s'est élevée à €. 2 250.

► **Convention de prêt accordé par la société Naturex S.A. au profit de la société Naturex Inc.**

- Personnes concernées: Messieurs Jacques Dikansky, Thierry Lambert et Stéphane Ducroux
- Nature et objet :

Sur autorisation du conseil d'administration du 30 août 2012, une convention de prêt a été conclue le 30 août 2012 par la société Naturex S.A. au profit de sa filiale la société Naturex Inc. afin de permettre à cette dernière d'acquérir la société Decas Botanicals Synergies LLC.

Le prêt, à échéance du 31 décembre 2022, s'élève à USD 19 000 000.

Le taux d'intérêt applicable est le taux LIBOR majoré d'une marge de 2%.

- Modalités :

Les intérêts reçus au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à €.112 270.

► **Indemnité garantie au profit de Monsieur Stéphane Ducroux**

- Nature et objet :

Le conseil d'administration du 30 août 2012 a décidé de garantir le versement d'une indemnité au profit de Monsieur Stéphane Ducroux dans l'hypothèse où ce dernier serait licencié dans les 18 mois suivant le changement de contrôle ou le changement de Direction Générale de la société Naturex S.A.

- Modalités :

L'indemnité est égale à deux années de salaire. Elle n'est pas due si le licenciement résulte d'une faute grave ou lourde de Monsieur Stéphane Ducroux.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Les trois conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable en raison de délais requis pour leur conclusion insuffisants.

► Convention de prêt accordé par la société Naturex S.A. au profit de la société Burgundy Botanical Extracts Iberica, S.A.

- Personnes concernées: Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet :

Une convention de prêt participatif a été conclue le 28 février 2012 par la société Naturex S.A. au profit de la société Burgundy Botanical Extracts Iberica, S.A.

Le prêt, à échéance du 31 décembre 2012, s'élève à €. 2 400 000.

- Modalités :

Les intérêts reçus au titre de l'exercice 2012, calculés au taux de 3,5%, s'élèvent à €. 6 904.

► Amendement à la convention de prêt accordé par la société Naturex S.A. au profit de la société Naturex Trading (Shanghai) Co. Ltd

- Personnes concernées: Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet :

Un amendement à la convention de prêt du 31 août 2009 a été conclu le 30 août 2012 par la société Naturex S.A. au profit de la société Naturex Trading (Shanghai) Co. Ltd.

Cet amendement prolonge la durée initiale du prêt de €. 42 000, de 5 ans à 8 ans.

- Modalités :

Les intérêts reçus au titre de l'exercice 2012 calculés au taux de 1,96%, s'élèvent à €. 2 539

► Convention de prêt accordé par la société Naturex S.A. au profit de la société Naturex (Corée)

- Personne concernée: Monsieur Thierry Lambert
- Nature et objet :

Une convention de prêt a été conclue le 30 octobre 2012 par la société Naturex S.A. au profit de la société Naturex (Corée).

Le prêt, à échéance du 5 novembre 2013, s'élève à USD 200 000.

Le taux d'intérêt applicable est le taux LIBOR majoré d'une marge de 1%.

- Modalités :

Aucun intérêt n'a été perçu au titre de l'exercice 2012.

Les deux conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable car le quorum requis n'a pu être atteint.

▶ **Convention d'assistance administrative avec la société SGD S.C.A.**

- Personnes concernées: Messieurs Jacques Dikansky, Thierry Lambert et Paul Lippens
- Nature et objet :

Sur proposition du conseil d'administration du 26 mars 2012, une convention d'assistance administrative a été conclue le 29 mars 2012 entre la société Naturex S.A. et la société SGD S.C.A., en vertu de laquelle la société Naturex S.A. fournit à la société SGD S.C.A. un certain nombre de services en matière administrative, pour une rémunération forfaitaire de €.250 par mois. Les frais éventuels engagés par la société Naturex S.A. dans le cadre de la convention ne sont pas remboursés par la société SGD S.C.A.

- Modalités :

La rémunération facturée par la société Naturex S.A. à la société SGD S.C.A. au cours de l'exercice 2012 s'est élevée à €. 2 250.

▶ **Convention d'assistance administrative avec la SCI Avenue La Pinède**

- Personnes concernées: Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet :

Sur proposition du conseil d'administration du 26 mars 2012, une convention d'assistance administrative a été conclue le 29 mars 2012 entre la société Naturex S.A. et la société civile immobilière Avenue La Pinède, en vertu de laquelle la société Naturex S.A. fournit à la SCI Avenue La Pinède un certain nombre de services en matière administrative, pour une rémunération forfaitaire de €. 250 par mois. Les frais éventuels engagés par la société Naturex S.A. dans le cadre de la convention ne sont pas remboursés par la SCI Avenue La Pinède.

- Modalités :

La rémunération facturée par la société Naturex S.A. à la SCI La Pinède au cours de l'exercice 2012 s'est élevée à €. 2 250.

II. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

► Convention de prestations de services Groupe

- Avec les sociétés suivantes: SCI Les Broquetons, Naturex Inc, Naturex SpA, Naturex Maroc S.A., Naturex Trading Shanghai Co Ltd, Naturex SL, Naturex A.G., Naturex Ltd, Naturex Ingredients Naturais Ltda, KF Speciality Ingredients Pty Ltd, Naturex Cooperative LLC, Naturex SPRL, Naturex GmbH, Naturex Australia Pty Ltd, Naturex Inc (Canada), Naturex Ingredients Naturales SA de CV, Naturex (Corée), Naturex K.K, Pektowin S.A. Spzoo.
- Personnes concernées : Messieurs Jacques Dikansky, Thierry Lambert et Stéphane Ducroux
- Nature et objet :

Sur autorisation du conseil d'administration du 26 avril 2010, une convention de « management support services agreement » a été conclue le 3 mai 2010 entre la société Naturex S.A. et ses filiales (directes ou indirectes), en vertu de laquelle la société Naturex S.A. leur fournit un certain nombre de services et une assistance dans de nombreux domaines (ressources humaines, juridique, financier, recherche et développement, marketing,...). La rémunération de ces services se détaille comme suit :

- Garantie financière : 0,8% du montant garanti,
- Services de recrutement : montant fixe par recrutement effectué,
- Autres services : Salaires des employés ayant fourni le service augmenté d'une marge de 5%, les autres coûts résultant du service fourni sont augmentés d'une marge de 8%.

- Modalités :

La rémunération facturée par la société Naturex S.A. à ses filiales au cours de l'exercice 2012 s'est élevée à €.14 339 202.

► Convention de gestion de trésorerie Groupe

Avec les sociétés suivantes: SCI Les Broquetons, Naturex SpA, Naturex A.G., Naturex Ltd, Naturex KF Speciality Ingredients Pty Ltd, Naturex SPRL, Naturex GmbH, Naturex Australia Pty Ltd, Naturex Inc, Naturex Inc (Canada), Naturex Ingredients Naturales SA de CV, Naturex (Corée), Naturex K.K, Burgundy Iberia S.A.U, Naturex Holdings Inc, Naturex Cooperative LLC, Naturex SL, Naturex Coöperatief U.A, Pektowin S.A. Spzoo.

- Personnes concernées: Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet :

Sur autorisation du conseil d'administration du 26 avril 2010, un contrat de « Group Cash Management » a été conclu le 3 mai 2010 entre la société Naturex S.A. et ses filiales (directes ou indirectes), en vertu duquel la société

Etats financiers NATUREX S.A et Annexes

Naturex S.A. assure auprès de ses filiales la gestion de trésorerie centralisée. Le taux d'intérêt applicable à la position journalière de trésorerie a été fixé à 3,5 %.

▪ Modalités :

Les intérêts versés/reçus par la société Naturex S.A. au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à :

- intérêts versés : €. 228 620,
- intérêts reçus : €.1 697 745.

► **Prêt accordé par la société Naturex A.G. au profit de la société Naturex S.A.**

▪ Nature et objet:

Une convention de prêt et son amendement ont été conclus le 31 octobre 2010 entre les sociétés Naturex S.A. et Naturex A.G. en vertu duquel la société Naturex A.G. accorde un prêt à long terme à la société Naturex S.A. Ce prêt, d'un montant de €.8 000 000, résulte de la conversion du compte-courant de trésorerie que la société Naturex A.G. détenait sur la société Naturex S.A. à la date de l'accord. A l'échéance du 31 octobre 2013, ce prêt pourra faire l'objet de remboursements anticipés ou être prorogé d'un commun accord. Le taux d'intérêt applicable est le taux EURIBOR majoré d'une marge de 1%.

- Personnes concernées: Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Modalités:

Les intérêts versés au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à €. 160 438.

► **Location de bureaux auprès de la SCI Les Broquetons**

▪ Nature et objet :

La société Naturex S.A. loue à la Société Civile Immobilière Les Broquetons, sise même adresse, les locaux dans lesquels s'exerce l'activité sociale.

▪ Modalités :

Votre société a versé un loyer de €. 475 119 au titre de l'exercice 2012.

► **Conventions de prêts accordés par la société Naturex S.A. au profit des sociétés Naturex A.G., Naturex Holdings Inc. et Naturex Inc.**

- Personnes concernées: Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet :

Des conventions de prêts ont été conclues le 30 décembre 2009 par la société Naturex S.A. au profit de ses filiales, directes ou indirectes, suivantes:

- Naturex A.G.,
- Naturex Holdings Inc.,
- Naturex Inc.

Les prêts accordés aux sociétés Naturex A.G. et Naturex Inc. sont à échéance du 31 décembre 2016, le prêt accordé à la société Naturex Holdings Inc. est à échéance du 30 novembre 2016.

Le taux d'intérêt applicable est le taux LIBOR majoré d'une marge définie chaque année.

- Modalités :

Au 31 décembre 2012, les prêts accordés par la société Naturex S.A. au profit de ses filiales ainsi que les intérêts reçus au titre de l'exercice 2012 calculés au taux LIBOR plus 1% se détaillent comme suit:

- Prêt accordé à Naturex A.G.: CHF 21 260 000; intérêts reçus: €.381 527,
- Prêt accordé à Naturex Holdings Inc.: USD 35 753 476 ; intérêts reçus : €.1 078 001,
- Prêt accordé à Naturex Inc.: USD 7 440 510 ; intérêts reçus: €.224 338.

► **Avenant n°2 à la convention d'ouverture de crédits multidevises du 16 décembre 2009**

- Personnes concernées: Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet

Sur autorisation du conseil d'administration du 2 février 2011, un avenant à la convention d'ouverture de crédits multidevises du 16 décembre 2009 conclue avec un groupe d'établissements bancaires a été signé le 15 avril 2011. Cet avenant réitère les sûretés initialement consenties par la société Naturex Holdings Inc. sur la totalité de ses actions ou titres de la société Naturex Inc., en garantie de financements complémentaires relatifs à l'acquisition de l'ensemble immobilier de Valence et d'une tranche additionnelle de crédit revolving d'un montant de €. 15 000 000.

- Modalités

La valeur nette comptable des titres de la société Naturex Inc. dans les livres de la société Naturex Holdings Inc. s'élève à USD 65 719 329 au 31 décembre 2012.

► **Convention de sous-location de l'extension du siège social par la SCI Avenue La Pinède**

- Personnes concernées: Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet :

Sur autorisation du conseil d'administration du 8 septembre 2011, un contrat de sous-location a été signé le 29 mars 2012 entre la société Naturex S.A. et la société civile immobilière Avenue La Pinède en vertu duquel la SCI Avenue La Pinède louera le bâtiment correspondant à l'extension du siège social à la société Naturex S.A. Conformément à l'article 1 du contrat de sous-location, la société Naturex S.A. supportera les dépenses d'aménagement des locaux.

- Modalités :

Le bail a une durée ferme de 9 ans. Le loyer annuel a été fixé à €. 700 000.

Comme prévu par l'article 3 du contrat de sous-location, les loyers courent à partir de la date d'achèvement des travaux de construction de l'immeuble, soit le 1^{er} janvier 2013. En conséquence, aucun loyer n'a été versé au titre de l'exercice 2012.

Par ailleurs, au 31 décembre 2012, les immobilisations en cours concernant l'aménagement des locaux s'élèvent à €. 6 420 214.

▶ Cautionnement de la société Naturex Spain S.L.

- Personnes concernées: Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet :

Dans le cadre du projet « Estrategias de microencapsulacion de l'alimentacion funcional » réalisé par la filiale espagnole la société Naturex Spain S.L., sur autorisation du conseil d'administration du 13 septembre 2011, la société Naturex S.A. s'est portée caution pour sa filiale la société Naturex Spain S.L..

- Modalités :

Le montant de la caution s'élève à €. 240 112,37

▶ Avenant n° 3 à la convention d'ouverture de crédits multidevises du 16 décembre 2009

- Personnes concernées : Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet :

Sur autorisation du conseil d'administration du 7 décembre 2011, un avenant à la convention d'ouverture de crédits multidevises du 16 décembre 2009 conclue avec un groupe d'établissements bancaires a été signé le 12 janvier 2012. Cet avenant réitère les sûretés initialement consenties par la société Naturex Holdings Inc. sur la totalité de ses actions ou titres de la société Naturex Inc., en garantie des tranches Revolving dont l'échéance est prolongée par l'avenant n° 3 ainsi que leur extension en garantie des obligations au titre de la tranche additionnelle CAPEX 2.

- Modalités :

La valeur nette comptable des titres de la société Naturex Inc. dans les livres de la société Naturex Holdings Inc. s'élève à USD 65 719 329 au 31 décembre 2012.

▶ Vente d'un terrain à la SCI Les Brocquetons

- Personnes concernées : Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet :

Sur autorisation du conseil d'administration du 8 septembre 2011, un contrat de vente d'un terrain a été signé le 29 mars 2012 entre la société Naturex S.A. et la société civile immobilière Les Brocquetons, en vertu duquel la SCI Les Brocquetons achète un terrain destiné à la construction de places de parking dans le cadre de l'extension du siège social, à la société Naturex S.A.

- Modalités :

Le terrain a été cédé à sa valeur nette comptable, soit €.311.713,48

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 8 juin 2012, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 26 avril 2012.

▶ **Lettre de Soutien Financier à la société Burgundy Botanical Extracts Iberica S.A.U.**

- Personnes concernées : Messieurs Jacques Dikansky et Thierry Lambert
- Nature et objet :

Sur autorisation du conseil d'administration du 26 janvier 2012, la société Naturex S.A. a signé une lettre de soutien financier au profit de sa filiale, la société Burgundy Botanical Extracts Iberica S.A.U., afin de permettre à cette dernière de poursuivre normalement son activité jusqu'à son absorption par la société Naturex Spain S.L. en octobre 2012.

Paris La Défense, le 29 avril 2013

KPMG S.A.

Jean Gatinaud

Avignon, le 29 avril 2013

AREs X.PERT Audit

Laurent Peyre

Chapitre 8

Evolutions récentes et perspectives

EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES

2013, une nouvelle étape dans le développement de NATUREX

Le Groupe NATUREX a publié en date du 26 avril 2013, le chiffre d'affaires relatif au 1^{er} trimestre de l'exercice 2013.

Ce début d'année est très prometteur pour NATUREX qui affiche une croissance organique solide. Les équipes commerciales partout dans le monde ont continué à se mobiliser afin de proposer à nos clients des solutions innovantes adaptées à leurs besoins, soutenues par l'expertise scientifique de notre R&D, notre savoir-faire technologique et notre capacité à sélectionner des matières premières auprès de sources durables et équitables.

I. Un très bon début d'année 2013

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé sur le 1^{er} trimestre de l'exercice 2013 s'élève à 83,2 millions d'euros, en croissance de 13,2% comparé au 1^{er} trimestre de l'exercice précédent.

K€ IFRS Données non auditées	1 ^{er} trimestre Exercice 2013	1 ^{er} trimestre Exercice 2012	Var. %	Var. % à devises constantes
Chiffre d'affaires	83 196	73 473	+13,2%	+14,4%

A devises constantes, la croissance du trimestre est de 14,4% et intègre 12,5% de croissance organique et 1,9% d'effet périmètre résultant essentiellement de l'intégration des sociétés VALENTINE (Inde) à compter du 1^{er} avril 2012 et Decas Botanical Synergies (Etats-Unis) à compter du 19 septembre 2012.

Les effets de change de -1,2% traduisent principalement la dépréciation de l'USD sur la période.

Fort dynamisme de l'activité Nutrition & Health

K€ IFRS Données non auditées	1 ^{er} trimestre Exercice 2013	1 ^{er} trimestre Exercice 2012	Part CA %	Var. %	Var. % devises constantes
Food & Beverage	46 719	47 828	56,2%	-2,3%	-1,1%
Nutrition & Health	29 238	22 026	35,1%	+32,7%	+33,7%
Personal Care	1 464	1 293	1,8%	+13,3%	+14,4%
Toll-Manufacturing*	5 773	2 326	6,9%	+148,2%	+148,5%

* Extraction à façon

Les trois marchés affichent une progression des ventes en séquentiel (vs 4^{ème} trimestre 2012), tandis que leur évolution est plus contrastée en comparaison avec le 1^{er} trimestre de l'exercice précédent :

- L'activité Food & Beverage réalise un chiffre d'affaires de 46,7 millions d'euros, en retrait de 1,1% à devises constantes compte tenu d'une part de sa forte exposition aux marchés européens toujours en proie à la morosité économique et d'autre part, du ralentissement de l'activité de négoce d'ingrédients en Australie ;
- L'activité Nutrition & Health affiche une très forte croissance de 33,7% à devises constantes pour un chiffre d'affaires de 29,2 millions d'euros, notamment grâce au dynamisme de la gamme NATlife™, composée d'extraits innovants aux effets cliniquement prouvés ;
- L'activité Personal Care, toujours en phase d'initiation, continue de progresser, avec un chiffre d'affaires de 1,5 million d'euros, en hausse de 14,4% à devises constantes. Les équipes scientifiques, marketing et commerciales du Groupe sont mobilisées afin de faire évoluer la gamme d'ingrédients naturels vers une offre plus innovante, notamment grâce à une sélection de plantes africaines premium permettant de nombreuses combinaisons d'applications à destination du marché de la cosmétique ;
- L'activité Toll Manufacturing (extraction à façon) a vu son chiffre d'affaires multiplié par près de 2,5 sur la période, à 5,8 millions d'euros.

Bonne progression de l'ensemble des zones géographiques

K€ IFRS Données non auditées	1 ^{er} trimestre Exercice 2013	1 ^{er} trimestre Exercice 2012	Part CA %	Var. %	Var. % devises constantes
Europe / Afrique	40 288	36 554	48,4%	+10,2%	+10,3%
Amériques	33 431	27 871	40,2%	+20,0%	+22,4%
Asie / Océanie	9 475	9 048	11,4%	+4,7%	+6,2%

Afin de tenir compte du découpage par zone de nos Directions Commerciales, les pays du Moyen-Orient précédemment enregistrés dans la zone Europe/Afrique sont désormais affectés à la zone Asie/Océanie ; la répartition du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2012 par zone géographique tient compte de cette nouvelle répartition.

L'ensemble des zones géographiques affiche une bonne progression malgré des disparités entre les marchés d'Europe occidentale qui souffrent d'un contexte économique dégradé et de l'attentisme des industriels pour le développement de nouveaux produits et les marchés d'Amérique du Nord et des pays émergents qui continuent de se développer à un rythme soutenu.

- La zone Europe / Afrique enregistre un chiffre d'affaires de 40,3 millions d'euros, en hausse de 10,3% à devises constantes par rapport au 1^{er} trimestre 2012, notamment grâce à la montée en puissance de l'activité d'extraction à façon et également grâce à la bonne résistance de certains pays ;
- La zone Amériques, dont le chiffre d'affaires s'élève à 33,4 millions d'euros, est portée à la fois par le succès des produits de la gamme NATlife™ sur le marché Nord-américain et par le développement de l'Amérique Latine à un rythme toujours soutenu ;
- La zone Asie / Océanie affiche une croissance modérée de 6,2% à devises constantes pour un chiffre d'affaires de 9,5 millions d'euros, principalement due au ralentissement de l'activité de distribution d'ingrédients en Australie pénalisée par le contexte particulier du secteur agro-alimentaire local. Les pays d'Asie, qui représentent près de 50% des ventes du trimestre, enregistrent de très belles performances.

Dans ce contexte, les pays émergents, qui représentent sur le trimestre 15,6% des ventes du Groupe, confirment leur dynamisme.

Chapitre 8

Evolutions récentes et perspectives

II. Enjeux et perspectives 2013

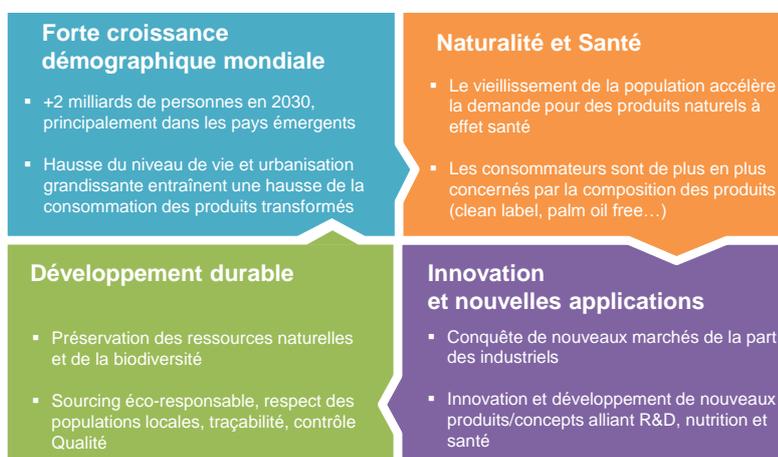
L'année 2013 devrait marquer une nouvelle étape dans l'évolution de NATUREX, à la fois en termes de performance opérationnelle, mais également en termes de stratégie de développement.

Anticiper les tendances du marché

Compte tenu d'un contexte économique similaire à celui de l'année 2012, les disparités entre les différentes zones géographiques ne devraient pas être très différentes pour l'année 2013 :

- Des marchés d'Europe occidentale en panne de croissance, aggravé par l'absence de lancement de nouveaux produits ;
- Une Amérique du Nord qui bénéficie d'une situation plus favorable ;
- Des pays émergents, qui continuent de se développer à un rythme soutenu, profitant pleinement de l'essor des classes moyennes et de leur engouement pour les ingrédients naturels.

Le principal enjeu de NATUREX sera d'anticiper les principales tendances dans chacun des segments d'activité, afin de pouvoir saisir toutes les opportunités de croissance à valeur-ajoutée et de continuer à surperformer nos marchés en proposant une offre différenciante grâce à la mise en œuvre d'une approche marketing et commerciale ciblée.



Poursuivre une croissance externe plus sélective

La stratégie de croissance externe devrait se poursuivre de manière plus ciblée et plus sélective, sauf opération transformante qui pourrait survenir parmi les principaux acteurs du marché.



Néanmoins, compte tenu de l'effet de taille du Groupe et du marché toujours très fragmenté, le poids relatif de la croissance externe sera inévitablement plus faible.

La croissance externe ne jouera par conséquent plus le même rôle que dans les 12 dernières années écoulées où NATUREX a doublé de taille à trois reprises par l'effet des acquisitions.

L'intérêt de NATUREX sera axé sur un positionnement différenciant, sur la valeur additionnelle et le potentiel de croissance apportés par une nouvelle acquisition (nouvel ingrédient, technologie ou expertise scientifique supplémentaire, marchés émergents à développer...).

L'émission d'obligations convertibles (OCEANE) d'un montant nominal de 18 millions d'euros souscrite par le FSI (Fonds Stratégique d'Investissement) à hauteur de 12 millions d'euros, aux côtés de SALVEPAR (Groupe Tikehau Capital) pour 6 millions d'euros, a d'ailleurs permis de renforcer les moyens financiers du Groupe pour la concrétisation de ses futurs projets de développement.

Dynamiser la croissance organique

La croissance organique 2013 sera soutenue à la fois par la montée en puissance des acquisitions réalisées et par l'arrivée à maturité des bureaux commerciaux ouverts ces trois dernières années, notamment dans les pays émergents mais surtout grâce à une offre toujours plus ciblée et innovante.

Par ailleurs, la Recherche & Développement jouera un rôle essentiel pour accélérer notre croissance en développant l'innovation et valoriser notre mix produits avec des solutions et concepts porteurs de valeur ajoutée.

Enfin, notre importante capacité de sourcing avec le support de nos bureaux d'achat dans le monde (France, Etats-Unis, Brésil, Maroc, Côte d'Ivoire, Chine, Inde, Pologne) représente un atout considérable pour alimenter cette innovation, par la création de filières intégrées dans le domaine de suivi des cultures ou de l'organisation de collecte de plantes, dans une démarche de développement durable et dans un soucis permanent de préserver la biodiversité.

NATUREX ne donne aucune prévision sur l'exercice 2013 mais demeure néanmoins confiant en sa capacité à générer une croissance organique positive.

Chapitre 9

Responsable du Document de Référence et du Contrôle des Comptes

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

I. Responsable du Document de Référence

Président Directeur Général

Monsieur Thierry LAMBERT

Renouvellement du mandat d'administrateur lors de l'AGM du 8 juin 2012 pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nomination par le Conseil d'administration du 16 octobre 2012 en qualité de Président du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Attestation

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant ci-joint dans les chapitres¹ « 2. Développement durable, 3. Organisation et gouvernement de l'entreprise, 4. Evolution du capital et de l'actionnariat, 5. Analyse des résultats sur l'exercice 2012, 8. Evolutions récentes et perspectives », présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Cette lettre ne contient aucune observation.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 226 et 252 et contiennent une observation figurant en page 226 du rapport sur les comptes consolidés, relative à un changement de méthode comptable :

« (...) Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 4.1 et 13 aux états financiers qui exposent un changement de méthode comptable concernant les avantages du personnel, résultant de l'application anticipée de la norme IAS 19 amendée. »

Les informations financières incorporées par référence pour l'exercice 2011, dont les rapports des contrôleurs légaux figurent en pages 193 et 215 du document de référence 2011 déposé à l'AMF sous le numéro D.12-0424 en date du 26 avril 2012, ainsi que celles incorporées par référence pour l'exercice 2010 dont les rapports des contrôleurs légaux figurent en pages 179 et 200 du document de référence 2010 déposé à l'AMF sous le numéro D.11-0389 en date du 28 avril 2011, ne contiennent aucune observation.

Le 29 avril 2013

Thierry LAMBERT

Président Directeur Général

¹ Informations mentionnées aux articles L.225-100, L.225-100-3, L.225-102 et L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce

II. Responsable du Contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

KPMG S.A.

Représenté par Monsieur Jean GATINAUD

Immeuble le Palatin - 3 cours du triangle
92 939 Paris La défense Cedex

Durée du présent mandat : 6 ans

Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

ARES X. PERT AUDIT

Représenté par Monsieur Laurent PEYRE

26 boulevard Saint Roch - BP 278
84 011 Avignon

Durée du présent mandat : 6 ans

Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Raymond CROSNIER

1 rue de la Pellerine
35 300 Fougères

Durée du présent mandat : 6 ans

Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Monsieur Olivier ROUSSET

26 boulevard Saint Roch - BP 278
84 011 Avignon Cedex 9

Durée du présent mandat : 6 ans

Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Chapitre 9

Responsable du Document de Référence et du Contrôle des Comptes

III. Politique d'information

Responsable de l'information financière

Thierry Bertrand LAMBERT

Directeur Financier

Téléphone : +33 4 90 23 96 89

E-mail : t.blambert@naturex.com

Communication financière / Relations Investisseurs

Carole ALEXANDRE

Téléphone : +33 4 90 23 96 89

E-mail : c.alexandre@naturex.com

L'acte constitutif et les statuts de la société NATUREX S.A ainsi que tous les documents légaux et les informations financières historiques des précédents exercices peuvent être consultés au siège social de la Société :
Pôle Technologique d'Agroparc – BP 1218 – 84 911 Avignon Cedex 09

Le site Internet www.naturex.com met également à disposition du public l'ensemble des communiqués de presse et documents publiés par le groupe NATUREX.

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE SCHEMA DU REGLEMENT CE N°809/2004

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'annexe 1 du Règlement européen n°809/2004. Les informations non applicables à NATUREX sont indiquées N/A.

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°809/2004	N° de Page dans le présent document de référence
1. Personnes responsables	
1.1 Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence	267 à 269 267
1.2 Déclaration des personnes responsables du document de référence	
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 Présentation des contrôleurs légaux des comptes	268
2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	N/A
3. Informations financières sélectionnées	
3.1 Informations financières historiques sélectionnées	5-6, 166 à 171, 230-231
3.2 Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires et données comparatives couvrant les mêmes périodes de l'exercice précédent	N/A
4. Facteurs de risques	
4.1 Risques particuliers liés à l'activité	59 à 63
4.2 Risques industriels et liés à l'environnement	61, 62
4.3 Risques de marché	57-58, 211 à 214
4.4 Risques juridiques	58, 59
4.5 Assurances et couverture des risques	64
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Historique et évolution de la Société et du Groupe	2-3, 137 à 141, 172 à 174, 232-233
5.2 Investissements	154-155, 200, 235
5.2.1 Principaux investissements réalisés durant chaque exercice de la période couverte	154
5.2.2 Principaux investissements en cours	154
5.2.3 Renseignements concernant les principaux investissements futurs et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	155
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	7 à 20
6.2 Principaux marchés	16 à 20, 21 à 34
6.3 Événements exceptionnels ayant eu une influence sur l'activité de la Société	137 à 141, 172 à 174, 232 à 234
6.4 Dépendance de la Société à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5 Positionnement concurrentiel de la Société	32 34
7. Organigramme	
7.1 Organisation du Groupe	4, 178
7.2 Liste des filiales	175 177, 239

Chapitre 10

Tables de Concordance

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°809/2004	N° de Page dans le présent document de référence
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes ou existantes ou planifiées, y compris les locations immobilières	200 à 202
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	46 à 52
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	137 à 164
9.2 Résultat opérationnel courant	145-146
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Capitaux de l'émetteur	170-171, 242
10.2 Flux de trésorerie	153, 169
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de la Société	154, 205-206
10.4 Restriction à l'usage des capitaux	N/A
10.5 Sources de financement attendues et nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	121-122, 154, 205 à 207
11. Recherche et développement, brevets et licences	162, 218, 251
12. Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances ayant affecté l'activité de la Société au cours de l'exercice 2012 et jusqu'à la date de dépôt du présent document de référence	21 à 29, 137-141, 263 à 264
12.2 Evènements susceptibles d'influer sur les perspectives	21 à 29, 263 à 266
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14. Organes d'administration, de direction, de surveillance et direction générale	
14.1 Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance	72, 100
14.2 Conflits d'intérêts au sein des organes d'administration de direction et de surveillance	112-113
15. Rémunérations et avantages	
15.1 Montants versés	105 à 112
15.2 Montants provisionnés	105 à 112
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	72, 100
16.2 Informations sur les contrats de services	N/A
16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	81-82
16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine	71
17. Salariés	
17.1 Nombre et répartition de salariés	39 à 45
17.2 Participation et stock-options	13 à 133
17.3 Accord de participation des salariés dans le capital	N/A

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°809/2004	N° de Page dans le présent document de référence
18. Principaux actionnaires	
18.1 Détention et franchissement de seuils	124 à 129
18.2 Droits de vote	117 à 118, 124 à 126
18.3 Contrôle	124-125
18.4 Accords relatifs au changement de contrôle	N/A
19. Opérations avec des apparentés	155-156, 224, 251
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats	
20.1 Informations financières historiques	2-3, 166 à 224, 230 à 251
20.2 Informations financières pro forma	N/A
20.3 Etats financiers consolidés	166 à 171
20.4 Vérifications des informations historiques annuelles	226-227, 252-253
20.5 Date des dernières informations financières	165, 229
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7 Politique de distribution des dividendes	163-164
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	63
20.9 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	N/A
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	117 à 133
21.1.1. le montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions:	
(a) le nombre d'actions autorisées;	117
(b) le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées;	117
(c) la valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale;	117
et (d) un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice. Si plus de 10 % du capital a été libéré au moyen d'actifs autres que des espèces durant la période couverte par les informations financières historiques, le préciser;	117, 120
21.1.2. s'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques;	123
21.1.3. le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales;	126
21.1.4. le montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription;	130 à 133
21.1.5. des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital;	120 à 123
21.1.6. des informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent;	121-122
21.1.7. un historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence.	119-120

Chapitre 10

Tables de Concordance

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°809/2004	N° de Page dans le présent document de référence
21.2 Acte constitutif et statuts	
21.2.1. Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.	78-79
21.2.2. Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance.	68,117-118
21.2.3. Décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.	N/A
21.2.4. Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention.	66 à 69
21.2.5. Décrire les conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission.	N/A
21.2.6. Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	127-128
21.2.7. Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.	127
21.2.8. Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	N/A
22. Contrats importants	N/A
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24. Documents accessibles au public	269, 278 à 282
25. Informations sur les participations	4, 175 à 179

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DANS LE RAPPORT DE GESTION

Rapport financier annuel

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du Rapport financier annuel visé aux articles L.451-1-2 I du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

La table de concordance suivante renvoie aux extraits du Document de référence correspondant aux différentes rubriques du Rapport financier annuel.

Eléments requis par les articles L.451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF	Pages
1. Comptes consolidés du Groupe	165
2. Comptes annuels de la Société	229
3. Rapport de gestion	Cf ci-après
4. Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel	267
5. Rapport des Commissaires aux comptes	226 et 252
6. Honoraires des Commissaires aux comptes	277
7. Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	71 à 97
8. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	98-99

Chapitre 10

Tables de Concordance

Rapport de gestion

Le Rapport de gestion sur l'exercice 2012 rendant compte des éléments mentionnés ci-après est inclus dans le présent Document de référence. Il a été arrêté par le Conseil d'administration de NATUREX S.A le 27 mars 2013.

Eléments requis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlement général de l'AMF	Pages
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société durant l'exercice écoulé (L.225-100 et L.232-1 du Code de Commerce)	157 à 164
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe durant l'exercice écoulé (L.225-100-2 et L.233-26 du Code de commerce)	137 à 156
Résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité (L.223-6 du Code de commerce)	214, 239
Evolution prévisible et perspectives d'avenir (L.232-1 et L.233-6 du Code de commerce)	263-266
Activités en matière de recherche et développement (L.232-1 et L.233-26 du Code de commerce)	162, 186, 218, 251
Prises de participation ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège en France (L.233-6 du Code de commerce)	137, 172, 192, 193, 232
Informations relatives aux questions d'environnement et conséquences environnementales de l'activité (L.225-100, L.225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce)	46 à 56, 62
Informations relatives aux questions de personnel et conséquences sociales de l'activité (L.225-100, L.225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce)	36 à 45
Description des principaux risques et incertitudes (L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	57 à 64
Politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers (L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	57, 211 à 214
Exposition du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie (L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	211 à 214
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées à l'Assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faites de ces délégations au cours de l'exercice (L.225-100 du Code de commerce)	121 à 123
Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L.225-100-3 du Code de commerce)	100 à 115, 117 à 133
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (L.225-102 du Code de commerce)	126
Informations sur les délais de paiement des fournisseurs (L.441-6-1 du Code de commerce)	161
Tableau des résultats des cinq derniers exercices (R.225-102 du Code de commerce)	162
Identité des actionnaires détenant plus de 5% ; autocontrôle (L.233-13 du Code de commerce)	124 à 128
Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société (L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du Règlement général de l'AMF)	113 à 115
Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (L.225-102-1 du Code de commerce)	105 à 112
Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice (L.225-102-1 du Code de commerce)	100 à 105
Informations sur les achats et ventes d'actions propres (L.225-211 du Code de commerce)	126, 128 à 130
Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices (243 bis du CGI)	163
Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels (L.232-6 du Code de commerce)	180

ANNEXES

AU DOCUMENT DE REFERENCE

- I. Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leur réseau_ 277
- II. Document d'information annuel _____ 278

Chapitre 11

Annexes au Document de Référence

I. Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leur réseau

Les honoraires des Commissaires aux Comptes de la Société et membres de leur réseau pris en charge par le Groupe NATUREX au titre de l'exercice 2012, en comparaison avec l'exercice 2011, se répartissent de la manière suivante :

En millier d'euros	31/12/2012						31/12/2011					
	KPMG et affiliés		ARES X PERT		Autres		KPMG et affiliés		ARES X PERT		Autres	
	Euros	%	Euros	%	Euros	%	Euros	%	Euros	%	Euros	%
Mission d'audit												
a	Certification et examen des comptes individuels et consolidés											
	361	64%	108	100%	-	-	310	54%	103	95%	-	-
	192	34%	-	-	239	78%	195	34%	-	-	201	73%
b	Autres interventions											
	-	-	-	-	-	-	40	7%	5	5%	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total mission d'audit (1)	553	98%	108	100%	239	78%	545	95%	108	100%	201	73%
Autres prestations												
c	Juridique, fiscal et social											
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	14	1%	-	-	68	22%	26	5%	-	-	73	27%
d	Autres prestations											
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0%
Sous total des autres prestations (2)	14	2%	-	-	68	22%	26	5%	-	-	74	27%
Total (1) + (2)	567	100%	108	100%	306	100%	571	100%	108	100%	274	100%

II. Document d'information annuel

Le présent document d'information annuel est établi en application de l'article L.451-1-1 du code monétaire et financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1^{er} janvier 2012 et la date de dépôt du document de référence, pour satisfaire aux obligations législatives et réglementaires.

II.1 Information réglementée

Communiqués sur comptes, résultats, chiffre d'affaires

Date de publication	Nature de l'information
25/01/2012	Une excellente année de croissance en 2011. Objectif annuel de chiffre d'affaires atteint : +12,3% de croissance organique à périmètre et devises constants
28/03/2012	Résultats annuels 2011 : Une excellente année de croissance
26/04/2012	Un très bon début d'année_Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2012
22/05/2012	Bonne performance opérationnelle sur le 1 ^{er} trimestre 2012
25/07/2012	Un premier semestre très bien orienté_Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2012
30/08/2012	Des résultats semestriels solides
05/11/2012	La croissance s'accélère_Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2012
29/11/2012	De solides performances opérationnelles sur 9 mois 2012
11/02/2013	Une excellente année de croissance_Chiffre d'affaires annuel 2012
27/03/2013	De très bons résultats en 2012
26/04/2013	Un très bon début d'année_Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2013

Activité de l'émetteur (acquisitions, cessions...)

Date de publication	Nature de l'information
06/03/2012	Réalisation définitive de l'acquisition de PEKTOWIN
21/03/2012	NATUREX s'implante en Inde : Acquisition de VALENTINE, producteur indien de poudres de fruits et légumes et de couleurs naturelles
18/09/2012	Acquisition de DECAS Botanical Synergies, le leader mondial des extraits de Cranberry
06/12/2012	CARAVELLE entre au capital de NATUREX

Mise à disposition de documents

Date de publication	Nature de l'information
27/04/2012	Mise à disposition du document de référence 2011
16/05/2012	Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale du 8 juin 2012
30/08/2012	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2012

Chapitre 11

Annexes au Document de Référence

II.2 Information permanente

Rapports financiers, prospectus

Date de publication	Nature de l'information
27/04/2012	Document de référence 2011
30/08/2012	Rapport financier semestriel 2012
17/01/2013	Document d'information / Emission d'OCEANE

Présentations

Date de publication	Nature de l'information
03/04/2012	Présentation des résultats annuels 2011
12/09/2012	Présentation des résultats semestriels
27/02/2013	Présentation des résultats annuels 2012

Autres communiqués

Date de publication	Nature de l'information
10/01/2012	Calendrier de communication financière et prochains évènements 2012
20/01/2012	Modification de la date de publication du chiffre d'affaires annuel 2011
13/04/2012	NATUREX annonce l'indisponibilité temporaire de Monsieur Jacques DIKANSKY, Président Directeur Général
04/05/2012	Assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 8 juin 2012
11/06/2012	Information sur la gouvernance et la gestion opérationnelle de NATUREX
11/06/2012	Compte-Rendu de l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2012
01/10/2012	Décès de Monsieur Jacques DIKANSKY, Fondateur de NATUREX
18/10/2012	Décisions du Conseil d'administration de NATUREX
20/11/2012	NATUREX au Salon Actionaria les 23 et 24 novembre 2012
27/11/2012	NATUREX remporte le 1 ^{er} prix Deloitte Technology Fast 50 dans la catégorie des ETI, pour sa très forte croissance en 5 ans
16/01/2013	NATUREX renforce ses moyens financiers afin de poursuivre sa croissance externe
17/01/2013	NATUREX renforce ses moyens financiers afin de poursuivre sa croissance externe
25/02/2013	Le Groupe FINASUCRE rachète la participation de la famille DIKANSKY dans SGD

Rachat d'actions / Contrat de liquidité

Date de publication	Nature de l'information
04/01/2012	Bilan semestriel du contrat de liquidité
22/02/2012	Apport complémentaire au contrat de liquidité
06/07/2012	Bilan semestriel du contrat de liquidité
07/01/2013	Bilan semestriel du contrat de liquidité_31 décembre 2012

Information relative au nombre total de droits de vote et d'action composant le capital

Date de publication	Nature de l'information
04/01/2012	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Décembre 2011
18/01/2012	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social au 17 janvier 2012
03/02/2012	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Janvier 2012
05/03/2012	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Février 2012
10/04/2012	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Mars 2012
04/05/2012	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Avril 2012
06/06/2012	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Mai 2012
06/07/2012	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Juin 2012
15/09/2012	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Juillet 2012
17/09/2012	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Août 2012
05/10/2013	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Septembre 2012
08/11/2012	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Octobre 2012
08/12/2013	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Novembre 2012
07/01/2013	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Décembre 2012
07/02/2013	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Janvier 2013
07/03/2013	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Février 2013
29 avril 2013	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social_Mars 2013

II.3 Autres publications

Lettre aux actionnaires

Date de publication	Nature de l'information
23/11/2012	Lettre aux actionnaires – novembre 2012

Chapitre 11

Annexes au Document de Référence

Assemblées Générales

Date de publication	Nature de l'information
04/05/2012	Avis préalable à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 8 juin 2012
16/05/2012	<p>Avis de convocation à l'AGOE du 8 juin 2012</p> <p>Rapport du Conseil d'administration à l'AGOE du 8 juin 2012. Exposé des motifs des projets de résolutions</p> <p>Guide de convocation à l'AGOE du 8 juin 2012</p> <p>Formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration</p> <p>Demande de documents et renseignements</p> <p>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2012 de NATUREX S.A</p> <p>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés 2012</p> <p>Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne</p> <p>Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés</p> <p>Présentation à l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2012</p>

Publications BALO

Date de publication	Nature de l'information
02/04/2012	Avis de réunion à l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2012
04/05/2012	Avis de réunion à l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2012
16/05/2012	Avis de convocation à l'AGM du 8 juin 2012
24/08/2012	Déclaration des droits de vote en date du 8 juin 2012 (AGM)
24/08/2012	Approbation des comptes annuels définitifs 2012

Dépôt Greffe du Tribunal de Commerce d'Avignon

Date de publication	Nature de l'information
Septembre 2012	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes annuels 2011 de la Société NATUREX S.A - Rapport Général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels - Comptes consolidés annuels 2011 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Rapport de gestion de la Société et du Groupe - Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes - Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et aux procédures de contrôle interne mise en place par NATUREX

II.4 Diffusion de l'information réglementée

Dans le cadre de la Directive Transparence, qui harmonise les obligations d'information, de diffusion et de conservation de l'information réglementée des sociétés cotées, transposée par l'AMF à compter du 20 janvier 2007, NATUREX a sélectionné ACTUSNEWS Wire diffuseur professionnel d'informations financières réglementées, agréé par l'AMF.

Par le biais de ce diffuseur, NATUREX diffuse ses informations financières à travers toute l'Union Européenne, aussi bien en direction des professionnels de la finance et des agences de presse que sur les sites Internet des principaux supports financiers européens.

II.5 Disponibilité de l'information

En version électronique

L'ensemble des informations réglementées et périodiques est mis en ligne en français et en anglais, sur le site internet de NATUREX (www.naturex.com), le site de son diffuseur (www.actusnews.com) et de NYSE Euronext Paris (www.euronext.fr).

Les parutions BALO sont disponibles sur le site Internet du Bulletin des annonces Légales Obligatoires (BALO) : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>.

Les comptes annuels déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Avignon peuvent être consultés sur le site <http://www.infogreffe.fr>.

Les archives de l'information réglementée diffusée par NATUREX sont disponibles sur le site des journaux officiels désigné par l'AMF afin de stocker les informations réglementées des sociétés cotées :

<http://www.info-financiere.fr/search.php?action=search&by=societe&q=NATUREX&x=5&y=9>

En version imprimée

Tous les documents mentionnés dans le présent Document d'information annuel sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la Société :

NATUREX S.A

Service Actionnaires

Pôle Technologique d'Agroparc – BP 1218 – 84 911 Avignon Cedex 09

Tel. : +33 4 90 23 96 89

E-mail : c.alexandre@naturex.com

NATUREX S.A

Site d'Agroparc – BP 1218 – 84 911 Avignon Cedex 9 – France

SA au capital de 11 724 592,50 € - RCS Avignon B384 093 563

Tél : 33 (0)4 90 23 96 89 – Fax : 33 (0)4 90 23 73 40 – E-mail : naturex@naturex.com
Site Internet : www.naturex.com

